Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [x] Coloured covers/ Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/ Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [x] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [x] Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [x] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- [ ] Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:

- [ ] Coloured pages/ Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/ Pages endommagées
- [x] Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached/ Pages détachées
- [x] Showthrough/ Transparence
- [ ] Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- [ ] Continuous pagination/ Pagination continue
- [x] Includes index(es)/ Comprend un (des) index

  Title on header taken from:/ Le titre de l'en-tête provient:

- [ ] Title page of issue/ Page de titre de la livraison
- [ ] Caption of issue/ Titre de départ de la livraison
- [ ] Masthead/ Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
								✓			

JL197
L5
N38
1919
fol.

L'HON. W. L. MACKENZIE KING, M.P.
Choisi par la Convention pour être
le chef du parti libéral
au Canada

(2) 371

HISTORIQUE

DE LA

CONVENTION

ET

RAPPORT DES
DÉLIBÉRATIONS

L'HON. CHARLES MURPHY, M.P.
qui prépara, organisa et dirigea la Convention

HISTORIQUE DE LA CONVENTION

PAR suite de changements politiques qui ont eu lieu dans tout le Dominion, et vu les évolutions sociales et économiques, grandement accentuées par la guerre, les Libéraux du Canada ont reconnu qu'il leur fallait convoquer une Convention libérale nationale, le plus tôt possible après la guerre. L'armistice a été signé le 11 novembre 1918; huit jours après, sir Wilfrid Laurier annonçait, au cours d'un discours qu'il prononçait à London, Ontario, qu'une Convention libérale nationale aurait lieu à Ottawa pendant l'année suivante. Cette annonce fut publiée par la presse le 20 novembre 1918. Le même jour l'hon. Charles Murphy, M.P., adressa d'Ottawa le télégramme suivant à sir Wilfrid à London:

> "Propose d'ouvrir un bureau ici, sous la direction de Andrew Haydon, pour les préparatifs d'une Convention nationale. Un arrangement semblable fut fait en 1893."

Ce télégramme et l'approbation de sa teneur par sir Wilfrid Laurier furent le départ du travail d'organisation de la Convention de 1919.

Dès lors, divers plans d'action furent préparés et discutés, et un aperçu général des arrangements préliminaires pour la Convention était terminé et allait être présenté à sir Wilfrid, quand il fut frappé d'une maladie mortelle, le 15 février 1919. Le dénouement fatal, deux jours plus tard, suspendit la marche du travail et nécessita de nouveaux arrangements.

Les membres libéraux du Parlement, après une réunion spéciale, choisirent M. D. D. McKenzie, M.P., pour chef temporaire du parti à la Chambre des Communes et nommèrent un comité consultatif pour l'aider dans l'exercice de ses fonctions. Ce comité nomma à son tour un sous-comité, composé de cinq de ses membres, chargé de préparer un rapport devant définir le but de la Convention, indiquer la date de sa réunion et fixer le nombre total des délégués et les règles à suivre dans leur élection.

LA CONVOCATION OFFICIELLE

Le sous-comité, ayant préparé son rapport, le soumit à la discussion et à l'approbation du comité consultatif; celui-ci, après l'avoir adopté, le présenta à son tour aux membres du caucus parlementaire, qui en firent un examen attentif, l'approuvèrent à l'unanimité et s'y guidèrent pour la convocation de la Convention, en la manière suivante:

CHAMBRE DES COMMUNES,

OTTAWA, 6 mai 1919.

"A la suite de la déclaration faite par sir Wilfrid Laurier, en no-"
"vembre 1918, et conformément à une résolution adoptée par les"
"membres libéraux du Sénat et de la Chambre des Communes du"
"Canada, une convention du parti libéral est convoquée par les pré-"
"sentes et aura lieu à Ottawa les 5, 6 et 7 d'août prochain."

"L'objet de la convention sera: premièrement, de préparer, dis-"
"cuter et adopter le programme du parti libéral du Canada; deuxième-"
"ment, de traiter la question d'organisation du parti et, troisième-"
"ment, de choisir un chef pour succéder à sir Wilfrid Laurier."

"Suivant d'aussi près que possible le plan adopté pour la conven-"
"tion libérale de 1893, la représentarion à la convention prochaine se"
"déterminera comme suit:—"

"1.—Tous les membres du Sénat et de la Chambre des Communes"
"qui désirent coopérer avec le parti libéral et tous les candidats"
"libéraux défaits aux dernières élections générales."

"2.—Les premiers ministres libéraux et les chefs d'Opposition"
"libéraux des diverses provinces."

"3.—Les présidents des associations libérales des neuf provinces"
"du Dominion."

"4.—Trois délégués de chaque circonscription électorale du Domi-"
"nion, choisis par une convention locale réunie dans ce but."
"Lorsqu'une circonscription a deux représentants au Parle-"
"ment, six délégués seront choisis. *Les femmes sont éligibles*"
"*comme délégués dans toutes les circonscriptions.*"

"5.—Agissant de concert, les membres libéraux des assemblées"
"législatives de chaque province et les candidats libéraux vain-"
"cus aux dernières élections provinciales auront le droit de"
"désigner parmi eux un nombre de délégués égal au quart du"
"total des représentants de chaque assemblée législative pro-"
"vinciale."

"La presse libérale de tout le pays est spécialement et instamment"
"priée d'assister à la convention."

"A cause de la transformation générale causée par la guerre et du"
"désir de faire coopérer tous les rangs de la démocratie libérale à la"
"solution de graves problèmes nationaux, nous avons invité le Conseil"
"d'Agriculture du Canada, le Congrès des Métiers et du Travail du"
"Canada, l'Association des Vétérans de la Grande Guerre et les"
"Syndicats des employés de chemins de fer du Canada à envoyer des"
"représentants pour qu'ils présentent, avant la préparation et l'adop-"
"tion du programme libéral national, les projets que ces organisations"
"nationales pourront avoir à proposer."

"RÈGLEMENTS"

"Pour l'expédition et la systématisation du travail préparatoire de"
"la convention les résolutions suivantes ont été adoptées:—"

"L'appel pour la convention sera envoyé à chaque gouvernement"
"provincial libéral, à chaque association libérale provinciale, à chaque"
"député libéral du Dominion et à chaque candidat libéral vaincu aux"
"dernières élections générales."

"L'association provinciale libérale, de concert avec chaque député" "libéral ou candidat vaincu, selon le cas, arrêtera le lieu, la date et" "l'heure de la convention locale où l'on élira trois délégués à la Con-" "vention nationale par chaque circonscription électorale du Dom-" "inion."

"Si le député ou le condidat vaincu refuse d'agir ou fait défaut," "ou si l'un ou l'autre est décédé, le comité parlementaire général" "pourra choisir un citoyen de la circonscription électorale affectée par" "ce refus, défaut ou décès, et celui-ci s'entendra avec l'association" "libérale provinciale pour faire les démarches nécessaires à l'organi-" "sation d'une convention locale, qui choisira les trois délégués, con-" "formément à ces règlements."

"Dans chaque circonscription où se trouve une association libérale" "active, le député libéral élu, le candidat défait ou le citoyen désigné," "comme il est dit au paragraphe précédent, peut demander au prési-" "dent de cette association de coopérer avec lui pour régler toutes les" "questions relatives à la convocation et à la réunion de la convention" "locale pour l'élection des trois délégués susdits."

"Une convention locale sera convoquée dans chaque circonscription" "du Dominion avant ou au plus tard le 30 juin 1919, et elle élira les" "trois délégués susdits à la majorité des personnes présentes à l'as-" "semblée. Afin d'avoir une assistance représentative à chacune de" "ces conventions, un avis préalable suffisant sera donné par voie" "d'annonces ou autrement, et le lieu, la date et l'heure de l'assemblée" "seront indiqués dans l'avis."

"En outre des trois délégués susdits, l'assemblée désignera trois" "délégués substituts à chacune des dites conventions locales. Chaque" "personne ainsi choisie recevra un certificat de son élection comme" "délégué ou délégué substitut, et chacun de ces certificats sera signé" "par le président et le secrétaire de chaque convention locale."

"Des certificats du même genre seront délivrés aux candidats" "libéraux vaincus et qui ont droit d'assister à la convention comme" "délégués."

"Les formules de certificats seront préparées sous la surveillance" "du comité parlementaire général d'Ottawa, et les personnes à qui" "elles seront envoyées se trouveront responsables de leur distribution" "ou de leur envoi à qui de droit."

"Chacun de ces certificats, dûment rempli et signé comme il est dit" "plus haut, sera renvoyé à temps pour être reçu par M. Andrew" "Haydon, secrétaire général de la convention, 44 rue Elgin, Ottawa," "le ou avant le 14 juillet 1919. Sur réception de ces certificats, le dit" "secrétaire général émettra et enverra aux intéressés des lettres de" "créance pour les délégués ou délégués substituts."

"Les lettres de créance pour toutes les autres personnes qui ont le" "droit d'assister à la dite convention seront émises et expédiées en" "temps et lieu par le secrétaire général de la convention."

"D. D. McKenzie."

Nomination de comités

En même temps que l'avis de convocation pour la Convention, le comité consultatif parlementaire autorisa la formation de deux

comités généraux, chargés chacun d'un travail distinct, savoir: le comité de la Convention Libérale Nationale, pour s'occuper de tout ce qui compose le programme politique; et un comité composé de membres d'Ottawa et de l'est d'Ontario, qui sera appelé le comité local des arrangements, pour voir aux questions d'ordre secondaire. Ces deux comités généraux furent immédiatement organisés. On ouvrit le bureau de la Convention dans l'édifice Central Chambers, numéro 44, rue Elgin, Ottawa, et l'on y installa M. Andrew Haydon, en qualité de secrétaire générale de la Convention.

Les membres du comité de la Convention Libérale Nationale furent les suivants:

D. D. McKenzie, M.P., Sydney Nord, Cap Breton, Nouvelle-Écosse, président; le sénateur Hewitt Bostock, Ducks, C.B.; le sénateur W. C. Edwards, Ottawa; le sénateur N. A. Belcourt, Ottawa; W. H. White, M.P., Alberta; le Dr. J. P. Malloy, M.P., Manitoba; l'hon. Charles Murphy, M.P., Ottawa; D. C. Ross, M.P., Strathroy, Ont.; I. E. Pedlow, M.P., Renfrew, Ont.; l'hon. R. Lemieux, M.P., Montréal, Qué.; James A. Robb, M.P., Chateauguay-Huntingdon, Qué.; E. B. Devlin, M.P., comté de Wright, Qué.; F. S. Cahill, M.P., Pontiac, Qué.; le Dr. J. E. Fontaine, M.P., Hull, Qué.; Ernest Lapointe, M.P., Kamouraska, Qué.; L. J. Papineau, M.P., Beauharnois, Qué.; l'hon. John Oliver, Premier de la Colombie Britannique; l'hon. Chas. Stewart, Premier de l'Alberta; l'hon. W. M. Martin, Premier de la Saskatchewan; l'hon. T. C. Norris, Premier du Manitoba; l'hon. sir Lomer Gouin, Premier de Québec; l'hon. W. E. Foster, premier ministre du Nouveau-Brunswick; l'hon. Geo. H. Murray, premier ministre de la Nouvelle-Écosse; H. H. Dewart, K.C., M.P.P., chef de l'Opposition libérale de la province d'Ontario; M. J. H. Bell, chef de l'Opposition libérale, Ile du Prince-Édouard.

Le comité local des arrangements a été agrandi de temps à autre, et la composition finale est la suivante:

L'hon. Charles Murphy, M.P., président; E. A. Larmorth, l'hon. Geo. P. Graham, H. B. McGiverin, A. E. Provost, E. J. Daly, H. H. Horsey, A. C. Hardy, T. A. Low, Gordon C. Edwards, Norman F. Wilson, Alexander Smith, Damase Racine, M.L.A., E. R. E. Chevrier, J. O. Herity, J. E. McGlade, R. Smith, K.C., J. D. Pregent, R. P. Sparks, George Higgerty, Andrew Haydon, G. C. Hurdman, M.L.A., T. B. Caldwell, Norman Reid, Wilfrid Ste. Marie, Nicholas Tremblay, E. P. McGrath, S. J. Edmondson, Napoléon Hurteau, A. J. Marshall, J. M. Walker, R. St. George, Frank Robert, Geo. Pouliot, Thos. Brethour, Dr. T. B. Davies, J. A. Pinard, M.L.A., Harold McCormick, John Martin, E. J. Labelle, Thomas Sheehan, Allan Fraser, Dr. I. G. Smith, Andrew Lascelle, Alfred Goulet, G. D. R. Milford, P. H. Murphy, M. J. O'Callagahn, Joseph Chenier, Moise Kingsley, Alfred Dalpe, Alphonse Raymond, M. N. Cummings, Martin O'Meara, A. Guilbault.

Comme le succès de la Convention dépendait de la constante coopération entre le comité national et le comité local des arrangements, on crut bon de choisir un des membres du premier pour servir de président au second. L'hon. Charles Murphy, M.P., fut donc nommé à ce poste et M. Andrew Haydon devint secrétaire du même comité.

Assemblées du comité national

Le comité national se réunit plusieurs fois; prenaient part aux assemblées les premiers ministres libéraux et les ministres des cabinets provinciaux. A ces réunions furent prises les dispositions nécessaires pour exécuter le plan de la représentation à la Convention. Il fut décidé à la dernière assemblée, qui précéda la proroga-

savoir: le
er de tout
mposé de
le comité
econdaire.
isés. On
hambers,
Haydon,

Nationale

président;
s, Ottawa;
e Dr. J. P.
a; D. C.
l'hon. R-
-Hunting.
ILL, M.P.,
LAPOINTE.
é.; l'hon.
STEWART,
in; l'hon.
e Québec;
GEO. H.
, M.P.P.,
, chef de

à autre,

GEO. P.
EY, A. C.
EXANDER
Y. J. E.
GGERTY,
N REID,
ONDSON,
FRANK
PINARD,
HEEHAN,
. D. R.
KINGS-
MEARA,

stante
range-
servir
donc
même

t aux
s ca-
itions
nven-
roga-

M. ANDREW HAYDON
Secrétaire général
qui surveilla tous les détails
de la Convention

tion du Parlement, que le comité national se réunirait le 31 juillet, et qu'il resterait en séance pendant les quatre jours qui précéderaient immédiatement la Convention, pour mettre en ordre tout ce qui aurait trait à la Convention. On crut, en outre, qu'il était désirable d'inviter les associations libérales et autres semblables, de toutes les parties du Dominion, à faire parvenir au comité national toutes les résolutions, recommandations et propositions ayant rapport au programme du parti, avant la dernière réunion du comité. Des invitations à cette fin furent donc envoyées d'Ottawa. De plus, le président, D. D. McKenzie, invita pour la réunion finale du comité tous les sénateurs et les membres libéraux du Parlement, ainsi que les collègues survivants de cabinet de sir Wilfrid Laurier et d'autres libéraux distingués de tout le pays.

Les sous-comités

Pour prévenir tout oubli dans le travail préparatoire, le comité local des arrangements fut divisé en sous-comités, avec un président pour chacun et une tâche spéciale à remplir. Voici la composition de ces sous-comités:

Finance

E. A. Larmonth, *président*
H. B. McGiverin
A. E. Provost
E. J. Daly
H. H. Horsey
A. C. Hardy
T. A. Low
Gordon C. Edwards
Norman F. Wilson.

Publicité et Impression

Alexander Smith, *président*
Damase Racine, M.L.A.
E. R. E. Chevrier
J. O. Herity
J. E. McGlade
R. Smith, K.C.
J. D. Pregent
R. P. Sparks.

Transport

George Higgerty, *président*
Andrew Haydon
G. C. Hurdman, M.L.A.
Hon. G. P. Graham
T. B. Caldwell
Norman Reid
Wilfrid Ste. Marie
Nicholas Tremblay.

Hôtels et Habitations

E. P. McGrath, *président*
S. J. Edmonsdon
Napoléon Hurteau
A. J. Marshall
J. M. Walker

Hôtels et Habitations—*suite*

Geo. Higgerty
R. St. George
Frank Robert
Geo. Pouliot
Thos. Brethour
Dr. T. B. Davies.

Salles et Décorations

J. A. Pinard, M.L.A., *président*
Harold McCormick
John Martin
E. J. Labelle
Thomas Sheehan
Allan Fraser
Dr. I. G. Smith
Andrew Lascelle
Alfred Goulet
G. D. R. Milford
P. H. Murphy.

Insignes, Réception et Amusement

G. C. Hurdman, M.L.A., *président*
A. E. Provost
E. J. Daly
E. R. E. Chevrier
S. J. Edmonsdon
A. J. Marshall
J. M. Walker
M. J. O'Callaghan
Joseph Chenier
Moise Kingsley
Alfred Dalpe
Alphonse Raymond
M. N. Cummings
Martin O'Meara
A. Guilbault.

Les sous-comités se réunirent, à des intervalles convenus chaque semaine, pendant les mois de juin et de juillet; il y eut également durant ces deux mois une assemblée conjointe des sous-comités, à laquelle chaque sous-comité présentait son rapport; on se rendait ainsi compte de la marche du travail, tout en évitant la possibilité de la duplication. Grâce à ce moyen, l'activité fut maintenue et l'assistance mutuelle assurée dans tous les rangs des travailleurs.

1,800 Certificats et lettres de créance

Conformément aux termes de la convocation officielle, et avec l'approbation du comité de la Convention nationale, des certificats d'élection de délégués, et des lettres de créance pour tous les délégués, et délégués substituts, furent préparés et distribués par le comité local.

Les certificats (et toute autre publication pour la Convention) ont été imprimés en anglais et français, et leur nombre était d'environ 1,800. Il y avait une formule spéciale de certificat pour les sénateurs, les membres du Parlement, les premiers ministres provinciaux et les autres délégués ex-officio. Voici un spécimen du certificat des délégués choisis à la convention locale:

CONVENTION LIBÉRALE NATIONALE

Août 5, 6, 7, 1919.

Certificat d'Élection du Délégué.

CERTIFICAT DU DÉLÉGUÉ

N°... ... ...

DATE..... . ...1919.

LIEU..... . .. .

DISTRICT FÉDÉRAL DE ... ...

LA PRÉSENTE est pour certifier qu'à une convention locale, dûment convoquée et tenue aux lieu et date susdit mentionnés, M. ....

L'addition du mot "substitut" constituait la seule différence entre la formule de certificat qui précède et celle des délégués substituts. On a fait usage de papier de différentes couleurs pour les certificats de chaque groupe de délégués, afin de simplifier l'identification et le classement des certificats.

Les 1,800 lettres de créance pour les délégués et les délégués substituts, émises par le secrétaire général seulement après la réception des certificats dûment certifiés, furent préparées, imprimées et distribuées de la même manière que les certificats. Toutes les lettres de créance portaient la signature et le sceau officiel du secrétaire général. En voici un spécimen:

CONVENTION LIBÉRALE NATIONALE

OTTAWA, le 5, 6, 7, août 1919.

N°..... 278.....

LA PRESENTE est pour certifier que .....

est autorisé d'assister à la Convention comme.....pour le district

de.....de la province de.....

Donné sous mon seing et sceau à Ottawa, ce.....

jour de.....1919.

(SCEAU)

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

Indications pour les délégués

Un livret contenant des renseignements et directions pour les délégués fut préparé et distribué avant la date de la Convention. Ce livret contenait les indications sur les billets de voyage par chemins de fer et les prix, et des directions locales sur Ottawa et les environs; à ces premiers renseignements s'ajoutait une liste complète des hôtels, restaurants et maisons de logement à Ottawa et Hull, y compris les adresses, les commodités et le numéro du téléphone de chacun. On envoya environ 2,000 exemplaires de ce livret du bureau de la Convention.

Émission de 20,000 brochures

Pour renseigner l'opinion publique et fournir en même temps aux délégués des connaissances politiques précises, propres à aider à la discussion du programme du parti, quatre brochures étaient intitulées: "Le relevé de la politique fiscale du parti libéral de 1893 à

1919;" "Le double jeu tel que joué par les grands hommes d'affaires;" "Deux taches honteuses—la loi du suffrage conservateur de 1885 et la loi des élections en temps de guerre de 1917;" et "Union n'est pas coalition." On imprima 5,000 exemplaires de chacune de ces brochures, soit 20,000 en tout. On en fit la distribution dans tout le Dominion; il n'en restait qu'un petit nombre en mains au temps de la Convention.

Autres publications

Le comité local des arrangements a fait un grand travail lorsqu'il a pris les dispositions voulues pour les délibérations finales du comité national. Ainsi, toutes les résolutions, recommendations et propositions, qui ont été envoyées par les associations et les particuliers, ont été rassemblées et imprimées sur feuilles volantes, le tout formant un livre de 50 grandes pages. Cinq cents exemplaires de ce livre ont été distribués pour référence et usage, non seulement aux séances finales du comité national, mais encore aux séances des comités nommés par la Convention elle-même. On se procura de la même manière des publications parlementaires ou autres, qui traitent de problèmes auxquels sont particulièrement intéressés les soldats rapatriés; des centaines d'exemplaires de ces publications étaient disponibles lors des séances du comité national et des comités de la Convention. Une brochure spéciale, traitant de l'organisation du parti, fut préparée et publiée, et plusieurs exemplaires en ont été distribués. Cette brochure fut trouvée d'une telle importance et servit de base à un travail si utile dans la suite, que l'on a cru bon de la reproduire au complet.

"ORGANISATION DU PARTI"

"Mémoire pour aider ceux qui pourraient discuter le sujet"
"aux séances du Comité Libéral National antérieurement à"
"la Convention et devant servir, plus tard, aux membres du"
"comité spécial nommé pour étudier le sujet de la Conven-"
"tion elle-même et en faire rapport."

"Dans la convocation officielle de la Convention libérale nationale" "il est expliqué que le second but pour lequel la Convention est" "appelée sera d'étudier la "question de l'organisation du parti." En" "conséquence, ceux qui ont été chargés de préparer cet appel officiel" "ont bien saisi toute l'importance de l'organisation du parti, et cette" "importance ne devrait pas occuper une place moins élevée dans" "l'esprit de ceux qui pourraient être appelés à traiter de la question," "soit à titre de membres d'un comité quelconque, soit devant la" "Convention elle-même."

"En résumé, l'objet d'une organisation du parti est de s'assurer une" "coopération harmonieuse entre tous les éléments dont un parti est" "composé, de manière à ce que son travail, en tout temps, soit le plus" "efficace possible en matière d'intérêt public et, que sa force comme" "parti ne soit jamais affaiblie."

"Il est un fait connu de tous, que le parti Libéral n'a jamais eu," "une telle organisation dans les affaires du Dominion; de fait, il a" "rarement joui d'une organisation quelconque, même dans les affaires" "provinciales, bien que ses succès, croit-on, dans une province ou" "dans une autre, soient dûs aux bienfaits d'une organisation d'ordre" "général. Si l'on examinait les choses de près, on serait étonné de" "constater que c'est grâce à la popularité d'un gouvernement pro-" "vincial, ou encore à la faiblesse de ses adversaires, plus qu'à son" "organisation préalable, si un parti ou l'autre est sorti victorieux du" "conflit politique."

"A l'heure actuelle, le problème qui se présente aux libéraux du" "Dominion est de savoir quelle méthode l'on devrait adopter pour" "obtenir la plus grande somme possible de solidarité et d'efficacité" "dans le parti. Peut-être trouverions nous une solution plus satis-" "faisante de ce grave problème en consultant l'expérience du passé."

"Antérieurement à 1896, et pendant un certain temps dans la suite," "il existait dans la province d'Ontario une organisation active et" "militante connue sous le nom de "La Fédération des Clubs Libéraux" "de l'Ontario." Comme l'exprimait sa constitution, cette Fédération" "était "une union des Associations et des Clubs libéraux pour l'avance-" "ment de la cause d'un bon système de gouvernement et l'encourage-" "ment d'un esprit national canadien." Pour la part active prise dans" "la lutte politique, laquelle, le 23 juin 1896, se terminait par la vic-" "toire des Libéraux, la Fédération reçut de sir Wilfrid Laurier une" "lettre spéciale de remerciements."

"C'est à Toronto, le 13 mars 1901, que la Fédération tint sa dernière" "Convention. En adressant la parole aux délégués qui y étaient ré-" "unis au sujet de l'organisation du parti, le Président d'alors s'ex-" "prima ainsi:"

> "La liberté de la discussion est un principle fondamental du Libéralisme" "politique, et vu que nous sommes réunis pour étudier ensemble toutes les" "questions ayant trait à l'avancement du parti dans cette province, c'est le lieu" "et le moment de constater de quelle manière le parti libéral d'Ontario est dirigé." "Nous devrions tout particulièrement chercher à nous assurer si la direction du" "parti est propre à lui communiquer, en temps de lutte politique, toute la force" "voulue, et si, en d'autres occasions, cette direction est capable d'intéresser" "continuellement tous les libéraux à l'expansion de la doctrine et au développe-" "ment des idées du parti libéral. D'après mes observations, je crois qu'il n'existe" "actuellement aucune organisation capable de remplir ces deux rôles."
>
> "Bien que l'efficacité du parti se soit améliorée par le fait que cette Fédération" "a pu obtenir une voix dans les affaires de l'Association libérale de l'Ontario, je ne" "crois pas possible de commander toutes les énergies du libéralisme provincial" "sans une organisation à caractère plus radical. Il y a dans notre système" "d'éducation une chaîne qui relie l'école primaire à l'université; il doit en être" "ainsi dans un parti politique bien ordonné, et le comité subalterne devrait être" "constamment en contact avec le comité chargé du contrôle de l'association" "provinciale. L'expérience nous prouve que le corps, ou l'association, le plus en" "mesure de diriger avec succès le parti libéral en Ontario, est celui qui non seule-" "ment sera représentatif de l'électorat libéral, *mais qui, en tout temps, sera en*" "*relation si étroite avec tous les rangs du parti qu'on n'aura jamais occasion de*" "*douter ni de la force ni de la faiblesse du même parti dans aucune section du pays.*"

"La Convention, à laquelle les paroles que nous venons de citer" "furent adressées, n'était pas autrement constituée que la majorité" "des réunions de parti de même nature. On aimait mieux un beau" "discours que l'action. Rien ne fut fait pour donner suite aux sug-"

"gestions concernant une organisation serrée et destinée à couvrir" "toutes les parties de la province. La fédération languit pendant" "un certain temps et finalement elle tombait. Ce que devint plus tard" "le parti libéral en Ontario est écrit dans nos annales politiques. La" "question se pose maintenant: les libéraux veulent-ils que cette triste" "expérience se répète par tout le pays? Si nous voulons du progrès," "il faudra procéder immédiatement à une organisation du parti sur" "une base nationale."

"Pour appuyer cette dernière assertion, un libéral énergique et" "clairvoyant s'exprimait ainsi dans une lettre récente:"

"Sir Wilfrid était d'avis qu'on avait commis une grande erreur en matière" "d'organisation du parti au cours des années qui nous étions au pouvoir: nous" "n'avions alors aucune organisation nationale capable de maintenir le parti en" "bon état et bien uni d'un bout à l'autre du pays."

"Une telle organisation servirait à trois fins différentes: premièrement, elle" "établirait une relation plus étroite entre les leaders et les membres du parti par" "tout le pays. Deuxièmement, elle servirait de moyen d'union en vue d'une" "action commune, à un moment donné, dans les différentes parties du pays." "Troisièmement, elle permettrait aux chefs du parti de compter sur une organisa-" "tion permanente qui ne serait pas sujette à modification par suite du décès" "ou de la désertion d'un membre quelconque. Le parti. La plus utile de ses" "fonctions serait peut-être de maintenir à l'œuvre un grand nombre de personnes" "qui demandent de l'activité et qui, à cause du manque d'occasions de se dé-" "vouer, deviennent aigries à l'égard du parti, sous prétexte qu'on ne reconnaît" "ni n'apprécie leurs services."

"Je ne suis pas tout à fait de votre avis à l'effet qu'on devrait procéder à" "l'établissement d'une telle organisation à la fin de la convention seulement." "Pour être une organisation vraiment nationale, elle devrait prendre naissance" "au sein même de la Convention nationale, et je suis porté à croire que si un jour" "nous pouvons atteindre un tel résultat, les destinées du notre parti seront" "mènées d'une manière tout autre que par le passé."

"Il y a, à mon sens, un autre point qui semble être de la plus haute impor-" "tance sous ce rapport. Le plus grand danger qui menace le pays à l'heure" "actuelle est le manque d'unité en matière d'idées et d'action, tant au point de" "vue des provinces qu'à celui des nationalités. L'organisation projetée tendrait" "à empêcher une province quelconque de faire bande à part et lutter contre le" "reste du pays, comme on le constate malheureusement aujourd'hui dans la" "question du tarif. On peut également appliquer cet argument à ce qui a trait" "aux questions de nationalités et de croyances religieuses. D'une manière" "générale, une telle organisation devrait apporter de l'union dans le parti et de" "l'harmonie dans le pays, étant donné qu'elle devrait avoir pour résultat une" "meilleure entente entre les différentes sections du pays dans les questions de ce" "genre."

Vous savez sans doute qu'aux États-Unis chacun des deux partis politiques" "possède son exécutif: de fait cet exécutif sert de première base à une organisa-" "tion bien ordonnée. Il offre au chef du parti le moyen de répandre les activités" "et de s'assurer l'appui de plusieurs personnes qui, sans cela, ne seraient pas mises" "en relation avec les opérations du parti, sauf en temps d'élection générale. J'ai" "toujours cru, et je crois encore, que nulle chose n'a plus contribué à notre" "défaite de 1911 que le vide qui existait entre les chefs du parti et les disciples" "de tous les rangs."

"Donc, vu la nécessité et la sagesse d'une organisation du parti" "sur une base nationale, il ne reste qu'à déterminer cette base ainsi" "que la constitution d'un tel corps national."

"Si un parti politique doit être dirigé d'après des principes d'affaires," "il est suggéré que, pour atteindre le but pour lequel il existe, le parti" "libéral soit organisé sur la même base qu'une compagnie à fonds" "social."

"En général, la base d une compagnie à fonds social se compose de" "son capital, son bureau de directeurs et son gérant général."

"Par analogie, le capital du parti Libéral est représenté par ses" "principes et sa politique; son bureau de directeurs se compose du" "chef national et ceux qui lui sont associés pour la direction et le" "maintien du parti, et son gérant général n'est autre que l'organi-" "sateur général engagé par le bureau des directeurs pour donner" "suite aux instructions du bureau et, en général, pour surveiller le" "détail des opérations du parti dans toutes les provinces du Dominion."

"En adoptant une telle base pour l'organisation nationale, on" "pourrait lui donner la forme suivante:"

"(*a*) Un président national, qui serait toujours le leader ou le chef" "du parti."

"(*b*) Neuf vice-présidents—soit un pour chaque province."

"(*c*) Un conseil national de cinquante-quatre membres nommés par" "les provinces—soit six par province."

"(*d*) Un organisateur national."

"Le président national, les neuf vice-présidents et le conseil national" "de cinquante-quatre membres, constitueraient le corps gouvernant" "pour le Dominion. Ce corps pourrait, u besoin, nommer à même" "ses membres n comité exécutif, ou des sous-comités, pour étudier" "des questions spéciales de nature temporaire ou permanente."

"Un telle organisation nationale devrait se réunir à Ottawa, au" "moins une fois par année, au cours de la session du Parlement. Si" "d'autres réunions étaient nécessaires, elles pourraient être convoquées" "par le leader qui serait le président national, si le plan proposé plus" "haut était adopté."

"Les neuf vice-présidents et les six membres du conseil national de" "sa province devraient se réunir au moins deux fois par année, ou" "plus souvent, si le président national l'exige."

"La besogne de l'organisation nationale devrait être concentrée" "dans la capitale nationale d'où son bureau-chef dirigerait le travail."

"Les activités du bureau-chef devraient être réparties entre deux" "divisions, c'est-à-dire, celle de l'"organisation" et celle de l'"informa-" "tion." Une telle répartition du travail est de nécessité absolue si" "l'on veut atteindre le but visé et éviter la confusion et la répétition" "du travail."

"Le bureau principal"

"Ni le bureau principal, ni l'une de ses divisions, ne saurait inter-" "venir de quelque manière dans le travail d'organisation d'une" "province ou d'une partie quelconque d'une province. C'est la métho-" "de d'organisation d'une province, méthode adoptée par les membres" "de la dite province et appliquée à leur manière qui doit prévaloir" "dans cette province. Les droits d'une province sous ce rapport" "doivent être absolus et scrupuleusement respectés—c'est la tradition"

"libérale qui l'exige. Toutefois, à moins que l'on n'établisse ce que"
"l'on pourrait appeler une chambre de compensation, de quelle"
"manière pourrait-on relier le parti dans le Québec, par exemple,"
"avec le même parti dans l'Alberta, ou encore comment pourrait-on"
"amener en communion d'idées les provinces Maritimes, avec leur"
"idéal et leurs conditions particulièrement difficiles, et celle de"
"l'Ontario dont les conditions sont tout à fait différentes? Nous ne"
"nous connaissons pas suffisamment les uns les autres du commence-"
"ment à la fin de l'année; à cause de cela et parce que nous n'avons pas"
"à notre disposition des moyens propres à l'intercommunication des"
"idées, autres que ceux qui sont offerts au cours de la session du"
"Parlement, quand les membres se réunissent, que nous cessons de"
"communiquer les uns avec les autres, c'est-à-dire que ceux de l'Ouest"
"ignorent totalement le travail qui se fait dans l'Est et vice versa."
"Ainsi, nous avons dans l'Ouest des libéraux dévoués et zélés qui"
"finissent par se laisser emporter par la campagne mensongère d'une"
"presse ennemie, qui répand d'une façon honteuse la nouvelle que les"
"principes du vieux libéralisme politique ont été anéantis par une"
"forte réaction produite dans l'Est. Le bureau principal projeté"
"devrait être maintenu en relation constante avec les activités de"
"chaque association provinciale et être parfaitement renseigné quant"
"aux opérations d'une province ou d'une section quelconque du pays."
"Cette même organisation centrale devrait toujours être préparée,"
"lorsqu'à l'horizon s'annonce la tempête poussée par les dissensions"
"et la discorde, à diriger la barque du parti national uni avec plus de"
"fermeté et de courage jusqu'au moment de l'accalmie et d'une"
"nouvelle prospérité."

"Division de l'organisation"

"En plus de la besogne générle telle qu'assignée plus haut à la"
"division d'organisation du Bureau principal, cette division devrait"
"être aussi tenue de voir au maintien de l'efficacité constante du"
"parti par la voie de chacune des organisations provinciales. A cette"
"fin, il faudrait s'assurer une coopération plus sympathique et"
"régulière, de manière à créer une unité national aussi bien qu'une"
"unité dans le parti. Un autre moyen d'atteindre ce but serait de tenir"
"une série de réunions annuelles dans chacune des provinces avec"
"échange d'orateurs, préparée d'avance par la division de l'organisa-"
"tion. A ces réunions on exposerait la politique et les principes"
"libéraux par la voix des orateurs des différentes provinces, de sorte"
"que les Libéraux de langue anglaise seraient à même de mieux com-"
"prende les idées de leurs confrères libéraux de langue française, et le"
"peuple de l'Ouest serait mis en demeure de mieux connaître celui"
"de l'Est et vice versa."

"Il existe actuellement à Ottawa un bureau libéral de renseigne-"
"ments qui pourrait devenir le noyau de la division de l'information"
"du bureau principal projeté. Ce bureau de renseignements a fourni"
"des données aux membres du parti dans toutes les sections du pays,"
"il a publié un grand nombre de livrets destinés à une campagne"
"politique, il a compilé des renseignements pour les députés pendant"
"la session du Parlement et même pendant les intercessions et, à"

"l'occasion, il a fait une besogne considérable en matière d'organisa-"
"tion."

"Sous le rapport des renseignements, on peut dire que ce bureau a"
"fait un travail de grande importance, mais lorsqu'il s'est agi de pro-"
"céder à l'organisation, ses efforts sont restés sans beaucoup de ré-"
"sultats. Comme il a été dit plus haut, le travail d'organisation"
"relève en premier lieu des provinces, et au cours des quelques mois"
"derniers, en Ontario, au moins, des efforts sérieux ont été tentés en"
"vue de reporter cette besogne d'organisation au domaine provincial."
"Le bureau de renseignements, tel qu'actuellement constitué, pourrait"
"être maintenu en l'agrandissant pour plus d'efficacité que par le"
"passé et en lui communiquant un système de fonctionnement, qui"
"le ferait connaître plus largement des Canadiens à cause de ces"
"heureux résultats. Il n'en resterait pas moins un collectionneur de"
"nouvelles, un compilateur de renseignement, un bureau enquêteur"
"pour servir à la critique de nos adversaires et, dans le domaine"
"positif, un collectionneur de données justes touchant les questions"
"vitales soulevées chez la masse du peuple en vue de consolider les"
"idées de nos amis, d'énoncer les doctrines du libéralisme et de ja-"
"lonner, de fanaux et de signaux sûrs, la route politique par laquelle"
"le pèlerin libéral pourra se rendre à bon port."

"Les ouvrages publiés par ce bureau sur des sujets d'ordre général"
"devraient faire autorité, et, tout en étant directement des ouvrages"
"politiques et libéraux, ils devraient, en temps d'élection, servir"
"d'autorité en matière de renseignements, et offrir aux directeurs de"
"la compagnie politique une source de munitions d'ordre supérieur."

"L'ORGANISATEUR NATIONAL"

"On devrait pouvoir trouver au Canada un Canadien capable de"
"prendre la direction du bureau principal et qui, sous l'autorité du"
"chef du parti et de ses conseils, pourrait surveiller et diriger les deux"
"divisions du bureau, à savoir, l'organisation et l'information. On"
"pourrait lui décerner le titre d'Organisateur National."

"Un poste de ce genre est difficile à remplir; cependant, il ne devrait"
"pas être rempli par "un bon garçon" frappé par quelques malheurs,"
"ni par un député ou un candidat vaincu, pour l'unique raison que"
"c'est un député ou un candidat malheureux. Le bureau principal"
"du parti libéral du Canada n'est pas un poste à remplir par un"
"simple pensionnaire du parti. Le parti a fait preuve dans le passé"
"d'une sympathie mal éclairée et a trop contribué au système de"
"crêche pour les affamés et ne s'est pas assez préoccupé de la com-"
"pétence de ses créatures."

"Alors, quel type d'homme devrait être cet organisateur national?"
"Un homme de haute éducation et capable de bien juger les hommes,"
"une personne de sympathie ouverte, connaissant et sachant apprécier"
"la valeur des nouvelles; un homme capable à un moment donné de"
"prendre l'attitude d'un juge d'une cour supérieure d'une de nos"
"provinces, par exemple, et, en conséquence, qui serait juste dans ses"
"appréciations des hommes et des choses, un homme qui saura ne pas"
"s'allier à un groupe quelconque, qui n'a pas d'amis parmi les poli-"
"ticiens et qui s'efforcera toujours de rester sur le côté de la justice,"

"qui considérera le libéralisme en politique comme une croyance et"
"sera toujours prêt à promouvoir les intérêts du parti avant ceux"
"d'un individu ou d'une localité quelconque, croyant fermement que"
"le bien-être de la masse du peuple canadien est sauvegardé par"
"l'avancement et le succès de la cause libérale. Outre ces qualitiés"
"d'ordre personnel, l'organisateur national devra posséder une ex-"
"périence en matière d'organisation et de direction, et ses aptitudes"
"sous ce rapport devront être absolument connues ou évidentes."

"Et où trouverons-nous un tel homme? Nous le trouv ns"
"probablement chez quelque firme ou compagnie dont les affaire nt"
"dirigées d'une manière intelligente et pratique, et où l'homi en"
"question touche un traitement annuel de sept mille cinq cents"
"dollars ($7,500) et peut-être davantage."

"Après avoir découvert l'homme dont nous avons besoin, de quelle"
"manière pourrons-nous nous assurer de ses services pour le parti"
"libéral? En lui payant un salaire annuel plus élevé que celui qu'il"
"touche actuellement, et lui garantissant de l'emploi pour un certain"
"nombre d'années déterminé mutuellement au préalable. En d'au-"
"tres termes, en appliquant les principes d'affaires à la politique."

"DIRECTEURS ADJOINTS"

"Il va sans dire que non seulement les chefs des divisions de l'orga-"
"nisation et de l'information doivent être des hommes compétents,"
"mais qu'il faut aussi leur accorder un traitement proportionné à la"
"valeur de leurs services. Ces employés, comme leurs subalternes,"
"ne peuvent faire un travail efficace que s'il sont libres de tracasseries"
"financières. Ceci nous amène à la question de l'approvisionnement"
"des fonds nécessaires à cette organisation."

"FINANCE"

"Si l'on place le libéralisme politique sur la base d'une croyance,"
"comme on devrait le faire, le cri qui s'élève de diverses parties de la"
"presse du pays, au sujet de la publication des souscriptions à la"
"caisse du parti, n'aura plus sa raison d'être. Un homme devrait con-"
"tribuer à l'avancement et au succès de son parti de la même manière"
"qu'il le fait pour les besoins et l'extension de l'église de son choix, et"
"non pas, comme il est arrivé trop souvent dans le passé, dans le but"
"de recevoir compensation de son parti en argent, en places ou en"
"faveurs quelconques."

"Ainsi, au sujet du bureau principal, on devrait déterminer une"
"base fixe, pour contributions ou taxes provinciales, sur laquelle on"
"établira les moyens de pourvoir à l'approvisionnement de fonds"
"nécessaires pour traitements, frais de voyage, loyers de bureaux,"
"assistance et équipement. Ceci exige la nomination d'un comité"
"permanent de finance. Ce comité devrait se composer d'hommes"
"qui en conscience croient que le "Libéralisme Politique," tel qu'é-"
"noncée par les grands libéraux du Canada, et toujours hautement"
"apprécié, durant sa longue carrière, par le Grand Chef dont nous"
"déplorons tous la mort récente, est la seule base sur laquelle on"
"puisse faire revivre la vraie vie nationale dans ce pays. Il ne serait"

"pas difficile pour des hommes de cette trempe de pourvoir au pré-"
"lèvement des fonds nécessaires à l'organisation, et à son entretien, tel"
"que décrit dans ce mémoire."

"L'AVENIR"

"Regarder en arrière est chose assez facile; envisager l'avenir est"
"plus difficile. Et cette Convention Nationale de 1919 manquera son"
"but, en ce qui a trait à l'avenir du parti, si, avant de terminer son"
"travail, elle ne se prononce pas en faveur de l'établissement d'une"
"organisation permanente d'ordre national, en donnant à cette"
"organisation le pouvoir de remplacer ceux qui pourraient démision-"
"ner, ou qui deviendraient incapables à cause de maladie ou autre-"
"ment, et en pourvoyant à l'appel d'une nouvelle convention natio-"
"nale tous les cinq ou six ans, par exemple, pour la reconsidération et"
"le remaniement de toutes les affaires du parti libéral au Canada."

BULLETINS DE VOTE SPÉCIAUX

La marche à suivre pour l'élection d'un chef du parti libéral par une Convention populaire a donné naissance à un grand nombre de questions, parmi lesquelles celle de la forme du bulletin de vote. Aucun précédent au Canada pour aider à la solution de la difficulté, et l'on ne considérait pas applicable le mode suivi aux États-Unis, par les conventions nationales, pour la nomination des aspirants à la Présidence. Après un grand nombre de propositions examinées et rejetées, on décida enfin de faire imprimer, pour l'usage de chaque délégué, un livret de bulletins, semblable à un livre de chèques, dans lequel il y aurait 10 bulletins, numérotés de 1 à 10, inclusivement, et détachables de souches avec numéros correspondants. On imprima, avec le temps, 1,100 de ces livrets, dont la distribution serait effectuée en vertu des règlements de votation qui furent soumis plus tard au comité national et acceptés sans modifications. L'usage des bulletins ainsi désignés, pour la première expérience de son genre au Canada, contribua grandement à l'ordre qui régna à la Convention pendant le temps de la votation. Tout fonctionna si bien et si méthodiquement qu'une heure après que les scrutateurs eurent commencé à recueillir les bulletins dans la salle de la Convention, les votes furent comptés, et le rapport de l'officier rapporteur général, sur le résultat de la votation du premier tour de scrutin, fut remis aux présidents conjoints sur l'estrade.

DESCRIPTION DES BULLETINS

Pour le bénéfice des conventions libérales futures, il semble opportun d'inclure en cet historique une description complète du livret de bulletins fourni à chaque délégué ayant droit de vote à la Convention nationale de 1919.

Le recto de la couverture de front portait le titre, et au coin inférieur de droite une note invitant le porteur à lire les instructions imprimées sur le verso du feuillet; celles-ci enseignent comment employer les bulletins et ce qu'il faut faire, si le votant gâte un bulletin ou perd son livret. Voici des spécimens des deux côtés du feuillet-couverture du livret.

[RECTO DE LA COUVERTURE]

VOTES OFFICIELS

Convention Libérale Nationale

OTTAWA

Aout 5-6-7

1919

Voir Instructions en dedans

[VERSO DE LA COUVERTURE]

INSTRUCTIONS

Pour le premier scrutin on se servira du bulletin portant le chiffre 1, pour le second scrutin, on se servira du bulletin No 2, et ainsi de suite pour chaque tour de scrutin subséquent.

Au scrutin, chaque délégué votant ne devra écrire sur le bulletin *que le nom de la personne* pour laquelle il (ou elle) vote.

Aucun délégué ne devra écrire son nom sur un bulletin de vote.

Si, au cours du scrutin, un bulletin est détérioré on pourra en obtenir un autre portant un numéro correspondant sur livraison du bulletin détérioré à M. Andrew Haydon, Secrétaire Général.

Si un livret de bulletins de vote est perdu, on devra immédiatement en faire rapport au Secrétaire Général, M. Andrew Haydon.

Nul vote ne sera compté à moins qu'il ne soit inscrit sur la formule officielle du bulletin.

Le feuillet d'arrière de la couverture de chaque livret était perforé comme les bulletins, et la partie détachable servait de reçu que signait le délégué qui recevait le livret. La souche restante servait à l'identification du reçu détaché. Le feuillet d'arrière de la couverture de chaque livret ne portait de l'imprimé que sur le côté extérieur; en voici un spécimen:

LIVRET Nº 1344

Reçu livret No 1344 contenant les bulletins officiels numérotés de 1 à 10 pour usage à la Convention Libérale Nationale de 1919.

Délégué

LIVRET Nº 1344

BULLETIN DE VOTE OFFICIEL

Convention Libérale Nationale

1919

Les 10 bulletins étaient tous semblables dans chaque livret, les numéros exceptés. Ci-après un facsimilé du bulletin No 1:

Livret

Nº 1344

Souche

1

Détacher ici

BULLETIN OFFICIEL

Convention Libérale Nationale

1919

1

Bulletin du Premier Scrutin

On remarquera que la souche du bulletin, ainsi que la souche et le reçu formant le feuillet d'arrière de la couverture du livret, portent le numéro du livret. A première vue, on pourrait supposer qu'il serait possible d'identifier le bulletin et que la votation, suivant cette méthode, ne serait pas secrète. On se tromperait, néanmoins, car le bulletin proprement dit ne portait aucun chiffre pouvant l'identifier, pas plus que le livret dont il avait été détaché, et c'est le bulletin seul qui le était déposé dans l'urne. Autrement dit, chaque bulletin portant le No 1 était semblable à tous les autres bulletins ayant le même numéro employé au premier tour de scrutin. Donc, impossible d'identifier le votant.

FEUILLE DE COMPTAGE

Pou compter les bulletins avec exactitude et rapidité, on prépara d'avar des feuilles spéciales, sur lesquelles serait inscrit le résultat de chaque votation. Voici un spécimen de ces feuilles:

COMMENT COMPTER

Un des compteurs sort les bulletins et lit le nom du candidat inscrit sur chaque bulletin.

Un autre compteur fait sur la feuille un trait vertical, ex. /, à chaque vote et groupe ces traits 5 par 5, ainsi: 𝍸 par une diagonale au cinquième vote en chaque groupe. Ce procédé rend le comptage final facile et rapide.

GARDER CETTE FEUILLE

Convention Libérale Nationale

Les 5, 6 et 7 août 1919

Feuille des compteurs pour le scrutin No 1

NOMS DES CANDIDATS		TOTAL DES VOTES
	. . .	
	. . .	
	. . .	
	. . .	
	Les compteurs s[illegible]t leurs noms ici.	

Séances finales du comité national

En réponse aux invitations lancées par le président du comité national, les séances finales à Ottawa, le 31 juillet et les 1er, 2 et 4 août, furent suivies par 150 représentants libéraux de toutes les provinces du Dominion. Etaient présents, en outre des membres du comité, des sénateurs, des membres et ex-membres du Parlement, les premiers ministres provinciaux, les ministres des cabinets provinciaux, des hommes d'affaires distingués et des soldats rapatriés avec mentions honorables pour état de service, tous animés du désir d'aider à la solution des grands problèmes nationaux, au moment où prévaut un malaise général parmi le public.

Etant donnés le nombre et la variété des résolutions et propositions reçues, et en vue de mettre toute chose prête pour le temps de la Convention, des comités spéciaux furent nommés pour étudier et discuter des sujets spéciaux, et tous les matériaux, qui avaient été préparés et rassemblés et qui s'y rapportaient, furent mis à la disposition de ces comités spéciaux. Ainsi, il y avait un comité spécial sous la direction de l'hon. H. S. Béland et du Lt.-Col. J. L. Ralston, qui s'occupait de l'étude des questions concernant les soldats rapatriés. On mit à la disposition des membres de ce comité des copies de toutes les mesures législatives ayant trait aux soldats, ainsi que des copies de toutes les résolutions adoptées par l'Association des Vétérans de la Grande Guerre (A. V. G. G.) et d'autres organisations militaires intéressées au bien-être des soldats. La même règle fut suivie pour tous les sujets assignés aux autres comités spéciaux. Lorsque ces comités spéciaux eurent terminé leurs travaux, ils firent en écrit des rapports sur les mérites des sujets qui avaient été étudiés et discutés; ces rapports formèrent plus tard des sources de renseignements précieux, sous une forme concise, pour la conduite et l'usage des comités nommés par la Convention pour traiter des mêmes sujets. On évita ainsi la duplication du travail, et l'on gagna en outre un temps précieux.

L'agenda pour les dernières séances du comité national contenait deux catégories de règles—l'une régissant les résolutions et leur discussion à la Convention, l'autre la votation pour le choix du chef de parti. Après l'adoption de ces règles, le comité décida de les faire imprimer dans le programme des affaires de la première journée de la Convention. Une autre décision prise eut pour objet de faire imprimer le programme de chaque jour de la Convention. Conformément à cette décision, 1,800 copies du programme pour chaque jour furent imprimées et une copie placée sur le siège de chaque délégué, dans la salle de la Convention, avant l'ouverture de chaque séance du matin.

Lieu de la réunion de la Convention

La Convention tint ses séances au parc Lansdowne, ou, comme on l'appelle généralement, aux terrains des Expositions. Ces terrains appartiennent à la corporation d'Ottawa qui mit gracieusement à la disposition du comité local des arrangements tous les édifices nécessaires aux fins de la Convention. Les séances de la Convention eurent lieu dans le grand edifice appelé "Howick Hall" (Pavillon Howick), cet édifice se prêtait à merveille à toutes les nécessités d'un si grand assemblage public.

Quelques-uns des arrangements

On avait installé, à l'entrée des terrains par la rue Elgin, un bureau de renseignements avec un personnel de langues française et anglaise.

Un peu plus loin, dans un autre édifice, il y avait un bureau d'enregistrement, où les délégués signaient le registre des membres, recevaient leurs insignes et des billets de chemins de fer à prix réduits en échange de leurs certificats de chemins de fer. Dans un autre édifice plus petit, avait été préparée une salle pour y déposer chapeaux, pardessus et autres articles d'habillement; tout à côté de cet édifice était le bureau du secrétaire général, où, en outre du personnel de M. Haydon, se trouvaient des sténographes anglais et français, dont les services avaient été mis à la disposition des délégués pendant toute la durée de la Convention. En arrière de l'édifice occupé par le secrétaire général, avait été aménagé un grand dortoir pouvant recevoir 800 personnes. A proximité de cet édifice, et séparé par une double avenue et une pelouse, se trouvait un grand pavillon, où l'on avait préparé une salle à manger avec 1,200 couverts. Il y avait aussi une salle de repos pour les dames, sous les soins d'une matrone et d'un personnel de jeunes filles; dans le même édifice avait été aussi aménagé un dortoir pour les dames qui n'auraient pu trouver à se loger dans les hôtels ou les maisons particulières de la ville.

Intérieur du pavillon Howick

C'est dans ce pavillon qu'eurent lieu les séances de la Convention et les assemblées de tous les comités. On avait consacré beaucoup de temps et de travail pour pouvoir exécuter tous les travaux de la Convention sous un même toit. La salle de la Convention se trouvait sur la moitié de façade du pavillon. Le parquet, sur lequel étaient les sièges des délégués, était séparé de l'espace réservé au public par une forte balustrade en bois. A l'intérieur de cette enceinte avaient été placées 1,800 chaises pour les délégués et les délégués substituts, et disposées en sections suivant les différentes provinces. La place réservée aux délégués de chaque province était marquée par des cartons sur lesquels étaient inscrits les noms des 9 provinces et celui du Yukon. A l'extrémité est de la salle avait été dressée une estrade de 80 pieds de longueur et de 35 pieds de largeur. Les murs étaient décorés de masses de palmes et de plantes à feuillage, et au centre de l'arrière-plan était exposé un portrait de sir Wilfrid Laurier qui, une fois illuminé la nuit, paraissait si vivant qu'il captivait tous les regards des personnes présentes dans la salle. La table du Président occupait le centre de l'estrade et était placée sur le devant; de chaque côté d'elle étaient les sièges des reporters anglais et français et ceux des secrétaires adjoints.

Tout à fait sur le devant de l'estrade, un espace avait été réservé pour les correspondants de la presse; il fut rempli par le plus grand nombre des représentants de la presse qui aient jamais pris part à une convention au Canada.

La salle avait été profusément ornée de guirlandes, banderoles, festons et drapeaux, le long des murs de chaque côté pendaient des boucliers aux riches couleurs, qui représentaient les différentes provinces; chacun de ces boucliers était surmonté d'un faisceau de petits drapeaux artistiquement drapés; l'ensemble de toutes ces décorations produisait un admirable effet.

Lieu de réunion des comités

La moitié d'arrière du pavillon Howick servait aux diverses fins de la Convention. Le premier parquet sur le même étage que la salle de la Convention était divisé en 10 salles de comités—une pour chacune des 9 provinces, et une pour le Yukon. A côté de ces salles il y avait un comptoir pour rafraîchissement, un dépôt de journaux et une boutique

de barbier. A l'étage au-dessus de ces salles on avait aménagé une vaste salle pouvant accommoder 100 représentants de la presse, un bureau de télégraphie où plusieurs compagnies avaient installé leurs instruments et leurs opérateurs, et une chambre pour les reporters officiels, dont la tâche était simplifiée par une machine miméographe qui reproduisait des centaines de copies des résolutions, des rapports des comités, etc., avec une telle rapidité que les correspondants de la presse disposaient constamment d'un nombre de copies suffisant pour les inclure en leurs rapports et leurs dépêches télégraphiques.

En outre de tous les appareils pour économiser du temps, on avait installé aussi un système complet de correspondances téléphoniques, locales et à grande distance. Pour accommoder non seulement les délégués, mais aussi les membres des divers personnels engagés en différentes occupations relatives à la Convention, on avait posté à certains endroits de l'édifice et dans les salles des comités des commissionnaires, des pages, des portiers, des huissiers et d'autres aides. Tout l'ensemble de cette organisation fonctionna à la perfection et justifia pleinement l'attente du comité local des arrangements, dont la devise est: "Good business is good politics."

Félicitations de la presse

Un fait unique en son genre se produisit à la fermeture de la Convention. Les correspondants de la presse se réunirent et adoptèrent une résolution pour exprimer leur appréciation sur les dispositions qui avaient été prises pour leur confort et accommodement. Voici leur lettre d'appréciation et la résolution qui fut adoptée:

CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

L'hon. Charles Murphy, M.P.,
aux soins de Murphy, Fisher & Sherwood,
Central Chambers,
rue Elgin, Ottawa.

le 8 août 1919.

Mon cher M. Murphy:

Il me fait grand plaisir de vous transmettre une copie d'une résolution unanimement adoptée par les membres de la tribune de la Presse et les journalistes en visite de toutes les parties du Dominion, à la veille de la fermeture de la Convention. La présente résolution n'est qu'une faible expression de l'appréciation de chaque membre de la presse pour les admirables arrangements faits pour leur accommodament et l'accomplissement de leur tâche qui était très ardue. Pour ma part, je puis dire que jamais à pareille assemblée (s'il y en a jamais eu de semblable) je n'ai constaté un tel empressement à se rendre aux désirs de la presse et une telle disposition à alléger ses labeurs. Veuillez agréer mes cordiales félicitations.

Bien à vous,

(*Signé*) H. E. M. Chisholm,
Secrétaire de la tribune de la Presse.

La Résolution

Proposé par A. R. Ford, secondé par J. K. Munro, et unanimement adopté:

Que les membres de la tribune de la Presse parlementaire, et les correspondants spéciaux rassemblés des diverses parties du Dominion, désirent exprimer leur haute appréciation des arrangements faits pour leur accommodement à la Convention Libérale Nationale, qui a eu lieu au pavillon Howick, Ottawa, les 5, 6, et 7 août 1919, et offrir leurs remerciements à l'hon. Charles Murphy, M.P., à M. Andrew Haydon, à M. Alexander Smith et autres qui ont contribué aux arrangements susmentionnés. Ils désirent déclarer de plus que toute demande, faite par les membres de la presse, en vue de faciliter l'accomplissement de leur travail, pendant la Convention, fut promptement et courtoisement exécutée, et que sous tous rapports l'accommodement et les facilités accordés à la presse étaient admirables.

Résolu en outre que le secrétaire soit prié de transmettre une copie de la résolution à chacun des messieurs y mentionnés.

Jeudi soir, le 7 août 1919.

Dépôt des documents

Tous les documents originaux en rapport avec la Convention ont été déposés aux Archives du Dominion à Ottawa. Ils seront mis en tout temps à la disposition du public pour examen et renseignement.

Liste des Délégués

ILE DU PRINCE-EDOUARD

Premier:—Hon. J. H. Bell.
Sénateurs:—Hon. B. C. Prowse; Hon. J. Yeo.
Groupe provincial:—J. McMillan; A. F. Bruce; C. H. Chandler; E. T. Higgs; J. J. Johnston; J. J. McNally; H. Nelson; A. C. Saunders.
King's:—J. J. Hughes; L. McDonald; W. D. Whitehead; W. L. Pool; J. J. Ryan; W. Lemon; S. S. Hessian.
Prince:—Dr. J. F. McNeil; W. B. Tanton; B. Gallant, M.L.A.; F. L. Rogers; W. M. Lea; W. P. Callaghan.
Queen's:—J. E. Sinclair, M.P.; Hon. W. B. Warburton; Dr. J. F. Martin; J. H. Cummiskey; G. E. Hughes; J. J. MacLeod; D. T. Riley; B. Rogers; J. T. Yeo, M.D.; C. J. Duffy; G. Forbes; A. McPhee; J. G. Toombs, M.D.; D. N. McKay.
Président de l'Association libérale provinciale:—N. Rattenbury.

NOUVELLE-ÉCOSSE

Premier:—Hon. G. H. Murray.
Sénateurs:—Hon. E. M. Farrell; Hon. L. G. Power; Hon. W. Roche.
Groupe provincial:—Hon. R. M. McGregor; Hon. R. E. Finn; R. Irwin; J. L. Connolly, M.P.P.; J. C. Tory, M.P.P.; D. A. Cameron, M.P.P.; J. J. Vinley, M.P.P.; F. R. Elliott, M.P.P.; W. J. Gillies; J. W. Smith; J. H. Livingstone.
Antigonish et Guysborough:—J. H. Sinclair, M.P.; C. F. McIsaac; W. Chisholm; Dr. J. S. Brean; C. W. Anderson; A. S. McMillan; J. L. McIsaac.
Cap Breton-Nord et Victoria:—D. D. McKenzie, M.P.; A. K. McKenzie; R. Musgrove; D. G. McDonald; C. W. K. McCurdy; Luke Daye; T. F. Burke.
Cap Breton-Sud et Richmond:—W. F. Carroll; G. W. Kyte; A. B. McGillivray; A. Y. McDonald; Major M. H. Morrison; C. McKenzie; E. C. Doyle; Hon. H. C. V. Livatte; W. Crowe, K.C.; D. A. McLeod; R. H. McNeil; A. E. Sampson; A. E. Morrison; Dr. J. C. Morrison.
Colchester:—W. D. Hill; H. C. McKay; K. R. MacLean; G. R. Marshall; Chas. Hill; R. Starrett.
Cumberland:—H. J. Logan; J. A. Hanway; J. B. Moss; R. S. Carter, M.P.P.; Mrs. D. C. Allen; G. N. Allen; B. L. Tucker.
Digby et Annapolis:—L. J. Lovett; H. B. Hicks; Dr. A. F. Hogan; W. G. Clarke; G. N. Reagh; L. Stehelin; F. H. Willett.
Halifax:—H. A. Russell; C. C. Blackador; D. T. Leslie; W. R. Wakeley; Lt.-Col. D. S. Bauld; J. Murphy; H. A. Russell; R. W. Hendry; G. Farnell; C. P. Woor; G. A. Redmond; Dr. A. C. Hawkins.
Hants:—L. H. Martell; A. M. Anthony; Dr. J. B. Black; F. T. Pugsley; B. B. Fulmer; Dr. J. W. Reid, M.P.P.; Capt. G. McElhiney.
Inverness:—Dr. A. W. Chisholm; J. C. Bourinot; D. McLennan; D. McLean; J. E. Proudfoot.
King's:—J. Sealy; Dr. A. M. Covert; Col. A. Borden; W. W. Pineo; J. W. Wilton; W. B. Hairis; Hon. H. H. Wickwire.
Lunenburg:—W. Duff; C. U. Mader; J. D. McKenzie; A. Sperry; G. Cole; G. Romkey; A. F. Davison.
Pictou:—R. H. MacKay; J. A. Fraser; Miss C. Carmichael; E. M. MacDonald; W. G. Runlle; G. W. Thompson; G. W. Whitman.
Shelburne et Queen's:—Hon. W. S. Fielding; A. W. Hendry; H. R. L. Bill; J. Hood; A. N. Mack; F. I. Christie; M. A. Nickerson.
Yarmouth et Clare:—Joseph Comeau; Hon. E. H. Armstrong; H. T. D'Entremont, M.P.P.; A. H. Comeau; J. D. Kirk; H. S. LeBlanc; E. L. Comeau.
Association libérale provinciale:—Président, J. B. Douglas.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Premier.—Hon. W. E. Foster.
Sénateurs:—Lt.-Col. J. Domville; Hon. G. G. King; Hon. P. McSweeney; Hon. F. P. Thompson; Hon. I. Todd.

Groupe provincial: R. McKay; C. W. Robinson, L. A. Dugal, F. J. Sweeney, A. A. Dysart; A. T. LeBlanc; G. W. Upham, E. S. Carter, P. J. Hughes, J. E. Hetherington; J. F. Tweeddale; R. V. Smith.

Charlotte: —W. Todd; D. P. Gillmor, G. M. Byron, H. Balkam, Dr. A. D. Dyas, B. M. Hill, H. W. Mann.

Gloucester: —O. Turgeon, M.P.; P. J. Veniot, S. R. Leger, J. G. Robichaud, B. C. Mullins; W. Branch, J. P. Byrne.

Kent:—A. T. Léger, M.P., A. E. Bourgeois, C. Atkinson, J. P. A. Robichaud, D. Léger, L. Melanson; J. D. Irving.

Northumberland: —J. Morrissy, D. V. Allain, J. Robinson, D. P. Sullivan, A. M. Arsenault; Dr. Ryan; W. B. Snowball.

Restigouche et Madawaska: P. Michaud, M.P.; J. A. Reid; F. M. Anderson, B. R. Violette, J. Duncan; A. C. Léavque; Dr. P. H. Laporte.

Royal:—G. H. King, G. H. Adair, E. T. Harmer, R. R. Reid; J. S. Robinson, S. I. Keith, T. Gillieland.

Ville de St. John et comtés de St. John et Albert: W. P. Broderick, A. L. Emery, F. M. Thompson, J. W. Stevens, J. W. Lewis, E. J. Henneberry, J. A. Barry, W. E. Scully, J. J. O'Brien, S. S. Ryan, H. N. Coates, G. H. Allan, A. L. Bentley; C. A. Owens, James Buyers; T. W. Osborne; Jas. E. Porter, Jno. N. Fleming.

Westmoreland: —A. B. Copp, M.P.; L. Stockton; F. J. Estabrooke, A. T. LeBlanc, Reid McManus, Fred Magee; S. Melanson.

York-Sunbury: —N. W. Brown; P. J. Hughes; D. W. Merseereau, C. Goodspeed, W. J. Osborne; R. B. Smith, M.L.A.; W. Fawcett.

PROVINCE DE QUÉBEC

Premier: —Sir Lomer Gouin.

Sénateurs:—Hon. J. L. Béique, Hon. A. Boyer, Hon. J. P. B. Casgrain, Hon. P. A. Choquette; Hon. H. J. Cloran; Hon. R. Dandurand; Hon. L. O. David, Hon. G. C. Desaulles, Hon. J. Godbout, Hon. L. Lavergne; Hon. J. H. Legris; Hon. W. Mitchell; Hon. J. Tessier, Hon. J. M. Wilson.

Groupe provincial: Hon. W. G. Mitchell, Hon. H. Mercier, Hon. J. A. Tessier, Hon. N. Séguin, Hon. A. David; P. Bercovitch, Dr. B. A. Conroy; J. S. A. Ashby; W. S. Bullock; M. W. Reed; J. E. Robert; H. Pilon, J. Vautrin; A. M. Tessier, F. J. Bugeaud; Hon. J. E. Caron; Hon. L. A. Taschereau, L. A. Cannon; L. Létourneau; Rodolphe Fouraille; J. N. Francoeur.

Argenteuil: —P. R. McGibbon, M.P.; W. D. Graham, J. Hay, G. Dansereau, D. Black; T. Dallaire; L. L. Legault.

Bagot:—J. E. Marcile, M.P., L. Archambault, M.D.; E. St-Pierre; J. E. Phaneuf, M.P.P.; A. Lefebre, M. Desmarais; W. Hotte.

Beauce: —Hon. H. S. Béland, M.P.; J. E. Dion; P. Bouffard; E. J. Turcotte, J. E. Guertin; A. Melville Deschênes; H. Renault.

Beauharnois:—L. J. Papineau, M.P., J. C. Trudeau; Paul Mercier; Adrien Pharand; A. Lemieux; W. Repentigny.

Bellechasse:—C. A. Fournier, M.P.; J. E. G. Bolduc, M.P.P.; Donat Roy; G. Laflamme; J. Fournier; J. N. Roy, F. Carrivpau.

Berthier:—T. Gervais, M.P., S. LaFrenière, A. Denis; A. Sylvestre, W. Grignon; S. Ratlay, P. V. Sylvestre.

Bonaventure: —Hon. C. Marcil, M.P.; C. W. Taylor; Gerald Power; J. H. Kelly, Nap. Bourbonnais; J. Campbell; P. Bourdages.

Brome:—A. R. McMaster, M.P., E. Caldwell, J. Grandjean, Mrs. C. Benham, H. Ingalls; Asa Johnston; A. Page.

Chambly et Verchères: —J. Archambault, M.P.; L. Racicot, A. Beaudry, X. Préfontaine; W. Nutt; C. L. Pratt; J. N. Richard.

Champlain: —A. L. Desaulniers, M.P., Médéric Boisvert, Bruno Bordeleau, Dieudonné Rouleau; J. P. Lalonde; J. A. Rousseau, Elzéar Dallaire.

Charlevoix-Montmorency. —P. F. Casgrain, M.P.; U. Plourde; P. Dufour, M.P.P.; J. Gariepy; R. Fortier; C. J. Augers; J. Simard.

Chateauguay-Huntingdon: —J. A. Robb, M.P.; U. Archambault; J. McRae, R. W. Blair; M. W. Leahy; F. Laberge; R. R. Ness.

Chicoutimi-Saguenay: E. Savard, M.P.; T. Desbiens; J. E. Massicotte; E. R. Truchon; E. Lapointe; A. Tremblay; R. Desbien.

Compton:—A. B. Hunt, M.P., Dr. Lafortune, R. L. MacIver; J. Langlois, F. G. Gales; E. Huard; A. Legendre.

Dorchester: —L. Cannon, M.P.; L. A. Richard, E. Ouellet; W. J. Doyle; Dr. Gagné; H. Henderson; Dr. Robitaille.

Drummond et Arthabaska:—J. O. Brouillard, M.P.; J. B. Drouin, W. A. Moisan, J. E. Perrault; J. E. Hudon; E. Caille; L. N. Noir.

Gaspé: C. Lamb; G. Leclerc; A. T. Carter; J. W. Domville; G. Lemieux.
George Etienne Cartier:- S. W. Jacobs, M.P., W. LeBel; J. Cohen, A. Gour, A. Latreille; John Boyd; A. Stark.
Hochelaga: -J. E. Lesage, M.P.; S. A. Desroches; V. Lavergne; C. Desroches; J. F. Sanscrainet; E. Joyal; Dr. J. A. Lacombe.
Hull: -J. E. Fontaine, M.P.; J. Caron; R. Lafond; A. M. Lapierre; L. Lebrand; E. Duguay, Dr. H. Viau.
Jacques Cartier: D. A. Lafortune, M.P.; A. Aubertin, A. S. Pelletier; C. S. Descary; J. Scanlan; M. Gomier, A. Chaumet.
Jolette:—J. J. Denis, M.P.; E. Hébert, F. Nevert; S. Rivest, F. S. Boulet, O. Guilbault; J. Breton.
Kamouraska: E. Lapointe, M.P.; L. Lizotte; A. Dariesse, A. Hébert; Z. Caron; N. Morin; G. Power; L. A. Dupuis.
Labelle: -H. A. Fortier, M.P., P. Lortie; Dr. J. Robillard, J. McCallum; N. Thomas; Dr. E. McKay; M. Monaghan.
Laprairie-Napierville: —R. Lanctot, M.P.; A. Robillard, D. Payant; Dr. J. A. Lefebvre; A. Gagnon, A. Baillargeon, J. Beaudin.
L'Assomption-Montcalm: P. A. Seguin, M.P.; A. Desroches; J. F. Daniel, M.P.P.; O. Archambault; Blaise Dugas; J. Payette; F. Perreault.
Laurier-Outremont: -P. R. B. Du Tremblay, M.P., Dr. Ernest Poulin, J. S. Racine; E. Pitt; J. A. Chalifoux; J. Heffernan; P. E. Rouillier.
Laval-Deux-Montagnes:—J. A. C. Ethier, M.P.; C. A. Wilson, J. B. Latour; A. Beaulair; W. Lorrain; J. H. Barcelo; G. Methot.
Levis: -J. B. Bourassa, M.P.; J. Verreault; A. Paquet; D. Demers; T. Bourget, A. Blouin; G. Laliberté.
Lotbiniere:—J. F. Fafard, M.P.; G. Lizotte; E. Thériault, M.P.P., Galt Brown; G. St-Pierre; O. Carbonneau, M. Francoeur.
Lotbinière:—T. Viens, M.P.; J. E. Poitras; U. Paris; J. Olivier; Alfred Demers.
Maisonneuve:— Hon. R. Lemieux, M.P.; J. O. E. Leclair; J. A. Legault, J. A. Cadieux; J. Lamivière; E. Robert; O. Sénécal.
Maskinongé: -H. Mayrand, M.P.; R. H. Caron; J. Fleury, A. Lavoie; J. L. Desaulniers; H. Vertefeuille; J. Turner.
Matane: -F. J. Pelletier, M.P.; D. Dubé; Dr. J. A. Bergeron; A. Lepage; L. Joubert; H. Tessier; J. A. Parent.
Mégantic:—L. T. Pacaud, M.P.; J. McCannon; E. Roberge, A. Gagnon; S. J. Bennett, M.D.; J. S. Savoie; A. Blais.
Missisquoi: —W. F. Kay, M.P.; J. S. Gibson; H. H. Rocheleau; Q. Desautels; C. O. Jones; R. P. Small; F. H. Bathalon.
Montmagny: —A. M. Déchêne, M.P.; C. A. Paquet; J. Foley; F. Gervais; F. Bélanger; J. N. Boutin; Jos. Tanguay.
Nicolet: —A. Trahan, M.P.; J. A. Savoie; J. F. Descoteaux; A. Soulard; A. Rheault; L. J. B. Beauchemin; Dr. J. E. Blondin.
Pontiac: -F. S. Cahill, M.P.; A. Veshelst; H. Authier; R. Carswell; Edmund Lawn; Leonard Coyne.
Portneuf:—M. S. Delisle, M.P.; C. Laganiers; E. Desbiens; A. Marcotte; A. Fournier; J. A. Nadeau; T. Savary.
Comté de Québec:—H. E. Lavigueur, M.P.; Dr. L. N. Leclerc; T. F. Belleau; J. Blais; P. A. Galarneau; F. X. Lapointe; Chas. Trudel.
Québec-Est: —Hector Laflerté; Dr A. Lessard; A. Lachance; T. Trudel; W. Lacroix; Ed. S. Bois.
Québec-Sud: —C. G. Power, M.P.; M. Madden; Jos. Samson; T. Brossard; M. Morin; Al. Coté; J. Collier.
Québec-Ouest:—G. Parent, M.P.; A. Paquet; J. E. Bédard; L. Bégin; E. Coté; E. Marier; J. L. A. Godbout.
Richelieu: -P. J. A. Cardin, M.P.; J. B. T. Lafrenière; J. E. Robidoux; M. L. Péloquin; P. Gaudet; H. Dupré; E. Plante.
Richmond et Wolfe:—E. W. Tobin, M.P.; J. McMorine; F. C. Gingras; Jos. Pouliot; E. Bizon; J. E. Michel; J. D. Smith.
Rimouski: —J. E. S. D'Anjou, M.P.; L. J. Moreault, M.D.; V. St-Laurent; E. Belzile; J. Bellavance; J. Roy; Émile Gagnon.
Ste. Anne: -Dr. J. J. E. Guérin; J. J. Madsgan; J. Dougherty; J. A. A. Leclair; J. Langher; R. Dancey; T. A. McArthur.
St. Antoine:—W. J. Hushion; J. S. Archibald; C. LeBlanc; J. H. Dillon; L. E. Simoneau; W. R. Oliver; P. Doyle.
St. Denis:—A. Vervilie, M.P.; Joseph Elie; P. L. W. Dupré; Jerry Scanlan; Dr. E. Hurtibise; L. A. Cadieux de Courville; Dr. R. Despatis.

St-Hyacinthe-Rouville:—L. J. Gauthier, M.P.; A. Boisseau, M.P.P.; Fernand Rinfret; J. O. Beauregard; Hon. E. Choquette; R. A. Trudeau.
St. James:—L. A. Lapointe; L. N. Ricard; R. Lamoureux; C. Robillard; N. Simoneau; L. Bouthillette; J. E. Barnabé.
St. Jean et d'Iberville:—M. J. Demers, M.P.; Dr. A. Bouthillier, M.P.P.; A. Forget, M.P.P.; J. F. Cyr; A. McCartny; L. Régnier; T. Brassard.
St. Laurent-St. George:—W. C. Munn; L. Rubenstein; L. B. Cordeau; M. J. Walsh; L. Covienskv; J. A. Lamarche; T. E. Quinn.
Ste. Marie:—H. Deslauriers; J. Charlebois; J. A. Lamarre; J. A. Séguin; A. Rivest; A. Talbot; A. Hinton.
Shefford:—G. H. Boivin, M.P.; W. H. Miner; L. Tranchemontagne; F. Goyette; J. B. Payne; W. H. Masse; P. E. Boivin.
Sherbrooke:—F. N. McCrea, M.P.; J. Nicol; J. W. McKee; J. H. Lemay, M.P.P.
Stanstead:—W. H. Baldwin, M.P.; H. Jasmin; Dr. E. P. Ball; Col. A. C. Hanson; A. F. X. Deskye; J. B. LeBaron; H. B. Lovelle.
Témiscouata:—C. A. Gauvreau, M.P.; Az. Caron; E. Godbout; L. A. Dupuis; A. Ljoux; E. Brasseur; Frs. Poulet.
Terrebonne:—J. E. Prevost, M.P.; Dr. J. E. Fournier; Dr. S. Desjardins; M. Desjardins; J. Corbeil; D. Gauthier; Omer St-Amour.
Trois-Rivières et St. Maurice:—Hon. J. Bureau, M.P.; Chas. Burrill; Geo. J. Delisle, M.P.P.; A. E. Guilmette; B. J. Gérin.
Vaudreuil-Soulanges:—G. Boyer, M.P.; J. E. Fournier; F. Manson; A. Farand, M.P.P.; N. Bourbonnais; G. Brown; A. Farand.
Westmount-St-Henri:—J. A. Leduc, M.P.; J. B. Bissonnette; L. A. Rivet; A. K. Cameron; A. Legault; A. Campbell; P. Mercier.
Wright:—E. B. Devlin, M.P.; Dr. J. Fontaine; H. Therrien; F. W. Perras; J. H. Ramberg; J. Gagnon; J. Kelgoirie.
Yamaska:—J. E. O. Giadu, M.P.; Hector Perrier; F. Bouillon; John Boyd.
Organisateurs libéraux:—Hon. Philippe Paradis; Hon. Sévérin Létourneau.

PROVINCE D'ONTARIO

Chef de l'Opposition:—H. H. Dewart, C.R., M.P.P.
Sénateurs:—Hon. R. Beith; Hon. N. A. Belcourt; Hon. W. C. Edwards; Hon. G. McHugh; Hon. V. Ratz.
Groupe provincial:—U. Richardson, M.P.P.; G. J. McArthur; R. Cooper; W. H. Fraser, M.P.P.; R. B. Hamilton; D. Z. Gibson; Dr. B. E. Thompson; J. C. Tolmie, M.P.P.; G. C. Hurdman, M.P.P.; S. Ducharme, M.P.P.; J. A. Calder, M.P.P.; W. McDonald, M.P.P.; A. D. Bruce; D. B. White; W. J. Bragg; J. C. Elliott, M.P.P.; J. A. Campbell; A. A. McKelvie; R. L. Brackin; Z. Magrau, M.P.P.; D. Racine, M.P.P.; J. A. Pinard, M.P.P.; J. G. Cane; N. Parliament, M.P.P.; M. Lang, M.P.P.; G. Evanturel, M.P.P.; J. W. McLeod; Carleton Woods.
Algoma-Est:—L. O'Connor; Dr. J. Carruthers; A. J. Wagg; Jos. Bélanger; Chs. Hindo; R. H. Arthur; F. D. Pépin.
Algoma-Ouest:—C. N. Smith; P. McCool; S. A. McGaughey; Dr. McLarg; George Dunn.
Brant:—B. L. Doran; Dr. Dunton; A. E. Eddy; U. O. Kenderick; Mme. A. W. Hartley; Mme. Dr. Rutherford; Mme. M. Deans.
Brantford:—J. W. Bowlby; Dr. J. W. Robinson; G. E. Cooke; J. C. Coles; J. Mu..; M. W. McEwen; R. B. Scarfe.
Bruce-Nord:—J. Macaulay; Dugald Smith; Alex. Brunton; G. Kastner; J. Malcolm; C. E. Whicher; Mme R. Munro.
Bruce-Sud:—R. E. Truax, M.P.; J. G. Anderson; G. Durst; I. Shoemaker; R. Martin; M. A. Halliday.
Carleton:—F. H. Honeywell; Dr. I. G. Smith; P. R. Sparks; Mme L. Oxley; J. S. Quinlas; Mme B. A. Cassidy; W. O. Anderson.
Dufferin:—T. C. Dryden; Jas. Ross; H. D. Ramsden; W. E. Shean.
Dundas:—A. W. MacIntyre; W. B. Lawson; P. Kirby; J. H. Meikle; G. Smith; Melle. G. VonDoran; C. C. Stubbs.
Durham:—G. W. Jones; D. T. R. Preston; J. A. Holgate; Mme. G. Pollard; W. L. Smith; S. Haskill; R. Philip.
Elgin-Est:—W. G. Charlton; Dr. F. H. Miller; L. Johnson; J. C. Dance; L. Grant; M. McVicar; B. Miller.
Elgin-Ouest:—Mme. Chs. Waters; J. B. Ferguson; J. E. Nelson; Mme. R. W. Ball; W. West; D. Blue; W. G. Turner.
Essex-Nord:—W. C. Kennedy; Lt.-Col. W. S. McGregor; C. Montreuil; Mme. W. J. Burns; R. Halford; Melle. R. Réaume; G. Pacaud.

Essex-Sud:—R. Atkin; Dr. H. H. Bowie; E. Desmarais; W. Anderson; J. Pollard; P. Upcott; C. Botsford.
Fort William et Rainy River:—A. H. Dennis; P. T. Roberts; J. Murphy; J. King; D. C. McKenzie; R. McKenzie; R. S. Piper.
Frontenac:—J. Halliday.
Glengarry et Stormont:—C. H. Cline; J. A. Sangster; W. McKillican; J. E. Chevrier; W. A. Stewart; W. Kennedy; F. T. Costello; T. Cormley.
Grenville:—P. A. MacKintosh; J. Ferguson; Dr. J. A. Fleming; G. McCrea; B. Johnston; S. Laurence; J. Delaney.
Grey-Nord:—A. L. Danard; C. M. Hartman; Mme L. Brown; G. Albery; A. D. McLean; D. Palmer; Mme. J. Davidson.
Grey Sud-est:—W. H. Wright; J. Mills; W. J. McLean; T. H. Binnie; J. S. Knechtel; D. McKinnon; P. McCullogh.
Haldimand:—J. J. Parsons; D. Duff; R. F. Miller; Mme. R. Miller; R. S. Colter; J. A. Toohey; Mme. J. J. Parsons.
Hamilton-Est:—Mme. W. T. Evans; John J. Hant; W. T. Evans; Mme. W. I. Gage; D. Newlands; H. Humphrey.
Halton:—W. D. Gregory; W. J. Clements; W. F. W. Fisher; D. Campbell; A. S. Forster; Dr. McColl; G. Havill.
Hamilton-Ouest:—Mme. H. D. Petrie; J. Chisholm; C. G. Cooper; W. M. McClement; N. Thompson; W. H. Wardrope.
Hastings-Est:—W. Cross; J. G. Sills; A. B. Collins; P. McLaren; J. H. Clare; J. V. Walsh; A. C. Tufts.
Hastings-Ouest:—W. Detlor; Maj. R. Vanderwater; M. Wright; Jno. S. Marshall; D. V. Sinclair; M. Stanley.
Huron-Nord:—A. C. Hunter; M. G. Cameron, K.C.; M. Dalton; Mme. W. H. Ferguson; L. Kennedy; J. N. McKenzie; W. Elston.
Huron-Sud:—T. McMillan; H. Smith; Mme. H. Smith; R. Pickard; Dr. Shaw; T. Shillinglaw; G. McLennan.
Kent:—A. B. McCoig; J. A. Monloin; Angus Gillanders; W. A. Robertson; A. C. Woodward; Jas. Brady; Robt. Hornall.
Kingston:—A. W. Richardson; M. Sullivan; R. F. Elliott; J. R. Forster; N. E. O'Connor; A. McCartney; W. Pillar.
Lambton-Est.—N. McDougall; C. O. Fairbank; D. White; Mme. Coutts; Helen V. Bentley; S. Bailey; Mme. M. L. Campbell.
Lambton-Ouest:—J. G. Morrison; J. Cowan, K.C.; A. G. Minielly; J. Skinner; F. F. Pardee; R. E. McPhedron; J. Mara; M. Stanley.
Lanark:—B. A. C. Caldwell; Dr. A. W. Dwyre; T. B. Caldwell; W. Warden; P. McCallum; Dr. McIntosh; D. McLean.
Leeds:—A. C. Hardy; W. A. Lewis; O. Brown; Dr. J. P. Sinclair; J. E. McGlade; G. C. Cumming; F. Halladay.
Lennox et Addington:—E. W. Grange; B. F. Davy; H. B. Sherwood; P. J. Murphy.
Lincoln:—E. J. Lovelace; J. E. Masters; F. H. Sheppard; C. Taylor; J. H. Kratz; H. M. Elson; J. S. Davis.
London:—C. C. Ferguson; A. T. Little; A. Robson; Mme. W. N. Manning; A. S. Sippi; Col. A. A. Campbell; Melle. I. C. Armstrong.
Middlesex-Est.—J. M. Ross; J. W. Laidlaw; Dr. G. A. Routledge; Mme. G. A. Routledge; W. E. Grieve; J. H. Wheaton; Mme. W. E. Grieve.
Middlesex-Ouest:—D. C. Ross; Mme. Peter McArthur; L. W. Cuddy; J. Morrison; H. Thompson; H. McCracken; J. Leonard.
Muskoka:—G. H. O. Thomas; P. J. Marrin; Jonathan Groh.
Nipissing:—E. A. Lapierre; T. Legault; D. A. Mooney; J. A. Mulligan; Dr. Smith; A. B. Gerard; N. Adam.
Norfolk:—J. A. Wallace; Geo. D. Swell; J. H. Anderson; J. Ross; Mme. H. Sinclair; G. Mercel; W. H. Mason; Lee M. Brown.
Northumberland:—S. D. Dudley; J. B. McColl; J. N. Stone; B. Helark.
Ontario-Nord:—F. Hogg; W. H. Keller; G. F. Bruce; C. Gould; F. Brandon; M. H. Roach; J. W. Gould.
Ontario-Sud:—W. E. N. Sinclair; W. A. Dryden; H. Gifford; J. L. Whattam; J. C. McGill; C. Farwell, K.C.; R. R. Mowbray.
Ottawa:—H. B. McGiverin; H. Fisher; Mme D. G. McCallum; Mme. O. A. Bélanger; E. P. McGrath; E. A. Larmonth; E. R. E. Chevrier; Lt.-Col. D. A. Whitton; H. Watters; A. Lemieux; E. A. Provost; R. Devlin; Melle. M. McNulty; Mme. P. J. McEvoy.
Oxford-Nord:—Dr. D. J. Sinclair; G. Law; F. Patterson; G. F. Mahon; F. G. Webber; W. W. Day.
Oxford-Sud:—M. S. Schell; W. C. Brown.

Parkdale:—G. Waldron; Dr. J. Hunter; C. B. Henderson; J. Maloney; Mme. F. W. Johnston; J. H. Wilkinson; C. E. Backly.
Parry Sound:—N. C. Hocken; D. F. Quinlan; H. E. Stone; C. W. Sharpe; F. J. Brady; J. Perks; F. Beachler.
Peel:—B. Petch; Mme. E. Orr; Mme. T. Scott; Mme. H. Dawson; F. Brown; J. Martin; G. Irvine.
Perth-Nord:—J. P. Rankin; F. W. Hay, M.P.P.; J. Stevenson; John C. Stewart; Mme. P. J. Kelly; H. Hansworth; J. Brown; M. H. A. Howey.
Perth-Sud:—W. Forrester; R. C. Hunter; Dr. Smith; Dr. Knox; W. Elliott; J. Roger; D. MacVannel.
Peterborough Est:—W. H. Johnston; W. T. Curtis; W. A. Anderson; W A. Richardson.
Peterborough Ouest:—R. R. Hall; G. N. Gordon; J. M. McCullock; F. Maloney; C. R. Widdiefield; R. G. Kingham; W. H. Taylor.
Port Arthur et Kenora:—J. A. Dunbar; G. Gilbert; A. J. McComber; G. Horrigan; J. T. Brett; M. J. Kenny; L. Walsh.
Prescott:—E. Proulx, M.P.; J. Binette; J. N. Lapointe; W. A. McRae; J. D. Prégent; E. J. Darragh; D. Harbic.
Prince Edward:—H. Horsey; W. S. Benson; J. Graydon; D. S. Arnsworth; Gilbert Benson; H. C. David; A. Roblin.
Renfrew-Nord.—N. Rfid; M. Breen; H. J. Barr; Dr. M. McKay; J. Bennie; A. Collins; E. Wright.
Renfrew-Sud:—I. E. Pedlow, M.P.; J. E. Thompson; J. S. McCann; T. A. Low; P. McHugh; Dr. W. A. Cameron; J. J. Carter.
Russell:—Hon. Charles Murphy, M.P.; A. Rutherford; J. Cyr; P. D. Proudfoot; Dr. Boyle; N. Dehaitre; J. Lalonde.
Simcoe-Est:—M. Chew; John Mulcahy; R. S. McLaughlin.
Simcoe-Nord:—E. C. Drury.
Simcoe-Sud:—J. H. Mitchell; F. W. Rose; W. H. Adams; Donald Ross.
Temiskaming:—A. W. Roebuck; C. A. Byam; T. King; H. E. McKee; D. H. Angus; T. Pipe; G. Smith.
Toronto Centre:—J. G. Ramsden; Dr. J. E. Elliott; D. Rose; J. Powers; J. Regan; W. C. Mackay; H. E. F. Stock.
Toronto-Est:—J. T. Vice; W. F. Summerhayes; Dr. D. C. Murray; Dr. H. Farrell; J. J. Carroll; J. W. Mogan; E. Doyle.
Toronto-Nord:—A. J. Young; A. H. Beaton; Maj. A. A. Mulholland; P. C. Larkin; W. H. McGuire; A. E. Dyment; Mme. W. J. Stevens.
Toronto-Sud:—T. Shipway; W. P. Maden; A. H. Slaght; W. E. Shean.
Toronto-Ouest:—C. W. Kerr; T. Gillies; P. F. Cronin; R. D. Ross; J. A. Harkins; J. E. Day; J. W. Brondy.
Victoria:—G. D. Isaac; G. H. Wilson; W. D. Grant; Dr. J. B. Johnston; Dr. F. Blanchard; A. Campbell; J. B. Begg.
Waterloo-Nord.—W. D. Euler, M.P.; J. A. Scellan; Dr. R. Schnorr; J. Fisher; J. A. Lang; J. Reidel; W. Hartung.
Waterloo-Sud.—A. Thomson; Dr. W. Woolner; Hon. W. C. Sutherland; Melle. M. Elliott; J. R. Livingston; Mme. Livingston.
Welland:—W. M. German; Dr. G. B. Snyder; F. H. Leslie; J. Wilson; P. Risley; D. MacGillivray; J. C. Diffin.
Wellington-Nord:—J. McEwing; W. N. Munro; J. N. Roach; H. Pritchard; J. Pickett; R. M. Hazelwood; J. Ritch.
Wellington-Sud:—A. F. Auld; Major D. Foster; G. A. Wallace; R. W. Gladstone; A. Whitelaw; A. Stewart; Dr. J. H. King.
Wentworth:—J. H. Dickson; Col. H. P. VanWayne; A. C. Caldwell; W. A. Sealey; D. Reid; F. C. Biggs; J. Betzner.
York-Est:—J. C. Allen; A. G. Ross; W. D. Annis; W. G. Brown; S. B. Lynde; W. F. Summerhayes.
York-Nord:—Hon. W. L. M. King; P. E. Brown; S. A. Mane; V. Pearl Millard; Thos. Blackburn; H. E. Leasdale; W. H. Holborn.
York-Sud:—A. MacGregor; E. R. Dewart; H. J. Kirby; J. R. Ressor; Dr. H. Farrell; A. Wydeman; Mme. E. R. Dewart.
York-Ouest:—Frank Denton; Maj. F. E. L. Streight; Jas. Culnan; Melle. A. McNair; G. W. Verral; Dr. W. J. Woods; Melle. S. Pearce.

PROVINCE DU MANITOBA

Premier:—Hon. T. C. Norris.
Sénateur:—Hon. R. Watson.

Groupe provincial:—John Wilton; J. D. Baskerville; W. L. Parrish; Geo. W. Prout, M.P.P.; A. W. Myles, M.P.P.; S. E. Clement, M.P.P.; Hon. J. B. Baird, M.P.P.; J. P. Dumas, M.P.P.; Hon. Edward Brown; Dr. R. S. Thornton; Dr. J. W. Armstrong; E. A. McPherson, M.P.P.
Brandon:—H. S. Paterson; A. E. Hill.
Dauphin:—F. E. Simpson; Dr. Shortreed; Louis Poulin.
Lisgar:—Dr. R. D. Ferguson; W. H. Trueman; H. B. Brown; A. Duduc; Mme. Margaret Mills.
MacDonald:—W. H. Walsh; C. Laundry; H. McKenzie; D. Phillip; J. P. Dumas; J. F. Fisher.
Marquette:—F. C. Hamilton; Francis Simpson; Lewis St. Geo. Stubbs.
Neepawa:—A. Dunlop; P. Broadfoot; J. Cowie; R. C. Campbell; D. Smith; W. Cairns.
Nelson:—J. O. Lewis; Arthur Larose.
Portage-La-Prairie:—F. Shirtliff; W. H. Rennie.
Provencher:—Dr. J. P. Molloy; E. Hebert; A. Waddell; A. Ayotte; R. G. Mills; C. Catellier; J. Connier.
Selkirk:—J. E. Adamson; G. G. Serkan; J. H. Gunn; W. Montgomery; J. B. Solmundson; W. C. McKinnell; F. Hooker.
Souris:—T. H. Buck; R. Sterling; S. K. Colquhoun; B. Dumorest.
Springfield:—G. J. Charette; M. Beaudry; Bannerman; Geo. A. Duisy; A. J. Gamache.
Winnipeg-Centre:—R. S. Ward; Dr. Seg. Jul. Johannesson; Dr. C. J. Jamieson Mme. H. Armstrong.
Winnipeg-Nord:—R. A. Rigg.
Winnipeg-Sud:—N. T. MacMillan; John A. Knott; Dr. Rumbough; Horace Chevrier.
Président de l'Association libérale du Manitoba:—A. McLeod.

PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN

Premier:—W. M. Martin.
Sénateurs:—Hon. J. M. Douglas; Hon. B. Prince; Hon. J. H. Ross.
Groupe provincial:—Hon. W. R. Motherwell; Hon. Geo. Langley; R. J. Gordon; J. G. Gardiner; A. J. Hindle; M. L. Leitch; W. F. Turgeon; C. McDonald; R. A. Magee; M. Cameron; A. D. Pickel; B. Lanson; J. A. MacMillan; E. S. Clinch; A. Hermonson; W. H. Paulson; R. Forsyth.
Assiniboia:—E. Waddington; W. E. Harris; H. McLeod.
Battleford:—W. G. A. Gourlay; A. Champagne; D. A. McKinnon; F. G. Atkinson; J. D. McKercher; R. E. Nay; R. H. Speers.
Humboldt:—J. L. Barry; G. A. Gilbert; F. I. Houser; A. A. Fraser; T. A. Hart; D. W. Neely; C. P. Peterson.
Kindersley:—H. A. P. McNal; D. C. Hutchon; T. M. McEwan; T. A. Mitchell; W. Richardson; W. A. Dungwall; J. A. Dowd; C. A. Henderson.
Last Mountain:—J. Fred Johnston; J. M. Parker; S. J. Lotta; Dr. T. Waugh; J. A. Watson; Hon. W. Scott; Dr. Hotham.
Mackenzie:—G. W. McPhee; Mme. H. P. A. Hermanson; Norman MacKay; J. K. Johnson.
Maple Creek:—Dr. T. F. Donnelly; A. J. Colquhoun; Isaac Sterling; J. T. Pickett.
Moose Jaw:—Wm. Fred Dunn; T. E. Gambel; Hon. C. A. Dunning; Hon. W. E. Knowles; D. M. Craig; W. E. Dennison; H. N. Gross.
Nord-Battleford:—C. Comerford; J. O. Nolin; S. E. McManus; A. B. Gemmell; D. M. Finlayson; L. Foster; W. B. Cumerford.
Prince Albert:—S. McLeod; W. H. S. Gange; W. B. Baskford; J. R. Graham; F. D. Cherry; Dr. J. Ulrich; Iva Monsees.
Qu'Appelle:—A. Hamilton.
Regina:—A. MacBeth; Hon. W. Scott; W. J. Vancise; C. H. Palmer; E. S. Miller, Mr. McGillivray; W. B. Watkins.
Saltcoats:—J. Rowan; Mr. Shields; Rev. Dr. Bayne; Dr. H. H. Christie; H. W. Lindsay; D. McKinnon; A. Lopstone.
Saskatoon:—J. W. Casey; C. G. Locke; L. V. Locker; Mme. G. W. McPhee; F. F. McDermid; A. B. Crane; W. P. Smith.
Swift Current:—M. J. Reilly; D. Buckles; Dr. Jessop; E. Gravel; J. F. Fine; A. Buko; S. Bonneau.
Weyburn:—J. McKechnie; C. M. Hamilton; Jas. Smith; H. N. Morphy, K.C.; E. J. Young; W. J. Jolly.

PROVINCE DE L'ALBERTA

Premier:—Hon. Chas. Stewart.
Sénateurs:—Hon. L. G. deVeber; Hon. A. E. Forget; Hon. J. W. Farmer; Hon. P. Talbot.
Groupe provincial:—J. R. Boyle; Duncan Marshall; Geo. P. Smith; J. S. Côté; Fred Duncan; Wilfrid Gariepy; J. C. McColl; Jas. McCallum; R. B. Eaton; A. Ross; A. J. Walker; Chas. Rae; Lucien Boudreau.
Battle River:—D. W. Warner; A. H. Mann.
Bow River:—D. M. LeBourdais; H. W. Reeves; Dr. Crawford; M. Turnbull; J. P. McBeath; W. W. Brown.
Calgary-Est:—W. Irvine; O. E. Culbert; A. Allan; G. H. Ross; T. J. Costello; S. G. Munns; Melle. A. L. Jackson.
Calgary-Ouest:—J. A. Irvine; J. E. Varley; G. M. Thompson; Dr. T. A. Wright; Selwood; E. Ryan; T. Maloney.
Edmonton-Est:—A. E. May; F. Faulknet; G. A. Wilkinson; A. R. McLennan; A. Mills; W. Smith; K. A. Blackford.
Edmonton-Ouest:—Hon. F. Oliver; Mme. W. D. McDonald; W. A. Rae; W. Rae; A. McDonell; F. Smith; G. B. O'Connor; T. Hutcheson.
Lethbridge:—L. L. Pack; J. E. Lovering; L. S. DeVeber; G. A. Hacking; R. W. Pilling; C. Egan; T. O'Brien.
MacLeod:—D. R. McIvor; Wm. Levington; R. A. Dalahunty; J. Gilles; A. F. Grady; Dr. J. Oliver; D. Reilly.
Medicine Hat:—C. B. Reilly; E. Holeman; Thos. Bell; R. M. Henderson; L. N. Laidlaw; G. M. Thompson; C. A. Brady.
Red Deer:—W. F. Puffer; C. A. Bertrand; A. D. MacKenzie; Thos. McKercher.
Strathcona:—L. E. Barclay; James A. McKinnon; W. H. Odell; E. Hinkley; R. S. Cook; S. G. Tobin; Chs. Grant.
Victoria:—W. H. White; R. C. F. Connolly; J. J. Stanton; C. Gordon.
Président de l'Association libérale provinciale:—Dr. Wm. Egbert.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Premier:—Hon. J. Oliver.
Sénateur:—Hon. H. Bostock.
Groupe provincial:—J. S. Cooper; Dr. Southerland; F. Mobley; M. A. MacDonald; J. H. King; John Keen.
Burrard:—P. Donnelly; W. G. Anderson; A. B. Buckworth; T. J. Kearney; J. Lamb; C. B. Patterson; R. R. Earle, K.C.
Caribou:—R. F. Leighton; W. B. Fanns.
Comox-Alberni:—W. W. B. McInnes; Geo. E. Powell; Peter L. Bancroft; Mme. T. J. Kearney.
Kootenay-Est:—R. E. Beattie; C. D. McNab; G. Hunter; Mme. F. B. Miles; J. F. Guimont; A. A. MacNeil; C. E. Stockdale.
Kootenay-Ouest:—W. Maxwell; Alex. McRae; Robert Smillie; B. B. Mills.
Nanaimo:—H. A. Stewart.
New Westminster:—D. A. McRae; Dr. T. B. Green; E. Goulet.
Skeena:—A. Store; Wm. McAdam; L. W. Patmore; G. W. Nickerson; F. G. Dawson; J. G. Steen; F. H. Mobley.
Vancouver Centre:—W. W. B. McInnes; E. S. Knowlton; Chs. E. Campbell; J. Conley; J. H. Falconer; Dr. P. A. McLennan; Mme. J. N. Menzies.
Vancouver-Sud:—Charles Macdonald; Capt. W. F. Stewart; M. F. Burnett; F. R. Russell; Mme. J. Jackson; J. F. J. Cashman; F. L. Cummings.
Ville de Victoria:—Stewart Henderson; W. N. Ivel; Dr. L. Hall; Mme. S. Henderson; J. Murray; H. Norman.
District de Westminster:—P. B. H. Ramsey; Donald Downie; C. B. Patterson; Mme. D. Downie; J. A. Brunet.
Yale:—L. V. Rogers; G. Mickleborough; C. Meggitt; J. W. Hayward; Dr. H. McGregor; Dr. W. L. Ritchie.

TERRITOIRE DU YUKON

F. T. Congdon; J. A. Campbell; R. C. Miller.

MEMBRES DU CONSEIL PRIVÉ DU ROI POUR LE DOMINION DU CANADA

Hon. Sydney A. Fisher; Hon. Sir Allen B. Aylesworth, K.C.M.G.; Hon. George P. Graham.

RAPPORT OFFICIEL
DES
DÉLIBÉRATIONS

PAVILLON HOWICK
L'édifice où eut lieu la Convention

PROGRAMME

de la

Convention libérale nationale

Les 5, 6 et 7 août 1919, 10.30 A.M.

OUVERTURE DE LA CONVENTION

1. CHANT—L'Hymne National. - - - M. GEO. ALDCROFT
   LA FANFARE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
2. CHANT—"O Canada." - - - - M. E. POULETTE
   LA FANFARE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
3. Nomination, par M. D. D. McKenzie, des anciens premiers ministres provinciaux, l'hon. G. H. Murray et sir Lomer Gouin, comme présidents conjoints de la Convention et des premiers ministres provinciaux et du chef libéral d'Ontario comme vice-présidents.
4. Nomination, par M. D. D. McKenzie, de D. C. Ross, M.P., et de Lucien Pacaud, M.P., comme secrétaires adjoints de la Convention.
5. Invitation par les présidents à tous les Conseils privés, sénateurs, membres du Parlement, premiers ministres provinciaux et au chef libéral d'Ontario pour prendre place sur l'estrade.
6. Allocution civique de bienvenue—Le maire d'Ottawa.
7. Proposition d'une résolution de condoléances pour feu le très hon. sir Wilfrid Laurier, C.P., G.C.M.G.
8. Annonces par les présidents de ce qui suit:—
   (*a*) La nomination d'un comité pour les lettres de créance composé de 19 membres, dont 2 seront choisis parmi les délégués de chaque province, et un pour le Yukon.
   (*b*) La nomination d'un comité pour l'organisation du parti, formé de 19 membres, dont 2 seront choisis parmi les délégués de chaque province et un pour le Yukon.
   (*c*) La nomination d'un comité des résolutions, formé de 10 membres, qui seront choisis par les provinces en la proportion suivante:

Alberta	8
Colombie-Britannique	8
Manitoba	8
Nouveau-Brunswick	8
Nouvelle-Écosse	8
Ontario	28
Ile du Prince-Edouard	8
Québec	25
Saskatchewan	8
Yukon	1

   (*d*) La formation d'un comité chargé de nommer tout autre comité que l'on jugera plus tard nécessaire de nommer. Ce comité sera composé de 19 membres, dont 2 seront choisis par chaque province et un pour le Yukon.
   (*e*) La nomination par chaque province d'un président et d'un secrétaire qui seront les représentants spéciaux des provinces respectives pour tout sujet exigeant une action provinciale pendant la Convention.

(f) La nomination par les provinces de 31 scrutateurs et de 46 compteurs répartis parmi les provinces en la manière suivante:—

Scrutateurs	
Alberta	3
Colombie-Britannique	3
Manitoba	3
Nouveau-Brunswick	2
Nouvelle-Écosse	2
Ontario	6
Ile du Prince-Edouard	2
Québec	6
Saskatchewan	3
Yukon	1

Compteurs	
Alberta	5
Colombie-Britannique	5
Manitoba	5
Nouveau-Brunswick	5
Nouvelle-Écosse	5
Ontario	5
Ile du Prince-Edouard	5
Québec	5
Saskatchewan	5
Yukon	1

9. Annonce par les présidents que les délégués se retireront, dans les salles affectées aux différentes comités provinciaux, pour choisir les représentants de chaque province, qui composeront les divers comités, après qu'ils auront entendu les allocutions des représentants choisis pour leur adresser la parole par la Fraternité Canadienne des employés de chemins de fer, la Société de la représentation proportionnelle et la Grande Armée du Canada, chaque allocution ne devant pas durer plus de 20 minutes.

Et une autre annonce par les présidents que la Convention suspend sa séance d'une heure à quatre heures cette après-midi, pour permettre aux délégués des provinces de se réunir dans les salles de leurs comités respectifs à 2.30 p.m., pour choisir leurs représentants en chacun des comités mentionnés, et préparer en écrit un rapport de chacun, lequel sera remis aux présidents de la Convention, avant la reprise de la séance à quatre heures.

10. Allocution de 20 minutes chacune par un représentant de chacune des organisations suivantes: La Fraternité Canadienne des employés de chemins de fer, la Société de la représentation proportionnelle, et la Grande Armée du Canada.

Mardi après-midi, le 5 août, 4 heures

11. Réception des rapports en écrit par les délégués des provinces sur le choix fait par eux des différents membres formant les comités et lecture de ces rapports par les présidents.
12. Lecture des règles régissant les résolutions et leur discussion.
13. Lecture des règles régissant la votation.
14. Les comités se retirent, choisissent les présidents et commencent leur travail. Les présidents et les secrétaires de la Convention divisent le reste du temps de l'après-midi pour les discours et les séances de la soirée.

Règles régissant les résolutions et leur discussion

Toutes les résolutions devront être remises au secrétaire général de la Convention avant 6 p.m., le mardi 5 août; elles seront ensuite présentées au comité des résolutions, autorisé à les accepter, à les rejeter ou à les modifier.

Les résolutions acceptées ou modifiées seront lues à la Convention par le président du comité des résolutions.

Toute personne, proposant une résolution qui aura été rejetée par le comité, pourra, après la lecture de toutes les résolutions, demander à la Convention la permission de présenter la résolution, nonobstant son rejet par le comité. En pareil cas, le président de la Convention expliquera brièvement le sujet de la résolution, et demandera si, oui ou non, la décision du comité devra être maintenue. Il n'y aura pas de discussion sur le sujet, et si la Convention maintient la décision du comité qui a rejeté la résolution, la question est réglée. Si la Convention consent à étudier la résolution, il y aura alors discussion.

Ceux qui parleront sur les résolutions auront: celui qui la présente, 15 minutes, les autres 10 minutes.

Le président est autorisé à réduire le temps à 5 minutes, lorsque la discussion aura duré longtemps.

Règles de la votation pour le choix du chef de parti

1. La votation se fait au scrutin. Les bulletins de vote officiels seront distribués le matin du jour de la votation.
2. Les nominations des candidats pour la position de chef de parti devront se faire en écrit par les délégués présents à la Convention et être remises au secrétaire général en tout temps avant l'heure fixée pour la votation.
3. Le président lira de l'estrade les noms des candidats ainsi nommés et donnera l'occasion à ceux désignés de retirer leur candidature avant la votation, s'ils le désirent.
4. Ceux qui se retireront se contenteront d'annoncer le fait, sans discours en faveur de ou contre aucun des autres candidats.
5. On ne peut voter que pour une personne sur chaque bulletin. Le délégué qui vote devra écrire lisiblement sur le bulletin le nom de son candidat.
6. Le président annoncera le résultat de chaque votation.
7. Tout candidat pourra retirer son nom en tout temps avant le choix final; en pareil cas, le président annoncera le retrait à la Convention.
8. La votation continuera jusqu'à ce qu'un candidat reçoive la majorité de tous les bulletins déposés; ce candidat sera alors déclaré élu. Mais, si nul choix n'a été fait après le quatrième tour de scrutin, le candidat ayant reçu le plus petit nombre de votes au cinquième tour et aux suivants devra se retirer de la lutte.
9. Les délégués resteront à leurs sièges et déposeront leurs bulletins dans les urnes fournies à cette fin. Ces urnes seront confiées aux scrutateurs nommés par les délégués de chaque province pour recueillir les bulletins et déposer les urnes qui les contiendront dans une salle en arrière de la salle de la Convention, où les bulletins seront comptés.
10. Avant la votation, les délégués de chaque province se réuniront dans les salles respectives de leurs comités et nommeront des scruta-

teurs pour recueillir les bulletins et des compteurs pour le comptage; leurs nombres seront les suivants:

SCRUTATEURS

Alberta	3
Colombie-Britannique	3
Manitoba	3
Nouveau-Brunswick	2
Nouvelle-Écosse	2
Ontario	6
Ile du Prince-Edouard	2
Québec	6
Saskatchewan	3
Yukon	1

COMPTEURS

Alberta	5
Colombie-Britannique	5
Manitoba	5
Nouveau-Brunswick	5
Nouvelle-Écosse	5
Ontario	5
Ile du Prince-Edouard	5
Québec	5
Saskatchewan	5
Yukon	1

Le secrétaire général, M. Andrew Haydon, agira en qualité d'officier rapporteur, surveillera le triage des bulletins et fera au président de la Convention un rapport en écrit du résultat de chaque votation.

Le mardi, 5 août, 1919

SÉANCE DU MATIN

La Convention fut appelée à l'ordre à 10.30. L'hon. Charles Murphy, M.P., président du comité local des arrangements, était au fauteuil.

L'HON. M. MURPHY: Mesdames et messieurs, si vous voulez regarder vos montres, vous constaterez qu'il est 10.30. En ma qualité de président du comité local des arrangements, je puis dire que ce comité a l'habitude de faire les choses en temps. On a annoncé, par la presse et les programmes placés sur vos sièges, que cette Convention doit s'ouvrir à dix heures et demie ce matin. Cette heure est maintenant arrivée, je déclare donc que la Convention est ouverte.

Il m'incombe, comme président du comité local, de présenter les messieurs qui dirigeront le chant de l'hymne national et de "O Canada."

L'hymne national et O Canada furent alors chantés et accompagnés par la fanfare de la garde du Gouverneur Général.

L'HON. M. MURPHY: J'ai l'honneur de vous présenter M. D. D. McKenzie, chef parlementaire du parti libéral.

NOMINATIONS DES PRÉSIDENTS CONJOINTS

M. D. D. MCKENZIE: Monsieur le Président, mesdames, messieurs, j'ai une certaine peur de ne pouvoir me faire entendre jusqu'au fond de la salle. Mais, comme nous commençons la Convention, et que je devrai sans doute ménager ma voix, je ne puis lui donner trop d'ampleur dès le début.

Ma tâche ce matin me paraît, en vérité, très légère. L'hon. M. Murphy vient d'ouvrir la Convention; il me permettra de dire, dès maintenant, que l'on ne saurait trop le féliciter, ni trop reconnaître les services qu'il a rendus à cette Convention.

SIR LOMER GOUIN
Premier ministre de Québec

L'HON. G. H. MURRAY
Premier ministre de la Nouvelle-Écosse

Présidents conjoints de la Convention

On pourrait dire de moi, comme du bon peuple de l'ancien Israël: "Que veulent dire ces choses?" Pourquoi sommes-nous ici et par quelle autorité? Nous sommes ici, M. le Président, de par l'autorité de la suprême volonté et du testament du grand Chef qui a conçu cette Convention. Au cours des derniers mois de sa vie, l'éminent homme d'État qui vient de disparaître avait pris les dispositions voulues pour cette Convention. Le plan fut alors adopté à l'unanimité par la population du Canada; depuis le départ de notre regretté leader, nous avons décidé que ce plan serait, autant que possible, exécuté à la lettre. Nous voyons donc réunis ici les représentants du parti libéral au Canada, pour la mise à effet de la volonté, du désir et des vœux de celui qui n'est plus.

Il y eut une semblable assemblée en 1893; plusieurs de ceux qui sont ici présents y assistèrent. Nous sommes tous fiers de pouvoir dire que la Convention de 1893 porta des fruits magnifiques. Il fallait obtenir de grands résultats en 1893; il faut aujourd'hui que cette Convention soit aussi couronnée de succès. Certaines gens du pays se demandent si nous avons le droit d'être ici. Jadis aussi des individus se demandaient si le Seigneur avait le droit de faire des guérisons le jour du sabbat. Le purisme judaïque n'eut point d'effet alors; celui de nos adversaires ne prévaudra pas non plus aujourd'hui contre l'autorité de cette Convention.

J'ai maintenant l'honneur et le plaisir de proposer pour présidents conjoints de cette assemblée deux hommes distingués, deux Canadiens de marque, qui, pendant plusieurs années, ont eu l'honneur d'être premiers ministres de leurs respectives provinces. Je nomme pour être présidents conjoints l'hon. George H. Murray, premier ministre de la Nouvelle-Écosse, et un fils de Québec, non moins distingué, l'hon. sir Lomer Gouin, premier ministre de Québec. Je suis persuadé que toute cette magnifique assemblée souhaite à l'unanimité que ces honorés fils du Canada prennent leur fauteuil et président aux délibérations. Il vaudrait peut-être la peine de mettre la proposition aux votes, et je prie mon bon ami, le président suppléant, d'en faire la proposition.

L'HON. M. MURPHY: Il est proposé par M. McKenzie, secondé par l'auditoire, que l'hon. G. H. Murray, premier ministre de la Nouvelle-Écosse, et sir Lomer Gouin, premier ministre de Québec, soient présidents conjoints de cette Convention.

L'assemblée se leva et approuva la nomination de l'hon. George H. Murray et de sir Lomer Gouin à la présidence conjointe de la Convention.

L'hon. M. Murray prit alors l'un des fauteuils présidentiels.

M. D. D. MCKENZIE: Si sir Lomer Gouin est ici, j'espère qu'il s'avancera et occupera l'autre fauteuil.

L'HON. GEORGE H. MURRAY (premier ministre de la Nouvelle-Écosse): Mesdames, messieurs, je désire vous remercier de ce grand honneur; je le regarde non seulement comme un hommage personnel, mais comme un honneur pour la province que je représente. Je suis fier d'être en cette occasion le collègue de sir Lomer Gouin, qui représente la province de Québec. Sir Lomer Gouin a déjà montré en cette grande province ce qu'un gouvernement libéral peut accomplir; certes, le Québec et la Nouvelle-Écosse ont, depuis leur origine, donné des marques éclatantes de ce que l'on entend par le véritable libéralisme, sir Lomer Gouin est le type de la race Française; je suis un humble rejeton de la race Écossaise; nous avons sûrement ce qu'il faut pour remplir les fonctions de présidents conjoints de cette Convention.

Je désire féliciter les libéraux du Canada au nom de cette large assemblée, la plus grande convention dont l'histoire de ce pays fasse mention. N'oublions pas que nous sommes réunis ici comme Canadiens, et que notre patrie commune, le Canada, mérite la première place en nos délibérations. Si nous, comme libéraux et Canadiens, visons tout d'abord au bien du peuple de ce pays, nous aurons fait ce qui est le plus propre à perpétuer le libéralisme dans le cœur de nos concitoyens.

Comme M. McKenzie, je me rappelle bien la première convention libérale qui eut lieu en ce pays, il y a vingt-six ans. J'étais plus jeune alors et doué, peut-être, de plus d'énergie et d'enthousiasme. Mais la situation, que doit aujourd'hui envisager le parti libéral, est toute différente. En cette occasion nous avions un chef dans la personne de celui dont le portrait est suspendu en arrière de vous en cette salle; c'était un homme d'État, dont la réputation était déjà mondiale, que tout le parti libéral affectionnait et admirait de l'Atlantique au Pacifique. Hélas! il n'est plus! En arrêtant mes regards sur les visages de ceux qui remplissent cette salle, je ne puis m'empêcher de penser quelle jouissance serait la sienne, s'il lui était donné de constater en ce moment la vitalité du libéralisme du Canada. Quel ne serait pas notre bonheur d'entendre encore une fois sortir de ses éloquentes lèvres ces paroles de sagesse et de courage qu'il savait toujours prononcer, quand il s'agissait du Canada.

Je me souviens des grands hommes qui assistaient à cette première convention—il y en avait d'Ontario, de Québec, du grand Ouest et des provinces Maritimes. Je me suis demandé en voyant disparaître ces leaders, si nous avons encore, dans les rangs du parti libéral, des hommes capables de les remplacer. La réponse, je la trouve sur les visages de ceux qui me font face en cette salle aujourd'hui: oui, nous avons des hommes qui peuvent les remplacer. Mais, rappelez-vous que ces vétérans ont combattu, durant dix-huit longues années, de 1878 à 1896, avec une sincérité et un courage que ne saurait oublier le parti libéral. Ils défendaient de grands principes, ces vieux preux du parti libéral; c'est à eux que nous devons les privilèges dont nous jouissons aujourd'hui et qu'ils nous ont légués pour héritage.

Cette Convention est appelée à étudier un grand nombre de choses; nous sommes d'accord sur beaucoup de sujets; nous différerons, sans doute, sur un certain nombre. Mais, je suis certain qu'il n'y aura pas une seule voix discordante parmi nous, quand nous dirons que le gouvernement unioniste n'est plus d'aucune utilité pour ce pays. Nous admettons tous que, quelque justifiable que fût l'existence de ce gouvernement durant la guerre avec ses exigences, il vaut mieux, à présent que nous sommes en temps normal, pour le bien public, pour l'administration effective des affaires publiques du Canada, que nous retournions au gouvernement de partis.

M. McKenzie a fait allusion aux bons résultats dérivés de la dernière convention. Trois ans après qu'elle eut lieu, le parti libéral vint au pouvoir et y resta durant une période de quinze années. Ce parti gouverna-t-il le pays d'une manière efficace? Oui. Y eut-il jamais dans l'histoire du Canada une période où le peuple canadien fut plus heureux et plus prospère que durant ces quinze années? Je veux rappeler aux libéraux d'aujourd'hui—et c'est chez moi une conviction—que le parti libéral fut battu aux élections de 1911 sur la question la plus équitable qui ait jamais été présentée à un électorat. Il s'agissait d'inaugurer une politique destinée à élargir les marchés aux ressources naturelles de ce pays; d'établir une politique navale qui, le temps l'a suffisamment

démontré, eut rendu au Canada un service inestimable. L'entente d'échanges réciproques avec les États-Unis fut défaite au Canada par l'avidité et l'égoïsme de certains individus, qui s'étaient imaginé que le Canada devait être sacrifié à leurs convoitises, et qu'il ne fallait tenir aucun compte du bien-être ni de la prospérité de cette grande partie de la population, qui avait contribué à rendre grand ce pays par le développement de nos ressources naturelles. La défaite du parti libéral, malgré un si beau programme, me fit presque douter de l'opinion publique.

(En ce moment, sir Lomer Gouin, premier ministre de Québec, président conjoint de la Convention, entra dans la salle et fut reçu avec enthousiasme.)

L'HON. M. MURRAY (continuant): Je suis heureux de me faire interrompre pour une si bonne raison.

L'HON. M. MURRAY: Il ne faut pas que le parti libéral oublie que sa défaite en 1911 ne fut pas le résultat d'une étude impartiale d'une grande question: la cause réelle fut l'empoisonnement de l'opinion publique par les calomnies que propagèrent la presse et les discours publics. Le torysme n'a jamais eu d'emprise sur le peuple de ce pays; mais, si nous lisons l'histoire du passé, nous y trouvons que le libéralisme, présenté sous son vrai jour, a toujours su faire une impression favorable et durable sur l'esprit et les sentiments de la grande masse du peuple. Pour moi, je suis convaincu que ce qu'il nous faut avant tout aujourd'hui c'est une tête. Je tiens donc à vous dire que, vu les difficultés qui nous environnent au Canada, le peuple s'attend, et à bon droit, que le parti libéral lui donne ce qu'il a de mieux à lui offrir. C'est de l'harmonie, de l'organisation et de la direction qu'il faut à notre parti. Donc, la direction, l'harmonie et l'organisation sont trois choses essentielles. Un programme nous est naturellement indispensable; nous devons affirmer notre attitude sur quelques-unes des grandes questions qui agitent aujourd'hui l'opinion publique du pays. Si ces quatre choses vont de front: direction, harmonie, organisation, programme progressif, nous pourrons sans crainte envisager l'avenir.

Nul libéral qui comprend l'opinion publique de l'Atlantique au Pacifique; nul homme intelligent, qui suit la marche des événements, ne saurait se tromper en disant que l'opinion publique au Canada reconnaît que le gouvernement unioniste à Ottawa ne jouit plus de la confiance du peuple. Le parti libéral de ce pays a des ressources: gardons-nous bien de les détruire. Le gouvernement unioniste est incapable de les atteindre; la seule chose qui menace ces ressources du libéralisme c'est le libéralisme lui-même. Ne nous fourvoyons pas; attaquons de front ces grands problèmes publics, avec sagesse et prudence; soyons conscients de la responsabilité de nos actes. Une grande Convention démocratique n'est jamais exempte de dangers—je ne parle pas sans motifs—mais si nous agissons prudemment et sagement en cette occasion, nul doute que nous posséderons la force de l'unité et que nous atteindrons un but commun pour le bien général.

Je vous ai maintenant dit tout ce que je voulais; quand je me suis levé je n'avais certes pas l'intention d'en dire long. C'est avec plaisir que je promène mes regards sur les visages de ceux qui sont ici présents; je suis heureux de constater l'étonnante vitalité du libéralisme au Canada. Je n'en ai jamais douté; j'y ai pleine confiance. Permettez à celui qui s'est livré à la politique en ce pays de vous dire que si nous sommes fidèles à nos convictions, si nous maintenons les idéals du libéralisme au Canada, si nous ne commettons pas la faute d'engendrer la

désunion parmi nous, nous n'avons aucun lieu de douter quel sera le résultat, lorsque le peuple aura eu l'occasion de dire s'il veut encor continuer le règne du gouvernement unioniste en ce pays.

J'augure de grands résultats de cette Convention. Laissez-moi vous remercier de la cordiale réception que nous m'avez accordée, et confirmez-moi dans mon espoir que les délibérations du parti libéral, pendant ces trois jours, porteront d'abondants fruits pour le plus grand bien du pays.

Nomination des vice-présidents

M. D. D. McKenzie: Monsieur le Président, j'ai une autre proposition à faire avant de continuer nos délibérations. Nous avons maintenant nos présidents; il convient aussi d'avoir des vice-présidents. Nous voulons, autant que possible, suivre la même marche qu'à la Convention de 1893; à cette occasion, on nomma vice-présidents les premiers ministres et les chefs de l'opposition des différentes provinces. C'est donc avec plaisir que je propose maintenant que les premiers ministres des provinces du Canada et le chef de l'opposition de la grande province d'Ontario soient nommés vice-présidents de cette large assemblée et viennent prendre leurs sièges sur cette estrade, une fois élus.

C'est pour nous tous une grande consolation de savoir qu'il n'y a plus qu'une province ou le parti libéral est dans l'opposition; nous avons lieu de croire que nous verrons bientôt disparaître le dernier vestige de cette opposition en ce pays, en ce qui regarde les gouvernements locaux. Il me fait grand plaisir de présenter cette proposition, et, en ce faisant, je félicite la bonne population de la Perle du Golfe du magnifique résultat des élections des jours derniers. L'Ile du Prince-Edouard a eu la première l'occasion de se prononcer depuis quelques années—en réalité, depuis quelques mois. Avant elle, ce fut la grande province de Québec; elle a renouvelé sa confiance en l'homme distingué (sir Lomer Gouin) qui est maintenant l'un de nos présidents; c'est la dixième fois qu'il se voit premier ministre de cette province. Mais, peu importe le nombre de fois; il semble que cette place lui appartienne à perpétuité.

La proposition soumise par l'hon. M. Murray fut adoptée à l'unanimité; les premiers ministres des provinces et le chef libéral de l'opposition d'Ontario vinrent en qualité de vice-présidents de la Convention prendre leur place sur l'estrade.

Sir Lomer Gouin: Messieurs de la convention libérale, j'apprends, en entrant dans cette salle, que vous m'avez fait le grand honneur de m'élire conjointement, avec notre distingué ami, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, président de cette convention. Je vous remercie du compliment que vous avez fait par là à la grande province que j'ai l'honneur de représenter avec les délégués de Québec.

Cette convention a été appelée, je comprends, pour faire le choix d'un chef du parti libéral et pour tracer un programme que ce parti devra mettre devant le pays. C'est un chef libéral que nous devrons choisir et c'est un programme libéral que nous devrons soumettre aux électeurs du Canada.

Cette convention me rappelle celle de 1893 qui a préparé le grand triomphe de 1896. Je me rappelle les noms des chefs de l'époque. Il en est encore quelques-uns qui sont parmi nous. Je me rappelle les discours qui ont été faits à cette grande convention, et je me rappelle le programme auquel le parti s'était arrêté. Je me rappelle, entre autres, le discours de l'un des délégués qui disait venir d'une province restée

constamment fidèle à l'allégeance libérale, et qui répétait ces mots historiques: "la garde meurt mais ne se rend pas." Je viens d'une province—la province de Québec—qui peut dire elle aussi que non seulement "la garde meurt et ne se rend pas," mais que "la garde se bat, qu'elle n'est pas morte, qu'elle veut se battre et vaincre, et qu'elle vaincra." (Applaudissements prolongés.)

C'est, si je comprends bien le sentiment canadien, un peu ce que l'on pense sur toute la terre canadienne. Le parti libéral est encore vivace, le parti libéral est encore vigoureux, le parti libéral se réunit dans ces assises pour se réorganiser, pour soumettre son programme à l'électeur canadien, bien convaincu, comme le disait tout à l'heure notre ami, M. Murray, que bientôt les jours de triomphe apparaîtront pour le parti libéral au Canada.

Je ne vous retiens pas davantage. Nous sommes ici pour délibérer, nous sommes ici pour travailler, nous sommes ici pour décider, et je comprends que la première qualité du président qui veut être un président modèle, c'est de parler le moins possible. Je vous répète donc ma reconnaissance pour le grand honneur que vous m'avez fait. Ma tâche sera facile. Je n'aurai qu'à seconder mon ami M. Murray qui a toute l'expérience et tout le prestige pour remplir le fauteuil de président d'une convention comme celle-ci. Vous m'avez payé le compliment quand même, vous avez fait l'honneur quand même à ma province et je vous en remercie de tout mon cœur.

(M. Gouin parla aussi en anglais.)

Nomination des secrétaires adjoints

M. D. D. McKenzie: Encore une seule proposition pour clore cette partie de notre programme. Vous voyez assis à la table, placée à droite de l'estrade, deux députés distingués de la Chambre des Communes, M. D. C. Ross, le représentant de W[illegible] Middlesex, et M. Lucien Pacaud, le député de Mégantic. Je ne v[illegible] demanderai pas de les nommer secrétaires adjoints: ils le sont; n[illegible] prie la Convention de confirmer seulement leur nomination.

M. Murray soumit alors la propo[illegible]on qui fut confirmée.

Invitations à prendre place sur l'estrade

L'hon. M. Murray: Je prie tous les conseils privés, les sénateurs et les membres du Parlement, de venir se placer sur l'estrade. Cette invitation fait partie du programme. (L'invitation fut répétée en français par sir Lomer Gouin.)

Les sièges disponibles sur l'estrade furent alors occupés par ces messieurs, par les premiers ministres des provinces et le chef libéral de la province d'Ontario.

Adresse civique de bienvenue

L'hon. M. Murray: Le sujet suivant au programme est une adresse de bienvenue par le maire d'Ottawa.

(Annonce répétée en français par sir Lomer Gouin.)

M. Harold Fisher (maire d'Ottawa): Mesdames et messieurs, en ma qualité de maire de la ville d'Ottawa, il est de mon devoir de souhaiter la bienvenue aux personnes qui viennent nous rendre visite. Une semaine, se sont les Hiberniens, une autre, ce sont les Orangistes. A un moment donné, c'est une classe, à un autre moment, une autre. En chaque occasion, je m'applique à remplir mes fonctions de mon mieux.

Je puis dire, sans violation de neutralité, que les paroles me viennent plus volontiers à certaines occasions qu'à d'autres.

Mesdames et messieurs, soyez les bienvenus à Ottawa, la capitale du Canada. Inutile pour moi de parler d'Ottawa à la plupart d'entre vous. Beaucoup parmi vous sont déjà venus ici; ceux qui viennent pour la première fois se proposent de revenir. Je me sens toujours à la gêne, lorsque je veux dire quelque chose d'Ottawa, car je me laisse gagner par la modestie. Je puis peut-être vous répéter à vous ce que j'ai déjà dit à d'autres visiteurs qui vous ont précédés: Ottawa est l'une des villes les plus proprettes du Canada, la plus belle de l'Amérique, et la mieux gouvernée du monde. Vous pourrez vous convaincre de sa propreté et de sa beauté, si vous la parcourez. Quant à son gouvernement modèle, vous n'avez besoin d'autres preuves que ma parole: je vous la donne.

Mesdames et messieurs, les citoyens d'Ottawa s'intéressent grandement au travail que vous avez entrepris. Nous nous intéressons au choix du chef que vous allez vous donner. Le leader de l'un des grands partis fédéraux peut à volonté payer ses impôts en quelque autre cité ou ville; mais les obligations de sa position sont telles qu'il est tenu de demeurer à Ottawa. Il occupe donc notre pensée, parce qu'il est appelé à devenir un citoyen d'Ottawa. Pendant plusieurs années, nous avons eu l'honneur de posséder au milieu de nous celui que la plupart de ses concitoyens appelaient le plus distingué des Canadiens. Tous les habitants d'Ottawa n'ont pas les mêmes opinions politiques; mais, lorsqu'il passait sur nos rues et qu'il participait à notre vie sociale, il était admiré et aimé de tout le monde. Il n'est plus! Ceux d'entre nous qui le connaissaient, qui savaient sa grande largeur d'esprit, sa bonté de cœur, avouent que personne ne saurait le remplacer. Cependant, nous avons le droit de demander que son successeur, quel qu'il soit, possède l'intégrité personnelle et toutes les qualités essentielles de caractère qui font qu'un homme est un homme, et le rendront digne de marcher sur ses traces.

Nous nous intéressons au choix que vous allez faire, mais les citoyens d'Ottawa et ceux du Canada se préoccupent encore plus de quelqu'autre chose. Il vous faut un chef qui vous mène quelque part. Pour nous, nous voulons savoir où vous allez. Autrement dit, nous voulons connaître vos idées et vos idéals politiques. Toute grande cause qui captive l'esprit et le cœur des hommes ne reste jamais sans tête. Les partis, comme la plupart des autres choses, s'agencent non de haut en bas, mais de bas en haut, et nous vous demandons, le peuple vous demande, le Canada vous demande de nous faire connaître vos principes.

Depuis la guerre, on peut dire que l'on ne s'est pas beaucoup occupé de pensées politiques profondes; on s'est contenté de faire face le mieux possible aux nécessités du moment. Même avant la guerre, nous comptions parmi nous des gens qui pensaient que la philosophie politique au Canada était devenue quelque peu lettre morte. On perdit la lutte pour la réciprocité, parce que, depuis dix ans, personne ne prêchait en ce pays l'évangile du libre échange, et parce que la nouvelle génération n'avait pas été instruite sur les principes d'un plus libre échange. Nous sommes réunis aujourd'hui sous des conditions différentes—de très graves conditions. Les jeunes hommes de ce pays ont combattu pour la liberté; ils vous demandent de leur dire ce que vous entendez par liberté. Nous plions sous le poids d'une énorme dette nationale, et sous des conditions économiques si lourdes que quelques-uns les trouvent presque intolé-

rables. Le peuple canadien veut savoir comment le parti libéral se propose de résoudre ces problèmes.

Les relations internationales se sont peut-être plus transformées pendant les cinq dernières années que pendant tout autre siècle antérieur. Nous voulons savoir quelle sera la position du Canada parmi les nations du monde.

Mesdames et messieurs, le peuple du Canada veut encore savoir une autre chose. Il veut savoir du parti libéral, du parti conservateur, et du parti unioniste—s'il y en a un—s'ils sont sérieux, s'ils sont honnêtes. Il faut qu'un parti soit quelque chose de plus qu'un groupement d'hommes pour s'accaparer des emplois publics et pâturer sur les dépouilles d'office; il devrait sûrement être une société d'hommes à semblables opinions, unis pour l'accomplissement de fins communes. Le peuple de ce pays est las de vaines promesses. Il a souffert beaucoup depuis quelques années, par suite de circonstances exceptionnelles. Mort donc au tripotage politique. Les Canadiens exigeront avant tout, de n'importe quel parti, de l'honnêteté et de la sincérité.

Mesdames et messieurs, je termine comme j'ai commencé, en vous répétant que vous êtes les bienvenus à Ottawa—la ville vous appartient.

L'HON. M. MURRAY: Monsieur le Maire, je désire vous remercier, au nom de cette assemblée, pour vos bonnes paroles de bienvenue. Nous savons tous qu'Ottawa est une belle ville, et sommes tous disposés à admettre qu'elle est bien gouvernée. Je crois que votre impartialité, comme maire, est hors de doute pour la plupart d'entre nous. Nous nous contenterons de vous demander une seule chose: donnez-nous du temps frais, afin que cette Convention puisse accomplir son œuvre sans être trop incommodée par la température. Je suis persuadé que les représentants de l'Atlantique au Pacifique seront enchantés de cette assemblée convoquée dans la bonne vieille ville d'Ottawa, et j'espère que quelques-uns de ceux qui sont ici en acquerront une meilleure connaissance, au fur et à mesure que le temps avancera. Le prochain sujet au programme est une résolution de condoléances à la mémoire du très honorable sir Wilfrid Laurier, et il est juste que cette résolution soit proposée par son ancien, sincère et dévoué ami, sir Allen Aylesworth, et appuyée par l'hon. M. Lemieux.

HOMMAGE À SIR WILFRID LAURIER

Sir Allen Aylsworth, qui fut reçu avec acclamations, parla ainsi:

Monsieur le Président, mesdames, messieurs, je suis sûr qu'à cette occasion vous vous reportez tous vers le bien-aimé leader que nous avons dernièrement perdu. Par respect pour sa vénérée mémoire, il convient que cette assemblée, avant de poursuivre son programme de travail, pour l'accomplissement duquel elle est convoquée, rende hommage à sa renommée, à sa valeur et à l'incomparable charme de sa personne, de son caractère et de sa merveilleuse affabilité. Je ne saurais parler davantage; mais on a jeté quelques pensées sur le papier, et à moi revient le privilège de proposer la résolution que je vais lire:

"Eplorés, endeuillés, les membres de cette Convention nationale du parti libéral du Canada déplorent la perte que subit le pays par le trépas du très honorable sir Wilfrid Laurier qui, pendant plus de quarante-cinq années, fut toujours un membre éminent du Parlement canadien, et presque trente-deux années le chef et le leader du parti libéral en ce pays. Depuis longtemps le Canada recon-

naissait en lui le plus distingué de ses hommes d'État, et l'Empire britannique une figure remarquable parmi les conseillers de Sa Majesté. Il voua sa vie au service de son pays et de son Roi, et son nom brillera dans l'histoire parmi ceux des grands hommes du monde.

"Créer une meilleure entente, une union plus étroite entre les deux principales races de ce pays—française et anglaise—et faire de leurs descendants de véritables Canadiens, fut le but et l'objet de toute sa vie; et, jusqu'à son dernier soupir, il aimait à penser et à espérer que nous—ses partisans et amis—continuerions son œuvre, tout en la rendant plus fructueuse, même de notre vivant, jusqu'à ce que les dissensions de races ou croyances disparaissent à jamais du Canada.

"Cœur pur, âme sans tache, toujours animé des plus sublimes idéals, il dirigeait comme il gouvernait, avec sagesse et droiture. Magnanime dans le triomphe, la défaite le rendait peut-être plus noble encore. Né du peuple, il fut toujours l'avocat et le défenseur des humbles.

"En leur mémoire reconnaissante il s'est érigé un monument aussi impérissable que le Canada; car, d'un pays qu'il a trouvé colonie, il a fait une nation.

"Au cœur de ses amis attristés—en vérité, au cœur de tous ses concitoyens—sa vie n'a pas simplement fait naître de nobles sentiments et une sincère estime, mais une véritable affection; c'est pourquoi, sa perte nous émeut au point que les mots sont impuissants à exprimer notre douleur.

"C'était, nous le déclarons, le meilleur et le plus illustre Canadien, toujours et partout chevalier sans peur et sans reproche."

Maintenant, Monsieur, je dois aussi proposer:

"Qu'une copie de cette résolution soit grossoyée et présentée à Lady Laurier. Elle lui rappellera la profonde sympathie et les sincères condoléances que nous, les représentants des libéraux du Canada, avons tenu à exprimer et à lui offrir en cette circonstance.

L'hon. Rodolphe Lemieux désigné pour appuyer la résolution parla en français.

L'HON. RODOLPHE LEMIEUX (B.C.L., LL.D., K.C., M.P., Maisonneuve): Messieurs les présidents, mesdames et messieurs, j'apprécie vivement le grand honneur qui m'est fait en associant mon nom à celui de sir Allen Aylesworth dans le solennel hommage que cette convention veut rendre à la grande mémoire de sir Wilfrid Laurier.

Il convenait qu'une voix française se mêlât à celle que vous venez d'entendre, afin de fixer une fois de plus l'attention des Canadiens sur ce qui a été le trait saillant de la carrière de celui que nous pleurons: à savoir, l'égalité des races et l'harmonie qui doit exister dans leur contact de chaque jour, de chaque heure, de chaque instant de notre existence nationale.

Que puis-je ajouter à cette résolution qui résume en quelques phrases lapidaires le magnifique enseignement qui se dégage de la vie de celui qui n'est plus?

De tous ses contemporains, qu'il dominait de sa haute taille, j'ose dire qu'aucun autre n'a mieux compris son pays. Et personne ne l'a aimé avec plus d'intelligence ni servi avec plus d'amour.

Issu de la minorité, son génie, en déployant ses ailes, l'a porté vers les sommets.

Fils d'une race conquise, il a orienté, vers une arène moins sanglante que les champs de bataille, les vainqueurs et les vaincus; puis, leur montrant l'idéal à suivre, il a convié les uns et les autres à édifier, sur les ruines du passé, une patrie canadienne, par la pratique de la liberté, de la justice, de la tolérance.

Son idéal, permettez-moi de le placer bien en vedette sous vos regards, au moment même où se tiennent ces grandes assises qui marquent un des tournants de notre histoire—Son idéal? "LE CANADA D'ABORD, LE CANADA ENSUITE, LE CANADA TOUJOURS."

C'est à Londres qu'il disait et c'est à Paris qu'il répétait: "J'aime la France qui nous a donné la vie, j'aime l'Angleterre qui nous a donné la liberté; mais la première place dans mon cœur est pour le Canada, ma patrie, ma terre natale."

Ses moyens d'action, vous les avez appréciés comme moi, puisque tous nous avons subi le charme souverain de sa parole. "Je crois à la persuasion et non à la coercition," disait-il. Il avait comme une horreur instinctive des préjugés. Et c'est par l'appel à la raison et aux plus nobles sentiments du cœur humain que l'on s'explique cette emprise sur les foules d'un homme dont le nom confine à la légende.

Ses modèles, c'étaient Fox, Burke, O'Connell, Cobden, Bright, Gladstone et Lincoln. C'est en s'inspirant de la pensée de ses maîtres qu'il est devenu lui-même le chef de la grande École libérale canadienne.

Il a été, dans la Confédération, le continuateur heureux de la politique de Lafontaine et de Baldwin—politique d'apaisement et de conciliation, politique de juste milieu, la vraie, la seule qui convienne à notre pays.

Pendant quinze ans, il a donné au Canada une administration sage et progressive. L'impulsion a été telle que, sans exagération, il a pu affirmer, dans une circonstance solennelle, en présence de son Souverain: "Sire, le 19ème siècle a été le siècle des États-Unis, le 20ème siècle sera celui du Canada."

Me sera-t-il permis de dire que cet homme qui avait fait, au cours de sa vie publique, une si ample moisson d'honneurs, ne cessa jamais de proclamer que son plus beau titre de gloire, c'était celui de citoyen du Canada.

Cet idole de la foule ne chercha jamais dans la victoire d'autre satisfaction que celle de servir son pays. Et, dans l'adversité, il conserva cette sérénité et cette vaillance, deux qualités maîtresses, brillantes comme les deux étoiles dont nous parle le poète latin, et qui, aperçues par les voyageurs à travers les nuages, annoncent la fin prochaine de la tempête.

Libéraux du Canada, ayons la sérénité et la vaillance de LAURIER. Inspirons-nous du grand exemple qu'il nous a légué. Pas de défaillances. Comme lui, avec lui, soyons conciliants, soyons justes. Quelque sombre que nous paraisse l'avenir, dans la crise suprême que nous traversons, ne désespérons pas de notre pays.

Le navire qui porte nos destinées a été battu par la tempête; le vieux pilote a été emporté par la vague—mais sa mémoire vivra aussi longtemps que battra un cœur canadien. Et c'est en se rappelant sa fermeté, sa constance, sa foi, que le parti libéral, régénéré par l'épreuve et narguant désormais l'orage, jettera l'ancre au port de l'avenir.

Mesdames et messieurs, permettez-moi de terminer ces quelques remarques par la lecture de la résolution que je viens de seconder. Cette

résolution, je viens de le dire, a été rédigée par le meilleur ami de Laurier, Sir Allen Aylesworth:

"Eplorés, endeuillés, les membres de cette Convention nationale du parti libéral du Canada déplorent la perte que subit le pays par le trépas du très honorable sir Wilfrid Laurier qui, pendant plus de quarante-cinq années, fut toujours un membre éminent du Parlement canadien, et presque trente-deux années le chef et le leader du parti libéral en ce pays. Depuis longtemps le Canada reconnaissait en lui le plus distingué de ses hommes d'Etat, et l'Empire britannique une figure remarquable parmi les conseillers de Sa Majesté. Il voua sa vie au service de son pays et de son Roi, et son nom brillera dans l'histoire parmi ceux des grands hommes du monde.

"Créer une meilleure entente, une union plus étroite entre les deux principales races de ce pays—française et anglaise—et faire de leurs descendants de véritables Canadiens, fut le but et l'objet de toute sa vie; et, jusqu'à son dernier soupir, il aimait à penser et à espérer que nous—ses partisans et amis—continuerions son œuvre, tout en la rendant plus fructueuse, même de notre vivant, jusqu'à ce que les dissensions de races ou croyances disparaissent à jamais du Canada.

"Cœur pur, âme sans tache, toujours animé des plus sublimes idéals, il dirigeait comme il gouvernait, avec sagesse et droiture. Magnanime dans le triomphe, la défaite le rendait peut-être plus noble encore. Né du peuple, il fut toujours l'avocat et le défenseur des humbles.

"En leur mémoire reconnaissante il s'est érigé un monument aussi impérissable que le Canada; car, d'un pays qu'il a trouvé colonie, il a fait une nation.

"Au cœur de ses amis attristés—en vérité, au cœur de tous ses concitoyens—sa vie n'a pas simplement fait naître de nobles sentiments et une sincère estime, mais une véritable affection; c'est pourquoi sa perte nous émeut au point que les mots sont impuissants à exprimer notre douleur.

"C'était, nous le déclarons, le meilleur et le plus illustre Canadien, toujours et partout chevalier sans peur et sans reproche."

L'HON. M. MURRAY: Vous avez entendu cette résolution. Il n'est pas nécessaire de la relire. Lorsque sir Lomer Gouin la présentera en français, je désire que tous les membres de cette Convention se lèvent et montrent par leur silence qu'ils confirment cet hommage à la mémoire de notre grand leader.

La résolution ayant été alors présentée en français par sir Lomer Gouin, elle fut approuvée à l'unanimité par l'assemblée qui se tenait debout.

NOMINATION DES COMITÉS

L'HON. M. MURRAY: Pour que cette Convention réussisse comme nous le souhaitons, il nous faudra faire quelque travail; je vous prie donc de regarder vos programmes. Au bas de la première page, vous verrez qu'il y a des sujets dont il faudra s'occuper à présent. Je vais vous les lire:

8. (*a*) La nomination d'un comité des lettres de créance, composé de 19 membres, dont deux seront choisis par les délégués de chaque province et un pour le Yukon.

(*b*) La nomination d'un comité des résolutions formé de 110 membres, qui seront choisis par les provinces, dans les proportions suivantes:

Alberta	8
Colombie-Britannique	8
Manitoba	8
Nouveau-Brunswick	8
Nouvelle-Écosse	8
Ontario	18
Ile du Prince-Edouard	8
Québec	25
Saskatchewan	8
Yukon	1

(*c*) La nomination d'un comité pour former tout autre comité en cas de nécessité. Un tel comité se composera de 19 membres, dont deux seront choisis par chaque province et un par le Yukon.

(*d*) La nomination par chaque province d'un président et d'un secrétaire, qui seront les représentants spéciaux de leurs provinces respectives en tout ce qui exigera le concours provincial pendant la Convention.

(*e*) La nomination par les provinces de 31 scrutateurs et de 46 compteurs des votes, répartis comme suit entre les provinces:

SCRUTATEURS

Alberta	3
Colombie-Britannique	3
Manitoba	3
Nouveau-Brunswick	2
Nouvelle-Écosse	2
Ontario	6
Ile du Prince-Edouard	2
Québec	6
Saskatchewan	3
Yukon	1

COMPTEURS

Alberta	5
Colombie-Britannique	5
Manitoba	5
Nouveau-Brunswick	5
Nouvelle-Écosse	5
Ontario	5
Ile du Prince-Edouard	5
Québec	5
Saskatchewan	5
Yukon	1

Les délégués se retireront à leurs salles des comités provinciaux et choisiront en chaque province les représentants qui devront faire partie des divers comités à former, après qu'ils auront entendu des allocutions par les représentants que la Fraternité des employés des chemins de fer canadiens, la Société de la représentation proportionnelle, et la Grande Armée du Canada ont choisis; chacun des orateurs parlera seulement vingt minutes. Je tiens à vous faire comprendre qu'une fois le temps écoulé, les délégués de chaque province se retireront à leurs salles respectives, pour se mettre à l'œuvre. Que nulle province ne l'oublie, car cela est indispensable à l'accomplissement du programme. Après que ces messieurs auront parlé, nous suspendrons notre séance, et la

Convention ne se réunira pas avant quatre heures, afin que les délégués des provinces se rassemblent et exécutent le programme que je viens de leur tracer. Il est à souhaiter que les délégués des diverses provinces se réunissent à 2.30, après le déjeuner, dans les salles des comités, pour exécuter ce programme et faire rapport de leurs délibérations. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir aucun malentendu à ce sujet. Vous avez vos programmes en mains et vous voyez clairement ce que vous avez à faire. Lorsque les délégués se réuniront à 2.30, ils trouveront dans leurs salles de comités respectives un ordre de travail écrit à la machine et des formules spéciales pour y écrire leurs rapports, de sorte qu'ils n'éprouveront aucune difficulté de ce côté. Il est désirable que chaque province se réunisse dans la salle des comités qui lui est désignée, pour effectuer ce programme. Après que sir Lomer Gouin aura répété ce que je viens de dire et que les orateurs que j'ai mentionnés auront terminé leurs allocutions, nous suspendrons la séance de la Convention, jusqu'à quatre heures. Je prie maintenant les représentants de la Fraternité des employés de chemins de fer d'adresser la parole à l'assemblée, pendant vingt minutes.

Nul représentant de cette Fraternité ne s'étant présenté pour parler, l'hon. M. Murray invita un représentant de la Société de la représentation proportionnelle de se faire entendre de la Convention; mais nul représentant ne se trouvait présent. Un représentant de la Grande Armée du Canada ayant été invité à prendre la parole, le capitaine R. L. Calder de Montréal se rendit sur l'estrade et dit ce qui suit:

Le capitaine R. L. Calder: Monsieur le Président, mesdames, messieurs, depuis mon entrée en cette salle, il s'est présenté un incident qui, interprété d'une façon, me fait ouvrir les lèvres, et de l'autre, sauf votre indulgence, peut les refermer. On vient de me remettre un télégramme qui impose, en un sens, une certaine restriction à ma liberté d'action comme représentant; toutefois, entendu en un sens plus large, il me permet de parler non pas seulement au nom d'une section des Vétérans du Canada, mais au nom de tous; ce n'est pas un mandat impératif; mais je suis libre d'exprimer leur pensée commune, comme je la connais par expérience et à la suite des conversations que j'ai entretenues avec mes camarades au front.

Voici le télégramme:

> "G. A. C. Défense de s'affilier à aucun corps politique. Vous pouvez assister à la Convention, mais n'engagez pas l'Association. Nous n'y envoyons pas de délégués."

Je puis vous dire que j'ai été délégué par le Vimy Post of Montreal—"et je n'ai pas été invité."

Le principe de la non-affiliation a sa raison d'être: je n'entreprendrai pas de le discuter. Mais, je suis—si je puis ainsi parler—libre de toute entrave d'une section quelconque—je parle au nom de tout le corps.

Lorsqu'un homme se met en pareille position, il se compare à un expert qui s'assied sur le banc des témoins. Vous avez le droit de demander sur quoi il s'appuie pour parler avec autorité. Je suis prêt à me soumettre à l'épreuve.

Je suis, comme vous le voyez par mes insignes de grade, une sorte d'officier d'un rang très humble; je suis du côté des soldats et non de celui de l'état major. Jadis j'en étais, mais j'ai fait abandon de mon grade pour aller en France. Vous ne vous rendez peut-être pas bien compte de ce que cela veut dire. Le major se tient avec le personnel des officiers

et la sentinelle lui présente l'arme. Le capitaine se range du côté des militaires et le salut qu'il reçoit de ceux-ci est moins cérémonieux.

En allant au front, on me donna le commandement d'un peloton. Laissez-moi vous dire que je ne crois pas qu'il y ait un confesseur dans toute l'église catholique qui connaisse mieux ses ouailles que le commandant les hommes de son peloton. Ces braves gens lui confient leurs chagrins et leurs désirs, leurs idéals et leurs ambitions. Ils lui parlent d'homme à homme, sans crainte aucune. Le commandant s'entretient avec d'autres du même grade, ils échangent leurs notes, et après deux ou trois années de cette expérience mentale, il peut dire qu'il parle au nom des hommes qui lui ont été confiés. Maintenant, une telle déposition a de la valeur, si le témoin est sincère.

Il est revenu 400,000 à 450,000 vétérans de la guerre, et que désirent-ils—non, que vous demandent-ils ? Je suis ici pour vous le dire en toute franchise.

Ils vous demandent d'abord de suivre, comme parti, une ligne de conduite qui aura pour fondement la vérité et la justice. Ils veulent que vous soyez sincères en vos recherches sur les questions de fait, et justes en vos déductions, une fois que vous les aurez étudiées et connues telles qu'elles sont.

Bien que descendant d'une ancienne lignée de libéraux maintes fois excommuniés (voix: non, non,) je ne comprends pas l'expression "libéralisme"; je ne comprends pas l'enseignement des hommes qui m'ont donné mes premières leçons. Si vous ne suivez pas en vos actions les sentiers de la vérité et de la justice, vous êtes sur un dangereux terrain et vous aurez de terribles problèmes à résoudre. Il se peut que vous réussissiez à escamoter une victoire électorale en dehors de ces sentiers; seulement elle sera de courte durée; mais en vous basant sur ces principes vous aurez inauguré une ère nouvelle dans l'histoire du Canada: la politique ne sera plus un tripotage, mais un devoir et un privilège.

Quelle est la mentalité des soldats rapatriés ? Ce sont des jeunes gens de 18 à 30 ans. Ils ont été providentiellement sortis du Canada à un âge impressionnable; on les a transportés en d'autres pays, où ils ont vu d'autres méthodes, et ils reviennent, résolus à ne pas vous suivre, à moins que vous ne marchiez dans la bonne voie. Je répète que c'est providentiel.

J'ai foi en un système de partis. Le système gouvernemental britannique ne saurait être dirigé autrement que sous forme de partis. Si vous n'avez pas de luttes à découvert, comme des chats sauvages, sur des questions de principe, il se formera des factions secrètes qui fouleront aux pieds vos droits et vendront vos libertés. C'est donc bon que le parti libéral se rassemble, si les autres ne le font pas, afin de se ressaisir. Il faut que les partis rajustent leurs principes de temps à autre. Les principes sont peut-être éternels, mais leur application varie suivant les circonstances. Ces hommes, libérés des entraves de l'affiliation de parti, sont les juges et les jurés; ce sont eux vos véritables jurés aujourd'hui. Ils sont revenus et veulent qu'il y ait un nouveau Canada; et le Canada, pour lequel ils ont combattu, ils ne veulent ni le vendre, ni le partager, ni le diviser.

Quelle est leur première réclamation ? Qu'on leur donne l'avantage de reprendre leur vie comme Canadiens. Ils se sont montrés généreux si longtemps—qui peut les traiter d'égoïstes ? Rappelez-vous, quand vous discutez la question de leur rétablissement, rappelez-vous que, pendant que ceux qui travaillaient à fabriquer des munitions étaient

princièrement payés, que les fabricants entassaient de gros dividendes, que les cultivateurs se débarrassaient de leurs hypothèques, que les aubains du pays gagnaient de bons salaires à creuser des canaux d'égouts, le soldat risquait sa vie au front, compromettait l'avenir de sa famille et souffrait des choses que nul, sauf celui qui y a passé, ne saurait concevoir—et tout cela pour une pitance que dédaignerait tout journalier qui se respecte. Il s'en retourne, trouve une population plus nombreuse, constate que l'occupation qu'il lui a fallu abandonner au moment de l'appel a été donnée à d'autres, et qu'il est, lui, mis de côté. Il veut reprendre sa place. Il a foi en son pays. Il sent qu'il peut servir sa patrie en civil comme en militaire.

Talleyrand disait: "On peut militariser le civil, mais on ne saurait civiliser le militaire." Voilà ce que l'on entendait au temps des années de profession. Mais nous, nous sommes une armée de civils. Nés du peuple, nous rentrons dans le peuple. Entre nous, point de différence, bien que l'on suppose quelque part que nos intérêts soient divers.

Nous demandons que l'on nous aide à nous retablir. Nous ne vous prions pas de remplir vos promesses. Vous, comme parti vous n'en avez pas fait et ne pouviez en faire. Mais d'autres ont fait des promesses —inconsidérées, si vous le voulez—mais faites à la veille des élections. Il y a des gens qui promettent tout en temps de crise. Nous vous demandons de clouer ce gouvernement à ses engagements; si vous-mêmes devenez le gouvernement, alors faites de votre mieux: voilà tout ce que nous vous demandons. Prenez la forme ou le mode qu'il vous plaira, mais permettez à celui qui revient chez lui, et qui, après six mois est sans emploi, et menacé par la faim, d'avoir l'avantage de gagner sa vie.

Voilà tout ce que demande le soldat pour lui-même. Il est devenu facteur d'un problème économique, dont on commence à s'occuper et que l'on semble parfois discuter sérieusement, mais qui n'est pas étudié aussi à fond par la population que par les organisations composées de militaires: je veux dire la question du coût de la vie. S'il ne coûtait pas si cher de vivre, le soldat ne vous prierait pas de l'aider à se rétablir. Lorsqu'un homme, avec des revenus de $200 par mois, est obligé de consulter anxieusement sa femme, qui voit aux dépenses de la maison, pour savoir si, oui ou non, ils pourront se payer une tranche de rosbif le dimanche, il est grand temps que quelqu'un y voie. Si l'on n'y remédie pas par législation, il s'en trouvera qui se serviront de bombes et de balles.

Quelle est la cause de la cherté des denrées alimentaires? Point n'est besoin de plus amples recherches. Une commission s'est mise à l'étude du sujet, et elle a trouvé que cette cherté est en grande partie artificielle. Pourquoi? Parce que l'organisation des affaires est artificielle. Vous savez, aussi bien de moi, que certaines compagnies, à l'approche d'une crise de produits alimentaires, ont, grâce à des *systèmes de science chrétienne*, accru leurs capitaux-actions sans y ajouter un sou. Pourquoi minauder et prendre des gants blancs, lorsque nous avons devant les yeux l'horrible exemple de la "Harris Abattoir Company"? Elle a commencé avec une somme de $350,000. Pendant la guerre, grâce à une récapitalisation, par *science chrétienne*, elle a porté son capital-actions à $800,000, et maintenant que la paix est revenue et que les prix baisseront probablement, la *science chrétienne* porte la capitalisation à $2,000,000. Il s'ensuit donc que cette compagnie réalise, sur la nourriture qu'elle nous vend, un profit annuel de 120 pour cent. Ce qui est

vrai de la Harris Abattoir Company l'est également d'au moins les neuf dixièmes des organisations industrielles du Canada. Que dit Carlyle de la révolution française? Il dit qu'on mentait au peuple, et quand il fallut trouver les fonds pour payer les mensonges, on répondit: "point d'effets," et la révolution éclata. Des compagnies industrielles, des organisations commerciales mentent effrontément en disant que tant d'argent a été engagé dans leurs entreprises, sur lequel elles doivent déclarer des dividendes. Ce mensonge revient enfin pour se faire solder, et quelle sera la réponse? Voilà un sujet que devra traiter sans pitié cette convention, si c'est un corps franc et courageux.

Quelle est la question que je vous inviterais à étudier ensuite? Vous pouvez l'envisager par omission ou par un pacte solennel et en sondant les cœurs. Le soldat est fatigué de cette division artificielle entre les races et les croyances. Il a lutté pour la même cause, épaule à épaule, avec des Anglais, Français, Italiens, Gallois, Écossais, Irlandais, Hindous, avec des protestants, des catholiques et des manométans. Prétendez-vous que vous ne pouvez pas vous organiser en temps de paix comme en temps de guerre? Les anciens libéraux qui m'écoutent seront horrifiés de m'entendre parler ainsi; mais les libéraux ont quelquefois abusé de la question de race. Les conservateurs en ont fait un jeu continu. Il faudra que vous conveniez qu'en ch es non essentielles, telles que religions et races (car on peut discuter de questions publiques sans elles) vous pouvez différer, que vous continuerez à différer et que chacun s'occupera de ce qui le regarde.

Vous croirez peut-être que je parle trop carrément sur ce sujet. Si l'on sème du blé sur un terrain argileux, et si la pluie et le soleil y répandent humidité et chaleur, on trouvera çà et là dans les fissures du sol une tige de blé fendue et déchirée de chaque côté. Voilà quel a été mon sort. Né d'un mélange de race—j'allais presque dire de religion—fils d'un protestant écossais et d'une française catholique, il m'a été impossible, pendant quarante années de m'attacher à l'un ou l'autre préjugé et de l'exploiter. J'ai passé ma vie à traduire ou à interpréter l'une et l'autre race. Je n'en ai retiré aucun avantage personnel. Je suis une âpre reproduction de cette petite mais significative épisode où figura le col. Gugy. Pour empêcher une effusion de sang à St. Eustache, en 1837, il se jeta entre les deux partis et reçut un coup de bayonnette anglaise dans le dos et une balle canadienne française dans la poitrine.

Toutefois, il est possible d'éviter la crise. Je voudrais voir l'entente se perpétuer. Que les libéraux prennent la résolution de décapiter cette hydre, chaque fois qu'un parti quelconque la fera sortir de son antre.

Si vous y êtes décidés, permettez-moi de vous dire que l'occasion ne vous manquera pas de mettre en pratique ce que vous professez. Vous allez adopter un certain nombre de résolutions économiques et énoncer des principes de législation. Impossible de plaire à tout le monde. Si vous vous mettez franchement au service du Canada, vous ferez beaucoup de mécontents. Dès que vos solutions économiques seront livrées au public, et que les véritables amis du Canada marcheront à votre suite, il s'en trouvera qui déterreront bientôt la vieille hache de guerre et la brandiront de nouveau. Je crains fort qu'un grand nombre de ceux qui vocifèrent des appels au droit et à la justice ne soient les premiers à faire revivre les préjugés. Si vous réussissez à établir l'harmonie entre vous à cette convention, vous pouvez croire que les unionistes s'efforceront de semer parmi vous de l'ivraie et qu'ils exploiteront ces bruyants com-

pagnons à ma droite (allusion à la délégation de Québec): ils auront bientôt ressuscité le fameux cri de la "domination française." Toutes les munitions qu'ils ont entassées pendant ces quatre dernières années seront utilisées. Et vous, Canadiens anglais, qui avez le bon esprit de vous unir aux Canadiens français, vous serez vilipendés pour vous être rapprochés de ceux que l'on a traités d'embusqués. Mais, vous sortirez vainqueurs des sarcasmes, si vous avez le courage de les recevoir avec dédain. Les soldats en triompheront. Il y a trois semaines, je disais à une délégation, qui représentait les soldats, que les partis politiques avaient si maltraité les gens de Québec, en exploitant contre eux les cris de race et de croyance, qu'à bout de respect de soi la province ne pouvait pas agir autrement qu'elle n'a fait; j'ai senti le premier choc d'une vague d'indignation qui engloutira encore ceux qui l'auront soulevée.

C'est quand les préjugés naissent qu'il faut les étouffer. Si vous, comme corps, écrasez du pied le serpent chaque fois qu'il lèvera la tête pour baver son venin, et si vous ne le réchauffez pas vous-mêmes, vous perdrez peut-être votre élection, mais vous aurez quand même remporté une victoire durable: celle d'avoir choisi la meilleure part. Le parti qui veut un Canada uni et qui est franchement honnête en sa profession de foi, ne sera vaincu que le jour ou l'autre marchera sur ses brisées. Merci.

L'HON. M. MURRAY: Il est une heure de l'après-midi, levons la séance et allons déjeuner.

Mardi, le 5 août 1919

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La Convention reprit sa séance à 4.25 p.m.

RAPPORTS DES COMITÉS

L'hon. M. Murray lut les rapports des provinces sur les choix faits par elles des membres devant former les divers comités, rapports qui furent ensuite adoptés:

ILE DU PRINCE-EDOUARD

Président:—JOHN E. SINCLAIR, M.P.
Secrétaire:—F. L. ROGERS.
Deux délégués pour faire partie du comité des lettres de créance:—MM. J. J. MCNALLY, J. F. MCNEAL, M.D.
Deux délégués pour faire partie du comité de l'organisation du parti:—MM. E. T. HIGGS, B. W. TANTON.
Représentants au comité des résolutions:—MM. J. H. BELL, J. J. JOHNSTON, A. B. WARBURTON, J. F. MARTIN, M.D., BENJ. GALLANT, A. C. SAUNDERS, J. E. SINCLAIR, M.P., L. MCDONALD, en tout huit.
Deux délégués pour faire partie du comité organisateur:—MM. W. D. WHITEHEAD, C. H. CHANDLER.
Scrutateurs:—E. T. HIGGS, W. B. TANTON.
Compteurs des votes:—MM. F. L. ROGERS, A. C. SAUNDERS, J. J. JOHNSTON, J. F. MCNEIL, J. J. MCNALLY.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Président:—W. E. FOSTER.
Secrétaire:—ALPHONSE T. LEBLANC.
Deux délégués pour faire partie du comité des lettres de créance:—MM. l'hon. J. S. HEATHERINGTON, P. J. HUGHES.
Deux délégués pour faire partie du comité de l'organisation du parti:—MM. A. B. COPP, M.P., P. Michaud, M.P.
Représentants au comité des résolutions:—MM. l'hon. E. W. FOSTER, l'hon. P. J. VENIOT, P. MICHAUD, M.P., DR W. E. BRODERICK, P. J. HUGHES, l'hon. C. W. ROBINSON, A. B. COPP, M.P., G. M. BYRON.

Deux délégués pour faire partie du comité organisateur: MM. l'hon. W. E. FOSTER, ALPHONSE T. LEBLANC.
Scrutateurs: MM. A. T. LEBLANC, M.P.P., Dr A. F. ENERY.
Compteurs des votes: MM. J. G. ROBICHAUD, M.P.P., A. G. HARMER, D. W. MESSEREAU, M.P.P., D. SULLIVAN, F. M. THOMPSON, en tout cinq.

NOUVELLE-ÉCOSSE

Président: —E. M. MACDONALD, C.R., ex-M.P.
Secrétaire: —L. H. MARTEL.
Deux délégués pour faire partie du comité des lettres de créance: JOHN MURPHY de Halifax et J. J. KIMLEY, M.P.P., Lunenburg, N.-É.
Deux délégués pour faire partie du comité de l'organisation du parti: MM. J. H. SINCLAIR, M.P., Guysborough Antigonish, et JOHN B. DOUGLAS de Halifax, N.-É.
Représentants au comité des résolutions: l'hon. W. S. FIELDING, M.P., M. C. C. BLACKADDER, A. S. MACMILLAN, Antigonish, GEORGE W. KYTE, ex-M.P., R. M. McGREGOR, WILLIAM DUFF, M.P., Col. J. L. RALSTON, M.P.P., Dr J. B. BLACK, ex-M.P., en tout huit.
Deux délégués pour faire partie du comité organisateur: MM. l'hon. R. IRWIN, M.P.P., A. B. McGILLIVRAY, Glace Bay.
Scrutateurs: —MM. CAP. GERALD McELHENEY, Windsor-Hants, T. G. BURKE, Sydney Mines.
Compteurs des votes:—MM. COL. ALLISON BORDEN, Kings, COL. RALSTON, Cumberland, JOHN HOOD, Shelburne, R. H. MACKAY, Pictou, Dr. Whitman, Stellarton, en tout cinq.

SASKATCHEWAN

Président: C. M. HAMILTON.
Secrétaire: C. G. LOCKE.
Deux délégués pour faire partie du comité des lettres de créance: MM. HERMANSON et McBETH.
Deux délégués pour faire partie du comité de l'organisation du parti: —MM. McNAB et PICKEL.
Représentants du comité des résolutions: —MM. LANGLEY, MOTHERWELL, KNOWLES, JOHNSTON, McPHEE, McMILLAN, CASEY, GARDINER, en tout huit.
Deux délégués pour faire partie du comité organisateur. MM. McKAY et LEITCH.
Scrutateurs: —MM. GRAVEL, McGEE et HINDLE.
Compteurs des votes: —MM. HOUSER, ATKINSON, McMANUS, McEWEN, et PALMER, en tout, cinq.

QUÉBEC

Président: —l'hon. RODOLPHE LEMIEUX, M.P.
Secrétaire: —JOS. ARCHAMBAULT, M.P.
Deux délégués pour faire partie du comité des lettres de créance: —l'hon. J. J. GUÉRIN, IRENÉE VAUTRIN, M.P.P.
Deux délégués pour faire partie du comité de l'organisation du parti: —l'hon. S. LÉTOURNEAU, l'hon. P. PARADIS.
Représentants au comité des résolutions: —MM. sir LOMER GOUIN, l'hon. ALEX. TASCHEREAU, ERNEST LAPOINTE, M.P., JOS. DEMERS, M.P., THOMAS VIEN, M.P., ARTHUR TRAHAN, P., FRANK CAHILL, M.P., F. J. PELLETIER, M.P., A. R. McMASTER, M.P., S. W. JACOBS, M.P., E. W. TOBIN, M.P., A. K. CAMERON, JOS. ARCHAMBAULT, M.P., l'hon. H. S. BÉLAND, M.P., W. F. KAY, M.P., JOHN BOYD, J. E. PERREAULT, M.P.P., l'hon. WALTER MITCHELL, l'hon. J. A. CARON, M.P.P., A. BEAUDRY, M.P.P., ALPHONSE VERVILLE, M.P., L. J. GAUTHIER, M.P., GEORGE PARENT, M.P., LUCIEN CANNON, M.P., l'hon. SYDNEY FISHER, en tout vingt-cinq.
Deux délégués pour faire partie du comité organisateur:— MM. JAMES A. ROBB, M.P., et L. J. PAPINEAU, M.P.
Scrutateurs: —MM. J. A. ST. CYR, Dr H. DESLAURIERS, M.P., Dr THÉO. GERVAIS, M.P., Dr J. E. FONTAINE, M.P., ART. L. DESAULNIERS, M.P., C. A. FOURNIER, M.P., en tout six.
Compteurs des votes: MM. E. d'ANJOU, M.P., J. F. FAFARD, M.P., GUSTAVE BOYER, M.P., P. F. CASGRAIN, M.P., J. E. PRÉVOST, M.P., en tout cinq.

YUKON

Président:—F. T. CONGDON.
Secrétaire:—R. C. MILLER.
Un délégué pour faire partie du comité des lettres de créance:—John A. McDOUGAL.
Un délégué pour faire partie du comité de l'organisation du parti:—FRED T. CONGDON.
Un délégué pour faire partie du comité des résolutions:—FRED T. CONGDON.
Un délégué pour faire partie du comité organisateur:—J. A. CAMPBELL.
Scrutateur:—R. C. MILLER.
Compteur des votes:—J. A. CAMPBELL.

ALBERTA

Président:—Dr Wm. Egbert.
Secrétaire:—O. E. Culbert.
Deux délégués pour faire partie du comité des lettres de créance:—MM. A. R. McLennan, C. A. Brady.
Deux délégués pour faire partie du comité de l'organisation du parti:—MM. J. R. Boyle, O. E. Culbert.
Représentants au comité des résolutions:—MM. Frank Oliver, A. G. McKay, W. H. White, Duncan Marshall, C. W. Cross, R. B. Eaton, Fred Duncan, Jos. McCallum.
Deux délégués pour faire partie du comité organisateur:—MM. J. E. Varley, J. A. McColl.
Scrutateurs:—MM. Milton Martin, C. Gordon, Dr T. A. Wright, en tout trois.
Compteurs des votes:—MM. C. H. Grant, F. S. Selwood, Thomas McKercher, Thomas Bell, Angus McDonald, en tout, cinq.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Président:—M. A. Macdonald, C.R.
Secrétaire:—Chas. E. Campbell.
Deux délégués pour faire partie du comité des lettres de créance:—C. B. Patterson, Frank Morley, M.P.P.
Deux délégués pour faire partie du comité de l'organisation du parti:—MM. A. McRae, Charles E. Campbell.
Représentants au comité des résolutions:—le premier ministre John Oliver, Dr. W. H. Sutherland, sénateur H. Bostock, W. W. B. McInnes, C.R., l'hon. J. A. King, M.D., M. A. Macdonald, C.R., Frank Morley, M.P.P., A. McNeil. Substitutes: John Lamb, Mme. F. B. Miles, en tout, 8 délégués et 2 substitutes.
Deux délégués pour faire partie du comité organisateur:—MM. M. A. Macdonald, C.R., Chas. E. Campbell.
Scrutateurs:—MM. W. M. Ivel, R. Smillie, J. F. J. Cashion, en tout, trois.
Compteurs des votes:—MM. E. S. Knowlton, P. Donnelly, W. B. Farris, C. B. Patterson, George Powell, en tout, cinq.

ONTARIO

Président:—l'hon. George P. Graham.
Secrétaire:—W. H. Adams.
Deux délégués pour faire partie du comité des lettres de créance:—MM. W. C. Kennedy, M.P., D. J. Sinclair (Woodstock.)
Deux délégués pour faire partie du comité de l'organisation du parti:—MM. l'hon. C. Murphy, M.P., A. B. McCoig, M.P.
Représentants au comité des résolutions:—MM. Aylsworth, Dewart, Tolmey, Shaw, King, Murphy, Graham, McMillan, Horsey, Bruck, Fisher, F. J. Brown, Cyr, McIntyre, McLean, Ferguson, Auld, Caldwell, Muir, Sparks, Little, Lapierre, Roebuck, Smith, Mme. Ferguson, Mme. Stevens, Mlle. Armstrong, Mlle. Petrie, en tout, vingt-huit.
Deux délégués pour faire partie du comité organisateur:—MM. J. C. Elliott, M.P.P., F. F. Pardee, M.P.
Scrutateurs:—les six présidents des associations de districts—A. Little, H. H. Horsey, W. E. N. Sinclair, E. D. Ramsden, G. J. McGaughey, P. J. Mooney.
Compteurs des votes:—MM. E. Proulx, R. L. Brackin, A. C. Hardy, Col. McKee, H. B. McGiverin, en tout, cinq.

MANITOBA

Président:—A. B. McLeod.
Secrétaire:—J. O. Lewis.
Deux délégués pour faire partie du comité des lettres de créance:—Frank Simpson, W. L. Parish.
Deux délégués pour faire partie du comité de l'organisation du parti:—MM. H. Chevrier, M. B. Rombough.
Représentants au comité des résolutions:—MM. F. C. Hamilton, W. T. McMillan, Dr Thornton, Cap. Wilton, H. Chévrier, J. E. Adamson, P. Broadfoot, A. McLeod, en tout huit.
Deux délégués pour faire partie du comité organisateur:—MM. J. H. Knott, Dr Rombough.
Scrutateurs:—MM. G. G. Serkan, A. E. Hill, W. E. Truman, en tout trois.
Compteurs des votes:—MM. H. S. Patterson, J. H. Gunn, A. M. Bannerman, S. K. Colquhoun, J. L. Cowie, en tout cinq.

Règles Régissant les résolutions et leur discussion

L'hon. M. Murray: Le sujet suivant du programme est la lecture des règles régissant les résolutions et leur discussion. Ces règles sont, je le suppose, entre les mains des personnes présentes. Les voici:

"Toutes les résolutions devront être remises au secrétaire général de la Convention avant 6 heures du soir, le mardi 5 août; elles seront ensuite présentées au comité des résolutions autorisé à les accepter à les rejeter ou à les modifier.

"Les résolutions acceptées ou modifiées seront ensuite mises à la disposition de la Convention par le président du comité des résolutions.

"Toute personne proposant une résolution qui a été rejetée par le comité pourra, après que la Convention aura disposé des résolutions présentées par le comité, en appeler à la Convention pour permission d'introduire la résolution, nonobstant son rejet par le comité. En pareil cas, le président de la Convention en expliquera brièvement la teneur, et demandera si, oui ou non, la décision du comité devra être maintenue. Le sujet ne sera pas discuté, et si la Convention maintient la décision du comité, son verdict sera final. Si, au contraire, la Convention en permet la réconsidération, elle sera alors mise en discussion.

"Les temps suivants seront accordés aux discuteurs:

"Quinze minutes à celui qui propose ou présente une motion.

"Dix minutes à chacun des autres; mais le président est autorisé à limiter le temps à 5 minutes, lorsque la discussion aura déjà duré longtemps."

Maintenant, mesdames et messieurs, je tiens à ce que vous preniez ces règles au sérieux. Le président devra y tenir; que nul ne s'en plaigne si l'on veut que cette Convention agisse comme l'on doit s'y attendre. Je vous prie de comprendre ces règles; je les crois acceptables, en les observant nous accomplirons notre programme.

Règles régissant la votation

L'hon. M. Murray: Le sujet suivant est la lecture des règles qui régissent la votation pour le choix d'un chef du parti.

Les voici:

1. La votation se fera au scrutin. Les bulletins officiels seront distribués le matin du jour de la votation.

2. Les nominations des candidats à la position de chef de parti devront être faites par écrit par les délégués présents à la Convention et remises au secrétaire général en tout temps avant l'heure désignée pour voter.

3. Le président lira de sa place sur l'estrade les noms des candidats choisis, ce qui donnera l'avantage de se retirer à ceux qui le voudront.

4. Ceux qui se retireront se contenteront de le dire, sans discours pour ou contre les autres candidats.

5. On ne peut voter que pour une seule personne sur le même bulletin et le délégué devra écrire lisiblement sur le bulletin le nom du candidat pour qui il vote.

6. Le président annoncera le résultat de chaque tour de scrutin.

7. Tout candidat nommé sera libre de se retirer avant le choix final, et le président fera connaître son nom à la Convention.

8. La votation continuera jusqu'à ce qu'un candidat reçoive la majorité du total des votes donnés; cette majorité le constituera élu. Toutefois, si, après quatre tours de scrutin, aucun choix n'a été fait, le candidat ayant reçu le plus petit nombre de votes au cinquième tour et aux suivants, se retirera de la lutte.

9. Les délégués resteront à leurs sièges et déposeront leurs bulletins dans les urnes pourvues à cette fin. Ces urnes seront confiées à des scrutateurs nommés par les délégués de chaque province, pour recueillir les bulletins et porter les urnes qui les contiendront à une chambre en arrière de la salle de la Convention, où les bulletins seront comptés.

10. Avant la votation, les délégués de chaque province se réuniront dans leurs salles de comité respectives et nommeront des scrutateurs pour recueillir les bulletins et des compteurs pour les compter, dont le nombre sera le suivant:

Scrutateurs	
Alberta	3
Colombie-Britannique	3
Manitoba	3
Nouveau-Brunswick	2
Nouvelle-Écosse	2
Ontario	6
Ile du Prince-Edouard	2
Québec	6
Saskatchewan	3
Yukon	1
Compteurs des Votes	
Alberta	5
Colombie-Britannique	5
Manitoba	5
Nouveau-Brunswick	5
Nouvelle-Écosse	5
Ontario	5
Ile du Prince-Edouard	5
Québec	5
Saskatchewan	5
Yukon	1

Ceci a été fait.

11. Le secrétaire général, M. Andrew Haydon, agira en qualité d'officier rapporteur, surveillera le comptage des bulletins et fera rapport du résultat en chaque cas au président de la Convention.

Telles sont les règles qui régissent la conduite de cette élection; chaque délégué présent devra les comprendre parfaitement.

L'hon. M. Murray: J'ai lu les rapports des différentes provinces sur la nomination de leurs comités. Ces comités voudront bien se retirer maintenant à leurs salles respectives, pour élire leurs présidents et commencer leur travail. Si la salle d'Ontario est la plus spacieuse, le nombreux comité des résolutions pourra s'y réunir. Je prie ces comités de se retirer à présent pour compléter leur travail et en faire rapport le plus tôt possible.

Les comités se retirèrent tel que demandé.

L'hon. M. Murray: Mesdames et messieurs, pendant que ces comités seront à l'œuvre, nous entendrons quelques courtes allocutions; je ne veux pas qu'aucune personne quitte la salle, à moins qu'elle ne soit membre de quelque comité. Nous voulons que cette Convention fonctionne continûment à l'intérieur et à l'extérieur de la salle.

Je prie le premier ministre de l'Ile du Prince-Edouard, l'hon. M. Bell, celui qui vient de recevoir le plus récemment la confiance du peuple de ce pays, d'adresser la parole à la Convention.

M. J. H. Bell (premier ministre de l'Ile du Prince-Edouard): Monsieur le président, mesdames et messieurs, je vous remercie pour vos généreux applaudissements. Je pense que je sais comment l'interpréter. J'ai lu quelque part que lorsqu'un médecin apporte dans la

salle de réception le nouveau-né, c'est toujours l'occasion d'une réjouissance générale, surtout si l'enfant est plein de santé et d'énergie. Eh bien, politiquement parlant, j'occupe la position du médecin. Je viens aujourd'hui présenter à la famille des provinces et à leurs amis (représentés par cette magnifique assemblée) l'enfant nouveau-né, l'Ile du Prince-Edouard. C'est un gars vigoureux rempli de vitalité et quelque peu disposé à faire entendre sa voix.

Mes amis m'ont demandé quelles sont les causes de la grande évolution de l'opinion publique dans l'Ile du Prince-Edouard. Quelques-unes sont locales et provinciales, d'autres fédérales. Le dernier gouvernement de l'Ile a fait une grave erreur. Il présenta à l'assemblée législative une résolution à l'effet de changer le mode de votation, c'est-à-dire, de remplacer le vote au scrutin par le vote à découvert. Une telle mesure désuète lui attira non seulement le mépris du public, (qui interpréta la résolution comme un manque de confiance) mais même l'aversion de ses propres amis. Toutes les classes de la société se dégoûtèrent de ce gouvernement avant les élections.

Il y avait en outre le vote des soldats. Nous avons deux classes d'électeurs dans l'Ile du Prince-Edouard: le propriétaire a deux votes, le locataire n'en a qu'un. Le gouvernement, voulant s'attirer les bonnes grâces des soldats, leur donna un double vote, sans se soucier s'ils étaient propriétaires ou non, majeurs ou mineurs (pourvu qu'ils fussent allés outre-mer.) Il leur mit en main un gourdin dont ils se servirent contre ceux qui leur avaient donner un double vote. La majorité des soldats—peut-être 75 pour cent— se tourna contre le gouvernement. Pourquoi? Parce que, premièrement, on avait promis aux soldats, en Angleterre, qu'ils seraient envoyés en corps en France, s'ils votaient pour le gouvernement unioniste; et, deuxièmement, ceux qui se trouvaient dans les tranchées en France recevraient un congé de trois mois pour aller visiter leurs amis au Canada, s'ils votaient aussi pour ce gouvernement. Ces deux promesses n'étaient autre chose qu'un leurre. Ces soldats sont rentrés récemment chez eux, sans avoir digéré les deux pilules, et ils n'attendaient qu'une occasion pour faire sauter le gouvernement unioniste. Les élections récentes provinciales leur ont fourni l'aubaine.

Autre chose. Dans l'Ile du Prince-Edouard, comme ailleurs, le gouvernement fédéral accordait certaines avances pécuniaires aux soldats qui voulaient devenir cultivateurs; il leur prêta de l'argent pour acheter des immeubles. Cette faveur ne fut accordée qu'à environ un dixième des soldats rapatriés; les autres neuf dixièmes furent mis au rancart. On ignora les pêcheurs, les artisans, les forgerons, les manœuvres: point d'espèces sonnantes pour ceux-ci. Une telle bévue produisit chez la majorité un fiel qui se distilla par le vote. C'est pour cela que la plupart des soldats votèrent pour les libéraux. Il y avait d'autres raisons, mais je n'ai pas le temps de les énumérer; je signalerai seulement des motifs dus à l'administration fédérale, le malaise général, la cherté de tout ce qui touche à l'existence. Tous ces faits ont exercé une grande influence sur les élections. Les électeurs étaient convaincus que le gouvernement unioniste dédaignait les classes ouvrières et la majorité de la population, qu'il se contentait de faire risette seulement aux gens à longue bourse. On donna d'abord l'avantage, à ceux qui étaient restés à la maison, d'accumuler de fortes sommes d'argent par la fabrication de munitions. Les cumulards furent ensuite invités à acheter des obligations ou bons de la Victoire, ce qui leur permettait d'éviter toute taxe fédérale sur ces montants, jusqu'à échéance du terme d'emprunt.

Autant d'injustices qui exaspérèrent la conscience publique contre le gouvernement unioniste, devenu le valet des patrons et des richards. Je puis dire que c'étaient ces agissements qui formèrent les principaux griefs au temps des élections dans l'Ile du Prince-Edouard; et ce sont eux aussi qui affectent également chaque province. Il y a là une bonne leçon et un augure favorable pour les prochaines élections fédérales.

Rappelons-nous ceci: nous serons assurés du vote des soldats rapatriés, si nous leur rendons à tous justice égale. Ils méritent générosité. Nous leur devons une généreuse assistance financière, autant que le permettront les ressources du pays. Ne perdons jamais de vue que les libertés dont nous jouissons, le sol sur lequel nous marchons, le pays que nous aimons à habiter, tout ce que nous possédons, nous le devons aux héroïques jeunes gens du Canada qui sont partis pour la guerre, et ont combattu pour nous dans les plaines de la Flandre.

L'HON. M. MURRAY: l'hon. M. Turgeon, du gouvernement de la Saskatchewan, nous ferait plaisir en nous adressant quelques mots.

L'HON. W. F. A. TURGEON (procureur général de la Saskatchewan): Monsieur le Président, mesdames, messieurs, cette invitation est pour moi un honneur difficile à refuser et non moins difficile à accepter. Adresser la parole à une assemblée comme celle-ci, qui compte si puissamment dans la vie nationale du Canada, est une tâche qu'on hésite naturellement d'entreprendre. Cependant, monsieur le Président, puisque me voilà ici, j'accepte votre aimable invitation; mais si, pendant les quelques minutes que vous m'accordez, je ne puis contribuer en quelque façon à l'œuvre de cette Convention, je me repentirai d'avoir quitté mon siège.

J'ai fait un long chemin et parcouru un si vaste territoire, pour me rendre ici, que je serai peut-être tenté de trop mettre en évidence notre part du pays. Tout en sachant que parler de l'Ouest c'est, pour quelques-uns, presque l'équivalent d'un crime national, je me permettrai, fort de mon expérience, de dire un mot ou deux de ce que les habitants de l'Ouest du Canada, et plus particulièrement ceux de la Saskatchewan, pensent maintenant et attendent du résultat de cette Convention. Notre comité des résolutions est à l'œuvre en ce moment. Son travail et le choix d'un chef par cette Convention sont les deux plus importantes tâches. En effet, c'est ce comité des résolutions qui est appelé à formuler le programme du parti libéral que nous devrons publier par tout le Canada. Si je puis me permettre de donner un conseil aux délégués ici assemblés, je leur demanderai de tracer un programme tel qu'il doit être, bref et concis. Qu'il contienne le plus petit nombre possible de principes, sur lesquels le plus grand nombre d'hommes et de femmes de ce pays seront d'accord, afin que nous puissions amender ce qui touche à notre vie publique. Je sais que le public s'attend à une action immédiate sur certaines choses essentielles; c'est pourquoi je crains que le peuple ne prenne pas au sérieux un programme bourré d'un grand nombre de sujets, dont la plupart ne seront que des expressions d'opinion sur ce qu'il faudra ou ne faudra pas faire, dans un avenir plus ou moins rapproché. J'ai donc osé vous dire, non sans une certaine commotion, il est vrai, que la population de l'Ouest du Canada aime à penser que le programme qui sera adopté ici ne renfermera que cinq ou six, neuf ou dix tout au plus, des sujets qui tracassent aujourd'hui son esprit, et auxquels il faudra la promesse de remèdes efficaces. Nous avons devant nous les questions du tarif, de la cherté des vivres, du rétablissement des soldats, du suffrage, et deux ou trois autres, peut-être d'égale im-

portance. Notre population veut savoir quelle sera notre conduite en tout cela, et veut que nous y apportions une solution dès que nous serons en lieu de le faire.

Voilà, monsieur le Président, toute ma contribution. J'ai cru parler ainsi, pour vous montrer que ceux d'entre nous, qui ont pris la peine de venir de si loin, n'y vont pas à la légère. Nous sentons que le peuple veut se débarrasser de fardeaux qui l'écrasent; il lui faut la promesse d'une solution immédiate aux problèmes qui maintenant l'obsèdent. Grâce à un tel programme, et à un porte-étendard qui méritera la confiance de l'ensemble du peuple canadien, l'Ouest du Canada se soumettra au chef que vous allez choisir, et acceptera le programme que vous allez tracer; moins que cela, n'y comptez pas.

L'HON. M. MURRAY: les messieurs dont j'ai les noms et qui devaient vous parler sont maintenant occupés dans les comités. Nous aimerions à entendre M. Dewart, le chef de l'opposition à la Chambre provinciale d'Ontario. Quelque jeune de l'assemblée voudrait-il le trouver et lui dire que le président réclame sa présence sur l'estrade, pendant quelques minutes?

M. J. W. BOWLBY, C.R., Brantford: Je parie que je suis le seul jeune homme en cette salle.

L'HON. M. MURRAY: Vous n'êtes pas le plus jeune, mais vous avez de l'enthousiasme.

M. KERR (Cobourg): Il prit part à la première convention, en 1857.

Lorsque M. Bowlby revint à sa place, plusieurs lui crièrent: parlez, parlez.

M. BOWLBY: Mesdames, messieurs, c'est mal de prendre un vieillard par surprise. Je ne suis pas venu à cette Convention pour parler, mais pour aider. Je ferai tout mon possible, comme délégué, pour promouvoir les intérêts du parti libéral. J'ai eu l'honneur d'assister à la première convention libérale qui eut lieu au St. Lawrence Hall, à Toronto, en 1857. J'ai toujours été libéral depuis, et je suis venu ici pour aider et non pour parler.

L'HON. M. MURRAY: Nous avons parmi nous l'hon. John Oliver, premier ministre de la Colombie-Britannique. Je sais que vous serez enchantés d'entendre sa voix. Il vient de l'extrême Ouest, de la province qui touche au Pacifique.

L'HON. JOHN OLIVER (premier ministre de la Colombie-Britannique): Monsieur le Président, mesdames, messieurs, je vous assure que je suis fier cette après-midi d'être l'un des délégués à la plus nombreuse Convention politique, qui ait jamais eu lieu dans l'histoire du Canada, mais dont les résultats auront probablement une portée aussi importante que toute autre convention antérieure. J'ai quelquefois pensé qu'un bon pasteur méthodiste gâterait sa mission en entrant dans la vie politique. Si j'avais à choisir le texte d'un sermon, je prendrais celui-ci: que le plus grand d'entre vous soit votre serviteur. S'il y a jamais eu une période dans l'histoire du Canada qui ait demandé du désintéressement, c'est la présente. Je voudrais vous dire cette après-midi que la consigne et l'esprit de direction d'un gouvernement et de ses serviteurs devraient consister dans la loyale assistance qu'ils peuvent donner à leur Roi et à leur pays. Nous sommes pleins d'admiration pour les braves soldats canadiens, qui sont allés outre-mer pour la défense de l'Empire, et nous sommes fiers de proclamer que nous, Canadiens, nous avons contribué notre entière quote-part, proportionnellement à notre population. Nous sommes justement fiers de l'armée canadienne d'ou-

tre-mer, elle a fait graver le nom du Canada dans le temple de la Renommée, sa valeur et hauts faits seront consignés dans l'histoire que les générations futures liront avec fierté. Je veux aussi payer un tribut de reconnaissance à ceux qui étaient trop avancés en âge pour faire partie de l'armée active, aux femmes dévouées du Canada, qui ont si noblement prêté leur assistance à nos soldats d'outre-mer, et à tous ceux que leur présence était nécessaire au pays, et qui ont contribué dans la mesure de leur force au maintien des hommes, qui se sont sacrifiés pour la défense de la liberté sur les champs de bataille de l'Europe. Je veux vous faire comprendre aussi que nous ne serons jamais libres, avant d'avoir déraciné chez nos concitoyens l'égoïsme et la rapacité, et banni de notre milieu les milliardaires et les concussionnaires qui ont eu la bassesse de s'engraisser et de s'enrichir aux dépens d'une nation frappée par la guerre.

De grandes difficultés se dressent devant nous aujourd'hui au Canada. La plus terrible du nombre est celle que l'on appelle la cherté des vivres. Plusieurs de nos soldats et leurs familles sont en ce moment aux prises avec la lutte pour l'existence. Je ne suis pas de ceux qui attribuent tous ces malheurs au gouvernement conservateur ou au gouvernement unioniste. Je sais que les hommes de tous les gouvernements, à quelque parti qu'ils appartiennent, sont des êtres humains, dont les aptitudes sont restreintes. Ce serait donc fausser les faits et aller à l'encontre des plus sacrés intérêts du pays que d'exiger des hommes, chargés de l'administration des affaires publiques, ce qui est au-dessus de leurs aptitudes. Le Tout-Puissant n'a pas doté l'homme d'aptitudes illimitées. Il ne le rend pas responsable des qualités qu'il ne lui a pas données. Il m'a départi un certain nombre de talents; vous et moi Lui sommes redevables de l'usage que nous faisons de ses dons durant notre vie. Nous sommes tenus d'en retirer tout le profit possible en ce temps de tension et de difficultés nationales; et je me permets de dire que la plupart de nos concitoyens ne se rendent pas un compte exact de nos difficultés. Il incombe aux hommes chargés de l'administration des affaires publiques de sonder l'avenir, afin d'apprendre comment ils pourront acquitter les obligations du Canada, pourvoir à ses besoins, développer ses ressources naturelles, pour restaurer au pays sa prospérité par un bon emploi des ressources naturelles et les avantages dont il a été comblé par le Tout-Puissant, afin qu'il maintienne la place qu'il mérite parmi les nations du monde. Si j'ai pu vous dire quelque chose cette après-midi qui vous serve le moindrement, que vous soyez citoyens du Canada par naissance ou adoption, à faire face à ces obligations, ou qui aide cette Convention à remplir sa tâche, je m'estimerai heureux d'avoir eu l'occasion de vous adresser ces quelques paroles.

L'HON. M. MURRAY: l'hon. Dr Béland nous entretiendra maintenant quelques instants.

L'HON. HENRI S. BÉLAND, M.P. (Beauce, Québec): Monsieur le Président, mesdames, messieurs, je ne m'attendais pas au plaisir d'adresser la parole à cette assemblée de libéraux distingués du Canada. Mais, en voyant le nombre considérable de personnes réunies ici ce matin, j'ai constaté que le parti libéral du Canada est loin d'être mort. Quelques personnes malavisées et fourvoyées ont essayé de répandre par le pays l'impression qu'au décès de notre illustre et bien-aimé leader, sir Wilfrid Laurier, le parti libéral avait rendu le dernier soupir. C'est maintenant l'occasion, si elle fut jamais, de répéter une expression historique, en l'adoptant aux circonstances: "Le leader est mort, vive le parti libéral."

Certes, vous avez entrepris une rude tâche: celle de tracer un programme qui restituera au parti libéral l'administration des affaires publiques du Canada. On vous demande de choisir un chef. Nul parmi vous, nul parmi les libéraux qui ne sont pas ici présents, n'est digne de succéder à celui qui a dit adieu à ce monde; mais il nous a laissé un héritage politique. Laissons-nous diriger par les grands principes qui lui ont servi de guide durant sa vie; par ces mêmes principes que lui, en une occasion antérieure, énonça, il y a plus de trente années, lors d'une assemblée mémorable, à Québec; principes qui reposent sur la justice, la tolérance et la liberté pour tous.

La liberté! Plus que tout autre, sans doute, parmi vous j'en connais le prix, car durant trois longues années nos ennemis m'en ont privé. Le plus terrible des conflits qui aient jamais dévasté l'humanité s'est déchaîné sur les nations civilisées du monde. Une puissante autocratie avait rêvé d'imposer par la force sa *kultur* sur le reste du monde. Mais la conscience universelle, horrifiée d'une telle audace, a fait digue à la vague, a frustré l'envie d'inculquer au reste des humains ces principes de la force brutale et répulsive, que nous pouvons, à juste titre, étamper de cette suscription : "Made in Germany."

Maintenant que la guerre est terminée, que la victoire a suivi nos drapeaux, une rude tâche nous est dévolue, comme parti. Ce sont des difficultés dont il est impossible de mesurer la gravité, mais qu'il serait insensé d'ignorer. Devant nous se dressent la cherté des vivres, de grands malaises sociaux, le suffrage et le rajustement d'importantes questions économiques: tout cela réclamera bientôt votre énergie. Ces sujets ont déjà reçu ou vont recevoir l'attention des comités, dont les résolutions vous seront soumises pour étude et ratification. Mais, n'oublions pas qu'avant le parti il y a le pays. Soyons avant tout Canadiens; avons ensuite des principes comme parti; et, enfin, élisons un leader. Voilà le programme que tout vrai libéral doit se tracer et suivre au Canada. Je ne voudrais pas retenir votre attention plus longtemps.

Voix: "Continuez, continuez."

Le Dr Béland: C'est un grand plaisir pour moi de me retrouver parmi vous aujourd'hui, après une si longue absence. Quand j'ai touché du pied le sol de ma patrie, le Canada m'a paru plus beau et meilleur que jamais. En passant d'Allemagne en Hollande, j'ai traversé cet immense golfe qui séparait le monde des querelles et des horreurs, l'Allemagne, du monde de la paix, du bonheur et de la tranquilité, la Hollande, j'ai compris, mieux qu'à aucune époque de ma vie, que l'homme s'est fait un monde d'horreurs pour lui-même par antithèse à celui créé par Dieu pour son bien-être; et ce passage de l'un à l'autre fit jaillir de mon âme un hymne de joie et de reconnaissance. J'eus ensuite un espoir: celui de voir disparaître à jamais le militarisme de la face de la terre, pour que tous les hommes soient libres, et que l'ouvrier, celui qui peine incessamment, jouisse d'une part du confort qui est aujourd'hui l'apanage de certaines classes de la population. Il faut qu'au Canada le parti libéral soit le parti du peuple et non celui des classes. Nous voulons de la tolérance en ce pays; nous voulons ignorer à un certain degré les différences de races et de croyances. Nous voulons que tout homme qui habite ce pays fasse un certain sacrifice de ses idées extrêmes pour le bien commun. Je suis de la province de Québec—de la grande province de Québec—et je puis vous dire que les habitants de cette province n'ont pas d'autres désirs que de vivre en paix et en harmonie avec le reste du Canada. Nous voulons supporter notre part du fardeau.

Nous sommes tous disposés à participer au gouvernement de la nation, quand il ne s'arrête pas à l'exploitation des préjugés. Je termine, parce que je tiens à vous donner l'avantage d'entendre les délégués de quelques-unes des autres provinces. Je vous remercie de votre bienveillante attention. J'aurais voulu pouvoir vous raconter quelques-uns des incidents qui me sont survenus pendant mon séjour en Belgique ou en Allemagne (voix: "Continuez, continuez.") C'est impossible. L'invariable excuse des autocrates, qui m'ont saisi en Belgique et en Allemagne, était: "c'est la guerre." Quand, par exemple, nous accusions ces individus d'avoir brûlé Louvain, qui renfermait des trésors d'œuvres d'esprit, accumulés là depuis des siècles, ils nous répondaient: "c'est la guerre." Quand nous leur reprochions d'avoir bombardé des villes et des villages sans défense, en France: "c'est la guerre", nous répondaient-ils. Quand nous les blâmions d'avoir canonné des temples de la prière et des maisons de charité occupées par des femmes: "c'est la guerre," nous disait-on. Quand nous leur reprochions d'avoir lancé, du haut des airs, de diaboliques engins de destruction sur des populations sans défense, on nous lançait toujours la même cynique réponse: "c'est la guerre." Quand nous les accusions et les rendions responsables d'avoir jeté au fond des abîmes des mères avec des enfants à la mamelle, et de fermer l'oreille aux cris de désespoir: "c'est la guerre." Quand nous leur reprochions d'avoir usé de violence à l'égard des vieillards et des femmes: "c'est la guerre." Non, çà, ce n'est pas la guerre. C'était la guerre, mais à la Bismarck et comme l'état major allemand la voulait. Ce n'est pas ainsi que les nations civilisées ont compris la guerre, ni comme elles l'entendront, si jamais ce fléau devait encore se déchaîner sur le monde. Ils ont aujourd'hui subi les châtiments qu'ils avaient mérités, ces hommes qui furent les auteurs de ces horreurs, pour avoir fait fi des principes que nous avions solennellement reconnus inviolables, par des pactes formels, à des conférences internationales. Aujourd'hui l'impotent et insolent Kaiser est condamné à scier du bois en Hollande. Voilà sa fin, ce sera celle de sa caste et, espérons-le, celle du militarisme et de l'autocratie du monde, non seulement dans l'armée, mais dans la politique.

Nous voulons au Canada une démocratie. Nous la souhaitons en ce moment; car, depuis trois ou quatre ans, nous sommes régis par un gouvernement autocrate, qui nous bombarde d'arrêtés en conseil, se moquant de la volonté du Parlement et du sentiment du pays. Notre devise à nous, libéraux, c'est "A bas le militarisme; à bas l'autocratie de toute nature en notre Canada"!

L'HON. M. MURRAY: Les comités sont maintenant à l'œuvre. Je crois que nous avons bien occupé notre journée et l'on désire que cette Convention suspende ses travaux jusqu'à dix heures et demie, demain matin. Les comités se réuniront tous, en même temps, et, j'espère, le plus promptement possible.

La Convention se sépara à 5.45 jusqu'au lendemain à 10.30, mercredi, 6 août.

PROGRAMME
de la
Convention libérale nationale

Mercredi, le 6 août 1919

1. La Convention est convoquée à 10.30 a.m.
2. Pour la gouverne et l'utilité des délégués, la liste des comités nommés hier ainsi que le nom des membres desdits comités sont donnés comme suit :

(*a*) COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE

ALBERTA—A. R. McLennan; C. A. Brady.
COLOMBIE-BRITANNIQUE—C. B. Patterson, Frank Mobley, M.P.P.
MANITOBA—Frank Simpson; W. L. Parrish.
NOUVEAU-BRUNSWICK—Hon. J. S. Heatherington; P. J. Hughes.
NOUVELLE-ÉCOSSE—John Murphy; J. J. Kinley, M.P.P.
ONTARIO—D. J. Sinclair; W. C. Kennedy.
ILE DU PRINCE-EDOUARD—J. J. McNally; J. F. McNeal, M.D.
QUÉBEC—Hon. J. J. Guérin; Irénée Vautrin, M.P.P.
SASKATCHEWAN—MM. Hermanson et McBeth.
YUKON—John A. McDougal.

(*b*) COMITÉ D'ORGANISATION DU PARTI

ALBERTA—J. R. Boyle; O. E. Culbert.
COLOMBIE-BRITANNIQUE—A. McRae; Charles E. Campbell.
MANITOBA—H. Chevrier; M. B. Rombough.
NOUVEAU-BRUNSWICK—A. B. Copp, M.P., P. Michaud, M.P.
NOUVELLE-ÉCOSSE—J. H. Sinclair, M.P.; John B. Douglas.
ONTARIO—Hon. C. Murphy; A. B. McCoig.
ILE DU PRINCE-EDOUARD—E. T. Higgs; B. W. Tanton.
QUÉBEC—Hon. S. Létourneau; Hon. P. Paradis.
SASKATCHEWAN—MM. McNab et Pickel.
YUKON—F. T. Congdon.

(*c*) COMITÉ DES RÉSOLUTIONS

ALBERTA—Frank Oliver, A. G. McKay, W. H. White, Duncan Marshall, C. W. Cross, R. B. Eaton, Fred. Duncan, Joseph McCallum.
COLOMBIE-BRITANNIQUE—Premier John Oliver, Dr. W. H. Sutherland, Sénateur H. Bostock, W. W. B. McInnes, K.C.; Hon. J. A. King, M.D., M. A. Macdonald, K.C.; Frank Mobley, M.P.P.; A. McNeil.
SUBSTITUTS—John Lamb, Mme. F. B. Miles.
MANITOBA—F. C. Hamilton, W. T. McMillan, Dr. Thornton, Capitaine Wilton, H. Chévrier, J. E. Adamson, P. Broadfoot, A. McLeod.
NOUVEAU-BRUNSWICK—Hon. W. E. Foster, Hon. P. J. Veniot, P. Michaud, Dr. W. P. Broderick, P. J. Hughes, Hon. C. W. Robinson, A. B. Copp, G. M. Byron.
NOUVELLE-ÉCOSSE—Hon. W. S. Fielding, M.P.; C. C. Blackadder, A. S. MacMillan, Geo. W. Kyte, R. M. McGregor, Wm. Duff, M.P.; Col. J. L. Ralston, M.P.P.; Dr. J. B. Black, ex-M.P.
ONTARIO—MM. Aylesworth, Dewart, Tolmie, Shaw, King, Murphy, Graham, McMillan, Horsey, Bruce, Fisher, F. J. Brown, Cyr, McIntyre, McLean, Ferguson, Auld, Caldwell, Muir, Sparks, Little, Lapierre, Roebuck, Smith, Mme. Ferguson, Mme. Stevens, Mlle. Armstrong, Mlle. Petrie.
ILE DU PRINCE-EDOUARD—J. H. Bell, J. J. Johnston, A. B. Warburton, J. F. Martin, M.D.; Benj. Gallant, A. C. Saunders, J. E. Sinclair, M.P.; L. McDonald.
QUÉBEC—Sir Lomer Gouin, Hon. Alex. Taschereau, Ernest Lapointe, M.P.; Jos. Demers, M.P.; Thomas Vien, M.P.; Arthur Trahan, M.P.; Frank Cahill, M.P.; F. J. Pelletier, M.P.; A. R. McMaster, M.P.; S. W. Jacobs, M.P.; E. W. Tobin, M.P.; A. K. Cameron, Jos. Archambault, M.P.; Hon. H. S. Béland, M.P.; W. F. Kay, M.P.; John Boyd; J. E. Perreault, M.P.P.; Hon. Walter Mitchell; Hon. J. A. Caron, M.P.P.; A. Beaudry, M.P.P.; Alphonse Verville, L. J. Gauthier, M.P.; George Parent, M.P.; Lucien Cannon, M.P.; Hon. Sidney Fisher.

SASKATCHEWAN—MM. Langley, Motherwell, Knowles, Johnson, McPhee, McMillan, Casey, Gardiner.
YUKON—Fred. T. CONGDON.

(*d*) COMITÉ DES MODIFICATIONS

ALBERTA—J. E. Varley; J. A. McColl.
COLOMBIE-BRITANNIQUE—M. A. Macdonald; Chas. E. Campbell.
MANITOBA—J. H. Knowt; Dr. Rombough.
NOUVEAU-BRUNSWICK—W. E. Foster; Alphonse T. LeBlanc.
NOUVELLE-ÉCOSSE—Hon. R. Irvin, M.P.P.; A. B. McGillivray.
ONTARIO—J. C. Elliott; F. F. Pardee.
ILE DU PRINCE-EDOUARD—W. D. Whitehead; C. H. Chandler.
QUÉBEC—James A. Robb, M.P.; L. J. Papineau, M.P.
SASKATCHEWAN—MM. McKay et Leitch.
YUKON—J. A. Campbell.

(*e*) Ceux dont les noms suivent ont été nommés président et secrétaire de chacune des provinces.

ALBERTA—Dr. Wm. Egbert; O. E. Culbert.
COLOMBIE-BRITANNIQUE—M. A. Macdonald, K.C.; Charles E. Campbell.
MANITOBA—A. McLeod; J. O. LEWIS.
NOUVEAU-BRUNSWICK—W. E. Foster; Alphonse T. LeBlanc.
NOUVELLE-ÉCOSSE—E. M. Macdonald, K.C., ex-M.P.; L. H. Martel.
ONTARIO—Hon. Geo. P. Graham; W. H. Adams.
ILE DU PRINCE EDOUARD—John E. Sinclair, M.P.; F. L. Rogers.
QUÉBEC—Hon. Rodolphe Lemieux, M.P.; Jos. Archambault, M.P.
SASKATCHEWAN—C. M. HAMILTON; C. G. LOCKE.
YUKON—Fred. T. Congdon; R. C. Millar.

(*f*) Les suivants ont été nommés secrétaires chargés de recueillir les bulletins de vote au moment de la votation:

ALBERTA—Milton Martin; C. Gordon; Dr. T. A. Wright.
COLOMBIE-BRITANNIQUE—W. M. Ivel; R. Smillie; J. F. J. Cashion.
MANITOBA—G. G. Serkan; A. E. Hill; W. H. Truman.
NOUVEAU-BRUNSWICK—A. T. LeBlanc, M.P.P.; Dr. A. F. Emery.
NOUVELLE-ÉCOSSE—Capt. Gerald McElheney; T. F. Burke.
ONTARIO—A. Little; H. H. Horsey; W. E. N. Sinclair; H. D. Ramsden; G. J. McGaughey; P. J. Mooney.
ILE DU PRINCE-EDOUARD—E. T. Higgs; B. W. Tanton.
QUÉBEC—J. A. St. Cyr; Dr. H. Deslauriers, M.P.; Arthur L. Desaulniers, M.P.; C. A. Fournier, M.P.; Dr. Theo. Gervais, M.P.; Dr. J. E. Fontaine, M.P.
SASKATCHEWAN—Gravel, McGee, Hindle.
YUKON—R. C. Millar.

(*g*) Les suivants ont été nommés vérificateurs pour le comptage des bulletins de vote:

COMPTEURS

ALBERTA—C. H. Grant, F. S. Selwood, Thomas McKercher, Thomas Bell, Angus McDonald.
COLOMBIE-BRITANNIQUE—E. S. Knowlton, P. Donnelly, W. B. Farris, C. B. Patterson, Geo. Powell.
MANITOBA—H. S. Patterson, J. H. Gunn, A. M. Bannerman, S. K. Colquhoun, J. L. Cowie.
NOUVEAU-BRUNSWICK—J. G. Robichaud, M.P.P.; A. G. Harmer, D. W. Mesereau, M.P.P.; D. Sullivan, F. M. Thompson.
NOUVELLE-ÉCOSSE—Col. Allison Borden, Col. Ralston, John Hood, R. H. Mackay, Dr. Whitman.
ONTARIO—R. L. Brackin, A. C. Hardy, Col. McKee, H. B. McGiverin, E. Proulx.
ILE DU PRINCE-EDOUARD—F. L. Rogers, A. C. Saunders, J. J. Johnston, J. F. McNeil, J. J. McNally.
QUÉBEC—E. d'Anjou, M.P.; J. F. Fafard, M.P.; Gustave Boyer, M.P.; T. P. Casgrain, M.P.; J. E. Prevost, M.P.
SASKATCHEWAN—Houser, Atkinson, McManus, McEwer, Palmer.
YUKON—J. A. CAMPBELL.

LA SALLE DE LA CONVENTION

3. Ordre du Jour

Étude des résolutions présentées par les comités.

Discours des premiers ministres provinciaux et autres libéraux éminents.

Mercredi, le 6 août 1919

SÉANCE DU MATIN

L'hon. M. Murray: C'est l'heure de l'ouverture de cette séance. Je regrette de constater de la négligence chez un grand nombre de délégués qui ne sont pas présents ce matin.

L'hon. sénateur Dandurand: Deux cents délégués sont dans la salle du comité des résolutions.

L'hon. M. Murray: J'ai annoncé hier que cette Convention s'assemblerait à 10.30; il est maintenant 10.45. Je crois qu'il faut nous entendre pour que toute la Convention se réunisse en cette salle à 10.30.

Relations du Canada avec l'Empire

Je demande à l'hon. sénateur Dandurand de présenter une résolution, qui sera appuyée par M. M. A. Macdonald, de Vancouver, Colombie-Britannique, sur les relations du Canada avec l'Empire.

L'hon. R. Dandurand, C.R.: Monsieur le Président, mesdames, messieurs, je désire expliquer au Président la raison du retard de la réunion de tous les délégués à l'ouverture de la Convention ce matin. J'appartiens au comité des résolutions, dont les membres discutent en ce moment les plus importantes parties du programme qui sera présenté à cette assemblée. Deux ou trois cents délégués suivent cette discussion; c'est pour cela qu'ils ne sont pas ici en ce moment.

J'ai l'honneur de vous présenter la résolution suivante :

> "Résolu qu'aucun changement organique à la constitution du Canada en ses relations avec l'Empire ne soit mis à effet, après avoir été adopté par le Parlement, sans avoir été ratifié par le vote du peuple canadien au moyen d'un plébiscite."

On discute aujourd'hui à Londres le remodèlement de la constitution britannique. La question de la dévolution est soumise à la population de la Grande-Bretagne: il s'agit d'accorder des parlements locaux à l'Angleterre, à l'Écosse, au pays de Galles et à l'Irlande. C'est un projet suffisamment mûr pour être débattu au Parlement impérial et en dehors. La décision que peut prendre le Parlement britannique aura naturellement une répercussion dans les Dominions, car cette dévolution n'est qu'un premier pas vers la formation d'un Parlement impérial dans lequel sera représenté le Canada. La répartition de pouvoir entre les législatures des différents dominions et le Parlement impérial; la restriction de notre juridiction sur certaines choses, et l'extension de la dévolution de pouvoir à ce Parlement impérial sont des sujets que l'on fait miroiter à nos yeux. C'est pourquoi je suis d'avis que nous avertissions nos représentants à quelque parti qu'ils appartiennent, qui vont à Londres discuter cette importante question, que, comme le Parlement du Canada peut ne pas avoir été élu sur cette même question, le peuple soit consulté par un plébiscite, avant de mettre à effet aucun changement organique à la Constitution canadienne, en ce qui concerne les relations du Canada avec l'Empire.

Je ne discuterai pas les mérites d'une fédération impériale: je désire simplement que le Canada, que tous les Canadiens soient dûment consultés en temps opportun sur un sujet d'une telle importance.

On dira peut-être que nous devrions nous fier au Parlement pour représenter assez adéquatement les opinions de la majorité du peuple canadien. Mais, n'oublions pas que les membres d'un cabinet, qui ont été envoyés en mission à Londres et qui, par leur signature, ont adhéré à un certain projet, se croiront obligés de le défendre au Parlement et en réclameront la sanction. C'est donc pour nous mettre en garde contre l'acceptation d'un projet qui forcerait nos représentants à faire accepter une telle mesure par le Parlement, sans consulter le peuple, que nous déclarons que si le Parlement approuve jamais un si important sujet, le peuple ne devra pas être tenu de s'y soumettre avant d'avoir eu l'avantage de s'y prononcer.

J'ai le plaisir de proposer cette résolution.

L'HON. M. A. MACDONALD, C.R., M.P.P. (de Vancouver, C.-B.): Monsieur le Président, mesdames, messieurs, j'ai l'honneur d'appuyer la résolution proposée par l'hon. sénateur Dandurand. Elle est d'une très grande importance. J'aurais voulu avoir plus de temps pour réfléchir et la méditer, avant d'être appelé à la discuter.

Vous avez dû noter, pendant que vous écoutiez la lecture de cette résolution, qu'elle semble craindre que les relations organiques, qui existent entre les Dominions à gouvernements autonomes et l'Empire puissent être modifiées sans l'assentiment du peuple canadien.

Pour moi, mesdames et messieurs, je crois qu'au Canada la doctrine prêchée par notre révéré leader est encore celle qui compte le plus d'adhérents et qu'elle représente toujours le sentiment du peuple; elle se résume en ces mots: "Unité impériale et autonomie locale." Nous croyons fermement en ce pays à l'attachement à la mère patrie; nous sommes également persuadés que le plus sûr moyen de maintenir cet attachement est la conservation de la plus grande somme d'autonomie locale par les gouvernements autonomes des Dominions, qui font partie de l'Empire. Penser autrement me paraît une source de dangers pour l'État. Cette résolution demande que nul changement organique ne soit fait dans les présentes relations constitutionnelle entre les Dominions et l'Empire, avant d'avoir obtenu le consentement du peuple canadien par un plébiscite. C'est là une doctrine démocratique; celle de la détermination spontanée, c'est-à-dire, la faculté que possède un peuple de se prononcer librement sur toute grande question qui le concerne. Je crois donc que personne ne s'oppose à l'acceptation du principe de la résolution.

Comme je l'ai dit, la résolution semble craindre que l'on se propose de faire un changement quelconque par l'établissement de quelque sorte de Conseil impérial, sans consulter le peuple du Canada. Il est probable qu'il y a lieu d'appréhender. Nous savons, par ailleurs, que certains de nos hommes publics en vue, qui voudraient briller comme des étoiles dans un Gouvernement impérial, surtout s'ils ont des appétits de tories et d'impérialistes, pensent qu'ils peuvent se prononcer au nom du peuple canadien, parce qu'ils représentent, pour le moment, la majorité au Parlement. Mais, lorsqu'il se fait des élections générales, l'électorat est appelé à se prononcer sur plusieurs questions, et il est impossible d'affirmer si telle ou telle question a reçu une sanction. Il s'ensuit donc, qu'en pareille occurrence le peuple doive être consulté, avant de mettre à effet aucune modification radicale en nos relations avec la mère patrie.

L'hon. sénateur Dandurand vous a fait remarquer qu'il existe en ce moment, aux Iles Britanniques, un mouvement de dévolution d'autorité—qui est, je crois, louable en soi—il s'agit d'accorder des gouvernements autonomes aux divers pays qui composent la Grande-Bretagne, y compris l'Irlande. Je le répète, je l'approuve cette proposition. Mais un tel mouvement, une fois accompli, ne saurait, je crois, servir de base à un projet de fédération impériale, sur une plus grande compréhension, d'une grande réunion des libres Dominions de l'Empire britannique, qui jouissent déjà de leur autonomie. Toute tentative d'élaborer un projet réalisable de fédération impériale qui, pour être équitable, devra s'appuyer sur la représentation, sera trouvé absolument impracticable. Prenons l'Inde, cette fourmilière de millions d'âmes, et le Canada qui compte tout au plus huit millions de population. Je dis, en conséquence, que lorsqu'on réfléchit et que l'on cherche à tracer un plan acceptable de représentation dans un conseil impérial, on s'apercevra que non seulement les droits des gouvernements autonomes seront disproportionnés, mais que c'est une impossibilité absolue et une source de futurs malentendus. Pourquoi donc vouloir modifier nos relations actuelles avec l'Empire ou briser ce doux lien d'affection, qui a résisté à la tension en temps de paix comme en temps de guerre, et qui nous rattache maintenant plus étroitement à la mère patrie que ne le saurait faire toute nouvelle convention? Profitons du passé; maintenons non seulement les saines traditions du Libéralisme, mais la franche politique, comme je la comprends, du parti libéral—celle que suivait et proclamait feu notre regretté leader, celle que j'ai résumée tout à l'heure en unité impériale, attachement aux institutions britanniques, et, en outre, celle que nous considérons comme la plus libre autonomie locale. Le maintien de ce principe est le plus sûr moyen de conserver cet attachement que nous apprécions et auquel nous attribuons le bonheur et la prospérité de toutes les parties de l'Empire.

M. W. Gregory (Oakville, comté de Halton): Monsieur le Président, messieurs, j'approuve entièrement la résolution que vient de présenter le sénateur Dandurand; mais il me semble qu'elle ne contient pas ce que nous devrions faire en cette occasion. Nous n'y exprimons pas d'opinion sur la question; celle-ci est d'une telle importance que le peuple doit la sanctionner; mais nous n'avons pas exprimé dans la résolution ce que, selon nous, le peuple devra faire. Je crois que nos concitoyens ont besoin d'être éclairés, et c'est à la Convention à les guider.

On a déjà discuté ce sujet à la plupart des conventions qui ont eu lieu. Les membres du Conseil canadien d'agriculture ont inclus ce qui suit parmi leurs résolutions, adoptées à leur assemblée de Winnipeg:

> "Nous sommes fortement opposés à toute tentative de centralisation impériale. Tout projet d'établir une autorité indépendante avec droit de lier les Dominions, fût-elle sous forme de parlement, conseil ou cabinet, constituera un obstacle à l'expansion d'une démocratie responsable et éclairée dans les Dominions."

Le Conseil d'agriculture d'Ontario a adopté une résolution absolument semblable. Les libéraux de l'Alberta ont également touché au même sujet en leur convention provinciale. Voici leur résolution:

> "Que cette Convention déclare que nul changement ne soit fait, à aucune conférence impériale, en nos relations constitutionnelles avec le gouvernement du Royaume-Uni, pour infirmer ou restreindre en quoi que ce soit notre liberté d'agir ou de décider comme nation."

L'Association de réforme de l'Ontario central, à son assemblée à Toronto, a dit:

"Nous considérons que la présente tentative de centralisation du pouvoir impérial est très dangereuse pour le Canada. Si elle atteint son but, elle paralysera le développement national et tout essor vraiment démocratique."

Comme je l'ai déjà dit, je crois que le peuple a droit d'être éclairé par cette Convention; c'est pour cela que nous sommes venus ici—pour le guider. Nous devrions suivre l'exemple des conventions antérieures et déclarer que, selon nous, la tentative de centraliser le pouvoir impérial est très dangereuse pour le Canada, et demander, comme le fait le sénateur Dandurand en sa résolution, que le sujet soit soumis au verdict du peuple. Rien, ce me semble, n'est plus fécond en semence de discorde entre les différentes parties de l'Empire britannique que ce mouvement déjà lancé. Il se peut, M. le Président, que vous ayez entendu l'histoire d'une homme assis au coin du feu et de deux chats couchés près de lui, les meilleurs amis du monde. L'homme se dit: "Il faut qu'ils vivent ainsi en cette douce harmonie." Voulant donc prévenir leur séparation, il s'avisa de les attacher par la queue—de là guerre à mort. La centralisation de pouvoir engendra plutôt la discorde que l'harmonie.

Je propose donc que la résolution soit précédée de ces mots:

"Résolu que nous sommes fortement opposés à la centralisation du pouvoir impérial."

Cette résolution se lit donc maintenant ainsi:

"Résolu que nous sommes fortement opposés à la centralisation du pouvoir impérial et que nul changement organique à la Constitution du Canada, en ce qui regarde les relations du Canada avec l'Empire, ne soit mis à effet, avant d'avoir été ratifié par le vote du peuple canadien, au moyen d'un plébiscite, une fois adopté par le Parlement."

L'HON. M. MURRAY: Monsieur John Boyd, de Montréal, parlera maintenant sur l'amendement.

M. JOHN BOYD (Montréal): Monsieur le Président, mesdames, messieurs, un grand nombre de sujets d'un intérêt vital pour tout le Dominion seront présentés à cette Convention. Je suis certain que vous penserez tous comme moi, lorsque je dirai que l'on ne pouvait nous soumettre rien de plus important que la question des relations de ce grand Dominion avec la mère patrie, parce qu'il s'agit de l'essence même de notre vie nationale et de notre avenir tout entier. C'est seulement parce que je me suis occupé de cette question et que j'ai écrit à son sujet que j'entreprends de m'adresser à cette Convention pendant quelques instants.

J'avais l'intention de proposer un amendement à la résolution telle qu'elle a été formulée par l'hon. sénateur Dandurand; mais M. Gregory m'a épargné cette satisfaction en suppléant virtuellement ce que je voulais y ajouter.

La résolution telle que proposée par le comité des résolutions est acceptable en soi, mais, selon moi, elle pourrait être rendue plus explicite. Je sais qu'elle demande que la question soit soumise au Parlement et à la sanction du peuple canadien; mais elle ne proteste pas contre l'insidieuse campagne qui se poursuit non seulement au Canada mais aussi de l'autre côté par les ultra-impérialistes. Je dis "ultra-impérialistes," parce qu'il y a des impérialistes bien pensants, tels que M. Asquith, le distingué leader du parti libéral en Angleterre; mais il existe une école

d'ultra-impérialistes, dont je tairai les noms des chefs qui cherchent à saper le fondement même de la Confédération et à nous faire participer à une centralisation où sombrerait infailliblement l'autonomie du Dominion.

Maintenant, mesdames et messieurs, je pense que le devoir du grand parti libéral, celui du parti qui pendant tant d'années a suivi la direction du grand et distingué Canadien, est de se rappeler les paroles qu'il a prononcées dans la grande ville d'Ottawa, que dans toutes nos entreprises comme dans toutes nos actions nous devrions avoir en vue le Canada d'abord, le Canada ensuite, et toujours le Canada. C'est pourquoi, je crois que cette Convention, qui représente la grande masse libérale, la masse démocratique de ce Dominion, ne devrait pas seulement se contenter de demander que tout projet de cette nature fût soumis au Parlement et au peuple, mais se prononcer, le plus énergiquement possible, contre les projets que l'on élabore maintenant à Londres, et qui ont des ramifications disséminées dans toutes les parties du Dominion par des hommes très puissants—projets destinés à renverser les principes fondamentaux de la Confédération. Le pacte confédératif fut scellé par une entente solennelle entre sir George Etienne Cartier, sir John A. Macdonald et les autres représentants du Dominion et les autorités impériales à Londres; ce pacte garantissait pour toujours au Canada la jouissance de la plus absolue autonomie en matière de gouvernement.

Il me semble qu'il est grand temps que de cette grande assemblée s'élève une énergique protestation qui fera comprendre à ces gens que le libéralisme canadien—tout au moins la démocratie canadienne—ne tolérera aucune mainmise sur l'autonomie absolue de ce pays, sur le droit inaliénable du Canada de toujours se gouverner lui-même et d'être à jamais le seul maître de ses destinées.

L'HON. SÉNATEUR DANDURAND: Messieurs de la délégation canadienne qui, et je sais que vous êtes fort peu nombreux, ne comprenez pas l'anglais, la résolution qui est proposée par le Comité des résolutions a pour but de déclarer que cette assemblée est d'avis qu'aucun changement dans les relations du Canada avec l'Empire ne devra être voté par le parlement du Canada, sanctionné et adopté par ce parlement avant que le peuple canadien tout entier ait été appelé au scrutin pour donner son opinion sur ces projets.

Voilà la motion que l'on m'a chargé de vous présenter.

M. Gregory, de Toronto, demande que l'on mette une préface à cette résolution et que l'on déclare:

Attendu que cette réunion et le parti libéral sont opposés à tout projet de fédération impériale, aucun projet allant dans cette direction ne devra être adopté sans avoir eu l'approbation officiele, au moyen d'un référendum du peuple canadien.

J'ai ajouté, à la demande de M. le président, que je n'avais pas le droit d'accepter cet amendement, attendu que mon mandat était limité à la présentation de la résolution que je vous ai lue, mais que, personnellement, je n'en voudrais à personne si cette expression d'opinion était donnée par cette assemblée, car c'est la mienne en tous points.

L'hon. sénateur Dandurand parla aussi en anglais pour expliquer l'amendement apporté à la résolution.

L'HON. M. MURRAY: L'hon. M. Lemieux voudrait vous adresser quelques paroles au sujet de cette résolution.

L'HON. RODOLPHE LEMIEUX, M.P.: Monsieur le Président, mesdames, messieurs, je n'aurais pas entrepris d'adresser la parole à cette grande Convention au sujet de cette proposition, si je ne sentais pas qu'il est de mon devoir, en ma qualité de Canadien-français, de faire connaître clairement le sentiment de la plupart des Canadiens-français sur la question des relations entre le Canada et le gouvernement britannique.

Tout d'abord, permettez-moi de dire que nous sommes sujets britanniques, et heureux et fiers de l'être. Nous reconnaissons, nous, gens du Québec, que nous sommes une race conquise; mais nous n'ignorons pas non plus que nous avons fait une conquête, celle d'un gouvernement responsable. Nous respectons les institutions britanniques, et nous voulons qu'elles passent à nos descendants intactes et sacrées.

Quant aux deux résolutions présentées ce matin, celle de mon ami, le sénateur Dandurand, et celle de mon bon ami, le futur député de Halton, je dirai que je choisis la deuxième, car elle contient une déclaration formelle contre toute tentative de centraliser à Londres le gouvernement du Canada, ou, selon le dire de nos ancêtres, à Downing Street.

Monsieur le Président, le Canada n'est plus une colonie naissante. Jadis—et j'espère que nous avons tous lu ce chapitre de l'histoire du Canada—c'étaient les fonctionnaires anglais de Downing Street qui géraient le gouvernement du Canada. Le ministère des Postes, auquel j'ai présidé quelques années, était géré de Downing Street; le ministère des Travaux Publics était géré aussi de Downing Street. Mais il se trouvait, dans l'Ontario et le Québec—ou, plutôt, dans le Haut et le Bas-Canada—des hommes libres qui protestaient contre un tel régime et qui réussirent à doter à perpétuité le Canada d'un gouvernement libre et responsable. Depuis ce jour, tous les Canadiens jouissent, en leur propre pays, des mêmes privilèges et des mêmes droits que les habitants des Iles Britanniques. Nous avons le même Roi; nous honorons le même drapeau; mais notre gouvernement est notre propriété et nous voulons qu'il soit administré par des Canadiens.

Comme le disait tout à l'heure mon ami, le sénateur Dandurand, il se fait depuis quelques années une perfide campagne, qui a pour but la dévolution de l'autorité canadienne d'Ottawa à Londres. Sa Majesté, le Roi, avisée par ses conseillers, les ministres de la Grande-Bretagne, peut bien régir la Grande-Bretagne et les affaires de l'Empire britannique; et quand la mère patrie et l'Empire britannique sont menacés, ils peuvent compter sur l'assistance des colonies et des dominions. Point n'est besoin d'une charte, d'un engagement par écrit, pour rappeler aux libres Canadiens leurs devoirs, lorsque le drapeau britannique est en danger quelque part. Ceux d'entre nous qui pleurent encore un fils, tombé au champ d'honneur pour la défense de la liberté, n'ont pas fait un tel sacrifice pour se créer une nouvelle forme d'impérialisme. Nos soldats canadiens sont morts sur les champs de bataille, et dorment leur dernier sommeil pour le maintien de la noblesse des principes de la civilisation britannique, de la liberté britannique et de la justice britannique.

Mesdames et messieurs, cette perfide campagne s'est vu rogner les ailes à la dernière session de notre Parlement, Dieu merci; je suis fier de dire que la résolution à l'effet de demander l'abolition de tous les titres honorifiques au Canada fut proposée par M. Nickle, le respecté représentant de la ville de Kingston et un honnête Tory. Les *whips* des parties conféraient des titres et des décorations comme appâts pour les faibles-jarrets; heureusement que ces hochets ont vécu, et qu'aujourd'hui le plus beau titre et la plus brillante décoration dont un Canadien se

glorifie, qu'il soit de descendance anglaise ou française, c'est sa loyauté au Roi et au drapeau.

J'approuve la résolution de M. Gregory, puisque, comme il le déclare, il y a danger de centralisation de gouvernement. Monsieur, c'est ce mot "centralisation" qui constitue la ligne de démarcation entre le parti tory et le parti réformiste. Nous en avons eu un exemple il n'y a pas longtemps, quand à la Chambre des Communes feu notre bien-aimé chef promit à la mère patrie l'appui du peuple canadien par la création d'une marine canadienne, construite au Canada, équipée de Canadiens, battant pavillon canadien à côté des couleurs britanniques. Le parti tory se lança immédiatement dans une direction opposée et imagina d'offrir quelques cents sous à John Bull. Il se campa en ce quartier, au lieu de prêter à la mère patrie une assistance à l'égal de la marine australienne qui, pendant la grande guerre, a si bien secondé l'Amirauté britannique. Il fallut donc abondonner, au moins temporairement, le projet d'une marine canadienne; mais, et souvenez-vous en, vous, hommes de l'Ontario, sir Wilfrid perdit en cette occasion l'appui de plusieurs de ses amis.

Quelques années plus tard éclata la grande guerre, guerre sur terre et guerre sur mer. Pourquoi n'avions-nous pas une marine canadienne pour protéger les côtes du Pacifique et de l'Atlantique contre les corsaires allemands? Adressez-vous à M. Hazen, à sir Robert Borden; demandez-le aux hommes qui s'imaginaient, en bons anglophiles, avoir rempli leurs obligations, en offrant un pourboire de $35,000,000 à John Bull. En agissant ainsi, ils sacrifiaient criminellement les meilleurs intérêts de la mère patrie et du Canada.

C'est pourquoi, nous avons dans la résolution de M. Gregory l'opportune déclaration que nous, Canadiens, nous réformateurs, sommes historiquement et traditionnellement opposés à toute politique de centralisation. Nous saurons administrer nos propres affaires en Canadiens. Et si jamais la mère patrie est encore menacée, elle n'aura pas la peine de s'adresser à ses amis: elle sait que, partout où flotte le drapeau britannique, ses sujets sont prêts à tout sacrifier pour le triomphe de la civilisation et de la liberté.

Mesdames et messieurs, sir Robert Borden a dit, en maintes occasions, qu'il nous faudra participer aux affaires de l'Empire. Par contre, M. Asquith, le révéré leader du parti libéral en Angleterre, a souvent traité tout cela d'utopie. La responsabilité du gouvernement de l'Empire britannique, disait-il, ne saurait être partagée par aucun des Dominions, ce qui s'entend qu'en leurs sphères les Dominions sont libres d'agir à leur guise, et que la mère patrie est également libre d'agir comme il lui plaît. Donc, messieurs, je vous le dis à tous: arrière toute mainmise sur nos relations avec la mère patrie. Laissons-nous guider par les principes non seulement de sir Wilfrid Laurier, mais aussi de sir John A. Macdonald et de sir Charles Tupper; suivons les principes de George Brown, de Lafontaine, de Baldwin, de William Lyon Mackenzie, et nous serons Canadiens et sujets britanniques, en bonne compagnie.

La résolution fut adoptée telle qu'amendée.

L'HON. M. MURRAY: Je prie maintenant l'hon. Duncan Marshall, ministre de l'agriculture de la province de l'Alberta, d'adresser quelques mots à cette Convention.

L'HON. DUNCAN MARSHALL (ministre de l'Agriculture, Alberta): Monsieur le Président, mesdames, messieurs, je ne comprends pas bien pourquoi l'on me demande de prendre une partie du temps de la Con-

vention, si ce n'est parce que je représente, tant soit peu, l'agriculture de l'Ouest du Canada.

Je ne sais pas trop non plus de quoi je pourrais vous entretenir; le président ne m'a indiqué aucun sujet en particulier et j'oublierai, peut-être, avant d'avoir fini, que cette assemblée s'intéresse beaucoup à des questions politiques. Néanmoins, permettez-moi de vous dire, en commençant, qu'en ce qui concerne les cultivateurs de l'Ouest canadien—et j'ai ramassé jadis assez de cailloux sur une ferme de l'Ontario pour avoir le droit de parler aussi au nom des cultivateurs de cette province—que les cultivateurs de ce Dominion ne demandent aucun privilège spécial, ni d'un gouvernement, ni d'un parti politique au Canada. Les gouvernements de notre pays ont pris l'habitude, depuis une douzaine d'années, d'exercer une trop grande paternité. S'ils n'étaient pas au pouvoir pour faire des lois, telles que le peuple leur demandait ou qu'il était en droit d'en attendre, ils n'ont fait alors que débourser de l'argent du trésor, au lieu de lui rendre justice. Les gouvernements ont deux obligations à remplir à l'égard des cultivateurs d'un pays comme le nôtre. La première consiste à donner aux fils et aux filles des cultivateurs une éducation suffisante, pour les qualifier à devenir les meilleurs fermiers et fermières que l'on puisse trouver en tout pays civilisé du monde; la seconde est l'enlèvement du fardeau qui écrase les cultivateurs du Canada, le tarif protecteur. Que les gouvernements agissent ainsi et les cultivateurs feront le reste.

Je n'entreprendrai pas une discussion du tarif. J'ai écouté hier soir trente ou quarante discours sur ce sujet, au comité des résolutions, et vous aurez à prêter attention à cinquante ou soixante autres ici, avant l'adoption définitive de la résolution. C'est pourquoi, je n'abuserai pas de la patience de la Convention, en essayant de lui démontrer, ce dont elle est déjà persuadée, que l'abolition du tarif s'impose. Je tiens à vous répéter que nous, les cultivateurs, ne demandons aucun privilège spécial. Nous sommes prêts à accepter le libre échange, autant que tout autre; quant à moi, je ferais un feu de joie de tous les bureaux de douane entre le Canada et les États-Unis.

Je ne veux pas discuter la conduite du gouvernement actuel à l'égard du tarif: je m'y fourvoierais, vu le peu de temps que j'ai à vous parler. Sachez cependant que les cultivateurs du Canada sont las de ce fardeau et qu'ils l'ont porté aussi loin et longtemps que leurs forces le leur permettent. Voilà que nous ressemblons à un individu qui voyageait un jour sur une route poussiéreuse et qui était dévoré par la soif—c'est ce qui arrive maintenant aux gens qui voyagent en certaines parties d'Ontario—et rien pour se desaltérer! Notre voyageur arrive à un petit village, à l'entrée duquel il voit une belle pompe nouvellement peinturée. "Ah!" se dit-il, "enfin je vais boire". Il prit un beau petit gobelet attaché à la pompe par une chaînette; et, d'une main saisissant la manivelle, il se met à pomper. Le fonctionnement était dur, et malgré les efforts que déployait notre homme à la manœuvre, à peine réussissait-il à sortir quelques gouttes d'eau de cette pompe. Enfin, un citadin passant par hasard près de notre pompeur couvert de sueur, mais pompant toujours, sans plus de succès, lui demanda: "Que faites-vous là"? "Je voudrais un peu d'eau pour boire." "Oh! et savez-vous ce que vous faites"? "Non," répondit le pauvre altéré. "Eh bien, mon ami, vous travaillez à remplir le réservoir que le propriétaire de cette pompe a installé en son grenier."

C'est vous dire, mesdames et messieurs, que les cultivateurs du Canada ont déjà rempli assez de réservoirs dans les greniers; soyez certains qu'ils cesseront bientôt de pomper. Laissez-moi vous dire que j'espère sincèrement que cette Convention, composée d'hommes sérieux, venus ici de toutes les parties du Canada, tracera et adoptera un programme politique qui permettra aux cultivateurs de se reposer de ce pompage.

Maintenant, monsieur le Président, je ne veux pas perdre l'avantage de dire quelques mots à cette assemblée pour lui décrire la situation agricole au Canada. Nous voulons nous, cultivateurs, cesser de décrier notre occupation, et nous appliquer à inculquer à nos fils et à nos filles l'amour de l'agriculture. Nous avons contracté, pendant les années dernières, une énorme dette nationale, et pas un citoyen du pays n'a osé dire un mot contre les raisons que l'on a avancées pour la justifier. Nul membre n'a élevé la voix, à la Chambre des Communes, contre l'accroissement de cette dette, qui a permis au Canada de contribuer sa part à la grande guerre européenne, pour la défense de la liberté: nous acceptons tous une dette contractée en vue d'une si noble cause. Mais, il faudra l'éteindre un jour, cette dette, et en payer les intérêts quand ils seront dûs. Impossible à un pays comme le Canada, où l'agriculture prime toute autre industrie, et virtuellement le seul moyen de créer une richesse nationale, de payer les intérêts de la dette nationale, d'opérer le remboursement des emprunts, sans développer l'agriculture et sans une production agricole, telle que le Canada n'a jamais vue jusqu'ici.

Avant 1896, les prairies de l'Ouest du Canada n'étaient autre chose qu'une immense stérilité; mais, pendant les quinze années suivantes, sous le régime du gouvernement libéral, cette immensité s'est peuplée, et d'heureuses familles se sont établies sur des terres par tout le pays. Il faut avouer, cependant que, depuis l'année 1911, la population rurale de notre pays n'a guère augmenté. Comment solderons-nous les dettes de ce pays? Voici: peuplons les quarante ou cinquante millions d'acres de cette terre inculte de l'Ouest du Canada d'hommes qui cultiveront du maïs, de l'avoine, du blé, de l'orge, du lin et qui élèveront des bestiaux pour les vendre sur les marchés du monde. Il nous faudra attirer à ce pays la plus nombreuse et la meilleure immigration que nous ayons jamais eue. Le seul moyen d'éteindre cette fameuse dette nationale c'est d'amener ici des gens qui la partageront avec nous, tout en nous appliquant nous-mêmes à augmenter l'effectivité de notre culture.

Jamais dans l'histoire du Canada—et en réalité dans l'histoire du monde—il y eut un temps où il fut nécessaire aux hommes établis sur des fermes, à ceux qui produisent des denrées alimentaires, d'avoir les moyens voulus pour tirer du sol, le plus efficacement et le plus économiquement possible, ces produits indispensables à notre subsistance. Je lisais, l'autre jour, dans un journal de Chicago, un article d'une colonne et demie, sur la façon de réduire le prix des œufs. L'auteur de cet article avait imaginé plusieurs plans: des omelettes sans œufs, des pâtisseries sans œufs, des organisations de femmes qui n'achèteraient pas d'œufs—qui *boycotteraient* ce commerce. Je me demande pourquoi un tel écrivassier n'aurait pas mieux fait de songer au seul moyen naturel de réduire le prix des œufs: augmenter le nombre de poules pondeuses. Voici ce qui arrivera bientôt en ce pays: il nous faudra prochainement payer les œufs un dollar la douzaine, le bœuf un dollar la livre, et cela, à moins que nous forcions un tas de ces individus, qui écrivent de si savantes dissertations sur la manière de baisser le prix des vivres, à s'établir sur des fermes, pour y élever des veaux et des poules pondeuses.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

APPLIED IMAGE Inc
1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

Non seulement nous devrons attirer des hommes sur les fermes en ce pays, mais il nous faudra inculquer à nos fils et à nos filles la science de l'agriculture. Il me fait plaisir de souhaiter la bienvenue à sept, huit, neuf premiers ministres provinciaux, qui se sont rendus ici hier, et en particulier à M. Hartley Dewart, qui sera bientôt lui aussi de ce nombre. Permettez-moi d'adresser quelques mots à ces hommes, pour leur dire que l'obligation de répandre l'éducation agricole au pays n'a jamais été aussi impérieuse pour les gouvernements qu'elle l'est aujourd'hui.

J'ai fréquenté les écoles publiques de l'Ontario—et j'y suis resté plusieurs années. C'était, je le sais, en grande partie la faute des instituteurs, si j'ai dû m'asseoir si longtemps sur les bancs de l'école. Je vous fais grâce du nombre des années et des instituteurs; mais je tiens à vous dire que pas un seul de ces pédagogues ne m'a jamais laissé entrevoir que l'agriculture serait pour moi la meilleure des occupations; que la meilleure de mes ambitions serait de mieux cultiver que mon père—c'était pourtant un bon cultivateur Ecossais—et je suis sûr qu'il était persuadé qu'il s'entendait en agriculture. Eh bien, jamais un instituteur ne m'a dit: écoute, mon garçon, tu ne saurais mieux faire que de te livrer à la culture des champs en ce pays, et de t'appliquer à devenir le meilleur agriculteur et le meilleur éleveur de bétail du comté de Bruce. Oh non, jamais on ne m'a rien dit de la sorte. Aujourd'hui je vis avec ma femme et mes enfants sur une ferme dans les prairies de l'Ouest du Canada, et j'y élève des veaux de race Durham, nonobstant le genre d'éducation que j'ai reçue, comme fils de cultivateur dans la province de l'Ontario.

Je fus bien impressionné un jour par une histoire que m'a contée un ami revenu d'outre-mer. J'ai visité une fois la Belgique, et je me suis aperçu que le Belge est le meilleur cultivateur que j'aie vu. Je sais que les Belges ont fait plus de progrès en élevage de chevaux de trait, pendant les vingt-cinq années qui ont précédé la guerre, que les éleveurs de tout autre pays du monde. Je m'intéressais donc à l'histoire que me conta ce soldat. Il me dit qu'un jour il était en permission en Flandre. Il se promenait, avec quelques camarades, en arrière des lignes de bataille, lorsqu'il rencontra une petite maison d'école belge démolie par un obus. "Nous remuâmes du pied cendres, débris et plâtre entassés pêle-mêle, et déterrâmes quelques livres. Je pris un syllabaire que je ne pouvais lire; mais un jeune Français, qui se trouvait avec nous, put nous en traduire quelques pages. Nous nous assîmes pour déchiffrer de notre mieux une leçon de ce syllabaire, et voici ce qu'elle contenait: "Mon père possède un cheval; c'est un bon cheval, parce que ses pieds sont sains. Le cheval est fort, parce qu'il a le dos court." Je pensai alors aux simplicités que l'on m'avait enseignées: "cat, rat, hat" (chat, rat, chapeau) et "the cat is on the mat" (le chat est sur le paillasson) et "the mat is by the fire" (le paillasson est près du foyer). Mais je ne me suis jamais étonné depuis pourquoi les garçons Belges sont devenus de grands éleveurs de chevaux. Je ne m'étonne pas non plus pourquoi j'ai dû apprendre depuis le peu de connaissances agricoles que je possède; il m'a fallu faire ma propre expérience et mon travail pour devenir un demi-cultivateur passable. Cela veut donc dire qu'il nous faut recommencer tout à neuf au Canada. Nous devrons enseigner aux garçons et aux filles qui fréquentent les écoles publiques, aux garçons et aux filles du Canada, que la plus belle occupation du monde, celle qui offre à l'homme le plus grand avantage de se faire un home, un chez-soi, de devenir le plus utile

citoyen de son pays, est celle d'habiter et de cultiver le sol d'une bonne ferme.

Voilà notre programme. Nous devrons faire disparaître de l'esprit de tant de cultivateurs, qui ont maudit leur occupation plus que tout autre, et ne cessent de se lamenter, que l'agriculture est un métier de forçats. A propos, avez-vous jamais entendu un groupe de femmes discuter quelque chose à un concours de couvre-pieds? Elles font un peu de commérage, il est vrai, mais bavardent peut-être moins qu'un groupe d'hommes à une vente aux enchères. Cependant, si vous les écoutez quelque temps, qu'entendrez-vous? Une dira: "Pauvre fille, elle s'est mariée à un cultivateur!" Voila des pensées que je voudrais chasser de l'esprit des fils et des filles du Canada. Je veux que cette jeunesse apprenne quelque chose de la plus grande science du monde, celle de la culture du sol, de l'élevage, de la nourriture et du soin du bétail, la science de l'élevage des plus beaux produits de la ferme en gros ou menu bétail; chevaux, bêtes à cornes, moutons ou porcs.

Permettez-moi de vous raconter une autre histoire, et je m'arrêterai avant que le Président ne me fasse asseoir. Il arrive quelquefois que l'on observe mieux les choses ailleurs que chez soi. Lorsque je me trouvais en Irlande, une chose me frappa—et, quand j'en parlai à Edmonton, mon ami, le Révérend Dr. McQueen, me dit que j'avais de la veine d'avoir quitté ce pays et de n'avoir été frappé que d'une chose. Mais, ce qui m'impressionna le plus en Irlande fut d'y voir d'aussi bons cultivateurs qu'en aucun autre pays. Il y a là quelques-uns des meilleurs fermiers de l'Europe; et j'en ai vu d'autres qui ne les valaient pas. Ce qui me surprit le plus c'était de voir que les plus pauvres demeuraient sur les meilleures terres—un sol profond, noir et propre à toutes les sortes de cultures: je n'en ai jamais vu de meilleur—sauf dans l'Alberta. Mais les habitants ne s'occupaient pas de cultiver; on les voyait assis ensemble, maudissant le gouvernement, réclamant le "Home Rule," pestant contre tout le monde et le sort qui les avait fait naître et vivre sous le régime du gouvernement de ce pays. Cependant, ces mêmes hommes, amenés au Canada ou aux Etats-Unis, se transforment en très bons cultivateurs, en citoyens et hommes d'affaires marquants. Mais ils s'imaginent être persécutés et refusent de travailler—chez eux point d'inspiration.

En partant d'Irlande, je me rendis en Ecosse, jusqu'aux arides collines d'Aberdeen. J'ai vu en Aberdeen du terrain qui ne produirait même pas des bouillons-blancs sans engrais, et cependant il y avait là quelques-uns des meilleurs cultivateurs et des plus beaux spécimens de bétail du monde. C'est Aberdeen qui a donné au monde Amos Cruikshank, William Duthie, W. S. Marr, James Bruce, Sylvester Campbell, John P. Sleigh, William Ritchie, James Durno, et une douzaine d'autres qu'il est inutile de mentionner, qui comptent parmi les plus grands éleveurs d'animaux domestiques du monde. Pourquoi les appelons-nous grands? Parce qu'ils s'intéressent à leur occupation et qu'ils la considère supérieure à toute autre. Je parcourus les pâturages de Collynie, en compagnie de William Duthie qui me montra ses vaches Durham, me fit remarquer sa Mina et ses Misses, ses Broadhooks et ses Butterflies, ses Beauties et ses Bessies, ses Victorias et ses Matchless, ses Villagers et ses Violets, ses Duchess of Glosters et ses autres familles écossaises, distinguées et aristocratiques—car, s'il y a une place au monde pour l'aristocratie, je crois qu'elle devrait être parmi le bétail de notre pays. Il me raconta la généalogie de quelques-uns de ces animaux, pendant que nous traver-

sions le pâturage; je n'oublierai jamais le moment où nous tournâmes le coin de la grange, ni Danesfield, ce grand taureau Durham. Je vis ensuite Storm King, jusqu'aux genoux dans un champ de trèfle de Collynie. Rien de comparable dans les musées d'Europe à la vue de ce grand taureau, qui était là dans toute sa majesté.

Après cette promenade nous allâmes souper. Mon fils Jack, âgé de douze ans, se trouvait avec moi. Lorsque William Duthie s'assit à la table, il ne s'occupa d'aucun de nous. Il prit Jack, le fit asseoir à côté de lui, et il ne pensa plus à nous, après qu'il eut commencé de parler au garçon—car, un homme qui aime les veaux, aime aussi les enfants. Il raconta à mon fils les difficultés qu'il lui avait fallu surmonter, les erreurs de jugement qu'il avait faites jusqu'au jour où il se tenait au centre du terrain de l'exposition à Londres, où il vit défiler devant lui son grand troupeau d'animaux Durham qui avaient remporté les premiers prix.

Le Roi Edouard VII se tenait dans la loge royale. Sa Majesté avait non seulement élevé des Durhams, mais elle était bon juge en cette espèce. Il demanda: "A qui appartient le troupeau vainqueur?" On lui répondit: "à William Duthie." Les rois ont l'habitude d'envoyer un messager prévenir les personnes qu'ils veulent voir; mais le Roi Edouard descendit de la loge royale et demanda: "Où est William Duthie?" Il marcha jusqu'au centre du terrain et trouvant l'homme qui avait élevé le troupeau gagnant, il lui prit la main et lui dit: "Vous avez plus fait pour la Grande-Bretagne, en élevant ce magnifique troupeau, que la plupart des grands hommes publics." Mon fils Jack admira ce jour-là ce bon vieillard; il en reçut une impression qui ne s'effacera jamais. Il veut maintenant acquérir des connaissances universitaires et une éducation agricole, et se propose de devenir le meilleur éleveur de Durhams dans l'Ouest du Canada. Il s'engagera dans une occupation ou entreprise qui exige plus d'aptitudes, d'intelligence, d'éducation et d'expérience que toute autre que je connaisse, ou dont j'en ai fait l'expérience.

Voilà le genre d'ambition que je voudrais implanter dans le coeur des garçons et des filles du Canada, qui, selon toute probabilité seront appelés à vivre sur des fermes. Qu'ils se préparent efficacement à cette occupation par une éducation qu'elle réclame. Lorsque les cultivateurs auront acquis cette connaissance et cette expérience, nul gouvernement n'osera élever contre eux la barrière d'un tarif protecteur pour en faire bénéficier les manufacturiers.

Je voudrais vivre jusqu'au jour où l'intelligence du cultivateur canadien servira de modèle à tout le reste de la population de ce pays. Je veux voir les prairies de l'Ouest peuplées d'hommes et de femmes qui enseigneront à leurs fils et à leurs filles à suivre leurs exemples—à faire encore mieux qu'eux mêmes—jusqu'à ce que, sur ces immenses régions, où il y a aujourd'hui des millions d'acres incultes, ondule chaque année sous la brise un océan de blé, maïs, avoine, orge et lin, pour le bonheur et le bien-être d'une multitude de foyers.

L'HON M. MURRAY: Mesdames, messieurs, j'ai le plaisir de vous présenter M. Hartley Dewart.

M. H. H. DEWART, C.R., M.L.A. (chef de l'opposition dans la province de l'Ontario): Monsieur le Président, mesdames, messieurs, après le magnifique et zéphirien discours, embaumé des parfums de l'Ouest, que vient de prononcer mon ami, M. Marshall, je crains fort que vous soyez disposés à prêter quelque attention à une discussion purement acadé-

mique. C'est un plaisir de constater que nous avons, en cette Convention, des hommes appartenant à toutes les classes des connaissances et de l'activité, dont quelques-uns peuvent, comme M. Marshall, nous servir de guides en leurs sphères d'action et de pensée. En écoutant les discussions qui ont eu lieu en nos comités, et les discours prononcés sur cette estrade, j'ai senti que nous avons l'avantage d'avoir, à la tête des différents départements du parti libéral, des hommes qui sauront diriger, pendant un certain nombre d'années, les opinions et les énergies non seulement du parti libéral, mais celles du reste de la population du Dominion. Je ne puis faire autrement que de comparer la situation qui a déjà existé en ma province, sous le rapport de l'agriculture, à celle que l'on trouve dans les grandes provinces de l'Ouest. Vous auriez peine à croire que nous avons dans la province de l'Ontario un premier ministre qui, quoique déjà surchargé, s'est encore emparé de la direction du ministère de l'Agriculture, pour apprendre les rudiments de cette administration, aux dépens de la population de cette province. Il existe, en réalité, un contraste frappant entre la situation, telle que nous la trouvons dans l'Ontario et celle de l'Alberta. Laissez-moi vous conter une histoire qui vous fera comprendre la relation qui existe entre le parti libéral et les habitants du Dominion. Lorsque M. Bryan convoitait la présidence des Etats-Unis, un prix fut offert pour la caricature qui concrétiserait le mieux sa candidature. Voici celle qui gagna le prix. Un fermier conduisait au marché un troupeau de veaux sur une route. Tout à coup, un taureau d'un champ voisin se lança sur les veaux. Le propriétaire et ses garçons firent tous leurs efforts pour chasser le taureau; ce fut inutile. Et comme les veaux rebroussèrent chemin et suivirent le taureau et disparurent à travers champs, le fermier leur cria:"Vous pouvez le suivre jusqu'à l'Etat voisin, mais vous reconnaîtrez votre erreur au temps du souper." Le peuple Canadien reconnaît s'être trompé; mais son erreur s'accentuera de plus en plus, s'il continue à se laisser mener par le gouvernement actuel.

Il m'a fait plaisir d'entendre ce matin la lecture de la résolution concernant l'autonomie du Canada, et les magnifiques discours prononcés pour l'approuver. Nulle question ne revêt aujourd'hui une telle importance pour les provinces du Dominion. Nos amis, les conservateurs, nous disent que les relations entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral n'ont jamais été plus étroites qu'aujourd'hui. Quelle en est la raison ? Elles sont si étroites par suite de l'usurpation du pouvoir autonome contre la volonté du peuple, et parce que ces gouvernements s'imaginent représenter le peuple malgré lui et sans mandat. Je suis heureux de voir que cette Convention s'est affirmée si noblement en faveur de l'autonomie du Canada en matière de relations extérieures et contre toute usurpation de pouvoir de provenance militaire ou autre.

J'ai entendu dire, dans la province de l'Ontario, qu'il nous faudra recommencer la lutte, vu la situation existante pour reconquérir un gouvernement responsable. Nous avons cru que les batailles, livrées à cette fin, il y a un demi-siècle, furent gagnées. Mais nous trouvons aujourd'hui que ceux qui ont été choisis sur une seule question pour gouverner, question qui en ce moment-là entraîna la majorité des citoyens, abusent du pouvoir qui leur fut confié et légifèrent sur des sujets sans mandat aucun. Nous voulons nous débarrasser de ces politiciens intermédiaires qui ont pillé un parti et dupé l'autre. "Point de lutte de partis, mais fixité de régime," disent ces bons apôtres. Il existe en Angleterre une

semblable ambition. M. Winston Churchill cherche à former un parti de centristes, composé de l'élément modéré des partis unioniste et libéral, et il conseille la formation d'un tel agencement, pour aider à conserver le fruit de la victoire. Mais il nous faut un parti libéral au Canada, non seulement pour regagner ce qui a été perdu, mais pour reprendre ce qui a été si indifféremment et désastreusement gaspillé par ceux qui administrent les affaires de ce pays. Nous croyons qu'il est temps d'effectuer un changement dans l'administration des affaires du Canada. Cette tendance se fait sentir chez les gouvernants et les particuliers. La défense individuelle est la première loi de nature; voilà ce à quoi visent nos gouvernants actuels—ils croient au droit divin des gouvernements: grâce à Dieu, cette croyance n'est plus de saison. Nous proclamons donc ici que c'est au peuple à se gouverner et à choisir sa propre politique.

Si notre grand leader eût été parmi nous aujourd'hui, il nous donnerait ce mot d'ordre: "luttons." Quand, après l'élection de 1917, il s'était produit une sorte d'éclipse, quel fut le mot d'ordre que la courageuse Lady Laurier fit adopter à sir Wilfrid? "Luttons." Telle est la consigne du club Libéral Laurier. Que le parti libéral s'en souvienne. Que tous les libéraux "luttent" suivant un programme aggressif et progressif que sir Wilfrid aurait adopté, s'il avait assisté à cette Convention. Luttons pour le bénéfice de tout le peuple du Dominion, afin que nous ayons un gouvernement honnête; luttons, pour que les ressources de ce pays soient développées et conservées, non seulement pour la génération présente, mais aussi pour celles de l'avenir.

Fiasco de la perception de l'impôt sur le revenu

L'hon. M. Murray: Nous avons à vous présenter une autre résolution du comité des résolutions. Elle traite de l'incapacité du gouvernement à effectuer la perception de l'impôt sur le revenu. Je prie M. J. W. Wilton, M.L.A., de Winnipeg, de proposer cette résolution, elle sera appuyée par M. D. A. Lafortune, M.P.

M. J. W. Wilton, M.L.A. (Assiniboine, Man.): Monsieur le Président, mesdames, messieurs. . . . .

Un Délégué: Quel est le nom?

M. Wilton: Wilton.

M. Bowlby: de l'Ouest, pays de la brise.

M. Wilton: Un de mes amis dit que je suis du pays de la brise. Heureusement que le tarif douanier ne saurait être appliqué à la brise. La resolution que je vais proposer se lit ainsi:

> "Que cette Convention condamne le gouvernement, parce qu'il n'a pas mis en vigueur la loi de l'impôt sur le revenu de manière à faire produire les recettes qu'un tel impôt aurait données, si cette taxe avait été dûment perçue."

Je ne me sens pas tout à fait à mon aise en vous adressant la parole, après les brillants orateurs qui vous ont déjà parlé. M. Lemieux, M. Marshall, et M. Hartley Dewart forment une trinité qu'il est téméraire de suivre, et je crains de me trouver dans la position dont parle l'Écriture: Aux ouragans succéda un doux et calme zéphir: une "brise." Quoiqu'il en soit, je suis ici pour contribuer mon humble quote-part. Je regrette de ne pouvoir m'exprimer dans une langue intelligible pour tous nos amis assis à la droite du président de cette Convention.

Je suis revenu depuis peu de mois du service en France. Pendant mon séjour en ce pays, je me plaisais à converser avec les habitants de cette contrée, dont les ancêtres étaient les mêmes que ceux de nos bons amis

de Québec. Je suis de retour plein de respect et d'admiration pour les hommes et les femmes héroïques de cette immortelle France. Je les ai vus accepter leurs sacrifices et envisager les horreurs et le carnage de la guerre, à quelque distance des lignes de bataille, avec un calme et un héroïsme dignes de la bravoure des preux d'autrefois. Après avoir vu et connu cette population, j'ai enfin compris pourquoi la France a donné au monde tant de nobles fils, inspirés par l'amour de la liberté et qui, au prix de leur vie, ont jadis défendu cette prérogative de l'homme, la plus belle qui soit. Un matin de septembre, l'an dernier, je me trouvais de bonne heure sur une petite colline tout à côté du village de Cherisy, sur le front d'Arras. Les rayons du soleil levant inondaient la campagne et faisaient resplendir les humbles croix blanches qui venaient d'être plantées sur les tombes de 200 hommes d'un bataillon de Canadiens français de Montréal, tombés là pour que le drapeau, les institutions, les traditions et les idéals britanniques survivent sur la face de la terre et continuent à inspirer et à rendre libres ceux qui viendront après nous. Voilà pourquoi j'ai applaudi de tout cœur aux paroles prononcées hier sur cette estrade par le capitaine Calder, nous demandant de bannir à jamais de notre beau Canada les luttes, discordes et préjugés de races et de religions. Les nobles fils du Canada ont vécu ensemble sur le même sol, combattu côte à côte, et sont morts à quelques pieds les uns des autres, pour que ceux qui survivent travaillent de concert pour rendre le Canada ce qu'il doit être: le plus beau des pays qui aient jamais existé sous le soleil.

Oui, Monsieur le Président, les soldats canadiens ont noblement fait leurs devoirs outre-mer pour la défense de la liberté. On nous demande aujourd'hui de faire notre part chez nous. Nous courbons sous le poids d'un impôt écrasant. C'est un fardeau qui épuise les énergies de la population, parce qu'il est mal réparti. Le seul moyen d'alléger ce poids c'est la répartition équitable de l'impôt. Il n'y a que deux manières de taxer—directement ou indirectement. Depuis soixante-dix ans, nous sommes frappés de l'impôt indirect, et quel en a été le résultat? Des fortunes colossales ont été faites; nous avons créé plusieurs Crésus, et en nos villes engendré l'insalubrité et le paupérisme. Une minime portion de la population s'est gavée de splendeurs et de luxe, et, tout à côté, la grande masse du peuple dont le front ruisselle de sueur pour gagner son pain quotidien. Je parle au nom de ceux qui, comme moi, sont allés en France, au nom de ceux qui sont revenus, au nom des classes laborieuses qui ont peiné pour fournir le nécessaire à nos défenseurs d'outre-mer, et je déclare que nous sommes fatigués de ce système, qu'il faut l'extirper et le remplacer par un mode de répartition juste, équitable et acceptable de ce fardeau.

Pour moi, l'impôt sur le revenu est l'un des systèmes destinés à produire de bons résultats. Le gouvernement actuel a même reconnu ce principe; mais il n'a pas eu le courage de l'appliquer. Je crois savoir de bonne source, me basant sur les chiffres les plus récents, que seulement 35,000 personnes ont rempli la formule de rapport en 1917. Je suis persuadé qu'en ma province du Manitoba ce chiffre aurait dû être plus que triplé par ceux qui étaient tenus de faire un tel rapport.

Que faut-il conclure de là? N'est-ce pas assez visible que ce gouvernement, qui reconnaît la solidité du principe, ne fait aucun effort pour le mettre en vigueur? A brebis tondue il a allégé le vent; il a rampé devant les détenteurs du veau d'or, les capitalistes, et ignoré les droits de la grande masse du peuple, de ces rudes travailleurs de ce pays, hom-

mes et femmes qui, d'un pays inculte, ont fait, grâce à leur labeur continu, une terre d'où jaillit aujourd'hui une moisson dorée qui ondule sous la "brise," bientôt pain quotidien de millions et millions.

Je suis de ceux qui croient que cette grande assemblée de citoyens et patriotes Canadiens ont à remplir un devoir sacré: unir toutes leurs voix pour abhorrer de concert un gouvernement qui abjure ses principes, fourvoie le peuple et s'embusque lorsqu'il s'agit d'appliquer un grand principe, l'impôt sur le revenu, qui figure au nombre des lois inscrites en nos livres des statuts. J'appuie donc cette résolution et je suis persuadé qu'elle sera adoptée par cette Convention.

M. D. A. LAFORTUNE, M.P. (Jacques Cartier): Monsieur le Président, mesdames et messieurs, je suis certainement dans la confusion de me voir appelé à prendre la parole devant cette vaste et importante assemblée. C'est certainement dû à l'honneur que j'ai de représenter le plus beau comté du Dominion. J'ai l'honneur de représenter le comté de Jacques-Cartier, autrefois représenté par des hommes de grande valeur. Lors de la dernière lutte électorale j'ai été l'heureux gagnant, me faisant élire par une majorité scandaleuse: 3,250. Je vous assure que, lesoir de la victoire, je marchais sur les talons.

C'est certainement dû à la position que j'occupe si l'on me fait l'honneur de prendre la parole pour seconder la résolution qui vient d'être lue et si habilement défendue par l'orateur qui m'a précédé. Je concours pleinement et entièrement dans les remarques que le savant orateur vient de faire et je les endosse de tout cœur.

Vous ne vous attendez certainement pas à un discours de votre humble serviteur. Je garde ces discours pour les prochaines élections qui vont arriver bientôt, je crois. Je relève d'une grave maladie. J'ai été retenu quatre longs mois dans ma chambre, malade, et il n'y que le courage qui m'a fait sortir pour prendre part à la dernière lutte provinciale et battre notre adversaire par une majorité d'au-delà de 1,000. J'étais tellement malade, messieurs, que je n'ai pas été capable d'assister aux funérailles de mon vieil ami, de mon voisin de naissance, sir Wilfrid Laurier, mais je savais pleurer dans ma chambre comme j'aurais pleuré près de lui-même.

Hommes de Québec qui me faites l'honneur de m'écouter, hommes de tout le Dominion, j'étais, en 1893, relativement jeune, mais j'avais l'honneur de prendre part à la grande convention tenue cette année-là. C'était une belle et grande convention quoiqu'elle ne fût pas comparable à celle-ci. J'étais à la porte du parlement d'Ottawa, lorsque la convention fut tenue et lorsque les résolutions furent adoptées.

En 1886, j'étais candidat dans le plus beau comté du Dominion—c'était le comté de Montcalm—mais je vous assure que ce jour-là j'en ai attrapé une volée. J'ai été battu par les électeurs de Montcalm, mais j'avais jeté quelque chose qui a mis du temps à germer, il est vrai—ça pris 25 ans—mais la semence était bonne et, après 25 ans, j'étais porté au triomphe, à l'honneur, et je représentais ce comté-là.

Lorsque sir Wilfrid Laurier, le très regretté défunt, me demandait d'abandonner le comté de Montcalm pour poser ma candidature dans le comté de Jacques-Cartier, je lui ai dit: "Vous me faites commettre une ingratitude vis-à-vis les électeurs de Montcalm qui m'ont soutenu, qui ont travaillé pour moi jour et nuit. J'ai bâti un nid dans les Laurentides que personne ne peut défaire." Le très regretté défunt me dit alors: "Mon cher D. A., nous sommes sur la terre pour faire des sacrifices. Rends-moi donc un dernier service, présente-toi dans le comté de Jacques-

NEUF CHEFS PROVINCIAUX
qui assistèrent à la Convention *(de gauche à droite)*

L'Hon. J. H. Bell
Premier de l'Ile du Prince-Edouard

L'Hon. W. E. Foster
Premier du Nouveau-Brunswick

L'Hon. T. C. Norris
Premier du Manitoba

L'Hon. G. H. Murray
Premier de la Nouvelle-Ecosse

L'Hon. W. M. Martin
Premier de la Saskatchewan

L'Hon. John Oliver
Premier de la Colombie-Britannique

L'Hon. Chas. Stewart
Premier de l'Alberta

H. H. Dewart
Chef du parti libéral dans l'Ontario

L'Hon. Sir Lomer Gouin
Premier du Québec

Cartier et je suis convaincu que tu viendras porter le drapeau libéral à la forteresse, dans la capitale, à Ottawa, et me donner un chateau-fort conservateur." C'est ce qui m'est arrivé.

Messieurs, je me crois à la tribune populaire; je serais monté pour trois ou quatre heures, mais je ne veux pas abuser des quelques minutes qui sont mises à ma disposition; je ne veux pas prendre votre temps si important dans les circonstances et je suis obligé de m'asseoir, mais à regret. Je vous assure que, si vous me donnez l'occasion de revenir, je me reprendrai et je serai un peu plus long.

Merci M. le Président, merci mesdames et messieurs de l'honneur que vous m'avez fait, vous, M. le président, en m'appelant à prendre la parole et, vous, mesdames et messieurs, en m'écoutant avec tant de religion. Je dis aux électeurs de Montcalm qui sont restés mes meilleurs amis, je dis aux électeurs de Jacques-Cartier qui sont mes meilleurs amis, mes juges les plus dévoués, les hommes sur qui je peux compter quand il sera nécessaire de les appeler: Au revoir, merci; n'oubliez pas votre vieil ami D. A. lorsque le moment opportun sera arrivé. Au revoir, merci.

La résolution fut adoptee.

La Convention leva la séance à 12.30 pour la reprendre à 2.30.

Le Mercredi, 6 août 1919

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La Convention se réunit à 2.30.

Rapport de l'organisation du parti

L'hon. M. Murray: Le rapport du comité de l'organisation du parti se lit comme suit:

"Le comité de l'organisation du parti présente le rapport suivant:

"Nous recommandons la formation d'un comité d'organisation du parti libéral national ainsi constitué:

1. Le président, qui sera le chef du parti libéral pour le Canada.

2. Neuf vice-présidents, un de chaque province, nommés par l'Association libérale de chaque province. Si, dans une province, il n'existe pas d'Association libérale provinciale, le premier ministre libéral ou le chef de l'opposition nommera le vice-président;

3. Un conseil de cinquante-quatre membres, dont fera partie le premier ministre libéral ou le chef de l'opposition, ou son désigné, le cas échéant, et cinq autres, choisis par l'Association libérale de la province, lorsqu'il en existe une, ou par les députés libéraux de la Chambres des Communes, dans une province où il n'y a pas d'Association libérale provinciale;

4. Les membres du conseil de chaque province formeront le comité des finances, qui recevra les contributions pour les dépenses du comité;

Le comité choisira un organisateur national, qui dirigera le bureau principal établi à Ottawa.

(*Signé*) J. R. Boyle,
président."

Je prie maintenant M. Boyle, procureur-général de la province de l'Alberta, de vous adresser la parole sur cette résolution.

L'hon. J. R. Boyle (procureur-général de l'Alberta): Monsieur le Président, mesdames, messieurs, il existe dans tout pays à gouvernement

démocratique au moins deux partis. Soyez certains que le parti conservateur n'y manque jamais. Il s'affuble de noms, différents peut-être de celui du Canada, mais il y en a toujours un, qui croit aux droits acquis, ou ce qu'il appelle droits acquis, et à ce qu'il nomme des privilèges spéciaux. Il a foi au maintien d'une organisation qui a pour but de prévenir, si possible, toute ingérence en ces privilèges, et à la multiplication de tels privilèges qui empiètent sur les droits des peuples. Par contre, on trouve aussi un autre parti sous des noms divers, mais qui, en notre pays, porte le nom de parti libéral, constitué pour réformer, agrandir et raffermir les droits de toutes les classes de la population. Nul parti ne saurait se maintenir victorieusement sans organisation. Un parti politique n'est, après tout, qu'un groupe d'hommes qui rapprochent des opinions communes sur certains principes, qu'ils croient indispensables au gouvernement, et qui s'unissent pour convaincre le reste de leurs concitoyens que ces principes sont propres à la bonne administration du pays.

La parti libéral n'avait, dans le passé, qu'une organisation éparse, composée d'individus sans cohésion et des partis libéraux provinciaux. En certaines provinces, il y avait de l'homogénéité, en d'autres, moins, et dans le reste à peine un embryon d'organisation.

Votre comité, choisi pour étudier ce sujet, a conclu que, dans un pays aussi vaste que celui-ci, mais éparsement peuplé et divisé en provinces, l'organisation d'un parti politique doit être établie, comme autrefois, par provinces. Toutefois, nous croyons que les divers individus et les différentes provinces du Canada sont actuellement, en matière de politique, dans une position très semblable à celle des gouvernements des pays alliés entraînés dans la grande guerre, avant l'unité de commandement. Nous avons donc décidé l'établissement d'une organisation fédérative, qui uniformisera l'action et le but sous une direction unique.

Il s'agit alors d'établir une organisation de parti pour fédéraliser toutes les organisations provinciales, dont le siège sera établi à Ottawa, la capitale du Dominion. Je ne vous entretiendrai pas des devoirs que devra remplir le bureau central. Je vous dirai seulement que l'une de ses attributions consistera à publier par tout le pays le but du parti libéral et ce qu'il fait pour l'atteindre. Il faut que le public soit renseigné, qu'il sache que nous avons à cœur ses intérêts et que nous, hommes et femmes, unis pour la même cause, puissions convaincre les autres que notre cause est la bonne. Ce bureau devra, d'autre part, voir à ce que chaque province soit parfaitement organisée, lorsque l'heure aura sonné pour commencer la lutte; afin que le jour où les brefs pour une autre élection seront émis, nous trouvions que le parti libéral est sur pied d'une extrémité à l'autre du pays, prêt à exécuter la consigne et à remporter la victoire.

Le comité, comme le montre le rapport, ne veut porter aucune atteinte aux systèmes d'organisation établis par le parti libéral dans les provinces du Canada. Chaque province se trouve dans une situation qui lui est particulière et se guide en conséquence, suivant ce qui lui convient le mieux. En vous proposant d'accepter et d'approuver ce rapport, je me contenterai de vous dire que s'il est mis à exécution, et les nominations faites, telles que projetées, afin que les hommes choisis en chaque province se réunissent ici et forment une organisation, dont le siège sera établi dans cette capitale, pour diriger le parti libéral de toutes les parties du Dominion, et si cette direction s'exerce intelligemment, elle contribuera grandement à assurer le triomphe, quand le moment sera venu.

Le comité a été frappé par les remarques du Président, lorsqu'il a

ouvert cette Convention, en énumérant dans l'ordre de leur importance, selon lui, les sujets soumis à l'attention de cette assemblée. Pour lui, le choix d'un chef venait en premier lieu, en deuxième, celui de l'organisation, et en troisième, le programme. Quel que soit l'ordre qu'il plaira aux différents délégués de suivre, il va de soi qu'il sera difficile, même avec le meilleur chef et le programme le plus parfait, de faire prévaloir notre unité de vues, dans ce grand pays, à moins que nous ayons une solide organisation.

L'HON. M. MURRAY: Cette résolution sera appuyée par M. J. H. Sinclair, M.P., député d'Antigonish et Guysborough, Nouvelle-Écosse.

M. J. H. SINCLAIR, M.P. (Antigonish et Guysborough, N.-É.): Monsieur le Président, mesdames, messieurs, le Président m'a prié de vous faire une courte allocution; il n'aime pas les longs discours devant une assemblée comme la vôtre. Je suis tout à fait de son avis. Horace Greeley a dit, il me semble, que si un homme ne fait pas jaillir de terre une source de pétrole après un forage de cinq à dix minutes, sa foreuse ne vaut rien, ou bien il n'a pas choisi la bonne place. Je ne vous retiendrai pas longtemps. Je suis appelé cette après-midi pour appuyer la proposition de l'hon. M. Boyle, à l'effet d'adopter le rapport du comité d'organisation. Inutile pour moi, devant un auditoire comme celui-ci, de démontrer la nécessité d'une organisation. Tout le monde l'admet. Nous connaissons tous l'histoire de notre parti. A la grande convention de 1893, il fut décidé que notre parti établirait une organisation par tout le Dominion. Cette organisation fit un splendide travail qui fut couronné, trois ans plus tard, par le retour au pouvoir du parti libéral qui, pendant quinze années, a dirigé les destinées du pays honnêtement et progressivement. Nous n'avons pas non plus oublié l'élection de 1911. Elle nous a échappé, parce que le parti conservateur était préparé pour la lutte, et le parti libéral ne l'était pas. L'histoire d'une organisation d'un autre genre est encore toute fraîche en notre mémoire. Le Kaiser était prêt pour la guerre, il s'y était préparé pendant quarante ans. Les Alliés n'avaient aucune préparation. Les événements semblèrent nous être défavorables durant les premières années, et le Kaiser croyait qu'il allait devenir le maître de l'Europe. Mais, après trois années de préparation, les Alliés purent lui faire face sur les champs de bataille. Ne commettons pas la même faute que les Alliés. Préparons-nous dès maintenant p ur la lutte qui ne saurait tarder. Je lis sur le visage des hommes et des femmes, ici présents, que ce Dominion est prêt à seconder une grande organisation libérale. On m'a dit que des hommes ont parcouru, à leurs propres dépens, 3,000 milles pour prendre part à cette Convention. Ils n'ont pas voyagé en wagon officiel: ils ont payé leurs dépenses. Quelques-uns sont venus de la région de Peace River, d'autres d'audelà des montagnes Rocheuses, d'autres des plaines de l'Ouest, des régions minières du Nord de l'Ontario, des bords du Saint-Laurent et du pays de Dieu même, là-bas, dans les Provinces Maritimes. Ils sont ici pour se renseigner sur les questions que nous discutons ensemble, afin que nous puissions doter ce pays d'un gouvernement qui fera refleurir de nouveau dans l'administration la justice, l'honnêteté et le progrès, à l'exemple de celui que nous avions de 1896 à 1911. Entrez dans la salle voisine, où le comité des résolutions est à l'œuvre et discute la question du tarif; prêtez l'oreille aux diverses opinions exprimées par les hommes qui traitent de cette question de première importance, et vous comprendrez davantage le prix de nous consulter mutuellement.

afin de connaître les opinions de nos amis, et d'adopter des principes communs sur cette question.

Que le libéralisme de l'Est et le libéralisme de l'Ouest se donnent la main en cette crise. Que les libéraux de partout opposent à l'ennemi l'unité de front. Serrons-nous, épaule contre épaule, et solide phalange, remplissons aujourd'hui nos obligations comme dans le passé, pour établir sur la moitié de ce continent du nord un grand État, digne de nous-mêmes, du grand héritage qui nous a été légué, de la vaillante race dont nous sommes issus, un État ou règnera la justice pour tous, où les aspirations de tous auront libre cours, où le travail sera équitablement rétribué et où la liberté de vivre, de penser, d'agir, sera égale pour tous, et où, enfin, les centaines de milliers de nouveaux colons, qui se dirigeront d'Europe vers nos rives, et ceux qui nous viendront des États-Unis, apprendront à apprécier ce que nous apprécions, à aimer ce que nous aimons, à reconnaître la valeur de ces grands principes du gouvernement autonome que nos ancêtres ont emportés avec eux, il y a déjà longtemps, de ces petites îles d'outre-mer, du gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple; principes qui, malgré des faiblesses et défectuosités inévitables, constituent néanmoins la plus belle espérance des enfants des hommes.

L'objet de cette résolution est de former une organisation libérale qui couvrira tout le Dominion, qui, d'un océan à l'autre, embrassera toutes les provinces du Canada, nous aidera à la prédication de l'évangile du libéralisme par tout le pays et nous servira d'épée pour expulser des coffres du trésor la plus ruineuse administration dont le pays ait jamais été si affligé. C'est avec grand plaisir que j'appuie la proposition de l'hon. M. Doyle.

La résolution fut alors adoptée.

Loyauté à sa Majesté le Roi

L'hon. M. Murray: La résolution suivante sera présentée à la Convention pour exprimer notre loyauté et notre dévouement à Sa Majesté le Roi et notre inaltérable attachement à l'Empire britannique et au Canada, ainsi que notre gratitude à la vaillante armée canadienne pour sa splendide participation à la grande victoire. Cette résolution qui, je n'en doute pas, réflète les sentiments de tous les membres du parti libéral, sera proposée par le sénateur Bostock, chef de l'Opposition au Sénat, et appuyée par M. MacMillan, candidat libéral dans South Huron.

L'hon. sénateur Bostock: Monsieur le Président, mesdames, messieurs, la résolution que je tiens en main contient trois sujets importants. En voici la teneur:

> "Cette Convention désire enregistrer son dévouement à la personne et au ministère de Sa Gracieuse Majesté le Roi George V, et son appréciation pour les efforts inlassables de Sa Majesté, durant la guerre, à promouvoir l'harmonie dans tous les Dominions, et aussi son inaltérable attachement à l'Empire britannique et à notre bien-aimé Canada.
>
> "Et cette Convention désire aussi enregistrer sa reconnaissance à l'intrépide armée canadienne pour sa splendide participation à la grande victoire qui a rendu au monde le bonheur de la paix. Dans cette lutte désespérée entre les forces de l'autocratie et de la démocratie, nos vaillants soldats se sont couverts de gloire par leur courage et dévouement, ont mérité cette éternelle gratitude de tous les Canadiens et fait que le nom du Canada serve d'inspiration aux générations de l'avenir."

Nul ne suppose, sans doute, qu'il nous soit nécessaire, à cette grande assemblée des libéraux du Dominion, de renouveler notre dévouement à notre Roi. Je suis certain que tous et chacun approuvent cette partie de la résolution. La part prise par le Roi et la Reine aux œuvres de guerre, leur dévouement à leurs fonctions pendant le conflit, et à tout ce qui contribue à la prospérité de l'Empire britannique et de ce Dominion, l'estime et la sympathie qu'ils ont témoignés à tous ceux qui ont pris une grande part à la lutte, leur assurent l'éternelle reconnaissance des fils de la Grande-Bretagne partout où ils peuvent être situés dans l'Empire; nous sommes spécialement reconnaissants du bon vouloir, de la sympathie et de l'estime témoignés par Leurs Majestés envers le peuple de ce Dominion. Donc, je le répète, nous sommes tous d'accord sur cette partie de la résolution. Personne n'élèvera la voix contre la seconde partie dans laquelle nous réitérons notre affection pour ce grand pays, le Canada. Nous aimons tous notre pays, et contribuons à son développement suivant la mesure de nos forces, car nous reconnaissons qu'il n'est inférieur à aucun autre au monde.

La principale partie de cette résolution est destinée à exprimer notre appréciation pour le grand travail accompli par nos soldats, pendant la dernière guerre. Nous savons tous quelle fut la réponse de nos hommes à l'appel qui leur fut fait, lorsqu'il s'agissait de voler à la défense du Canada et nous protéger contre le danger, dont nous étions menacés par les armées allemandes et les Allemands. Nous n'ignorons pas que la lutte, soutenue par eux pour défendre la liberté, la justice et la démocratie contre l'autocratie allemande, sera consignée dans les annales de l'histoire comme l'un des plus grands exemples de bravoure et de patriotisme que le monde connaisse. Nous croyons que nos soldats se sont couverts de gloire dans les plaines de la Flandre, sur les champs de bataille de France et dans les autres parties du monde, où ils ont été appelés à faire leur part. Leur héroïsme leur méritera pour eux-mêmes et leur pays un nom immortel. La part prise par eux aux sanglantes batailles d'Ipres, de Festubert, de Vimy et autres, est connue de tous, et je suis certain que cette grande assemblée approuve et adoptera unanimement cette résolution qui exprime notre gratitude pour le rôle qu'ils ont joué en cette guerre, maintenant heureusement terminée. Je suis donc heureux de demander l'adoption de cette résolution.

M. Thomas MacMillan (candidat libéral pour South Huron): Monsieur le Président, mesdames, messieurs, étant admis que nous tous citoyens du Canada, nous sommes, hommes et femmes, loyaux à notre Roi et à l'Empire, il est inutile pour moi de m'attarder sur cette partie de la résolution qui exprime notre dévouement à Sa Majesté. Je suis fier cependant de payer un tribut d'estime aux braves qui ont si noblement rempli leurs obligations à l'égard du pays et de l'Empire que, quoique nous fassions nous, citoyens du Canada, nous ne pourrons jamais les récompenser comme ils le méritent. Après cinq années environ d'une tension continue, cinq années de labeur, par l'ensemble des citoyens du Canada, cinq années d'un dévouement inaltérable de la part des femmes de notre pays aux œuvres de la Croix Rouge et autres, et après les services et les sacrifices des braves enfants du Canada, je le répète, nous reconnaissons que nous avons contracté à l'égard de ces soldats une dette que nous ne pourrons jamais payer. Nos soldats ont combattu pour la conservation des libertés du monde, et, de la manière qu'ils ont rempli leurs devoirs, ils nous ont donné un exemple qui, s'il est suivi par les Canadiens chez eux, nous permettra de compter sur un grand avenir

pour ce pays. Ils ont combattu non seulement pour sauver les libertés du monde, mais pour prévenir toute guerre future, faire en sorte que le règlement des questions internationales ne soit plus une occasion d'effusion de sang ni un recours à l'épée, et hâter l'accomplissement de cette grande parole prononcée, il y a deux mille ans, mais qui n'est pas encore, malheureusement, à moitié appliquée: "Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté." Plus ces consolantes paroles seront comprises, plus elles commanderont l'admiration et l'hommage de tous les peuples du monde. Je me plais, monsieur le Président, à appuyer la résolution proposée par le sénateur Bostock.

L'HON. M. MURRAY: Nous avons entendu cette résolution. Je vais déroger un peu au procédé suivi à l'égard des autres résolutions. Je prie cette grande assemblée de citoyens canadiens de se lever et de chanter le God Save the King.

La Convention adopta la résolution, se leva et chanta l'hymne national.

L'HON. M. MURRAY: Je prie maintenant l'hon. M. Stewart, premier ministre de l'Alberta, d'adresser quelques mots à cette assemblée.

L'HON. CHARLES STEWART (premier ministre de l'Alberta): Monsieur le Président, mesdames, messieurs, je vous assure que pour moi, libéral, qui ai parcouru le pays de l'Est à l'Ouest, c'est un beau jour dans l'histoire de ma vie que celui de participer à une réunion de libéraux de toutes les parties du Canada dans la ville d'Ottawa, le foyer des libéraux canadiens.

Un des ministres de mon gouvernement, qui vous a parlé ce matin d'agriculture, vous a donné un exemple de l'union des hommes de l'Ouest. Nous commençons généralement nos allocutions, comme les libéraux du bon vieux temps, en faisant allusion aux traditions libérales. Je vous assure, M. le Président, que nul n'est plus fier que moi des traditions de ce parti et de celles du libéralisme en général. Voici l'image du bon vieux chef, sir Wilfrid Laurier, qui nous sourit aujourd'hui, et je sais que de là-haut il nous regarde tous et nous sourit aussi, comme jadis, avec douceur et tendresse.

Nous sommes aujourd'hui en face d'un nouvel état de choses; et, bien que nous suivions à la lettre les traditions du libéralisme, nous devons reconnaître, en hommes fidèles à leurs principes, qu'il nous faut envisager des conditions semblables à celles que tout homme rencontre à un moment donné de sa vie, et dont il doit sortir le mieux possible.

Nous venons de terminer la plus terrible guerre que l'on connaisse dans les annales de l'humanité. Il serait donc puérile de penser qu'il ne s'est pas opéré de changements. Quiconque a été témoin de cet horrible holocauste n'a pu revenir au Canada tel qu'il était avant son départ; nul homme, nulle femme qui ont contribué aux œuvres de guerre au Canada ne sont restés ce qu'ils étaient avant la guerre.

Je suis heureux de saluer cette assemblée, composée des *stalwarts* de toutes les parties du Canada, venus ici pour discuter sur les conditions nouvelles. Je souhaite que leurs délibérations soient brèves et en rapport avec les sujets, et que nous tracions un programme, dont bénéficiera la démocratie et le Canada tout entier.

Nous sommes menacés aujourd'hui, dans l'Ouest du Canada—et peut-être dans tout le pays—par ceux qui veulent tirer parti de la situation en suivant le plus court chemin en matière de législation de classes. On m'a accusé, en ma qualité de citoyen de l'Ouest, lorsque je suis revenu visiter mon ancienne place dans l'Est, d'être le radical des radicaux; parmi vous, gens de l'Est, quelques-uns ont dit que les habitants de l'Ouest

sont insatiables. Mesdames et messieurs, nous venons à vous aujourd'hui animés de sentiments tout opposés: nous voulons être des vôtres, nous unir à vous. Nous vous prions de venir vers l'Ouest aussi loin qu'il vous est possible, et de notre côté nous irons vers vous, vers l'Est, aussi loin que nous le pourrons. Nous sommes prêts à ce rapprochement, afin que, d'une extrémité à l'autre du Canada, nous soyons un parti uni, pour qu'il n'y ait pas de désunion parmi les forces de la démocratie, car: "Unis nous serons forts, divisés nous tomberons." Nous, gens de l'Ouest, désirons retourner chez nous pour dire à nos amis de là-bas: "Il ne s'est pas agi de se camper dans un sentiment de défiance et de dire, c'est fait, nous n'irons pas plus loin." Au contraire, nous serons heureux de pouvoir dire aux gens de chez nous: "Nos amis veulent se joindre à nous et ne faire qu'un avec nous, afin que les intérêts du peuple du Canada soient protégés tant à l'Est qu'à l'Ouest."

Mesdames et messieurs, ce que j'espère ardemment, c'est de voir le parti libéral se maintenir dans la position qu'il a toujours occupée, d'en entendre parler avec respect par nos amis de l'Est comme ceux de l'Ouest. Les libéraux peuvent dire hautement qu'ils ont toujours défendu les droits du commun du peuple. Ne dérogeons jamais à cette ligne de conduite. Si nos délibérations ont pour résultat la continuation de ce principe, les forces démocratiques du Canada ne connaîtront pas de désunion, et le parti libéral se conduira dans l'avenir comme il s'est toujours conduit dans le passé.

Je sais que vous n'aimez pas de longs discours pendant la chaleur de cette après-midi. En terminant, laissez-moi seulement vous dire, mesdames et messieurs, que je vous ai exprimé notre plus ardent désir à nous, gens de l'Ouest. Quel que soit le chef qui sera choisi, si notre programme est ce qu'il doit être, nous retournerons chez nous contents, sachant que les meilleurs intérêts de toute la population du Canada auront été sauvegardés.

L'HON. M. MURRAY: Je prie maintenant M. Ernest Lapointe, M.P., d'adresser la parole à cet auditoire, en français et en anglais.

M. ERNEST LAPOINTE, M.P.: Monsieur le président, mesdames et messieurs, c'est pour moi un insigne honneur et un rare privilège d'être appelé à dire quelques mots à cette Convention composée d'hommes représentant les forces progressives du pays et appartenant tous à la grande famille libérale. Certes, il m'a fait grand plaisir de revoir ici plusieurs anciens amis et compagnons de lutte, et de faire connaissance avec tant de vieux soldats de la grande cause qui nous est chère. Parmi les rares satisfactions de la vie publique, la meilleure peut-être et la plus durable est celle qu'on tire des amitiés contractées au cours de la bataille. Et puis, mesdames et messieurs, entre des hommes qui ne se sont peut-être jamais vus, que les circonstances de la vie tiennent éloignés les uns des autres, et que seul un grand événement fait rencontrer, il peut y avoir un lien plus fort que celui du voisinage quotidien; c'est celui créé par la similitude et la communauté des convictions. Et cette similitude et cette communauté dans les idées et les aspirations sont plus solides, je m'en flatte, que bien des relations d'intérêt ou d'habitude.

Nous sommes réunis ici dans un double but. Le premier, et le plus important peut-être, est le choix d'un chef. Il nous faut remplacer le grand homme d'Etat, le grand Canadien, le chevalier sans peur et sans reproche que tous les libéraux de ce pays, les jeunes surtout, avaient pris l'habitude de regarder comme le père de la nation.

Même dans sa mort, sir Wilfrid Laurier a jeté sur son parti un rayon de gloire que des injustices encore récentes n'ont pas obscurci et que le temps n'effacera pas. Sa mémoire grandira toujours, non pas seulement à cause de ses œuvres, mais à cause surtout des idées et des sentiments qu'il a inculqués dans le cœur de tous les Canadiens. Nous qui avons été ses fidèles partisans, qui avons formé nos doctrines politiques sous sa direction et à ses côtés, nous n'oublierons jamais les leçons de tolérance, de justice et de modération qu'il nous a enseignées. Du tombeau où il dort son dernier sommeil, il est et continue d'être notre véritable chef.

Laurier n'était pas seulement le chef des parlementaires libéraux, il était le chef de tous les libéraux du pays, et il n'était que juste que son successeur fût nommé par tous les membres d'un parti qui se proclame le véritable parti de la démocratie.

Mesdames et messieurs, un programme éclairé et patriotique est nécessaire; mais, même si la législation que nous voulons proposer est progressive, il nous faut d'abord et avant tout un chef capable de la mettre à exécution. Car, après tout, que sont les programmes, et que sont les législations? Ce ne sont que des mots; ils restent lettres mortes jusqu'à ce qu'une âme, jusqu'à ce qu'un organisme viennent les animer. J'irai même jusqu'à dire que les lois ne sont généralement pas meilleures que les hommes qui sont chargés de les exécuter.

Le second but de ce congrès est de formuler un programme qui répondra aux espoirs et aux besoins du peuple canadien. Le terrible cataclysme qui a ravagé l'humanité a produit un bouleversement de toutes les conditions politiques et sociales. Nous ne savons même pas encore l'étendue et la grandeur des responsabilités que nous avons encourues. Tous les hommes que les problèmes nationaux intéressent, tous ceux qui ont à coeur le progrès et le bien-être de leurs concitoyens doivent réfléchir et chercher la solution des problèmes multiples que la guerre a créés. Mesdames et messieurs, l'heure est grave. Il serait puéril de s'attarder aux récriminations et aux gémissements. Il nous faut nous tourner résolûment vers l'avenir. Il se lève devant nous une infinité de questions économiques, ouvrières, agricoles et sociales. Le parti libéral se doit à lui-même de les étudier et de travailler à les résoudre avec le meilleur de ses forces et de sa volonté.

Il est dans notre caractère, dans nos moeurs, dans notre tempérament, d'être un parti d'initiative et d'avant-garde.

Notre système budgétaire, le prélèvement des impôts, doivent principalement subir des transformations radicales. L'impôt est une dette commune de tous les citoyens, une espèce de dédommagement et le prix des avantages que la société leur procure. Pour qu'il soit équitable, il faut que chaque citoyen y contribue en proportion des services que lui rend l'Etat et de la part d'influence qu'il a sur la conduite du gouvernement.

Je n'hésite pas à dire que toutes les taxes qui ont pour effet d'augmenter le prix des articles absolument nécessaires à la vie doivent être supprimées. Une taxe est mauvaise et pernicieuse lorsqu'elle pèse sur la pauvreté de l'indigent afin d'augmenter la fortune du riche. Mesdames et messieurs, dégrevons le nécessaire du pauvre et taxons plutôt le superflu du riche. C'est Sir Robert Peel qui a prononcé ces paroles que je veux faire miennes: "J'aime mieux par un peu de vexations gêner les classes prévilégiées de ce pays que d'achever d'écraser les classes pauvres."

La jeunesse libérale, et je me flatte encore d'en être, veut une politique agressive et courageuse. Elle est prête à engager la lutte contre toutes

les forces combinées des égoïsmes et des intérêts. Elle n'acceptera pas un programme rétrograde ou stationnaire sous une étiquette progressive. L'extrême prudence a souvent ses périls, et la sagesse consiste quelquefois dans l'apparente témérité. Notre pays a besoin de se relever et de remonter la pente qu'il a descendue. Les gens trop prudents sont excellents pour servir de freins quand la machine descend une pente; mais il nous faut remonter, et si les freins peuvent être encore utiles, c'est avant tout de puissance motrice que nous avons besoin.

Et surtout, mesdames et messieurs, n'oublions pas que pour les partis comme pour les hommes l'honnêteté est encore à la fin la meilleure politique. Pas de fausses avances, pas de promesses irréalisables, pas de hardiesse dans la parole, si l'action doit être pusillanime.

Souvenons-nous que dans la marche vers l'avenir la place du parti libéral est au premier rang. Son empreinte glorieuse doit être mise sur tous les progrès et sur toutes les réformes.

Nous avons à lutter contre une administration rétrograde qui affiche un mépris insultant pour les revendications populaires, après avoir semé en ce pays la ruine et la dissension. Le parlement actuel, qui est le fruit de l'infâme loi des élections, en temps de guerre ne représente pas la majorité normale de ce pays. La nation canadienne, suivant une expression fameuse s'y reflète comme dans un miroir brisé. C'est là peut-être la cause principale du flot croissant d'une impopularité que les ministres ont vu grandir et monter autour d'eux. Ce grand courant d'opinion populaire, il leur est impossible de l'enrayer. Autant vaudrait commander aux flots de la mer de rester tranquilles quand ils sont battus par le vent.

Le gouvernement qui, en 1917, paraissait avoir une certaine force, est, en 1919, le plus faible qui ait jamais administré le Canada. Pendant un an, il a hésité entre deux factions, se reposant tantôt sur l'une, tantôt sur l'autre, faiblissant parfois sous un coup lui venant de l'Ontario tory, trébuchant ensuite sous un coup de l'Ouest libéral, et attendant avec un mélange de regret et d'anxiété le sort désastreux qui frappe toujours les unions illégitimes et contre nature.

Au lieu d'essayer de rétablir l'équilibre dans notre position financière compromise, le gouvernement ne fait que creuser davantage ce qui est déjà un gouffre béant. Comme le singe qui jetait par la fenêtre les millions de son maître, nos ministres dépensent d'une façon insensée, non seulement l'argent que nous n'avons plus, mais celui des générations futures. Il y a une marge de plus de 400 millions entre notre revenu de l'année présente et les dépenses projetées, et l'on trouve moyen de prêter 25 millions à la Roumanie et 6 millions à l'Italie, afin de faire vendre les denrées de M. Joseph Flavelle et des autres requins financiers qui sont les maîtres du gouvernement.

Le parlement a été traité comme une assemblée d'actionnaires votant un dividende frauduleux et fictif.

Mais le réveil sera terrible! Borden et Rowell seront forcés d'interrompre le duo d'amour qu'ils ont entonné devant le pays en l'honneur de la permanence du gouvernement d'Union. Le peuple canadien ne tolérera pas plus longtemps l'administration arbitraire, despotique, extravagante et corrompue qui veut continuer à l'opprimer. Il est temps que nous revenions au gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

Un seul moyen sera tenté par eux: c'est la division. Diviser pour régner, diviser l'Ouest contre l'Est, Ontario contre Québec, les races et

les religions les unes contre les autres. Le torysme, mesdames et messieurs, est une combinaison des intérêts et des préjugés. Il nous faut un Canada uni. Que le Canada soit uni, que les préjugés de race et de religion disparaissent, et vous aurez détruit le parti tory, parce qu'il se nourrit de haine et de préjugés, de rien autre chose.

Messieurs, un libéral est un libéral parce qu'il aime quelqu'un ou quelque chose, un tory est un tory parce qu'il hait quelqu'un ou quelque chose.

Il nous faut l'union. Il faut éviter les extrêmes. Les extrêmes en eux-mêmes sont des maux positifs. Mais chaque extrême constitue toujours un danger d'autant plus grand qu'il engendre infailliblement un autre extrême dans le camp opposé. Et c'est là le désastre sur lequel le parti conservateur a toujours compté pour pouvoir gouverner ce pays.

Nous avons besoin de l'union des forces progressives. Le meilleur boulevard contre la révolution et contre le bolchévisme, c'est le libéralisme et les doctrines libérales. Le bolchévisme ne naît pas de la génération spontanée. Le czar de Russie a donné naissance à ceux qui aujourd'hui contrôlent les destinées de ce malheureux pays. Si Nicholas, Lenine et Trotzky étaient appelés à choisir comme ministres de ce pays des hommes qui feraient le mieux leur jeu pour arriver à leurs fins ultimes, ils choisiraient Borden, Rowell et Meighen.

Tous les hommes qui aiment leur pays, qui ont à cœur le bonheur de la Confédération canadienne, devront souhaiter bonne chance aux forces réunies du libéralisme qui s'organisent actuellement pour une future action politique.

Monsieur Lapointe parla aussi en anglais.

L'HON. M. MURRAY: Mesdames et messieurs, je prie maintenant l'hon. M. Norris, premier ministre du Manitoba, de vous adresser la parole.

L'HON. T. C. NORRIS (premier ministre du Manitoba): Monsieur le Président, mesdames, messieurs, après avoir écouté l'allocution pleine d'inspiration que vient de nous faire entendre un de nos amis, qui sait s'exprimer en deux langues, il semble difficile à un homme de l'Ouest de pouvoir intéresser cette nombreuse assemblée. Néanmoins, j'apprécie l'occasion qui m'est offerte d'adresser quelques mots à cette réunion de libéraux de toutes les parties du Canada.

Je suis heureux d'avoir l'avantage de me trouver au milieu de libéraux venus de tous les coins du Dominion. En promenant mes regards sur cette assemblée, en songeant aux distances que plusieurs ont dû parcourir pour se rendre ici, et aux efforts qu'ils ont faits pour assister à cette Convention, je conclus qu'il s'agit de quelque grande question et que le peuple du Canada et surtout les libéraux se rendent compte de la situation.

Le Canada embrasse plus de la moitié du continent de l'Amérique du Nord; nos intérêts sont divers, et il est difficile de gouverner le pays avec succès. Il nous faut l'esprit de corps, un jugement droit, la coopération de toutes les différentes parties du Canada, si nous voulons réussir.

Il y a vingt-six ans environ, la même grande cause rassemblait les libéraux. Le peuple du Canada leur demandait alors l'adoption d'une politique qui allégerait les fardeaux sous lesquels il succombait.

Grâce à cette convention, le parti libéral reprit les rênes du pouvoir en 1896 et nous donna la splendide administration déjà mentionnée sur cette estrade.

Nous traversons une crise au Canada, la plus grave de notre histoire, et il appartient aux libéraux de tracer à nouveau un programme qui

nous tirera de cette difficulté. Notre pays vient de sortir d'une guerre, épreuve la plus rude de son histoire. Le rôle qu'il a joué dans le conflit a fait inscrire son nom à la place d'honneur sur la liste des nations. Nous ne sommes plus en tutelle. En nous rappelant ce que le Canada a fait en cette guerre, la réputation que nos soldats ont acquise pour eux-mêmes, le dévouement des femmes canadiennes, nous pouvons tous nous estimer fiers d'être Canadiens.

Mais il nous faut subir le contre-coup de la guerre et résoudre les problèmes qu'il engendre, lesquels sont aussi complexes que ceux de la guerre. Voilà des difficultés que nous aurions difficilement comprises il y a quelques mois; mais, au fur et à mesure que le temps avance, nous reconnaissons que la solution est loin d'être facile. Il nous faut, pour entreprendre cette tâche, les hommes les plus intelligents, les meilleurs citoyens du pays, pour inaugurer une politique qui appliquera les meilleurs moyens possible pour arriver au résultat.

La dette que les nécessités de la poursuite de la guerre nous ont fait contracter—dette consentie par le peuple du Canada—devra être payée. Il nous faudra en payer les intérêts chaque année. Nous devrons donc imaginer une politique fiscale qui nous fournira les fonds nécessaires pour acquitter capital et intérêt, tout en répartissant équitablement la charge à chacun. Je suis heureux de constater que le peuple du Canada n'a jamais été plus uni sur cette question, jamais plus raisonnable, jamais mieux disposé à agir et à coopérer, à l'exemple de cette Convention. Les délégués à cette Convention, venus de toutes parties du Canada, sont animés de cet esprit: je réponds, là-dessus, de ceux du Manitoba.

On nous accuse nous, les gens de l'Ouest, d'être des radicaux; on dit même que nous le sommes trop. Mais, monsieur le Président, laissez-moi vous dire qu'il nous faut au Canada une politique sainement radicale. Ce radicalisme n'implique pas nécessairement l'emploi de moyens extrêmes. Il ne veut pas dire que les citoyens de l'Est de ce pays et ceux plus à l'Ouest que nous ne puissent pas se donner la main. Nous voulons de l'élasticité, de la générosité. Je le répète, cette politique devra être sainement radicale, et je suis persuadé qu'elle sera approuvée par cette Convention, si elle lui est présentée comme nous la concevons. Nous devrons nous charger du fardeau: tout consiste à savoir comment l'endosser.

Je crois que les résolutions ayant trait à la politique fiscale du Canada seront présentées à cette Convention. Je ne discuterai pas ce sujet maintenant. Mais cette question et celle du choix du chef sont les deux plus importantes qui nous seront soumises.

Je tiens à toucher, en passant, à une autre question, celle du capital et du travail. Permettez-moi de dire que cette Convention devra l'étudier soigneusement. Notre succès dépendra des relations amicales entre le capital et la main-d'œuvre au Canada. Si la classe privilégiée, celle qui s'est enrichie, grâce à une législation spéciale, aime le Canada, elle ne devra pas se mettre à l'écart, lorsque son concours est indispensable: il faut que l'employeur et l'employé aillent la main dans la main. Nous avons été témoins dernièrement d'un fâcheux désaccord dans la ville de Winnipeg; le Canada en souffrira, si ce malentendu continue, si le capital et le travail persistent dans l'inimitié, au lieu de vivre en harmonie. Nul doute que le parti libéral mettra bientôt la main sur les rênes du pouvoir, et je sais qu'il est de taille à changer la face des choses. J'insiste sur ce sujet, car je tiens à ce que cette assemblée en comprenne toute la portée. Il faudra que le parti libéral prenne les

moyens voulus et inaugure une administration capable de créer une bonne entente entre le capital et le travail.

Le comité des résolutions, composé de 150 membres de toutes les parties du Canada, scrute ces questions en ce moment. Plusieurs des sujets à l'étude seront considérés aussi par la Convention et beaucoup, sans doute, seront adoptés par elle à l'unanimité, sans grande discussion. Naturellement, quelques-uns de ces sujets seront débattus en pleine Convention; ils méritent une attention toute spéciale, car nous anticipons du nouveau. Ces résolutions une fois adoptées, une par une, constitueront la ligne de conduite et d'action du parti libéral. Après cela, cette Convention se séparera; chaque membre retournera chez lui, fermement persuadé que le parti libéral remplira en tout point ses engagements à l'égard du peuple. Quelle que soit la politique que nous adoptions, progressive ou autre, si le parti libéral ne la suit pas, une fois au pouvoir, il aura manqué de parole au peuple. Laissez-moi vous dire, Monsieur, que nous vivons au Canada dans un temps où le peuple obligera les politiciens à remplir leurs promesses. Oui, ce temps est venu, et il n'y a pas à reculer. Donc, traçons-nous un programme intelligent et engageons-nous à le suivre à la lettre, quand l'heure aura sonné. Si cette Convention a la bonne fortune d'accroître la confiance du peuple au parti libéral, et à son intention de remplir ses engagements—et l'histoire du passé nous enseigne que le peuple a eu foi aux gouvernements qui ont exécuté leurs engagements—alors nous aurons bien servi le Canada.

L'HON. M. MURRAY: Je prie maintenant l'hon. M. Bureau, qui fut procureur général dans le Cabinet de sir Wilfrid Laurier, de nous adresser quelques paroles.

L'HON. JACQUES BUREAU: Messieurs les présidents, mesdames et messieurs, j'éprouve une certaine émotion en vous adressant la parole aujourd'hui. Cette émotion est accompagnée d'un sentiment d'orgueil, puisqu'il m'est permis, dans cette assemblée mémorable, d'exprimer mes vues devant la grande famille libérale.

Mes amis, nous nous réunissons aujourd'hui sous des circonstances absolument difficiles et anormales. Le Canada n'est pas ce qu'il était il y a dix ans; le peuple canadien n'est pas non plus ce qu'il était il y a dix ans, et le gouvernement est bien loin d'être ce qu'il était il y a dix ans et nous en sommes les victimes, mes amis.

Après la tourmente que nous venons de traverser, après la guerre qui a ravagé l'univers, nous avons à envisager des conditions nouvelles et il faut nécessairement savoir rajuster tout ce qui a existé par le passé pour pouvoir améliorer ces conditions-là.

Messieurs, nous avons devant nous un gouvernement impossible, un gouvernement qui nous conduit à la ruine. Je ne veux pas gâter le plaisir que vous éprouvez à vous réunir, en vous faisant le procès de ce gouvernement, ce qui réellement serait un tableau trop noir, trop désespérant, et vous laisserait une impression trop pénible.

Nous sommes ici pour délibérer. Nous sommes ici les mandataires, les exécuteurs testamentaires de celui qui a rendu le Canada grand et prospère. Nous sommes ici pour exécuter les volontés de celui qui a fait le pays, de celui que nous vénérons, du père du libéralisme au Canada, sir Wilfrid Laurier. Mes amis, quand je regarde son image, il me semble que c'est encore lui qui préside cette assemblée, il me semble qu'il nous dit: "l'orage n'est pas encore tout à fait abattu, le vent souffle encore, la tempête n'est pas complètement apaisée, mais soyez courageux.

La récompense n'est peut-être pas pour vous"—pour ceux de mon âge qui prennent part aux luttes politiques—"mais suivez l'exemple que je vous ai donné, regardez dans l'avenir et la récompense que vous préparerez pour ceux qui vous suivront sera le plus beau fleuron que vous pourrez ajouter à la couronne que vous m'avez déjà préparée."

Quand nous nous arrêtons pour penser et que nous considérons ce que le gouvernement d'Union a fait, nous nous demandons comment il se fait que nous ne soyons pas dans une position pire que celle où nous sommes. Jamais, dans l'histoire d'aucun pays, gouvernement plus incompétent, gouvernement plus autocratique, gouvernement plus imprévoyant n'a eu à administrer la chose publique.

Comment a-t-on gouverné, mes amis? On a gouverné en ignorant le Parlement, on a gouverné en méprisant l'opinion du peuple, telle que représentée par ceux qui siègent au parlement. On a été plus loin. Dans une élection du Yukon, n'étant pas content du choix fait par le peuple, on a élu par un arrêté en conseil ratifié par une majorité servile, le Dr. Thompson, qui avait eu la minorité des votes, au lieu de M. Congdon qui avait eu la majorité des votes. Je vous demande, messieurs, depuis quand le peuple canadien n'a-t-il plus le droit d'élire ses mandataires? Où en sommes-nous rendus?

Qu'est-ce que nous avons constaté? Nous avons constaté que les millions dépensés l'ont été pour le bénéfice de quelques-uns et pour le plus grand malheur des autres.

Vous avez déjà entendu parler de scandales, vous avez entendu parler de débauches financières, mais, jamais, dans l'histoire d'aucun pays, avez-vous vu scandales semblables à ceux qu'apporte le gouvernement actuel, débauches financières semblables à celles dont il est responsable.

On dit que le peuple n'est pas content. Il y a dans le pays un malaise général. Mes amis, quand les enfants voient le chef de la famille ou ceux sur qui ils doivent compter s'en aller à la dérive, que tout va à l'abandon, allez-vous dire à ces enfants-là que vous les blâmez parce qu'il y a du malaise? Non.

Nous sommes ici, mes amis, pour faire face à ces problèmes, il n'y a qu'un ensemble d'hommes qui puisse y parvenir: ce sont ceux qui n'ont pas peur de l'avenir, ceux qui ont toujours appuyé toutes les réformes qui ont fait prospérer le Canada, ceux qui, à côté du nom de libéral, ont toujours placé le nom de réformateur, qui n'ont pas eu peur, et dont le dévouement et l'énergie ont réussi, dans le passé, à donner au peuple canadien l'harmonie, la concorde et la prospérité.

Le peuple s'est trompé en 1911, mes amis, mais à quelque chose malheur est bon. Le peuple s'endormait, nous ne prenions pas assez d'intérêt à la chose publique, quand le temps vint de discuter les questions qui nous intéressaient, ceux qui auraient dû guider l'opinion publique et la diriger n'avaient pas accompli leurs devoirs; nous n'étions pas préparés, et nous nous sommes laissé endormir. Nous en payons aujourd'hui la peine.

Nous sommes ici en assemblée de famille, nous sommes ici pour mettre le doigt sur la plaie et pour discuter entre nous, afin de trouver et appliquer le remède. Il ne faut pas avoir peur. Pour avancer il faut tenter des pas dans l'inconnu. En marchant dans les sentiers battus, on revient toujours au même point, on ne découvre rien de nouveau.

Eh bien, mes amis, délibérons et délibérons froidement; regardons dans quelles conditions se trouvent ceux qui habitent le pays et tâchons de trouver le remède; et quand nous nous serons accordés sur le remède,

de grâce ayons le courage de l'appliquer, car, après tout, il n'y a que les courageux qui savent faire avancer un pays et rendre un peuple heureux.

Il y a une autre grande question: le choix du chef. Naturellement, nous ne pouvons pas nous attendre à choisir un homme qui possède toutes les qualités et toutes les vertus de celui que nous venons de perdre. Mais aidons-nous, choisissons le meilleur homme que nous ayons. Nous nous le devons à nous-mêmes, nous le devons au pays et à celui que nous voulons remplacer. Mes amis, il est permis à tout homme d'avoir ses préférences; vous avez les vôtres, vous y avez droit; j'ai les miennes et j'y ai droit; mais quand le chef aura été choisi, quel qu'il soit, au nom du libéralisme, au nom de celui qui a toujours prêché la tolérance et la modération, montrons que nous sommes des libéraux non pas du bout des lèvres seulement, mais du fond du cœur et, de grâce, suivons-le. Ce n'est pas une question d'égoïsme. Nous le devons au pays, à nos mères, à nos femmes, à nos enfants. Le pays s'en va à la banqueroute et il n'y a que le grand parti libéral pour le sauver. Mais, le parti libéral sans chef c'est un navire à la dérive sans pilote.

Eh bien, aidons-nous, raisonnons et agissons de la meilleure foi du monde et, quand nous aurons ainsi agi, nous n'aurons pas de reproches à nous faire.

Je ne vous retiendra pas plus longtemps. Je compte sur votre sagesse, sur votre bonne volonté, sur votre modération et je compte sur votre amour de la liberté, de la démocratie et sur votre libéralisme pour savoir nous aider et dans le choix d'un programme et d'un chef.

M. Bureau parla aussi en anglais.

SIR LOMER GOUIN: Je prie maintenant notre ami, M. Foster, premier ministre du Nouveau-Brunswick, d'adresser la parole à cette assemblée.

L'HON. W. E. FOSTER (premier ministre du Nouveau-Brunswick): Monsieur le Président, mesdames, messieurs, après avoir écouté, cette après-midi, des discours enthousiastes, surtout celui prononcé par M. Lapointe, je reconnais plus que jamais, que je ne suis qu'un orateur de troisième classe. Il y a une classe d'orateurs dont les discours sont publiés en entier, une autre, en partie—je pense que mes amis de la presse ne me dédiront pas là-dessus—et il y a l'homme qui "parla aussi." Je crois que je suis de cette dernière classe. Mais, lorsqu'un des membres de votre organisation est venu tout à l'heure me demander d'adresser quelques paroles à cette assemblée, j'ai cru que je n'hésiterais pas de vous dire humblement qu'il y a une province au Canada qui s'appelle Nouveau-Brunswick. Elle s'est affirmée, il y a quelques années, en élisant un gouvernement libéral. Je tiens à rappeler à cette assemblée de libéraux présents ici aujourd'hui qu'au moment d'entrer en lutte le parti libéral ne comptait que deux membres à l'Assemblée législative. C'est à vous, mesdames et messieurs, et à la splendide délégation qui m'a accompagné à cette Convention que nous devons cette grande victoire. Lorsque le parti libéral lancera de nouveau un appel au peuple du Canada, cette vaillante délégation remportera une nouvelle victoire pour le parti libéral du Canada dans la province du Nouveau-Brunswick. Loin de moi toute vantardise, mais je proclame, en toute sincérité, que, lorsque l'heure aura sonné, le Nouveau-Brunswick saura faire son devoir.

Ma récente entrée dans la vie politique de ce pays m'oblige à étudier en particulier ce qui touche aux affaires de ma province; c'est pourquoi je ne m'aventurerai ni à dicter ni à suggérer à cette assemblée un programme que devra adopter le parti libéral. Je tiens à dire ici que les

questions, qui sont du domaine provincial, ont autant d'importance pour la population du Dominion, qui réside dans les différentes provinces, que celles présentées à l'étude de cette assemblée. Ce qui m'a le plus irrité, monsieur le Président, c'est le mépris avec lequel le gouvernement actuel a traité les droits provinciaux de ce pays. Cette question a été agitée à maintes reprises, et je doute que nous réalisions pleinement l'importance qu'elle revêt pour le peuple canadien. Le gouvernement fédéral n'a pas osé prendre la responsabilité de toucher à certains sujets de cette nature, parce qu'il craignait de semer la discorde et le mécontentement dans les rangs de ses amis. Aussi, s'est-il contenté de les abandonner aux premiers ministres provinciaux; mais, par contre, il ne s'est pas fait scrupule d'empiéter sur les droits des provinces, lorsqu'il s'est agi d'autres questions, sur lesquelles il aurait dû consulter les premiers ministres provinciaux. Je connais des sujets sur lesquels je voudrais attirer votre attention, mais ce serait abuser de votre temps. Cependant je me permets de vous citer une question de droits provinciaux, particulière aux Provinces Maritimes. Sir Robert Borden a promis, en différentes circonstances, à la population des Provinces Maritimes, de régler ce que l'on appelle l'extension des bornes de plusieurs provinces du Canada. Il a pris sur lui de faire adopter une loi à l'effet de reculer les bornes des provinces de Québec et d'Ontario, et de leur céder les ressources comprises en cette addition de territoire. Il a promis aux habitants des Provinces Maritimes que la question ayant rapport à l'extension des bornes provinciales serait réglée. Il s'est engagé aussi, envers nos amis de l'Ouest, à régler cette autre importante question qui les préoccupe encore aujourd'hui, celle de leur remettre leurs ressources naturelles. Mais la population des provinces a décidé d'y mettre la main. Laissez-moi vous dire que, lorsque le temps des élections fédérales sera venu, la question des droits provinciaux agitera vivement les habitants des provinces.

Je vois ici M. Bell, mon ami de l'Ile du Prince-Edouard, qui a remporté dernièrement une victoire en cette province, et j'ai appris par la presse, car je ne le tiens pas de M. Bell lui-même, que les droits provinciaux étaient l'une des questions du programme électoral. Je crois que ce sera l'un des importants sujets lorsque le peuple sera appelé à donner son verdict aux prochaines élections fédérales, et que les citoyens des différentes provinces y réfléchiront sérieusement avant d'aller au scrutin. Je ne veux pas retenir plus longtemps l'attention de cette Convention. Vous savez que les politiciens sont proverbialement des gens timides. Je suis de ce nombre; toutefois, malgré leur timidité, les politiciens des Provinces Maritimes devraient aussi s'efforcer d'acquérir quelques-unes des caractéristiques des politiciens du pays, afin de remporter du succès, quand ils feront appel à l'électorat.

Je remercie cordialement cette Convention d'avoir écouté les quelques remarques que je viens de faire. En voyant la composition de cette assemblée, je suis persuadé que nous pourrons nous entendre sur les questions d'intérêt commun. J'ai eu le plaisir de rencontrer, à Ottawa, depuis une semaine, des personnes intéressées à la politique. C'est pour ainsi dire la première fois que je m'associe à des politiciens du calibre de ceux avec lesquels j'ai conversé en cette occasion. Que cette assemblée se montre animée d'une grande largeur de vue, qualité si essentielle pour la victoire que va gagner le parti libéral. J'ai eu l'honneur de prendre part aux délibérations du comité des résolutions et d'aider à élaborer les résolutions. Lorsque les délégués seront appelés à les

adopter, j'espère que nous pourrons nous mettre d'accord sur les points communs, et que nous choisirons pour chef l'homme doué des qualités requises à la réalisation de nos espérances et aspirations qui, nous le savons, étaient celles de notre grand leader de regrettée mémoire, celui qui savait gouverner ce pays en suivant la voie du progrès, de la justice et de la raison.

Lorsque je me souviens de ce qui a été accompli par notre bien-aimé chef, non seulement en administration fédérale, mais aussi en affaires provinciales, je me sens l'ambition de remplir le mandat qui m'a été confié avec toute la fidélité possible, de sorte que, le jour où je céderai la barre du gouvernail à mon successeur, je pourrai me montrer partout la tête haute et le front serein, à l'exemple de celui dont nous vénérons la mémoire, et m'estimer heureux en me disant que j'aurai contribué à l'avancement de mon pays.

SIR LOMER GOUIN: Nous aurons maintenant le plaisir d'entendre M. Congdon, ex-député du Yukon.

M. F. T. CONGDON: (Yukon): Monsieur le Président, mesdames, messieurs, quelques-uns parmi les membres de cette assemblée sont peut-être sous l'impression que l'on a trop souvent rappelé le nom de sir Wilfrid Laurier. Néanmoins, celui qui s'est étroitement associé à ce grand homme, depuis le premier jour qu'il prit en main les rênes du parti libéral, jusqu'au douloureux moment où de ses lèvres mourantes il prononça, avec cette claire vision et cette sérénité qui furent les caractéristiques de sa vie entière, "C'est fini," ne peut se présenter devant une assemblée comme celle-ci sans payer un tribut à sa mémoire en rappelant ces paroles de circonstance:

La grande colonne est tombée,
Au phare on ne voit que fumée.
La trompette n'a plus de son;
Tout est silence à l'horizon.

Je suis certain, monsieur le Président, qu'aucun de ceux qui se sont présentés devant cette assemblée ne saurait estimer plus que moi son incomparable personnalité. J'ai eu l'honneur d'être le porte-étendard du libéralisme en deux divisions électorales au Canada, situées à 5,000 milles l'une de l'autre—du cap Sable à l'île Herschell. Je crois connaître ce pays d'une extrémité à l'autre, et j'avoue franchement que, selon moi, jamais l'histoire des nations civilisées n'a fait mention d'une assemblée plus grande que la nôtre. Elle se compose de représentants de toutes les nuances des opinions politiques libérales. Je crois que nous sommes tous venus ici, parce que nous voulons condamner sans réserve la conduite du gouvernement du Canada depuis l'année 1911. Pas une violation des principes d'un gouvernement constitutionnel dont l'administration actuelle n'ait pas été coupable. Pas une violation des principes de justice dont on ne puisse l'accuser. On a dit, avec raison, qu'il y a trois modes de gouverner—par justice, par force, par duperie et ostentation. Ce gouvernement a choisi la force brutale, et c'est la première fois que ce pays a vu braquer des mitrailleuses sur des citoyens canadiens. Il a eu recours à l'ostentation et à la duperie. Je crois que maintenant le peuple est prêt à donner au parti libéral l'occasion de dire si le pays doit être gouverné avec justice. On a dit—et cela s'applique à la période écoulée depuis 1911—qu'il y a des hommes tellement habitués à être gouvernés injustement, qu'ils s'irritent lorsque quelqu'un leur parle d'un régime de justice. Je crois que nous entendrons bientôt le glas

de l'administration actuelle, et que le peuple du Canada veut de nouveaux représentants qui sauront gouverner suivant la justice.

C'est très amusant, monsieur le Président, de noter, en passant, qu'un homme, mon ami l'hon. Arthur Meighen, qui a fait étalage de tant d'astuce en administration gouvernementale, dont la fourberie a plongé le pays dans un brouillamini plus désastreux que celui sous lequel aucun pays civilisé ait jamais souffert, et qui s'est évertué à nous expliquer comment il s'y est pris, avoue qu'il est temps de réfléchir et de faire appel à un sens commun éclairé au Dominion du Canada. J'espère qu'il se verra prochainement relégué dans cet oubli d'où, pour le bonheur du pays, il n'aurait jamais dû sortir. Il y a un seul autre principe de gouvernement que le très honorable sir Robert Laird Borden a suivi; il s'applique à un illustre ministre de son cabinet, qui se retire du gouvernement et auquel s'adresse à merveille la piquante interrogation du fils du bœuf:

"L'âne sauvage brait-il quand il a de l'herbe ?
Le bœuf mugit-il quand il a du fourrage ?"

Je pense que vous avez là une appréciation du caractère de quelques-uns des ministres de sir Robert Borden, et cela nous donne la mesure de leur intelligence. Il me semble que, dans une démocratie, c'est une vraie pitié de constater qu'il est possible de ravaler les chefs de nos adversaires en leur donnant du foin en abondance, ou d'étouffer leur mugissement en les attirant dans une crèche pleine de fourrage. Je ne vous retiens pas plus longtemps; je vous remercie de votre bienveillante attention. J'espère que cette convention suivra dans ses délibérations le conseil que vient de lui donner mon ami, M. Lapointe, et qu'elle ne se laissera par aller aux extrêmes. Soyons modérés et pratiques et nous rendrons ainsi le plus grand des services au Canada.

Je me sens humilié d'être obligé de me contenter de m'incliner devant mes citoyens de la province de Québec, et de leur dire, à regret, que moins fortuné que leurs compatriotes, je ne puis leur adresser la parole avec cette merveilleuse facilité dont ils s'expriment, soit en français, soit en anglais.

SIR LOMER GOUIN: Je vous présente maintenant M. Pardee, député de Lambton-Ouest.

M. F. F. PARDEE, M.P. (Lambton-Ouest): Monsieur le Président, mesdames, messieurs, il me semble de très bon augure que le parti libéral se réunisse, maintenant que dans l'histoire de la nation s'ouvre une ère nouvelle, qu'il faut résoudre de nouveaux problèmes, et qu'un nouvel élément de l'électorat va participer au gouvernement du pays—j'ai nommé les femmes—car je suis persuadé que cette Convention, par les résolutions qu'elle adoptera, par le choix d'un chef qui dirigera ce grand parti, dotera le peuple du Canada d'hommes et de mesures qui guideront ce pays vers les destinées qu'il est en droit d'attendre. Si le Canada veut occuper sous le soleil la place qu'il mérite, comme pays où réside un grand peuple, il devra se donner un gouvernement digne de lui et se baser sur les principes d'un libéralisme sagement appliqués. Ce n'est pas à nous, comme Convention, de rien entreprendre en ce temps de transition, excepté ce qui reposera sur des principes solides et irréprochables. Notre devoir à nous comme libéraux consiste aujourd'hui à prendre des mesures destinées à produire les meilleurs résultats pour le plus grand nombre possible. Si nous agissons ainsi, et si cette Convention évite toute dissension, et se laisse guider par les principes du libéralisme en tout et partout, il me semble que le pays et le parti libéral ne peuvent s'attendre à autre chose que du succès. J'espère sincère-

ment que nous atteindrons ce but, car je crois au libéralisme et à son essence. Je crois que le pays a besoin de libéralisme, que le peuple le souhaite et que nous arriverons au résultat pour lequel nous travaillons. Pour cela, il ne faudra pas que les hommes et les femmes qui prennent part à cette Convention se contentent, une fois rentrés chez eux, de dire que cette Convention a été couronnée de succès; mais tous et chacun devront se faire une obligation de suivre les principes énoncés dans les résolutions, qui auront été adoptées ici, et choisir les hommes les mieux qualifiés pour représenter le parti. D'un autre côté, il incombe à tous les membres de cette Convention, hommes et femmes, non pas seulement parce qu'ils sont libéraux, mais en leur qualité de citoyens du Canada, de faire en sorte que les convictions du parti libéral soient inculquées aux personnes avec lesquelles ils viendront en contact. Ce n'est pas seulement au chef que cette tâche est dévolue, mais chaque partisan est tenu d'y apporter sa contribution et de disséminer partout les principes sur lesquels nous sommes tous d'accord. Il faut que votre organisation demeure: c'est à vous d'y veiller. A voir et à entendre ce qui se passe ici, j'ai la ferme conviction que le libéralisme est à son apogée et qu'il vivra, que dorénavant il s'élèvera pour le parti libéral une ère nouvelle et que le Dominion tout entier en recueillera le bénéfice.

SIR LOMER GOUIN: Je prie maintenant l'hon M. McKay du gouvernement de l'Alberta de vous adresser la parole.

L'HON. A. G. MCKAY (ministre des affaires municipales dans le gouvernement de l'Alberta): Monsieur le Président, mesdames, messieurs, mon bon ami, M. Pardee, a fait allusion à . . . . .

UN DÉLÉGUÉ: Plus haut.

L'HON. M. MCKAY: Quelqu'un, au fond de la salle, me demande de parler "plus haut." Ce monsieur n'ignore pas qu'un bon cheval ne donne pas la mesure de sa valeur pendant le premier demi-mille J'allais justement m'inspirer d'une des idées exprimées tout à l'heure par M. Pardee. Cette assemblée est composée non pas de délégués de l'Est, de l'Ouest, ni d'hommes que séparent des questions de races, de croyances ou de divisions éographiques, mais de citoyens du Canada. J'espère qu'à l'avenir nos parlementaires pourront faire en sorte que les droits des citoyens soient respectés, à ce moment particulier où chaque personne mérite d'être traitée avec justice; et que ces droits seront surtout respectés, lorsqu'il s'agira de choisir ceux qui seront chargés de gouverner les concitoyens et de légiférer.

Permettez-moi de vous citer un exemple de ce que je veux dire en parlant des choses que j'ai vues dans l'Ouest. En faisant allusion à la question des droits des citoyens, je puis dire que j'ai rencontré des hommes qui ont vécu pendant dix ou douze ans dans l'Alberta, des hommes qui cultivaient 500 ou 1,000 acres de terre, venus des États-Unis et de la même race que la plupart des citoyens du Canada; des hommes de la Scandinavie, venus résider en ce pays, non par douzaines ou centaines, mais par milliers, que l'on a privés de leurs droits de citoyens. Comment?—Par la néfaste loi des élections qui nous a régis aux élections de 1917. Nous craignions, à moins de faire nous-mêmes les lois dans l'Alberta, que des citoyens fussent privés du droit de vote, ce qui, le cas échéant, les réduirait à l'état de servitude. Alors nous, par l'entremise du procureur général de la province de l'Alberta, dûment constitué en autorité, consultâmes le ministre de la justice du Dominion, afin de savoir ce que devaient produire ceux qui n'étaient pas nés en pays britanniques, mais reconnus sujets britanniques par un certificat de naturalisation,

pour que leurs noms fussent inscrits sur les listes d'électeurs avec droit de voter. Le sous-ministre de la Justice décida, avec raison, qu'un homme établi sur une terre en ce pays de l'Ouest avait droit de faire inscrire son nom sur la liste des électeurs, s'il présentait son certificat original de naturalisation, mais que, si ce certificat avait été envoyé à Ottawa, pour être déposé aux archives du bureau des terres, le naturalisé ne pouvait pas être, raisonnablement parlant, tenu de le produire, mais aurait droit de voter sur présentation d'une copie certifiée de son certificat original de naturalisation. Voilà la décision qui fut publiée par tout l'Ouest. La loi était ficelée de manière à empêcher toute protestation. Mais je puis certifier que nous avons des documents déposés aux archives d'une cour publique de justice attestant que des hommes qui s'étaient présentés pour voter furent empêchés d'accomplir cet acte, bien que leurs noms figurassent sur la liste, et cela parce qu'ils ne pouvaient pas présenter leurs certificats originaux de naturalisation, perdus ou enfermés dans les placards du bureau des terres à Ottawa. Nous voulûmes redresser une telle injustice en nous adressant à la cour; celle-ci répondit au sous-officier rapporteur qui avait suivi les ordres de l'officier rapporteur lequel, à son tour, avait obéi à ceux de l'inspecteur électoral du Dominion: "Vous pouvez avoir obéi au gouvernement, mais non à la loi, et en supposant que le Parlement en prorogeant la session ait laissé la loi sous une forme très obscure, il ne vous avait pas donné à vous le droit de la changer," et le juge condamna le sous-officier rapporteur à $200 d'amende et les frais, ou, à défaut, à six mois de prison. J'espère que nous aurons une déclaration quelconque sur la grande question de la citoyenneté et de ses droits, afin que nous n'ayons plus la répétition de ce qui a eu lieu aux dernières élections—celle de voir une loi adoptée par le Parlement changée en une loi qu'une poignée de flibustiers sans conscience et sans vergogne peuvent traiter à leur guise. Quoiqu'il en soit, cette loi n'a pas donné les résultats que le pays était en droit d'attendre, et je déclare qu'elle n'a certainement pas obtenu l'expression de la volonté de la population de l'Ouest.

Je ne veux pas retenir plus longtemps votre attention. Nous étudions des problèmes très complexes au comité des résolutions. S'il y avait une chose digne d'admiration dans la vie, les enseignements et tous les discours prononcés par l'illustre et regretté chef du parti libéral, c'était son insistance sur le principe d'égalité et sur l'obligation de l'État d'assurer à chaque homme ses droits de citoyen, quelle que fût sa nationalité, s'il était venu au Canada, s'y était fait naturaliser et observait les lois du pays. Son plus beau titre de gloire est celui de s'être fait le propagateur et le défenseur inlassable du principe de l'égalité et de la justice pour tous.

M. E. M. MACDONALD (Pictou, N.E.): Monsieur le Président, mesdames, messieurs, je crois qu'on a pu lire quelque part, la semaine dernière ou la précédente, une fanfaronnade émanée d'un monsieur qui se croyait, il n'y a pas encore longtemps, être le réflecteur des idées libérales. Il y tranchait du matador; selon lui cette Convention n'aurait pas dû être convoquée, car elle ne représentait pas le parti libéral—j'ai nommé, n'est-ce pas, celui que l'on appelle au Canada M. Newton Wesley Rowell. Et comme nous voyons aujourd'hui sur cette estrade huit premiers ministres libéraux des provinces du Canada, de la Colombie-Britannique à l'Ile du Prince-Edouard; qu'à leur côté figure le chef de l'opposition de Sa Majesté, dans la province de l'Ontario, notre dévoué ami, M. Dewart, et que cette salle est comble de vivants libéraux, je crois

pouvoir dire que nous avons jeté à M. Rowell un défi qu'il se gardera bien de relever, car il sait maintenant que nous sommes ici au nom de ce parti que nous représentons d'une extrémité à l'autre du pays.

M. BOWLBY: Que fera-t-on maintenant de Rowell?

M. MACDONALD: M. Lapointe lui a trouvé un logement dans le conte de ses deux renards. Nous sommes à une époque qui laissera sa marque dans l'histoire du Canada. Nous déplorons aujourd'hui la perte du plus grand homme d'État du temps. Nous sommes appelés à lui choisir un successeur qui continuera son œuvre. Le plus terrible fléau qui ait jamais affligé le monde vient d'être conjuré. Son contre-coup laisse notre pays dans une situation qui demande assistance, réflection, délibération, dévouement.

Dans cette terre de France sont maintenant inhumés des milliers de fils du Canada. Ils reposent dans ce sol qu'ils ont aidé à reconquérir; et,

"Sans souci des vents, du soleil,
Ils dorment leur dernier sommeil."

Mais, pour les foyers canadiens attristés, et pour ce pays où sont revenus plusieurs autres de nos chers soldats, estropiés et blessés, tous ces sacrifices seront vains, si l'on n'y fait pas régner un véritable esprit national. Pour la grande République du Sud, notre voisine, la guerre civile fut une bénédiction. Après cette grande catastrophe surgit un américanisme plus vigoureux, un plus grand amour du pays qu'auparavant. Mais si nous, au Canada, et nous surtout en cette Convention, ne savons pas dégager de nos délibérations que le Canada doit occuper la première place en notre pensée, que nous voulons développer un esprit national, qui fait passer avant tout nos foyers et notre terre natale, et si nous n'envisageons pas l'avenir avec espérance et détermination, nous ne saurons jamais voir s'accomplir la prophétie de notre grand chef: "Le vingtième siècle est le siècle du Canada."

Devant nous se dresse au Canada un spectre d'un nouveau genre: depuis deux années, nous gémissons sous la férule d'un assemblage d'hommes publics qui n'ont d'autre mérite gouvernemental que l'hypocrisie; nul autre terme ne saurait leur être plus approprié. Depuis que le régime des institutions britanniques a été introduit au Canada, depuis que l'Empire britannique a dirigé en grande partie les destinées du monde, c'est le Parlement qui gouverne, c'est un gouvernement à partis: impossible de jouir d'un gouvernement parlementaire sans régime de partis. J'avoue que, parfois, on a eu recours à des coalitions. Elles ont eu, temporairement, leur raison d'être; mais quiconque lit l'histoire de notre Empire sait que leur existence ne fut que transitoire, et que leur administration a toujours été une source de maux pour la nation. Le Canada, comme jadis la mère patrie, est las d'un tel régime. Parcourez aujourd'hui ce pays; questionnez l'homme à la charrue, l'artisan à l'atelier, les habitants des cités et des villes, partout vous trouverez du pessimisme, du découragement. Aujourd'hui le peuple tourne ses regards vers le parti libéral assemblé ici, et lui demande d'appliquer à nouveau ces principes qui, dans le passé, ont fait la grandeur de notre nation et de notre Empire. Le parti libéral, tel que représenté par cette magnifique Convention, est tout disposé à entreprendre la tâche, uni comme il est, et profitant de ce qui s'est passé depuis deux ans, il se mettra à l'œuvre avec vigueur, courage et intrépidité; s'efforcera de résoudre les problèmes qui lui ont été imposés et endossera sa grande responsabilité.

Écoutez-moi bien maintenant. Certains individus se sont associés au gouvernement unioniste en 1917; ces gens-là avaient juré, sous la calotte des cieux, qu'ils étaient la personnification même du libéralisme, qu'ils professaient la plus haute estime pour sir Wilfrid Laurier, mais qu'un devoir de conscience les poussait à se faufiler en ce gouvernement. M. Crerar en a eu assez. Ces bons apôtres laissaient toutefois entendre qu'aussitôt la guerre finie ils rentreraient dans le bercail. Que n'ont-ils donc tenu leurs promesses? M. Nickel, député conservateur de Kingston, a cependant fait un bon pied de nez à MM. Rowell, Calder et d'autres qui, en 1917, avaient promis monts et merveilles au peuple canadien. Il est sorti de la caverne, car, en bon logicien, il a dit à ces messieurs qu'il avait été élu pour donner un coup d'épaule à l'unionisme, et que, la tâche de ce gouvernement étant remplie—s'il en a jamais rempli une—il se retirait. C'est cependant un tory qui n'a jamais prétendu, que je sache être autre chose. Que s'imaginent alors ces hommes qui prêchent l'idéalisme au peuple canadien? Ils devraient au moins se rappeler qu'il ont forfait à l'honneur et, ne serait-ce que par vergogne, rengainer leurs pharisaïques hâbleries, ne pas faire montre de sainte nitoucherie, ni dicter aux libéraux canadiens ce qui est ou n'est pas leur devoir.

Mais, reprenons-nous. Comment expliquer le manque de confiance aujourd'hui chez le peuple par tout le Dominion? C'est bien simple: tout le monde sent qu'il n'existe ni sincérité ni coopération parmi cet assemblage qui gouverne aujourd'hui le Canada. Entrés au pouvoir gonflés de vantardise, ils n'ont respecté aucun principe, ni fait autre chose que fourvoyer le peuple. L'opportunisme, voilà leur consigne, leur idéal. Leur courage, éviter la difficulté du jour, sans se soucier des désastres du lendemain. Ils se cramponnent à la mangeoire sans le moindre sentiment de cohésion, sans la sympathie nécessaire à l'administration fructueuse des affaires du pays.

Du foyer de chaque travailleur s'élève le cri d'appel au secours. Depuis trois ou quatre ans, la crainte, l'indécision, la pusillanimité les ont couchés à terre, pendant qu'ils voyaient monter le flot de la cherté des vivres, sans se remuer pour y appliquer le moindre frein. Et aujourd'hui que le peuple leur demande du pain ils lui jettent des pierres sous forme de deux cent vingt-cinq commissions pour héberger leurs amis. Faut-il donc s'étonner si le pays ne connaît plus que dégoût et malaise?

Et que dire de notre situation financière? Nos dettes annuelles, en intérêts et autres gaspillages, ont été cachées au peuple qu'il faudra maintenant écraser d'impôts. Pendant la guerre, cette salade unioniste a englouti $350,000,000 pour des fins autres que celles de la guerre, toutes dépenses parfaitement inutiles. Ce même assemblage a réussi à gaspiller —toujours pour fins de guerre—$25,000,000 en prétendues dépenses navales. Pour nous, gens des Provinces Maritimes, nous savons qu'il eût valu autant jeter cette somme au fond de la mer. Ces hommes n'ont su faire autre chose que dilapider en malversations ce qui leur est tombé dans les mains. Maintenant le peuple canadien, comprenant qu'il a été leurré, se tourne vers le parti libéral, lui demande de le sortir de l'ornière et de ramener notre pays, une fois encore, à la position qu'il doit occuper parmi les nations du monde.

Voilà la tâche qui attend le parti libéral: elle est lourde et demande patriotisme. Nous l'acceptons carrément. Donnons-nous tous la main et besognons pour que l'agriculteur, le travailleur, le manufacturier et le commerçant du Canada reconnaissent leur solidarité et ne rivalisent qu'en ardeur, patriotisme, activité et esprit public.

Cette assemblée a été merveilleuse d'intérêt, splendide d'enthousiasme, et chacun de ses membres a fait preuve d'un zèle admirable pour préparer un programme et s'entendre sur les questions publiques. C'est pourquoi, nous pourrons retourner chez nous pour attendre, travailler et lutter jusqu'à l'heure décisive où nous dirons au gouvernement unioniste que le peuple du Canada en est fatigué. En attendant, notre seul regret sera d'être privés de la direction de notre grand chef. Son panache blanc nous manquera pour signe de ralliement au moment du combat. Mais, aujourd'hui que son nom brille dans les fastes de l'histoire, sa mémoire servira d'inspiration et d'exemple à chacun de nos amis qui l'ont admiré durant toute sa vie publique. Au Parlement qu'il a su ennoblir, son nom ne sera prononcé qu'avec respect, même par ses adversaires.

Le dernier des grands hommes publics du dix-neuvième siècle nous a quittés; cependant, laissez-moi vous dire que, malgré la perte de sir Wilfrid Laurier, le parti libéral vit, et, que de sa vie vivra le Canada. C'est donc pour nous tous, libéraux, une obligation sacrée de nous dévouer pour notre patrie bien-aimée. Rentrons chez nous, après nos délibérations l'âme fortifiée, au cœur un seul désir: celui d'enfouir à jamais dans la fosse de l'oubli cet hypocrite gouvernement unioniste. Ce coup de balai une fois donné, nous pourrons compter en toute confiance sur ce magnifique groupe d'hommes présents ici pour former un gouvernement qui, comme en 1896, saura gagner la confiance des gens de bonne volonté et conduire le pays dans la voie de la prospérité vers la réalisation de son immortelle destinée.

L'HON. W. R. MOTHERWELL (Saskatchewan): Monsieur, le Président mesdames, messieurs, depuis l'ouverture de cette grande Convention, qui occupe maintenant notre attention, et dont le but, espérons-le, sera atteint demain soir, une même pensée nous a tous animés, celle du couronnement de nos efforts. Nous nous réjouissons tous en constatant que l'union règne dans le parti libéral, malgré quelques honnêtes divergences de vues, au cours des années dernières. Mais, pas de plaisir sans mélange. En écoutant ici les discours, si remplis de verve et de charme, de mes concitoyens Canadiens-français, je me suis mordu les doigts pour n'avoir pas appris, dès ma jeunesse, à parler et à comprendre la langue française. Voilà le seul regret que j'aie depuis mon entrée en cette salle hier matin.

Deux grandes et principales raisons nous ont rassemblés en cette capitale du Canada: la première, c'est l'adoption d'un programme d'action, la seconde le choix d'un chef pour le parti libéral. Pour moi, celle-ci n'est pas la plus importante, quoiqu'elle nous ait préoccupés plus que toute autre. Que notre choix s'arrête sur un homme de l'Ouest, de l'Ontario ou de l'Est, je suis persuadé que l'élu de demain sera proprainement le vainqueur au scrutin. Le programme est de toute importance. Tout le Canada attend impatiemment les résultats de cette convention. Il ne faut donc pas oublier que ces résultats devront s'appuyer sur la solidité des principes qui ont toujours caractérisé l'histoire du parti libéral.

Je me permets de vous dire seulement quelques mots sous forme de conseil pour notre conduite future; M. Pardee y a fait allusion. Quelques-uns ont dit qu'un tory ne cède le pouvoir qu'à la force. Si c'est vrai, nous n'aurons pas d'élection avant trois ans. Mais ne vous y fiez pas trop; personne ne prévoit à quel moment M. Calder et ses collègues se remettront en campagne. La date ne sera pas placardée

sur les porte-affiches de la ville; on ne sera pas indûment prévenu du temps de l'appel à l'électorat. Cette prérogative appartient au gouvernement. Les élections, monsieur le Président, n'auront lieu qu'au moment choisi par ces messieurs, lorsqu'ils penseront que le temps leur sera favorable. Donc, c'est à nous d'être prêts, quand l'heure aura sonné. Quels que soient le programme, le chef ou les autres choses que nous aurons choisis ici, nous devrons nous y tenir, lorsque nous serons rentrés chez nous. Nous aurons perdu notre temps en nous rendant ici pour rajuster nos différends, si chacun se choisit ensuite un programme et un chef à sa façon. Faisons notre possible pour inculquer nos idées à cette Convention, ensuite, pas de récriminations. Laissez-moi vous dire encore ceci: nul programme, quelque parfait soit-il, ne produira de lui-même aucun résultat. Il faut que chaque homme et chaque femme, qui font partie de cette Convention, se constituent de véritables missionnaires, qu'ils se mettent à l'œuvre et proclament partout les principes de libéralisme qui auront été énoncés ici. Nous ne saurions nous acquitter de cette mission en nous tenant à l'écart, en chuchotant nos vues de bouche à bouche. Si nous voulons que le peuple ait confiance en nous, il faut que nous, les premiers, ayons foi en notre programme et en notre chef. Je dis plus, nous devrons emboucher la trompette et crier sur les toits, et alors on s'arrêtera pour nous écouter, car on verra que nous sommes sérieux.

J'ai tant parlé depuis que je suis parti de chez moi que ma voix n'est plus qu'une scie. Cependant, comme je puis être appelé à parler encore tout à l'heure sur la question du tarif, je termine pour retourner à ma tâche au comité des résolutions.

SIR LOMER GOUIN: Je prie l'hon. Frank Oliver, ex-membre du gouvernement de sir Wilfrid Laurier, d'adresser la parole à cette Convention.

L'HON. FRANK OLIVER (ex-député d'Edmonton, ministre de l'Intérieur dans l'administration libérale): Monsieur le président, mesdames, messieurs, c'est certainement un sujet de fierté et de plaisir, pour quiconque est libéral, que de participer à cette Convention et de voir ces hommes et ces femmes venus des parties les plus éloignées de ce grand Dominion, de l'Atlantique au Pacifique, même du Yukon—tous assemblés pour formuler et exprimer des principes auxquels ils ont foi.

Les adversaires de nos principes ont assidûment enseigné cette fausse idée que, dans ce grand Dominion du Canada, il faut qu'il existe des divisions d'intérêts, et, conséquemment d'opinions, entre l'Est et l'Ouest. Je suis persuadé que l'un des grands buts de cette Convention est de montrer au Canada et au monde que le libéralisme est le même, professe le même idéalisme de l'Ile du Prince-Edouard au Yukon; et je ne doute pas que ceux qui ont embrassé les principes du libéralisme, en se déclarant membres du parti libéral, sont d'accord sur les meilleurs moyens d'accroître la prospérité de notre nation.

On a dit que la question du tarif nous divisait, et qu'elle créerait des dissensions dans le parti libéral. Permettez-moi de parler maintenant de sujets plutôt particuliers que généraux. Vous savez que je suis de l'Ouest, que j'y ai vécu et que j'ai été témoin de son développement depuis l'origine; et je dois vous dire que je suis loin d'accepter aucune idée qui aurait pour effet de diviser le Canada ou le peuple canadien. Nous voulons un libéralisme national et nous croyons qu'il peut être appliqué avec succès à ce pays du Cap Breton à l'Ile de Vancouver; je dirai plus, mesdames et messieurs, j'affirme que ces principes sont tout

aussi bons, aussi justes et effectifs en temps de guerre qu'en temps de paix.

Les intérêts du cultivateur de l'Ouest et ceux du manufacturier de l'Est sont, dit-on, une pierre d'achappement. Je suis de l'Ouest; et je vais vous faire connaître l'idée dominante de cette région, et vous admettrez peut-être qu'elle est très applicable aussi à l'Est. Le Canada n'occupe qu'une humble place parmi les grands pays manufacturiers du monde. Et pourquoi cela? Notre population est-elle dépourvue d'industries, d'aptitudes, d'application? Nos Canadiens n'ont-ils pas, au contraire, de grandes aptitudes pour les industries? Nous possédons tout ce qu'il faut. Par ailleurs, n'est-ce pas un fait que, proportionnellement à notre population, nous exportons le plus grand excédent de ce qui constitue le fondement même du travail, les denrées alimentaires? Et ne sommes-nous pas pourvus par la nature des plus puissantes forces hydrauliques du monde, en ce temps où l'eau et l'électricité jouent un si grand rôle? Les centres de notre population ne sont-ils pas situés à proximité des bords de la mer, où la navigation océanique leur procure tous les avantages possibles pour transporter leurs produits aux quatre coins du monde? Pourquoi donc, alors, le Canada n'est-il pas un grand pays manufacturier? Nos concitoyens nous quittent et se rendent dans la république voisine. L'artisan canadien et le gérant canadien sont demandés dans toutes les parties du monde. Comment expliquer alors qu'en ce pays il ne puissent concurrencer avec le monde? Il faut donc conclure que nous gérons mal nos affaires. Oui, le mal consiste en ce que depuis au moins deux générations les gérants de nos industries manufacturières se sont cramponnés au fétiche de la protection; les industriels ont produit pour le tarif et non pour les consommateurs du monde. Encore un mot. Jadis le manufacturier de l'Est et le cultivateur de l'Ouest se querellaient. Le manufacturier rassemblait ses ouvriers et leur disait: "Ces cultivateurs de l Ouest veulent abolir le tarif, s'ils le font, cette manufacture devra fermer ses portes et vous serez sans travail." Mais ce n'est plus la même chose aujourd'hui. Le manufacturier qui questionne ses hommes les entend se plaindre, non du fermier de l'Ouest, mais du haut prix des articles fabriqués par leurs camarades artisans, leurs voisins dans le même pays.

La protection des articles manufacturés a été portée à un tel point en ce pays, par le gouvernement actuel, qu'elle est devenue un danger. C'est ce principe de protection qui, lorsqu'il s'agit des nécessités du monde, a mis le Canada au dernier rang des pays, au lieu de le placer au premier. Nous ne voulons nuire à personne, mais ce pays est à la veille d'une crise, et il faudra faire quelque chose pour le sauver. Le lucre est rendu à un tel point que l'employé de l'Est est disposé à prendre lui-même les moyens de l'enrayer. Le gouvernement actuel est incapable de régler cette question: c'est au parti libéral à prendre en mains la situation commerciale, et à placer l'industrie sur un fondement solide. Il devra rendre les manufacturiers du Canada capables de rivaliser, non sur les marchés d'un pays de huit millions de population, mais sur les grands marchés du monde. Voilà un des buts que nous voulons atteindre; voilà pourquoi nous faisons appel à l'appui des principes libéraux, à la coopération des principes d'un tarif minime, non pas que nous ayons de l'antipathie contre aucune forme d'industrie au Canada, mais parce qu'il a été prouvé que le principe de protection est restrictif et destructeur, et qu'il faut le modifier, si l'on veut qu'au Canada les manufacturiers de l'Est soient aussi prospères que les cultivateurs de l'Ouest.

Nous, dans l'Ouest, sommes au centre du continent; il nous faut faire face à la concurrence mondiale. Les frais de transport par chemins de fer sont l'un de nos fardeaux, si nous ne pouvons pas tenir tête à cette rivalité, nous faillirons; mais, forcés par les circonstances, nous avons lutté et nous avons triomphé. Je crois que les habitants de l'Est du Canada possèdent les aptitudes, l'énergie et un sens assez éclairé des affaires, pour qu'ils puissent rendre florissantes les industries manufacturières par l'exportation plutôt que par la protection. Voilà l'une des raisons pour lesquelles, mesdames et messieurs, nous sommes ici aujourd'hui. Ce sera une œuvre gigantesque une fois accomplie; je suis persuadé que chaque homme et chaque femme présents ici sont prêts à y contribuer.

L'HON. M. MURRAY: Mesdames, messieurs, nous voulons nous réunir ce soir à huit heures; mais, avant de lever la séance, nous allons proposer une résolution ayant trait au tarif. C'est peut-être la plus importante résolution présentée à cette Convention. Je commence à devenir un peu autocrate sur mes vieux jours, et je dis que nous devrions nous restreindre absolument à certaines règles. Plusieurs des délégués peuvent vouloir exprimer leurs vues sur la teneur de cette résolution. On ne devrait empêcher personne de la discuter, mais le temps est précieux. Si je comprends bien les règlements, celui qui la présentera est autorisé à parler quinze minutes, et celui qui l'appuiera dix minutes. Ceux qui présenteront des modifications ou feront des remarques devront se contenter de dix minutes et moins si possible.

Avant la lecture de la résolution sur le tarif, Mademoiselle Isabel C. Armstrong, de London, proposera une résolution qui sera appuyée par Madame H. D. Petrie, de Hamilton.

CONSERVATION DE LA VIE ET DE LA SANTÉ

MADEMOISELLE ARMSTRONG: Monsieur le Président, mesdames, messieurs, nous avons entendu, toute notre vie, tomber des lèvres des orateurs, hommes d'État, politiciens ou parleurs en public, une fois montés au pinacle oratoire, des paroles comme celles-ci: "Le citoyen—garçon ou fille—est la plus grande richesse de la nation." Paroles et pensées qui sont tombées dans l'oubli dès que l'écho avait fini de les répéter. Ceux qui les avaient exprimées se sont immédiatement occupés d'étalonner l'élevage des porcs, des veaux, des chevaux et d'autres animaux; de conserver les forêts, d'élever le niveau de l'agriculture—autant de choses louables en leur place, car elles contribuent au bien-être des citoyens. Mais, si nous examinons l'administration fédérale, nous trouvons que l'on y a totalement négligé la conservation de la vie des citoyens.

En ma qualité de femme, qui assiste à la première convention, à laquelle les femmes du Canada ont le privilège de prendre part, comme électrices, je puis dire que je représente l'opinion d'un grand nombre de femmes, et que nous sommes venues ici pour apprendre à nous asseoir aux pieds des Gamaliels du parti libéral, nous renseigner sur le tarif, sur la solution du problème de la main-d'œuvre, sur les grandes questions qui semblent avoir absorbé l'attention des hommes. Cependant, nous, femmes, sommes venues à cette Convention, mues par une pensée clairement définie, et nous proclamons que le citoyen est le fondement de la richesse d'une nation; que sa vie est même plus précieuse que la production des biens; et que tout ce qui touche au bien-être du citoyen et à sa vie est de première importance.

Je vais vous rappeler ce qui s'est passé, l'an dernier, en chaque cité, ville, village et hameau du Canada. Au cours des mois d'octobre et de novembre, on ferma les églises de la ville que j'habite. On ferma les écoles, les théâtres et tous les lieux d'amusements. Les maisons d'affaires restées ouvertes étaient sans clientèle. Le commerce était paralysé; seuls les médecins et les entrepreneurs de pompes funèbres étaient occupés. Quelle était la cause d'une telle situation ? Les citoyens étaient malades, l'influenza sévissait à l'état d'épidémie. En ces tristes jours, il n'était question ni de capitalistes, ni d'ouvriers, ni de Juifs ou de Grecs, de servitude ou de liberté. Tous les citoyens étaient partagés en deux sections: les malades et ceux qui combattaient la maladie. Nous avons compris alors, comme pendant la guerre, que la vie comptait plus que tout le reste, non seulement au point de vue humanitaire, mais aussi au point de vue économique. Que demandait-on, lorsque la grande guerre se déchaîna ? Des hommes et des hommes encore. De quoi se préoccupait-on ? De savoir si ces hommes étaient physiquement robustes et sains; s'ils étaient dans un état qui les rendait propres à prendre leur place dans l'armée pour la défense de l'Empire. Ceux reconnus impotents furent rejetés. Et s'il fallait des hommes vigoureux pour la guerre, n'avons-nous pas également besoin de femmes et d'hommes forts pour les nécessités de la paix ?

Nous entendons depuis plusieurs mois que les luttes pour la reconstruction sont plus ardentes que les luttes à mains armées qui viennent de se terminer avec succès. On a déploré les pertes de vies sur les champs de bataille pendant la guerre; mais elles furent même plus accentuées dans la civilisation canadienne. Les pertes de vies ont atteint, dit-on, environ 75,000 en notre armée—75,000 de notre brave armée de 450,000 hommes engagés dans le conflit—75,000 hommes qui ne reviendront plus. En quatre années, 16 pour cent des hommes du Canada ont perdu la vie dans la grande guerre. Et dire que dans la province de l'Ontario nous perdons un enfant sur dix, avant l'âge d'un an !

Quand nous avons inauguré notre campagne pour le bien-être de l'enfance, au cours de l'hiver de 1917, nous avons trouvé, dans la ville où je demeure, un état de choses non moins que criminel. En l'année 1916, 18 pour cent des naissances furent victimes de causes qui auraient pu être évitées. Le Dr Hastings, de Toronto, disait dernièrement que l'homme qui, en se promenant, vit un petit enfant attaché à un rail de chemin de fer, pour que le train lui passât sur le corps, retourna sur ses pas, alluma sa pipe et fuma jusqu'à ce que ce petit être fut écrasé, était aussi coupable que l'homme qui avait lié l'enfant. Nous, comme nation, ressemblons de près à celui qui s'était assis tranquillement, en attendant que le convoi eût tué l'enfant. Nous n'avons rien fait: comme nation, nous avons péché par omission.

L'immigration, considérée au point de vue de la santé physique de la nation, demande que les lois y ayant trait soient rigoureusement observées, afin que l'on n'apporte pas en notre pays des maladies qui abaisseront le niveau des qualités physiques de nos citoyens.

On a dit hier que sir Wilfrid trouva le Canada colonie et qu'il en a fait une nation; et cependant, quelle est la nation qui n'a pas un bureau de santé publique ? Quelle nation, qui se respecte, ne possède pas une connaissance exacte de l'état du bien-être de sa population ? Lorsque nous voulons, en notre pays, faire quelque chose concernant la santé publique et le bien-être de l'enfant, nous ne pouvons pas nous adresser à un bureau à Ottawa pour nous renseigner.

Jusqu'à présent, il nous a fallu recourir au bureau de Washington pour obtenir des renseignements que nous ne trouvons pas en notre propre pays.

L'enregistrement des naissances, décès et mariages est un autre sujet qui se rattache étroitement à la santé publique et à la conservation de la vie. Celui qui a passé son temps à la recherche de son certificat de mariage ou de naissance, pendant qu'il échappait à l'appel de la police militaire, a reconnu la valeur de l'enregistrement. On a dit plus d'une fois qu'il est plus difficile de retracer en ce pays un nourrisson—une des sources potentielles de richesse pour l'État—que de retrouver une automobile, car celle-ci est enregistrée, et il est toujours possible de la reconnaître.

En ma qualité de membre de l'Association libérale de l'Ouest d'Ontario, je crois que le tarif n'est pas la grande question du jour, c'est seulement en ses relations avec le bien-être et la vie des citoyens qu'il a de l'importance: il est fait pour les citoyens et non *vice versa*. Donc, les femmes sont d'opinion que le parti libéral devra comprendre en son programme l'engagement d'établir et de promouvoir des mesures ayant trait à la santé publique, en vue de conserver et d'élever le niveau des conditions physiques des citoyens.

Je propose avec plaisir la résolution suivante:

ATTENDU que la grande guerre et l'épidémie encore plus meurtrière ont entraîné une perte considérable de vies au Canada; et

ATTENDU que la vie humaine et la capacité physique constituent les appoints les plus précieux de la nation; et

ATTENDU que la conservation et l'amélioration de ces ressources devraient être l'objet principal des soins de la nation:

Par conséquent, cette réunion de libéraux en convention s'engage à poursuivre avec vigueur les mesures les plus propres à conserver la vie et à améliorer l'état physique des citoyens du Canada.

MADAME PETRIE (Hamilton): Monsieur le Président, mesdames, messieurs, en appuyant cette proposition, je crois qu'il est inutile d'ajouter à ce que Mademoiselle Armstrong vous dit. Les femmes du Canada ont dirigé leurs efforts vers ce but depuis vingt-cinq, trente, ou trente-cinq ans, et ont demandé aux politiciens d'inclure en leurs programmes le bien-être de l'enfant. Maintenant nous avons droit de voter; nous avons fini de supplier.

Obligerez-vous les femmes libérales, m'obligera-t-on, moi, l'admiratrice de sir Wilfrid Laurier, à voter pour le gouvernement unioniste ou à m'asseoir à l'union des femmes électrices? Dans la négative, nous demandons que l'œuvre du bien-être de l'enfance soit comprise dans le programme politique du parti libéral.

Comme vous savez ce que comporte cette œuvre, je ne crois pas nécessaire d'en dire davantage. Je suis très heureuse d'appuyer la proposition de Mademoiselle Armstrong.

La résolution fut alors adoptée.

LE TARIF

L'HON. M. MURRAY: je prie l'hon. George Langley, de la Saskatchewan, de proposer une résolution concernant le tarif, appuyée par l'hon. M. Veniot du Nouveau-Brunswick. Inutile pour moi de vous dire, mesdames et messieurs, que cette résolution a été soigneusement étudiée par le comité des résolutions.

L'HON. GEORGE LANGLEY (ministre des affaires municipales, Saskatchewan) proposa:

"Que, pour le grand bien du Canada, il importe d'apporter des réductions sensibles au fardeau que sont les impôts de douane, dans le but de réaliser deux fins de la plus haute importance; premièrement: la diminution du coût très élevé de la vie, qui oppresse si lourdement les masses; deuxièmement: la réduction du coût des instruments de production dans les industries qui ont pour base les ressources naturelles du pays dont le développement intense est essentiel au progrès et à la prospérité nationale.

"Que, à ces fins, le blé, la farine de blé et tous les produits de blé; les principaux articles d'alimentation; les instruments aratoires et les machines agricoles; les tracteurs agricoles, les machines d'exploitation minière, de minoteries et de scieries, et les pièces de réparation; le bois de service dégrossi et en parti dressé; la gazoline, les huiles d'éclairage et de lubrification et les huiles combustibles; les filets, la ficelle à filets et l'outillage des pêcheurs; les ciments et les engrais, devraient être exempts des droits de douane, ainsi que la matière première qui entre dans la fabrication de ces objets.

"Qu'une révision descendante du tarif devrait être faite, laquelle comporterait des réductions sensibles des droits de douane sur les articles d'habillement et les chaussures et sur d'autres effets de consommation générale (autres que les objets de luxe) de même que sur la matière première entrant dans la fabrication de ces articles.

"Que le tarif de faveur accordé à l'Angleterre soit porté à 50 pour cent du tarif général.

"Et le parti libéral s'engage à mettre à exécution les dispositions de la présente résolution par mesures législatives, lorsqu'il sera remis au pouvoir."

M. LANGLEY parla ensuite de la manière suivante: Monsieur le Président, mesdames, messieurs, les remarques de l'hon. Frank Oliver simplifient grandement ma tâche en proposant cette résolution. M. Oliver vous a montré comment il serait possible de réduire le tarif au bénéfice de l'Ouest et de l'Est. Je puis dire, monsieur le président, que si cette réduction doit profiter seulement à l'Ouest, j'aurais été tout aussi disposé de proposer cette résolution, puisque je suis un citoyen de l'Ouest, où je demeure depuis vingt-sept ans et que je m'y occupe de cultiver la terre.

J'ai une opinion que je n'hésiterai pas à faire connaître à cette grande Convention, une opinion que j'ai exprimée devant la commission de sir George Foster, quand elle s'est réunie en ma capitale, la ville de Régina; la voici: les cultivateurs de l'Ouest ont supporté le fardeau du tarif sans en avoir bénéficié. C'était l'opinion qui prévalait alors dans l'Ouest et qui est devenue aujourd'hui générale en ce pays. La situation de l'Ouest est tout à fait typique, monsieur le Président. Depuis l'origine de la province je suis membre de la Législature de la Saskatchewan. Presque chaque année cette Législature a adopté un tarif minime. En principe, les membres conservateurs de cette législature ne se sont pas montrés hostiles à cette mesure; ils nous ont fait opposition pour des motifs puérils; c'est une conduite qui, je suis presque obligé de l'avouer, entre plus ou moins dans le rôle des conservateurs—ils nous disaient que c'était une question qui relevait du Gouvernement fédéral et n'appartenait nullement à notre législature.

Toutefois, l'opposition conservatrice s'est attendrie l'année dernière et s'est rangée de notre côté sur l'adoption d'un tarif minime. Voilà où nous en sommes dans l'Ouest.

Nous demandons unanimement la réduction des droits de douane.

D'autres causes ont aujourd'hui exercé une influence sur l'état de la nation; c'est pour nous un puissant auxiliaire.

Le préambule de la résolution se lit ainsi:

"Que les intérêts du Canada demandent une réduction sensible du fardeau des droits de douane, en vue d'atteindre deux objets de la plus haute importance."

"Premièrement: la réduction de la cherté des choses nécessaires à l'existence, cherté qui pèse si lourdement sur la masse du peuple."

Personne n'en doute. Nous sommes tous tenus d'acheter ce qui est indispensable à notre subsistance. Quoique nous soyons parfois tentés de nous plaindre de l'élévation des gages de la classe ouvrière, je me suis souvent demandé comment un homme ayant femme et enfants peut actuellement s'y prendre pour les faire vivre décemment, vu les hauts prix qu'il faut payer pour tout ce qui est nécessaire. Voilà une situation à laquelle il faudra trouver une solution.

Je ne crois pas que le tarif en soit la seule cause, mais je suis certain qu'il y contribue grandement.

L'économiste vise à ce que le coût de la production ait une certaine relation avec le prix des effets produits, quand ils sont achetés par le consommateur. Nous sommes nous, gens de l'Ouest, dans une situation géographique toute particulière—je ne veux pas l'exagérer—néanmoins, c'est un fait. Comme l'a déjà dit l'hon. M. Oliver, nous vivons au centre de ce vaste continent. Pour aller de chez moi à l'océan Pacifique, je suis tenu de parcourir une distance de 1,600 milles; et si je désire me rendre à l'océan Atlantique, la distance qui m'en sépare est de 1,400 à 1,500 milles. J'ai dit en riant à des amis au comité des résolutions que vous, bonnes gens de l'Ontario, ne semblez pas toujours vous rendre compte de notre situation. Et à cette occasion, je suis content de vous voir si nombreux ici, et tant d'autres de l'ancienne et historique province de Québec, car je suis grand admirateur de cette province et de la population qui l'habite; j'appuie sur ces paroles, car vous n'ignorez pas que je suis anglais de naissance. Mais, comme je viens de le dire, vous, braves gens, vous ne vous rendez pas compte de notre situation. Vous vous levez le matin, vous sautez sur le train, et, deux ou trois heures plus tard vous arrivez en cette capitale sans grande dépense d'argent. Plusieurs des délégués de la Saskatchewan n'assistent pas à cette Convention, monsieur le Président, car nous sommes au temps de la moisson, et voilà pourquoi beaucoup de nos cultivateurs, malgré leur désir, ne sont pas ici. Mais les quelques hommes et femmes venus ici des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan ont dépensé, en frais de voyage, presque autant d'argent que le grand nombre des femmes et des hommes de la députation de l'Ontario.

Je ne sais pas si, avant de partir d'ici, vous nous ferez la surprise d'égaliser quelque peu ces déboursés. C'est une question sur laquelle je ne m'arrête pas plus longtemps. Je voulais simplement vous dire que notre situation géographique est particulière.

A tout ce que nous achetons ont été ajoutés les frais de transport, qu'il faut déduire du prix de nos produits envoyés d'un bout à l'autre du monde. Je vous dis donc à vous, messieurs de la province de Québec, que je continue à admirer votre province; mais n'oubliez pas ce que

je viens de vous dire sur notre situation, car c'est un des inconvénients dont nous souffrons en ces prairies de l'Ouest.

Je puis vous assurer que les prix des choses qui nous sont indispensables aujourd'hui sont exorbitants, et nous croyons dans l'Ouest que les droits de douane sont en grande partie responsables de l'état des choses; C'est pourquoi nous demandons tous un faible tarif douanier. Nous nous intéressons à une quantité d'autres choses; mais nous tenons à une réduction considérable du tarif.

Laissez-moi dire à l'occasion, monsieur le Président, que, tout en nous rappelant que nous nous occupons presque exclusivement d'agriculture dans les prairies de l'Ouest, nous n'oublions pas que vous, de la province de l'Ontario, comptez parmi votre population une très nombreuse classe manufacturière et industrielle. Oui, nous le savons. En conséquence, nous, dans l'Ouest, sommes presque tous libres échangistes—pour moi je l'ai toujours été—car quiconque a suivi M. Gladstone pendant vingt ans et sir Wilfrid Laurier depuis vingt-sept, pourra difficilement, au moins en théorie, être autre chose qu'un libre échangiste. Je puis ajouter que je n'ai jamais été plus heureux de ma vie que de me compter au nombre des amis du vieux leader aux élections de 1917.

L'HON. M. MURPHY: Je vous dirai que ce monsieur était le président de l'assemblée convoquée à l'occasion du passage de sir Wilfrid à Regina.

L'HON. M. LANGLEY: Il eût fallu un programme tout autre que celui qui était alors présenté aux électeurs pour me détacher de cet homme (il montre le grand portrait de sir Wilfrid Laurier) et me tourner vers l'autre, dont je tairai le nom. J'ai dit à la grande assemblée de Regina, à laquelle sir Wilfrid adressa la parole, que c'était pour cela que je suivais toujours le vieux drapeau. Je ne me souciais nullement de la question de la conscription. La position de l'Empire demandait tous les sacrifices possibles, mais je savais que sous la direction de cet homme (sir Wilfrid Laurier) rien de ce qui était faisable en pareille circonstance n'aurait été oublié.

UN DÉLÉGUÉ: Des gens avaient dit qu'un libéral ne pourrait pas gagner la guerre: ils ignoraient l'histoire.

L'HON. M. LANGLEY: Ils avaient un lot de stupidités en tête, et maintenant ils commencent à apprendre d'autres choses aussi.

Je me suis entretenu avec mon ami, M. Calder, la dernière fois que je suis venu à Ottawa, et entre autres choses, il me dit: "George, quelle est la situation politique dans l'Ouest"? Je lui répondis: "Jim, voulez-vous savoir la vérité"? "Mais sans doute," dit-il, "de vieux amis, comme vous et moi, pouvons parler à cœur ouvert." "Eh bien," lui dis-je, "le vent souffle constamment contre votre gouvernement." Et je lui dis ensuite: "Voulez-vous savoir ce qu'on pense de vous en particulier"? Il répondit: "Oui, parlez." "Eh bien," repris-je, "le vent vous est contraire aussi; mais je retire le mot constamment."

Avant d'entrer en cette digression, monsieur le Président, je disais qu'ils n'était guère possible à un homme, qui avait suivi deux leaders politiques, tels que Gladstone et Laurier, d'être autre chose qu'un libre échangiste. Mais nous avons modifié nos vues; nous avons reconnu que les conditions dans l'Ontario, et dans cette partie du Québec où il y a des manufactures, doivent être soumises à l'étude tout comme celles qui existent dans l'Ouest agricole. Nous ne demandons pas le libre échange pur et simple, mais une réduction sensible du tarif.

Vous avez remarqué que le deuxième paragraphe de la résolution sur le tarif pourvoit à la mise d'un plus grand nombre d'articles sur la liste

du libre échange. Ce paragraphe n'est pas aussi explicite que j'ai eu, é de le rendre au comité des résolutions. C'est ici que nous engageons notre parti, le parti libéral—nous sommes le parti libéral; ne nous faisons pas d'illusion à ce sujet, quoiqu'en puissent dire trois ou quatre chefs qui l'ont déserté pour se joindre à l'aggrégation unioniste.

En Angleterre, j'ai toujours suivi mon vieux et grand leader, après une scission dans le parti libéral sur la question du Home Rule, et je pourrais vous nommer les chefs qui nous quittèrent pour entrer dans l'assemblage unioniste. Nous sommes mieux partagés ici qu'en Angleterre, car là-bas aucun des dissidents ne rentra dans le bercail. Mais les électeurs se reprirent et enlisèrent toute l'aggrégation. Non, ne pleurons pas nos déserteurs.

Nous avions l'intention d'inclure beaucoup de choses en cette résolution, et nous avons réussi. Je demande que cette Convention l'approuve et l'adopte à l'unanimité. La résolution ne spécifie pas, nulle résolution ne saurait énumérer tout ce qui est possible de dire sur le tarif. Il y a sans doute des choses soumises au tarif, selon notre vieil ami, le premier ministre de notre province de l'Ouest (l'hon John Oliver) dont la présence ici est un plaisir pour chaque homme et femme de cette assemblée, parce qu'il nous l'a dit au comité des résolutions. Je l'approuve parfaitement; mais c'est impossible de tout nommer dans une résolution.

Voici une résolution qui engage indubitablement le parti libéral à suivre une certaine ligne de conduite; pour le reste, nous devons nous confier aux chefs du parti libéral. Naturellement, nous les préparons à un long voyage, pour qu'ils y soient habitués; mais, une fois cette tâche accomplie, nous espérons, après qu'ils y auront mis la main, les voir aller beaucoup plus loin; s'ils ne le font pas, ils entendront parler de l'Ouest, n'en doutez pas.

J'arrive bientôt à l'âge de soixante-dix ans; j'ai travaillé dans les rangs du parti libéral depuis plus de cinquante ans. Il y aura cinquante et un ans, ce mois-ci, je prenais une part active aux élections anglaises, celles de 1868. Ce fut la première fois que Gladstone devint premier ministre en Grande-Bretagne. J'ai pris part à toutes les élections que j'ai pu suivre depuis, et toujours comme libéral; et la seule faute que je reproche aux gouvernements libéraux c'est qu'ils n'étaient jamais assez libéraux pour mon goût.

Maintenant, monsieur le Président, je crois avoir parlé assez longtemps, car mes quinze minutes sont probablement passées. Toutefois, je me rappelle une entrevue que j'eus avec sir Richard Cartwright en 1909. Je frappai à sa porte, son secrétaire vint m'ouvrir, et il me dit: "Maintenant, M. Langley, M. Cartwright peut vous voir pendant seulement trois minutes." J'entrai et j'eus les trois minutes d'entrevue, et entraînai le bon vieux en une conversation sur l'Angleterre et les grands hommes qu'il admirait et que j'avais connus; et, à un moment donné, je lui dis: "Je pense, sir Richard, que les trois minutes sont passées." "Oui," dit-il, c'est vrai, M. Langley; vous êtes ici depuis trois quarts d'heure." Je ne veux pas recommencer le même jeu ici.

Cependant, mesdames et messieurs, laissez-moi encore vous dire que je suis enchanté de voir une si belle convention, et avant de vous quitter je vous raconterai qu'hier, assis à côté d'un ami, je lui dis: "Je viens d'une partie du Canada où certaines gens nous déclarent que tous les politiciens des deux partis sont de la canaille; toutefois, en examinant les dames et les messieurs qui vont et viennent et ceux qui sont assis ici, ce n'est pas l'impression qui me reste." D'où je conclus que les

journalistes sont coupables de la pire des bassesses en vilipendant ceux qui prennent part aux affaires publiques et les personnes sur le concours desquelles ont peut compter.

Je propose donc cette résolution avec un très grand plaisir, et je demande à cette Convention de l'adopter à l'unanimité, ainsi que toute autre chose que vous désirez y ajouter.

L'HON. PETER J. VENIOT (ministre des travaux publics, Nouveau-Brunswick): Monsieur le Président, mesdames, messieurs, j'aurais préféré que la tâche d'appuyer cette résolution eût été imposée à quelqu'un qui aurait peut-être fourni de plus amples renseignements sur le tarif.

Je puis vous dire cependant que cette résolution, telle que lue devant vous, a été soigneusement étudiée par le comité des résolutions. C'était la plus importante de celles qui lui ont été soumises; et c'est aussi, je crois, la plus importante que vous ayez à considérer. Nous l'avons discutée sous toutes ses formes pendant neuf ou dix heures et même plus longtemps. Quelques membres du comité voulaient que les termes fussent plus explicites; d'autres soutenaient qu'une résolution de cette nature devrait se contenter d'esquisser les principes du tarif douanier, et laisser aux chefs du parti le soin d'en élaborer le détail. Je puis vous dire, mesdames et messieurs, que telle était d'abord mon opinion, autrement dit, je pensais que nous devions tous avoir confiance au chef que nous allons élire, comme nous aurions tous foi en ceux qui seront ses lieutenants. Mais les temps sont changés au Canada, et ces changements sont causés par la guerre. Les braves soldats qui, durant quatre années, ont vécu sous des conditions entièrement différentes de celles du passé, s'attendent, à leur retour au pays, à recevoir du Gouvernement des garanties absolues et explicites. Je les approuve. Je comprends que ces hommes, se rappelant leurs sacrifices au front, ont parfaitement le droit de savoir, d'une façon claire et définie, ce qu'un gouvernement ou un chef s'engage à faire pour un pays, qu'ils ont contribué à défendre au prix de tant de sacrifices. Pour cette raison, monsieur le Président, je retire toute idée que j'avais de présenter à cette Convention un tarif basé seulement sur de larges principes. Vous trouverez que cette résolution contient, en outre de l'énonciation de certains principes larges, certains principes fondamentaux certaines déclarations spécifiques.

J'espère, comme l'a dit celui qui a proposé cette résolution, qu'elle sera acceptée à l'unanimité par cette Convention. Mais nul de ceux qui approuvent cette résolution n'a la moindre intention d'empêcher qui que ce soit d'exprimer ses vues ou de proposer un amendement.

Le *Montreal Star* prédit que les libéraux s'efforceront de formuler une résolution sur le tarif qui puisse plaire à toute le monde, et il la compare à l'arche de Noé. Je ne suppose pas que le parti libéral s'oublie au point d'essayer l'adoption d'un programme sur le tarif qui puisse plaire à tout le monde: ce serait vouloir l'impossible. Le mieux qu'il puisse faire c'est d'adopter sur ce sujet une résolution qui remplisse raisonnablement les conditions telles qu'elles existent au Canada aujourd'hui. Le *Montreal Star* compare à l'arche de Noé ce que le parti libéral se propose de faire au sujet du tarif. Je puis dire à ce propos que la barque, où s'est réfugié sir Robert Borden, est si petite que ses occupants ne sauraient entrer dans l'arche libérale du Canada.

Quelques-uns prétendent que la réduction du tarif peut porter atteinte aux industries du Dominion; d'autres soutiennent qu'elle aura pour effet de diminuer les revenus de notre pays, et que, si l'on tient compte des

conditions créées par la guerre et du fait que le Canada nécessite d'énormes recettes, l'abaissement actuel de notre tarif douanier serait désastreux. Je sais que des libéraux sont un peu de cette opinion. Eh bien, qu'on me permette de dire un mot à ces derniers. Qu'ils se reportent avec moi à 1896, quand fut introduit le tarif Fielding. Peu nous importe si nos amis, les conservateurs, essaient de nous démontrer qu'il n'y a qu'une légère différence entre ce tarif et la politique nationale; nous savons que le tarif fut considérablement réduit en 1896, comparativement à celui des années précédentes. Cependant mesdames et messieurs, malgré cette réduction, les revenus du Canada augmentèrent par sauts et par bonds, tant et si bien qu'en 1911, quand les libéraux perdirent le pouvoir, les revenus du Canada avaient atteint un chiffre sans comparaison dans l'histoire du pays. Ce qui montre que la réduction du tarif, intelligemment appliquée n'empêche pas l'accroissement des revenus.

Le département des Postes en est un exemple. Quand les libéraux prirent les rênes du pouvoir, l'affranchissement d'une lettre était de trois cents; malgré cela, ce département, sous le régime conservateur accusait un déficit chaque année. Les libéraux réduisirent l'affranchissement d'une lettre ordinaire à deux cents, et cependant les revenus augmentèrent, au point qu'après trois ou quatre années du régime libéral, les déficits furent remplacés par des surplus se montant à des centaines de mille dollars. Voilà un exemple tangible qu'une réduction de tarif, appliquée avec intelligence, sous des conditions favorables, ne saurait nuire aux revenus du Dominion.

Maintenant, monsieur le Président, je tiens à faire allusion à ce qui a été dit au comité des résolutions, savoir: que le parti conservateur pourrait dérober nos munitions, quant à la question du tarif. Au mois de mai dernier, quelques jours avant l'introduction du projet de loi sur le tarif à la Chambres des Communes, j'étais en visite à Ottawa pour affaires concernant le département, dont je suis le chef dans le gouvernement du Nouveau-Brunswick. A cette occasion, je rencontrai plusieurs des membres libéraux unionistes, entrés dans le cabinet du gouvernement unioniste. Je discutai avec eux plusieurs questions, entre autres celle du tarif. Si jamais ils accusent le parti libéral de vouloir sectionner le tarif, qu'on se rappelle qu'à cette occasion, au mois de mai dernier, sir Thomas White, premier ministre intérimaire, était disposé, pour retenir les libéraux unionistes dans le cabinet, à introduire un tarif sectionné, pour plaire aux différentes parties du Canada. Je suis heureux de voir que le comité des résolutions a formulé cette résolution suivant des principes si larges qu'il n'y aura pas lieu d'accuser le parti libéral de sectionnalisme. Ayons de la largeur de vues. Les principes libéraux sont très élastiques; et soyons en nos délibérations animés de largeur de conceptions.

Puis-je m'écarter un peu du sujet? Il est probable que je n'aurai plus l'occasion de m'adresser à cette Convention. En invitant le parti libéral à se montrer large de vues, je n'entends pas me borner en cela au tarif seulement: je pense en même temps aux relations qui existent entre les deux grandes races qui composent notre population. En ma qualité de Canadien-français des Provinces Maritimes, j'en appelle—quoique ce ne soit pas nécessaire—aux libéraux anglais, et je leur dis: ayez de la largeur de vues. Je demande aux libéraux anglais qui m'écoutent aujourd'hui de s'efforcer par tous les moyens de disséminer la bonne entente et l'harmonie, lorsqu'ils quitteront cette salle pour retourner chez

eux; de suivre l'exemple de quelques-uns d'entre nous, qui expliquent à leurs concitoyens de langue anglaise ne connaissant pas les Canadiens-français de ce pays, qu'il n'y a pas de personnes au Canada dont les vues soient plus larges que celles des hommes qui ont du sang français dans les veines.

Mesdames et messieurs, il ne s'agit pas de domination de race; les aspirations des Canadiens-français sont, comme celles de leurs concitoyens de langue anglaise, légitimes et honnêtes; et Dieu sait que le Canada est assez vaste, et que le parti libéral a des idées assez larges pour que Anglais et Français du Canada puissent vivre côte à côte, en temps de paix, imitant en cela le noble exemple que leur ont enseigné nos soldats, lorsqu'ils combattaient les uns près des autres sur les champs de carnage de l'Europe, pour l'amour de la liberté.

Je désire vous dire que je me suis opposé au service militaire obligatoire. J'avais cependant trois fils qui combattaient dans les tranchées; mais je n'ai jamais pu croire qu'une telle mesure de rigueur fût nécessaire. J'étais persuadé que si le gouvernement du jour avait fait son devoir au lieu d'immiscer de la politique dans les affaires de guerre, la conscription eût été parfaitement inutile au Canada.

Mes fils m'ont dit que, sur les champs de bataille en France, les anglais ne demandaient jamais si leurs camarade de gauche étaient français; les protestants ne demandaient jamais au catholiques à quelle église ils adoraient Dieu, ni vice versa. Ils étaient là, épaule à épaule, soldats français et soldats anglais, combattant pour la même cause, la liberté; le sang des uns et des autres coula et se mêla sur le même sol.

L'autre jour, en voyant un soldat rapatrié, debout sur cette estrade, faire un appel semblable, je l'ai entendu poser ce principe que, j'en suis sûr, les soldats suivront; et je suis certain que ces soldats, de retour chez eux, voudront que l'on agisse suivant ce qu'ils suggèrent. Les femmes nous prêteront volontiers leur gracieuse assistance; elles ont de l'énergie et de l'influence; ce sont elles surtout qui mettront un frein à la diffusion de la bigoterie et aux étroitesses de vues. Donc, les soldats rentrés en leurs foyers, aidés du concours des dames, sauront mettre pour toujours au rancart les politiciens qui soulèveront les cris de races ou de religions au Canada.

M. J. A. Fraser (New Glasgow): Monsieur le Président, je désire annoncer qu'à la reprise de la séance à huit heures, j'aurai le plaisir de proposer un amendement à quelques clauses de cette résolution.

L'hon. M. Murray: Je conclus par ce que l'on vient de dire que nous ne sommes pas maintenant en mesure de clore cette résolution.

Quelques Délégués: La question ?

Un Délégué: Non, nous ne sommes pas prêts.

L'hon. M. Murray: Nous avons maintenant une raison pour continuer cette discussion ce soir. Nous levons maintenant la séance jusqu'à huit heures.

La Convention se leva à 6 heures.

Le mercredi, 6 août 1919

SÉANCE DU SOIR

Pendant l'absence temporaire des présidents, M. H. H. Dewart et l'hon. sénateur Dandurand les remplacèrent.

LA CONVENTION EN SESSION

Explication sur la manière de distribuer les bulletins de vote

L'hon. M. Murphy: Avant de commencer l'ordre régulier du travail de ce soir, je désire faire une annonce et savoir si les délégués composant cette Convention sont disposés à l'accepter. Ceux d'entre vous qui ont une bonne mémoire se rappellent que cette Convention fut annoncée pour la première fois par feu notre regretté sir Wilfrid Laurier, à la convention de l'Association libérale de l'ouest d'Ontario, qui eut lieu à London, Ontario, au mois de novembre dernier. Cette annonce fut faite à la suite d'une entente entre feu notre distingué leader et quelques-uns de nous à Ottawa, avant son départ pour assister à cette assemblée à London. Immédiatement après l'annonce, et pendant que sir Wilfrid était encore à London, je lui adressai un télégramme, pour lui suggérer, suivant en cela le précédent établi lors de la Convention de 1893, la nomination d'un secrétaire général, qui s'occuperait de tout le détail du travail se rattachant à cette convention. Je fis mention de M. Andrew Haydon, avocat à Ottawa, pour cette position de secrétaire général. M. Haydon consentait à occuper gratuitement cette charge, par pur amour du libéralisme, et son ardent désir de voir le triomphe de parti libéral et le retour au pouvoir de son incomparable leader. Je fis cela pour les raisons que je viens de mentionner et parce que je ne connaissais à Ottawa aucun autre assez dévoué pour lui demander d'entreprendre une telle tâche. Sir Wilfrid accepta immédiatement ma proposition. Depuis sa nomination à la charge de secrétaire général, M. Haydon s'est assiduement occupé de la préparation de cette grande assemblée. Je vous mets au courant de ces faits, car je puis vous dire que tout ce que M. Haydon suggère est le résultat d'une étude attentive et de beaucoup de réflexion. En conséquence, le plan qu'il recommande de suivre pour l'élection d'un chef du parti libéral ne devrait pas être rejeté à la légère; il mérite l'approbation de cette Convention, car des amis à qui j'en ai déjà parlé l'approuvent, et je pense que cela devrait être suffisant pour le recommander au bon jugement des délégués ici présents.

Maintenant, vu que l'on vient seulement de commencer les discussions sur les résolutions concernant le tarif, que nous avons trois autres résolutions sur la table qui attendent d'être présentées à la discussion, que le comité des résolutions est encore à l'œuvre, et qu'en outre demain est supposé être le dernier jour de la Convention, M. Haydon suggère qu'il est désirable soit de prolonger le temps des séances de la Convention, soit de fixer ce soir une heure pour la votation demain après-midi. M. Haydon propose de commencer à trois heures et demie.

Des Voix: "Trop tard, trop tard."

L'hon. M. Murphy: Attendez que j'aie tout dit. Les livrets de bulletins de vote seront distribués d'avance. Beaucoup de temps sera nécessaire pour cela, car chaque délégué devra, sur réception du livret, signer le reçu y attaché. M. Haydon propose que tous les délégués de chaque province se présentent dans les salles des comités provinciaux, en arrière de la salle de la Convention, à deux heures demain après-midi; les délégués de l'Ontario en leur salle de comité, ceux du Québec dans la leur, etc., chaque groupe provincial se réunissant dans la salle de son comité. M. Haydon aura placé une liste des délégués provinciaux en chacune de ces salles, et en plus le nombre voulu de livrets de bulletins de vote pour les délégués de chaque province. Ces livrets seront mis à la disposition du président et des secrétaires provinciaux élus hier par

chaque province. Ils surveilleront la distribution des livrets et se feront donner les reçus. M. Haydon pense que la distribution peut être faite en une heure et demie, même pour les nombreux délégués des grandes provinces d'Ontario et de Québec, si les délégués suivent les règles établies. C'est pourquoi, si nous siégons demain jusqu'à midi et demi, et qu'à deux heures les délégués se réunissent en leurs salles de comités respectives, pour la distribution des livrets de bulletins de vote, M. Haydon pense que la votation pourra commencer dans la salle de la Convention à trois heures et demie, après que les membres de chaque groupe provincial auront repris les sièges désignés à la délégation de chacune des provinces. Voilà le mode de procéder que l'on m'a prié d'expliquer aux délégués; nul autre n'a paru préférable à M. Haydon, ni à moi-même, ni à aucun des autres membres du comité, qui se sont joints à M. Haydon et moi pour la préparation du travail de cette Convention. Je demande donc, avec l'approbation des délégués, que le temps mentionné, trois heures et demie, demain après-midi, soit fixé pour commencer la votation, et deux heures, le temps fixé pour la réunion des délégués en leurs salles de comités respectives pour y recevoir leurs livrets de bulletins de vote. Il n'est pas désirable de les distribuer avant cette heure. J'espère qu'après cette explication les délégués approuveront la proposition de M. Haydon.

M. DANDURAND: pour l'information des délégués de langue française qui ne comprennent pas l'anglais, je vais répéter en deux mots la suggestion qui est faite par M. Murphy. C'est que demain le vote soit pris sur le choix du chef du parti libéral dans cette salle à 3.30 heures, que les délégués de chaque province se réunissent à deux heures, après le lunch, dans leurs chambres respectives, dans cet édifice, pour recevoir le carnet de bulletins de vote et donner un reçu pour ce carnet. Le don de ce carnet règlera la question de la représentation et permettra à chaque délégué de voter d'après ce carnet. Il faudra donc que les délégués, si c'est là leur désir—car nous sommes à les consulter—se rendent ici, dans leurs chambres respectives, à 2 heures précises, pour avoir repris leurs sièges dans cette salle-ci, à trois heures et demie.

Est-ce que ceci convient à l'assemblée ?

La proposition fut adoptée à l'unanimité.

L'HON. M. MURPHY: Je ferai part de l'approbation à M. Haydon. Les dispositions prises seront exécutées, tout comme les autres arrangements pour la Convention.

AMENDEMENT AU TARIF PAR L'HON. JOHN OLIVER

M. DEWART: l'hon. John Oliver, premier ministre de la Colombie-Britannique, proposera une modification aux résolutions concernant le tarif.

L'HON. JOHN OLIVER (premier ministre de la Colombie-Britannique): Monsieur le Président, mesdames, messieurs. . . . .

M. J. A. FRASER (New Glasgow): Monsieur le Président, je suis peiné d'interrompre ces délibérations, mais mon amendement aux résolutions précède celui du monsieur de la Colombie-Britannique.

L'HON. M. MURPHY: Si le président était ici, il expliquerait à notre estimé ami que M. Oliver a demandé le privilège de proposer un amendement avant l'adoption de la résolution.

M. FRASER: C'est très bien.

L'HON. M. OLIVER: Je regrette de vous dire que je diffère avec le rapport du comité des résolutions. Je vais vous exposer mes remarques

le plus brièvement possible. Pour suivre l'exemple de mon ami, M. Langley, laissez-moi vous dire que j'ai fait mes premières armes en politique en conduisant des électeurs au scrutin en 1873, lorsque l'hon. Alexander Mackenzie revint au pouvoir dans le Dominion du Canada, et que j'ai toujours été depuis un partisan et un promoteur constant des principes du parti libéral. Je n'ai aucune raison de le regretter ni de changer de conduite aujourd'hui. Si j'ai commis quelques fautes, c'est de m'être trouvé dans la lutte bien avant quelques-uns d'entre vous. J'ai la résolution présentée par le comité des résolutions, et je propose de rayer deux des clauses de cette résolution. Elles se lisent ainsi.

"Que, à ces fins, le blé, la farine de blé et tous les produits du blé; les principaux articles d'alimentation; les instruments aratoires et les machines agricoles; les tracteurs agricoles; les machines d'exploitation minière, de minoteries, de scieries, et les pièces servant à leur réparation; le bois de service dégrossi et dressé; la gazoline, les huiles d'éclairage et de lubrification et les huiles combustibles; les filets, la ficelle à filets et les outillages de pêcheurs; les ciments et les engrais, soient exempts de droits de douane, ainsi que la matière première qui entre dans ces objets.

"Qu'une revision descendante du tarif soit faite en vue de réduire sensiblement les droits de douane sur les articles d'habillement et les chaussures, et sur d'autres articles de consommation générale (autres que ceux de luxe) ainsi que sur la matière première qui entre dans leur fabrication."

Je propose de rayer ces deux clauses ou paragraphes, contrairement à l'opinion exprimée par M. Langley, car je prétends que, jusqu'à un certain degré, c'est une législation de classe, et je soutiens en outre qu'elle est sectionnelle en son application. Je vous expliquerai le plus brièvement possible mes raisons. La cherté des vivres est la grande question qui préoccupe aujourd'hui l'esprit des habitants du Canada. Le seul moyen de remédier à cette situation est d'inclure sur la liste des articles qui passent en franchise ceux qui sont nécessaires à la vie. L'exemption des droits de douane imposés sur les choses nécessaires à la vie sera avantageuse à toutes les classes: cultivateurs, ouvriers et tous ceux qui vivent au pays; un tel principe n'est pas une législation de classe, ni sectionnel en ses effets. La résolution telle que formulée se borne, en grande partie, aux machines agricoles, aux machines de scieries et autres, à la gazoline, aux huiles lubrifiantes et articles de ce genre. Je veux vous montrer qu'elle est sectionnelle en ses effets, et que la résolution que je vais proposer comprend tout ce qui est contenu dans les paragraphes, que je propose de rayer, et beaucoup d'autres choses. La résolution que je vais proposer est facile à comprendre. Elle se lit comme suit:

"Que tous les mots du second et du troisième paragraphes soient rayés et remplacés par les suivants:

"Qu'à ces fins . . ."

C'est-à-dire pour rendre le peuple prospère et réduire le prix des nécessités de la vie.

"Qu'à ces fins, toutes les nécessités actuelles de la vie, y compris les outils, les instruments et machines nécessaires au développement des ressources naturelles et à leur préparation pour usage soient exempts des droits de douane."

Je vous demande, dès maintenant, s'il y a un homme dans cette assemblée ce soir, qui mentionnera une seule chose parmi les objets nécessaires

à la vie . . . (En ce moment M. Oliver frappa, accidentellement, la carafe.)

Il continue et dit: ce n'est rien en comparaison de ce que je puis briser. Il y a plusieurs autres choses plus fortes que des carafes. Je veux briser quelques-uns des monopoles qui existent au Canada. Y a-t-il un seul homme présent ici ce soir qui oserait monter sur cette estrade pour demander ouvertement l'imposition de droits de douane sur un seul des articles nécessaires à la vie, maintenant que tout est si cher? S'il y en a un, je le prie de venir ici et de nous dire quels sont, parmi ces articles, ceux qu'il veut taxer, afin que le peuple sache quelles sont ses vues et quelles sont les nôtres.

Examinons la situation à un autre point de vue. Comment réduirons-nous la cherté des nécessités de l'existence et ramènerons-nous la prospérité au Canada? Suivant cette résolution, il ne suffit pas d'exempter des droits de douane seulement les vivres et les choses nécessaires à l'existence, mais il faut en outre développer les ressources du Canada. J'admets que les ressources de ce pays sont abondantes, qu'elles suffisent non seulement aux besoins de la population actuelle, mais à ceux d'une population dix fois plus nombreuse. Si nous voulons la prospérité, il faudra la chercher dans le développement des ressources naturelles et leur conversion en ce qui est nécessaire—les choses indispensables à la vie. Les ressources du Canada peuvent donner à notre population les choses nécessaires et même une bonne part des objets de luxe, si on les développe et si on les répartit équitablement entre le peuple. Nous ne saurions démontrer que tous les hommes sont libres et égaux, mais nous pouvons dire que le gouvernement libéral, qui reprendra le pouvoir aux prochaines élections, devra équilibrer le développement de ces ressources et ajuster l'impôt indispensable, de manière que chaque citoyen de ce pays soit traité équitablement et bénéficie justement du développement de ces ressources.

Je vais maintenant vous expliquer l'autre point de vue de la question. On a dit ici hier, et avec justesse, que le premier devoir du parti libéral et des citoyens du Canada est le renversement du gouvernement actuel; que sans cela nous n'aurons pas de prospérité. J'admets parfaitement que ce renversement est nécessaire; mais, permettez-moi de vous dire que si vous adoptez cette résolution, comme elle vous est présentée, par le comité des résolutions, vous fournissez au gouvernement de Borden une arme non plus défensive mais offensive, dont il peut se servir pour attaquer victorieusement le parti libéral. J'ai perdu mon élection en 1911; mais je savais, avant d'être choisi comme candidat, que je n'avais pas la moindre chance d'être élu. Je me savais donc perdu d'avance, parce que la réciprocité était l'une des questions au programme du parti libéral à l'élection de cette année. Je suis entré en lutte par amour du libéralisme, les mains virtuellement liées derrière le dos. Si cette résolution est adoptée en sa teneur actuelle, elle aura pour effet non seulement de me lier les mains derrière le dos, mais de garroter aussi les mains d'un grand nombre de candidats libéraux, aux prochaines élections.

Je vais vous montrer, jusqu'à un certain point, si vous me le permettez, comment cela va se faire.

(A ce moment M. Oliver prit un verre d'eau). Il continua en disant: mes amis me disent que je ferais mieux de boire un verre d'eau. Mon vieil adversaire, sir Richard McBride, disait, en m'entendant parler, que c'était la première fois qu'il voyait un moulin à vent marcher par eau. Voici quelques raisons qui me font dire que la présente résolution

favorise certaines classes, qu'elle est sectionnelle et que c'est une massue mise à la disposition de vos adversaires. Prenons quelques articles, par exemple, les tracteurs agricoles. Voilà un instrument de production et de développement qui devrait être au nombre des articles exempts de droits de douane. Mais, est-il plus un instrument de production que l'énergie motrice utilisée dans une menuiserie ou toute autre fabrique d'objets dont nous avons besoin; est-ce plus un article de production que le moteur à gazoline utilisé dans une barque de pêcheur, ou toute autre énergie servant à la production? La charrue du cultivateur est-elle plus un instrument de production que la demi-varlope, le vilebrequin et la mèche ou les outils de charpenterie le sont pour le charpentier, que les outils de l'artisan, que ceux du plombier? Quelle différence y a-t-il entre les uns et les autres, au point de vue de la production? Si les instruments agricoles passent en franchise, quelle réponse donnerez-vous à l'artisan dont les outils sont frappés de 35 à 75 pour cent de taxe? Vous n'en avez pas, vous ne pouvez pas en fournir une. Voilà qui n'est pas juste: ce n'est pas de bonne politique libérale, c'est un piège. Le gouvernement de Borden ne s'y laissera même pas prendre. Le parti libéral est trop puissant et joue un rôle trop important, en cette grande crise dans l'histoire du Canada, pour tendre au peuple une telle amorce.

Enumérons d'autres articles; par exemple, les machines employées dans une scierie. Mais les machines d'une scierie ne sont qu'une partie de celles nécessaires à l'industrie de l'exploitation du bois. Que dire des machines supplémentaires, haches, scies et tous les autres instruments nécessaires à cette industrie. Faire parvenir les billes à la scierie est une entreprise de production plus vaste que le sciage de ces billes en planche ou madriers. C'est aussi de la production que de mettre du bois de service dans une manufacture de meubles, ou dans une planerie, ou en toute autre fabrique qui convertit les produits de la forêt en meubles, ou en matériaux employés à la construction d'une maison, ou en articles d'ornement. Et que répondrez-vous à vos amis, les conservateurs, quand ils vous diront: voici une résolution en faveur d'une classe ou d'une localité. A cela vous n'avez nulle réponse. Vous ressemblez à l'âne qui, pour son Créateur, n'était qu'un animal muet. L'insuffisance de maisons d'habitation est aujourd'hui l'une de nos plus grandes difficultés. Vous en souffrez ici et nous en souffrons en Colombie-Britannique. En cette province, nous avons accepté l'offre de prêts d'argent du gouvernement du Dominion pour la construction de maisons; et nous en empruntons chaque dollar qu'il nous prête pour les soldats rapatriés et autres; et le gouvernement de la province accorde une réduction de $300 sur chaque maison construite pour les soldats rapatriés. Mais, vous voulez que le bois de service passe en franchise; je ne vous en blâme pas. Seulement, au nom du sens commun, pourquoi ne pas exempter aussi de taxe les clous, la ferronnerie, les articles de plomberie et les autres matériaux qui entrent dans la construction d'une maison? Est-ce juste, logique, raisonnable?

Allons plus loin; vous voulez que le ciment soit exempt de droits. Nous avons trois manufactures de ciment en notre petite province, toutes fermées aujourd'hui par le manque de commandes. Pourquoi exempter le ciment et taxer le fer qui entre comme renfort dans la construction en ciment? Est-ce conséquent, est-ce logique? Quelle réponse donnerez-vous à vos adversaires, lorsque vous aurez à discuter avec eux en public sur ces choses-là? Vous n'en avez pas, vous ne pouvez pas en avoir: c'est irréfutable.

Continuons. Voici la gazoline. De la gazoline en franchise pour l'automobile du millionnaire, pour l'automobile de l'usurier qui s'est approprié des centaines de mille et des millions de dollars sur les nécessités de la nation pendant ce temps de guerre! Que dire au soldat rapatrié qui est allé outre-mer pour une pitance de $1.10 par jour et qui retourne maintenant à sa femme et à ses enfants? Mesdames et messieurs, voilà qui ne suffit pas au soldat revenu chez lui, ni à nos ouvriers; ce n'est ni logique, ni admissible. Si ce parti libéral veut suivre une politique équitable, s'il croit en la justice égale pour tous, et s'il est obligé de recourir à la taxation, il faudra qu'il l'impose sur le luxe, et sur les hommes qui ont entassé de l'argent et qui peuvent supporter le fardeau. Je me représenterai à des soldats rapatriés, à ceux qui sont venus en corps à mon cabinet pour me demander d'abandonner les rênes du gouvernement. Je leur ai répondu que je ne suivrais pas leur conseil, mais que je les traiterais équitablement, et, Dieu m'en est témoin, je vais essayer de tenir ma promesse. Puis-je faire face à ces hommes et leur dire que j'ai approuvé une résolution qui donne de la gazoline en franchise au millionnaire et à l'usurier, mais qui taxe les petits sarreaux, les vêtements et les souliers que doivent porter les enfants du soldat? Prenons un autre article, les huiles lubrifiantes. Je dis qu'on ne peut pas répondre pourquoi cette huile soit le seul lubrifiant sur la liste des objets non taxés en notre pays.

Je ne veux pas outrepasser le temps qui m'a été accordé par le président de cette Convention. Je vous demande si vous avez bien compris mes raisons, lorsque je vous prie d'inclure au nombre des objets non taxés les instruments de production, dont nous devons faire usage pour développer nos ressources naturelles et produire les choses qui nous sont nécessaires. Ai-je bien présenté ma cause? J'ai fait de mon mieux. Accomplissez votre devoir aussi fidèlement que moi et je ne douterai nullement du résultat.

Mme. H. D. Petrie: Monsieur le Président, mesdames, messieurs, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les différents membres du comité des résolutions discuter la question du tarif, et il me semble que, conformément au but et à l'attitude de cette assemblée, la résolution devrait être formulée en termes généraux, et que les articles ne devraient pas être mentionnés tout au long.

Avant que toute la question ait été examinée, par ceux qui ont une connaissance adéquate des articles y mentionnés, il n'est pas prudent d'énumérer des objets spécifiques. Par exemple, je ne vois pas pourquoi le blé, ou les produits du blé devraient passer en franchise, lorsque l'avoine, qui entre maintenant en proportion presque égale dans l'alimentation d'une famille ordinaire, est frappée de droits de douane. D'un autre côté, la gazoline est placée dans la même catégorie. La gazoline est en grande partie un article de luxe. Je suis donc en faveur d'un principe large et général, d'après lequel les choses actuellement nécessaires à la vie et les instruments pour les produire passeraient en franchise, pour réduire le coût de l'existence. C'est donc avec plaisir que j'appuie l'amendement de M. Oliver à la proposition originale.

M. J. A. Fraser (New Glasgow, N.E.): Puis-je proposer un amendement à l'amendement.

L'hon. sénateur Dandurand: M. Fraser, de New Glasgow, N.É. désire présenter un amendement à l'amendement.

M. Fraser: Monsieur le Président, mesdames, messieurs, depuis que j'ai soumis cet amendement à l'attention du président, avant la levée

de la séance, j'ai été surpris de ma témérité. Je ne puis la comprendre, mais je veux protester, en passant, pour avoir été mis de côté, lorsque je me suis levé pour présenter mon amendement, au moment où le président allait offrir la proposition. Quoiqu'il en soit, je suis content comme vous l'êtes de voir que l'incident n'aura pas d'autre suite que cette allusion.

Vous ne me connaissez pas, alors je vais moi-même vous dire ce que je suis. Lorsque j'étais jeune, les principes de libéralisme, tels que les énonçait l'hon. Joseph Howe dans la province de la Nouvelle-Ecosse, furent embrassés par la généralité de la population. J'acceptai et professai ces principes, jusqu'au temps où je suivis la politique de l'hon. Alexander Mackenzie de la province d'Ontario. Après M. Mackenzie, B. Blake fut mon modèle jusqu'à son départ de la vie publique. Ce fut alors que je me mis sous la direction du grand apôtre de la démocratie au Canada, le très hon. sir Wilfrid Laurier. Dieu merci, je suis resté au nombre de ses amis, quand plusieurs capitaines du parti l'ont déserté. Je remercie chaque jour le Seigneur d'être resté fidèle à mes principes. Nous nous reportons à regret au bon temps qui s'est écoulé de 1896 à 1911, sous le tarif des libéraux. Le tarif de Fielding ne dut pas son succès à son manque de protection; mais l'administration du tarif et des finances du Canada était honnête. L'hon. William Paterson, de l'Ontario, était ministre des douanes: jamais homme plus probe et plus honnête ne vécut au Canada. Un gentilhomme de ma province, l'hon. William Stevens Fielding, était ministre des finances—encore un homme honnête. Lui et l'hon. William Paterson marchèrent la main dans la main, pendant presque toute cette période et contribuèrent à donner au Canada un bon gouvernement et une bonne administration des douanes. Tous nous regrettons ces jours halcyoniens qui se sont écoulés de 1896 à 1911.

VOIX: "Au sujet, au sujet."

M. FRASER: Oui, au sujet. Je tiens autant à la réduction du tarif que toute autre personne de cette assemblée. Je veux qu'elle soit présentée en termes si clairs pour que tout le monde puisse la comprendre. Lorsqu'on examine à fond un article du tarif, on oublie que l'on taxe les produits ouvrés d'un homme et la matière brute d'un autre. Voici l'amendement que je propose.

"RÉSOLU que les trois premières clauses de la résolution générale et tout l'amendement de mon ami qui ne cadre pas avec ceci soient rayés et remplacés par ce qui suit:

"Que les droits de douane du Dominion reposent, non comme à présent, sur le principe de la protection, mais que, pour fins de revenus, ils soient fondés en partie sur les nécessités du service public. Nous condamnons donc le principe de protection dans le tarif douanier, et déclarons que ce principe engendre les privilèges de classes, favorise l'usure, la corruption politique, l'exploitation économique du peuple, la création des monopoles et des trusts, l'exploitation économique du peuple, l'appauvrissement de la classe ouvrière, et pèse lourdement sur les personnes à salaires minimes fixes; et nous demandons la réduction notable et générale du tarif douanier et l'enlèvement des droits sur les machines et les instruments de toutes les industries fondamentales, les denrées alimentaires, les vêtements chauds, le combustible et les matières premières."

Je crois que ceci comble les lacunes dont se plaignait mon ami. Je continue:

"Nous rejetons la théorie que les droits imposés par le tarif douanier doivent être élevés pour produire les revenus suffisants pour les nécessités des services publics relevant des autorités fédérales. Au lieu de cela, nous prétendons que, pour réduire les droits de douane dans l'intérêt du peuple, les revenus doivent dériver en très grande partie d'un impôt direct sur les propriétés immobilières inaméliorées, d'une taxe graduelle imposée sur tous les revenus excédant trois mille dollars.

"Eu égard à la cherté des nécessités de la vie et à l'accroissement du fardeau imposé à la classe ouvrière et aux personnes à revenus modiques, cherté causée par les hauts prix des choses indispensables à l'existence, nous condamnons le soi-disant gouvernement unioniste qui n'a pas institué de poursuites judiciaires ni contre les trusts formés pour restreindre la concurrence et par là élever les p ix, ni contre les particuliers qui ont profité de l'état de guerre pour piller le peuple. Comme remède partiel nous demandons que le gouvernement contrôle et réglemente les entrepôts frigorifiques, les abattoirs et les cours à bestiaux, poursuive les trusts et les usuriers; et nous voulons une investigation minutieuse des conditions économiques pour trouver la cause du malaise public et y remédier.

"Nous croyons, de plus, que le malaise qui a désorganisé la main-d'œuvre, est causé par la cherté des choses nécessaires à l'existence et par la croyance chez le public à des profits illicites par ceux qui détiennent les vivres et les vêtements, grief aggravé par le tarif douanier qui, une fois reconnu comme imposé sur articles semblables, devra être immédiatement aboli."

Je propose cet amendement, appuyé par le Dr. Whitman, de Pictou, Nouvelle-Écosse. On a beaucoup parlé des sentiments des gens de l'Ouest et de l'Est au sujet de différentes choses. Ce qui sera avantageux pour l'Ouest le sera aussi pour l'Est: je n'en doute nullement, et mon occupation consiste à examiner aussi attentivement que possible les conditions qui existent dans les différentes provinces. Vous riez quelquefois de nous, journalistes; mais lorsque vous voudrez des renseignements sur un sujet quelconque, adressez-vous à ces messieurs (il montre la table des représentants de la presse) et ils vous les fourniront à coup sûr. C'est auprès d'eux que je me renseigne; c'est à cette classe que j'appartiens et j'en suis très fier. Mon temps est fini. Je propose cet amendement à la résolution, et je puis dire, à bon droit, qu'il embrasse tout le sujet de la réforme du tarif douanier et de la taxation, mieux que tout ce que j'ai entendu exposer depuis que je suis en cette assemblée.

L'HON. SÉNATEUR DANDURAND: Mesdames, messieurs, après avoir parlé de ce sous-amendement avec M. Dewart, nous avons conclu qu'il ne peut être maintenu et qu'en conséquence, il sera repris, après que nous aurons disposé de l'amendement de M. Oliver, car c'est virtuellement une motion indépendante que présente M. Fraser. Nous avons maintenant devant la Convention l'amendement de l'hon. M. Oliver, portant que les deux clauses où sont mentionnés, premièrement, les articles qui devraient passer en franchise et, secondement, les articles dont les droits de douane devraient être sensiblement réduits, soient remplacées par ce qui suit:

"Qu'à ces fins, toutes les choses actuellement nécessaires à la vie, ainsi que les outils, les instruments et machines utilisés et nécessaires aux développement et à la préparation pour l'usage de nos ressources naturelles soient exempts des droits de douane."

M. A. K. CAMERON (Montréal): Monsieur le Président, mesdames, messieurs, ce matin, au comité des résolutions j'ai proposé un amendement à la motion telle qu'elle vous a été présentée ce soir par l'hon. M. Langley, mais je n'ai pu obtenir l'appui voulu pour annuler cette partie de la résolution que je désapprouve. On m'a expulsé des tranchées de première ligne. Je me suis replié alors sur celles de la deuxième ligne, et j'ai donné avis que je me reprendrais devant la Convention.

Mes raisons pour m'opposer à la résolution diffèrent de celles de M. Oliver. Je désapprouve la résolution principalement parce que j'y vois une mauvaise stratégie politique. C'est très malheureux que les membres du comité des résolutions ne se donnent pas la peine de lire l'histoire politique du parti libéral des années passées, et d'y apprendre comment éviter les erreurs qui ont jadis causé la chute de ce parti. En lisant cette histoire, nous apprenons qu'en 1878, 1882, 1887 et en 1891, nous avons commis la faute de nous engager à suivre en détail un programme spécifique, et mis une massue à la disposition de nos adversaires pour nous assommer. En 1896, nous avons changé de tactique. Sir Wilfrid Laurier se présenta devant le peuple et lui dit: "Faites-moi arriver au pouvoir, et je vous promets d'administrer les affaires de ce pays de façon à vous procurer la prospérité et une administration économique. Vous n'aurez pas la peine de lire les statistiques pour savoir s'il y a prospérité, il vous suffira de mettre la main dans votre poche." Le peuple eut confiance en la parole de sir Wilfrid Laurier, et ce grand chef s'entoura, après les élections de juin 1896, d'une phalange d'hommes qui n'eurent d'égaux dans aucune des possessions britanniques, ni même dans la mère patrie. Ces hommes remirent ce pays dans une situation que l'avenir appellera l'âge d'or du Canada. Ce ne fut pas seulement la réforme douanière qui accomplit cette transformation, mais ces hommes se montrèrent si habiles administrateurs qu'ils ramenèrent la confiance et la prospérité. Arrêtons d'étamer, visons à la stabilité. C'est une telle situation qu'il nous faut aujourd'hui; un état de choses tel que celui rétabli par sir Wilfrid Laurier, quand il vint au pouvoir en 1896.

Ce matin j'ai défié le président du comité des résolutions, qui parlera probablement pendant cette séance, et tout membre du comité, de me fournir des renseignements sur aucun des articles spécifiques mentionnés en cette résolution, quant à la valeur des importations, la somme de droits payés et la quantité de ces effets manufacturés au Canada. Pas un n'a pu me renseigner. Comment, alors, au nom du ciel, est-il possible à un groupe d'hommes dépourvus de ces données, de tracer des plans spécifiques d'action, qui engeront plus tard le parti dans une voie qu'il ne pourra peut-être pas suivre? Nous serons alors exposés aux mêmes vieilles rengaines; on nous dira: vous n'avez pas rempli vos engagements. C'est donc ridicule de prime abord. La dernière clause de la résolution principale propose de réduire de cinquante pour cent la préférence britannique. Mais le paragraphe précédent recommande déjà une réduction générale sur toute la ligne. Si à cette diminution on ajoute ce cinquante pour cent, il n'en restera plus rien.

Je propose donc, mesdames et messieurs, ce qui est raisonnable. Que cette Convention se contente d'adopter des résolutions basées sur des principes généraux, et qu'elle laisse aux chefs du parti libéral, quand

ils seront au pouvoir, la tâche d'exécuter le programme tracé de façon à ce que nous voyions régner un état de choses comparable à celui que nous donna sir Wilfrid Laurier en 1896. Voilà ce qui est raisonnable; mais je soutiens qu'il n'est pas sage de spécifier un certain nombre d'articles, ni de dire qu'il faudra faire ceci, cela et autres choses encore, lorsque nous ne mentionnons même pas une centaine d'autres. C'est de la mauvaise stratégie qu'il sera impossible d'exécuter. Les délégués présents à cette Convention me surprendront grandement, s'ils n'approuvent pas mon objection à cette résolution, et s'ils ne votent pas en faveur de l'amendement que j'ai proposé. Certes, nous devrions nous efforcer de rétablir en ce pays une saine administration et d'arrêter le gaspillage; certes, il est de notre devoir de ramener au Canada un gouvernement parlementaire; certes, il nous incombe de faire disparaître ces arrêtés en conseil; mais notre première obligation et celle du parti, c'est d'expédier Borden et sa clique. A bas ces brigands, ces pirates qui ruinent le pays, qui détruisent sa stabilité, en ameutant une partie du Canada contre une autre et en continuant un gaspillage qui ne peut aboutir à autre chose qu'à la banqueroute.

Voilà où j'en suis, et je prétends que j'ai raison. Il y a une question qui prime toute autre et qui devrait engager l'attention de cette Convention, la voici: comment ramènerons-nous la population de ce pays, que séparent des différences de races et de croyances, à une confiance mutuelle ?

VOIX: "Au sujet, au sujet."

M. CAMERON: Je termine. Je veux simplement défendre ma position, quand je dis que nous ne devrions pas rendre cette résolution spécifique, mais nous contenter d'une déclaration de principes généraux.

UN DÉLÉGUÉ: Parlez du tarif.

M. CAMERON: Oui, je pense que je me suis expliqué clairement. Je suis sous l'impression que nous commettons une faute en voulant adopter cette résolution qui, dans la forme qu'elle nous a été présentée, spécifie un certain nombre d'articles. Je vous demande d'appuyer l'amendement et de ne pas adopter la résolution telle que M. Langley l'a proposée.

L'HON SÉNATEUR DANDURAND: Le président du comité des résolutions vous adressera maintenant la parole.

M. A. R. MCMASTER, M.P., (Brome, Qué.): Monsieur le Président, mesdames et messieurs de la Convention, là-haut se dresse la forteresse des privilèges, en avant la redoute d'une forte protection et d'un tarif élevé. Nous voulons monter à l'assaut de la forteresse des privilèges et de la redoute. Le plan d'attaque vous a été exposé ce soir. Il n'est pas parfait, mais c'est le meilleur que l'union des intelligences éclairées pouvait tracer. Le roi sans couronne de la Colombie-Britannique propose l'adoption d'un autre plan; une reine de Hamilton a imaginé aussi un autre, et un manufacturier de Montréal en a fabriqué encore un autre. Que faudrait-il penser, si, après que les généraux ont préparé un plan pour enlever une position difficile sur la ligne d'attaque, un certain nombre d'autres généraux proposaient une tactique différente, et si une partie des assiégeants montent à l'assaut suivant un plan et une autre suivant un autre plan ? Serait-il possible d'emporter la redoute ? Je ne le pense pas.

Permettez-moi de vous exposer des questions de principe. Nous devons tenir compte de cinq choses en étudiant le tarif. Premièrement, la cherté des nécessités de l'existence; si le tarif est une cause de la hausse

du prix de ces nécessités, il faut l'abaisser. Le manufacturier ne se cramponnerait pas au tarif, s'il ne pouvait élever le prix de ses produits à l'abri de la digue du tarif. Deuxièmement, nous voulons réussir à augmenter la production. Sans un accroissement de production, et sans un plus grand développement des ressources naturelles de ce pays pour produire des recettes, le peuple du Canada éprouvera de grandes difficultés. Troisièmement, nous voulons arriver à dominer et à restreindre le pouvoir des syndicats, des trusts et des manufacturiers qui, de concert avec d'autres, ont éliminé virtuellement toute concurrence au pays en articles nécessaires à l'existence.

L'étude de ces trois choses nous amène à examiner en même temps deux autres. Il nous faudra retenir le tarif comme moyen de prélever des revenus, jusqu'à ce que nous ayons trouvé et mis à exécution d'autres moyens effectifs pour produire des recettes. Notre dette est énorme. Les créditeurs sont en grande partie les hommes et les femmes de ce pays—une trop large part est détenue par le riche—cependant il n'y a pas en ce pays un seul hameau, dont les habitants n'ont pas acheté des bons de la victoire ou des obligations de guerre. Ils demandent à leurs concitoyens que nous les garantissions, que nous en payions les intérêts. Il nous faut aussi donner à tous les manufacturiers du pays l'avantage d'adapter leurs affaires aux conditions nouvelles en s'aidant du tarif sur lequel ils avaient compté. Nous voulons justice égale pour tout le monde. Je déclare, messieurs les Présidents, que dans cette résolution nous avons tenu compte de ces cinq principes.

Examinons à présent l'amendement du premier ministre de la Colombie-Britannique. Ma voix n'est pas aussi forte et claire qu'elle devrait l'être, pour deux raisons; premièrement, j'ai entendu hier après-midi le magnifique discours de mon ami, Ernest Lapointe, député de Kamouraska, et je l'ai acclamé à outrance; deuxièmement, il m'a fallu maintenir l'ordre parmi les dames et les messieurs du comité des résolutions—la tâche m'a cependant été rendue moins difficile pendant les dernières dix-huit heures ou environ. Je suis arrivé ici juste en temps pour entendre l'appel quelque peu animé du premier ministre de la Colombie-Britannique. Quelle était la teneur de son dissentiment? Vous spécifiez trop, nous a-t-il dit, en cette résolution; vous y demandez que la gazoline soit exempte de taxe, et c'est ce que veut le millionnaire. Je demande au premier ministre de la Colombie-Britannique combien de bateaux de pêche partent chaque jour des côtes de cette province, montés par des pêcheurs et des marins pour la moisson de la mer, et le nombre de ceux qui font usage de gazoline.

L'HON. M. OLIVER: Les enfants qui portent des chaussures en Colombie-Britannique sont quatre fois plus nombreux que les personnes qui font usage de gazoline.

M. MCMASTER: Et en Nouvelle-Écosse? On se sert de gazoline aussi en cette province. Je ne crois pas que cette objection à l'exemption des droits sur la gazoline soit sérieuse. Sur quoi différons-nous, M. Oliver et moi? La divergence est très peu accentuée: nous sommes à quatre livres l'un de l'autre. Il dit qu'en cette résolution nous n'aurions pas dû mentionner le blé, la farine de blé et tous les autres produits du blé, les instruments et les machines agricoles, les machines des minoteries et scieries et les pièces de ces machines, le bois de service brut et dressé, la gazoline, les huiles d'éclairage, les huiles lubrifiantes et les huiles combustibles, les filets, la ficelle à filets et l'outillage des pêcheurs, le ciment et les engrais.—Et lui, que spécifie-t-il?

"Qu'à ces fins toutes les choses actuellement nécessaires à la vie, ainsi que les outils, les instruments et machines essentiels au développement et à la préparation pour usage des ressources naturelles soient exempts des droits de douane."

Quelle différence y a-t-il entre dire que les instruments aratoires, les engins de pêche, les machines d'exploitation minière, des minoteries, etc., soient exempts de droits, et dire que toutes ces diverses choses nécessaires au développement de nos ressources naturelles passent en franchise? C'est une distinction, monsieur le Président, et non une différence.

M. OLIVER: Mais l'une embrasse dix fois plus de choses que l'autre.

M. MCMASTER: Mon ami aura le courage de se présenter à ses administrés et de leur dire qu'il est impossible d'abolir les taxes, et nous, dans cette assemblée, nous ne devrons pas craindre de dire que le tarif est un instrument pour produire des revenus.

UN DÉLÉGUÉ: Pas nécessairement.

M. MCMASTER: Je déclare humblement que nous serons tenus d'y recourir, jusqu'à ce que nous ayons trouvé d'autres moyens de le remplacer. Que dit mon bon ami, M. Cameron, pour qui j'ai non seulement de l'admiration mais de l'amitié? Il nous dit qu'il approuve la première partie de la résolution, c'est-à-dire, il croit à une réduction sensible du tarif, mais que ce n'est pas sage de notre part de faire savoir au peuple sur quels articles nous voulons cette réduction, que ce n'est pas de la bonne stratégie politique. Mes amis, j'affirme que le peuple canadien est dégoûté, fatigué et écœuré de stratégie politique. Il veut la vérité, et c'est la vérité qui le rendra libre.

Maintenant que proposons-nous de faire? Nous avons énuméré un certain nombre d'articles que nous voulons exempter de taxe. Une dame a dit: "Pourquoi avez-vous nommé en cette énumération le blé, la farine de blé et tous les produits du blé et non pas le gruau"? Je demande à cette assemblée composée en grande partie d'Écossais libéraux, quel est l'un des principaux produits alimentaires, si ce n'est pas la farine d'avoine? Maintenant, que proposons-nous?

(Une interruption indistincte dans l'assemblée.)

M. MCMASTER: J'ai étudié ce sujet pendant plusieurs mois, pour le bénéfice de cette assemblée et du reste du pays. Ne m'interrompez pas durant un quart d'heure pour répondre à des questions qui, je crois, ont une tendance à retarder la marche du progrès et à prévenir l'assaut de la redoute, dont j'ai parlé plus haut.

J'ai demandé des réductions sensibles des prix, non seulement des chaussures et des vêtements, mais de toutes les choses nécessaires à la vie; et je ne crois pas que l'on puisse aller plus loin.

Je ne veux pas abuser du temps du comité. M. Cameron a fait une admission péremptoire en disant que lorsqu'il a présenté sa proposition au comité général des résolutions, il n'a pas eu l'appui auquel il s'attendait. Oui, sa proposition a été rejetée là-bas et nous l'avons désapprouvée de nouveau ici. En conséquence, je vous demande d'adopter la résolution.

M. HARTLEY DEWART (président intérimaire): Je crois interpréter la décision de la présidence en disant que le sous-amendement, étant en soi une résolution et traitant d'autres sujets que ceux contenus dans l'amendement, ne peut être regardé comme un amendement.

Donc, reste l'amendement de l'hon. John Oliver, appuyé par Mme. Petrie. Tous ceux qui sont en faveur de l'amendement sont priés de le montrer en la manière habituelle.

M. Dewart déclara que l'amendement était rejeté sur un signe des mains levées, et la résolution présentée par l'hon. M. Langley fut alors déclarée adoptée.

Relations entre le travail et l'industrie

M. Hartley Dewart: La résolution suivante traite des relations entre le travail et l'industrie et sera proposée par l'hon. W. L. Mackenzie King.

L'hon. W. L. Mackenzie King: Monsieur le Président, mesdames, messieurs, j'ai le privilège de présenter à cette assemblée une résolution du comité des relations entre le travail et l'industrie. Je lirai d'abord la résolution, ensuite je parlerai des sujets et matières qui y sont mentionnés:

> Résolu que le Comité recommande que la Convention libérale nationale accepte dans leur intégralité, comme partie du programme libéral, dans l'esprit qui a présidé à leur rédaction et dans la mesure que le permettront les circonstances particulières au pays, les propositions de la Convention du travail et les principes généraux admis par la Société des nations et insérés dans les conditions de la paix.
>
> Ces méthodes et principes, qui ont pour but la réglementation de la situation et ainsi énoncés dans le traité, sont comme suit:
>
> "Premièrement—Le principe fondamental que le travail ne devrait pas être considéré simplement comme une denrée ou un article de commerce."

Si le comité avait rédigé lui-même cette résolution, je crois qu'il aurait omis le mot "simplement." On ne peut séparer le travailleur de son travail, et les membres du comité croient que la résolution aurait plus de force et exprimerait plus expressément le sentiment dont ils sont animés, si cette clause était ainsi rédigée:

> Premièrement—Le principe fondamental que le travail ne devrait pas être considéré comme une denrée ou un article de commerce.
>
> Le mot "simplement" est omis. Mais nous préférons garder le mot à mot du texte des articles, tel que rédigé par la Conférence de la Paix.
>
> Deuxièmement—Le droit d'association pour toutes fins légitimes, par les employés, aussi bien que par les patrons.
>
> Troisièmement—Le paiement aux employés d'un salaire suffisant pour leur permettre de se maintenir dans un mode d'existence raisonnable selon ce que l'on entend par là aujourd'hui et dans leur pays.
>
> Quatrièmement—L'adoption d'une journée de 8 heures ou d'une semaine de 48 heures comme période réglementaire de travail, vers laquelle on doit aspirer partout où ce but n'est pas encore atteint.
>
> Cinquièmement—L'adoption d'un repos hebdomadaire d'au moins vingt-quatre heures, lequel devra comprendre le dimanche longue cela est pratique.
>
> Sixièmement—L'abolition du travail des enfants et l'imposition, sur le travail des enfants, de restrictions qui leur permettront de continuer leur éducation et d'assurer chez eux, le développement physique convenable.
>
> Septièmement—Le principe que les hommes et les femmes devront recevoir le même salaire pour un travail d'égale valeur.

Huitièmement—Dans chaque pays, le code de lois relatives aux conditions d'emploi devra faire entrer en ligne de compte le traitement industriel équitable de tous les travailleurs résidant légalement dans ce pays.

Neuvièmement—Chaque état devrait voir à l'organisation d'un système d'inspection auquel participeront les femmes, afin d'assurer l'observance des lois et règlements concernant la protection des employés.

ET IL EST DE PLUS RÉSOLU:

1. Qu'il soit pourvu, dans l'administration du domaine industriel, à l'adoption de principes de représentation en vertu desquels le travail et la population, tout comme le capital, peuvent avoir leurs représentants dans la direction de l'industrie, afin de sauvegarder et favoriser leurs intérêts, lorsqu'il s'agit d'arrêter des programmes d'ordre industriel.

2. Que, dans la mesure du pratique, en tenant compte de la situation financière du pays, un système d'assurance contre le chômage, la maladie, la dépendance à la vieillesse et autre incapacité, système devant comprendre des pensions pour les vieillards et les veuves, et des secours dans les cas de maternité, soit établi par le gouvernement fédéral, conjointement avec les administrations des diverses provinces; et qu'en matière se rattachant à des mesures législatives industrielles ou sociales, on devra s'efforcer d'harmoniser toute question de juridiction entre le Dominion et les provinces, et cela par une coopération efficace entre les diverses administrations.

3. La représentation de l'élément ouvrier dans les commissions fédérales se rattachant à des questions ouvrières.

4. Des mesures législatives efficaces pour la conservation de la vie humaine et de la santé.

5. La représentation de l'élément ouvrier dans la commission des administrateurs des chemins de fer nationaux du Canada.

6. Que l'enseignement occupationnel des soldats, devenus incapables de poursuivre leur gagne-pain d'avant-guerre, en raison de lésions physiques, soit étendu aux travailleurs invalides de l'industrie.

7. Une restriction plus efficace de l'immigration chinoise.

8. La constitution en corporation par loi fédérale des sociétés coopératives.

9. La reconnaissance du principe de représentation proportionnelle.

10. Des mesures rigoureuses et immédiates par le gouvernement pour réduire le coût élevé de la vie et les profits excessifs.

11. Le rétablissement de la suprématie du Parlement sur l'exécutif et la suprématie du peuple sur le Parlement par un juste suffrage et son libre exercice, et la discontinuation du gouvernement par des arrêtés en conseil."

Monsieur le Président, la résolution est un peu longue, mais vous comprendrez, j'en suis sûr, qu'en la préparant, le comité a touché peut-être au sujet le plus difficile et le plus complexe qui occupe aujourd'hui l'attention du monde.

Impossible d'analyser toute la résolution; mais je voudrais attirer l'attention de l'assemblée sur deux ou trois des points les plus saillants.

En premier lieu, la résolution reconnaît que le problème du travail, soi-disant le problème de l'industrie, est un problème mondial; que l'on

ne peut résoudre aujourd'hui les questi s complexes du monde ouvrier en tenant seulement compte d'une localité ou d'une industrie quelconque; que nous avons atteint un degré de progrès social tel que non seulement une localité rivalise avec une localité, une industrie avec une industrie, mais une province avec une province, une nation avec une nation, et un continent avec un continent. Telle étant la situation, votre comité a cru agir sagement en demandant à cette Convention d'accepter les principes posés par une assemblée internationale à Paris, composée d'hommes instruits de différents pays du monde et versés en ces questions industrielles.

La Conférence de Paris, comme vous le savez, s'est associé des hommes qui ont longuement et soigneusement étudié ces problèmes complexes, et la convention ou l'entente concernant les questions du travail, a été rédigée dans un esprit qui rend possible son application à toutes les différentes nations désireuses de s'associer pour aider à l'amélioration des conditions relatives au bien-être de l'humanité. Je suis sous l'impression, mesdames et messieurs, que le parti libéral du Canada, en acceptant ce soir ce programme en son entier, prend une position qui, au cours du temps, sera regardée comme historique. C'est le premier parti politique du monde a déclarer qu'il accepte ce programme, et qui demande à ses partisans de se joindre aux autres nations pour le mettre à exécution.

La résolution reconnaît que le problème du travail est non seulement mondial de sa nature, mais que c'est aussi celui de l'humanité. Elle se fonde sur l'admission que la personnalité humaine prime toute question de propriété; proclame que les considérations éthiques et humanitaires doivent avoir préséance sur tout ce qui est purement commercial ou matériel. C'est l'expression de la croyance que l'industrie est la servante de l'humanité et non *vice* [illegible]

Mesdames et messieurs, en rédigeant cette résolution, le comité s'est demandé pour quels principes, pour quels idéals les hommes de ce pays ont combattu et sacrifié leur vie dans les pays d'outre-mer. Le comité sait que cette guerre était une lutte pour l' défense de la liberté; que la victoire sur l'ennemi assurerait aux ho[illegible]es une plus large mesure de liberté; que ceux qui ont sacrifié leur v[illegible]laient assurer au monde une plus jeune et plus noble civilisation. [illegible]eux qui ont été épargnés, pendant ces années, dans les plaines de l[illegible]nce et de Flandre, par le déchaînement des éléments et de la guerre, espéraient qu'ils ne retourneraient pas en leurs foyers pour être témoins de conflits industriels. Ils sont au contraire revenus avec l'espoir de contribuer à créer une situation qui permettra au peuple de jouir d'une plus grande liberté, aux masses de vivre plus heureuses et aussi libres que possible sous le rapport de la vie sociale, politique et industrielle. Ils interprètent le malaise actuel du monde en termes identiques à ceux qu'exprime l'ouvrier, et disent que "l'homme ne vit pas seulement de pain"; ils reconnaissent que les gages peuvent être une chose, mais que ces gages ne sont pas tout. Il ne suffit pas de travailler une journée et d'être obligé de chômer le lendemain; d'être occupé quelque temps et, en cas de maladie, se trouver dans l'impossibilité de faire face aux besoins de l'invalidité, des dépendants, etc., lorsque la cause provient plutôt de l'organisation de l'industrie telle qu'elle est, que de la faute des travailleurs eux-mêmes.

C'est pourquoi, la résolution, prise telle qu'elle est rédigée, a pour but, ainsi que je l'ai déjà dit, de reconnaître qu'à l'exemple des différentes provinces, en leurs rapports avec le Dominion, nous devons coopérer à

l'édification d'un nouvel ordre de choses industriel, pouvant donner aux multitudes d'hommes et de femmes qui passent leur vie dans l'industrie une plus grande mesure de liberté économique et sociale, et une plus forte part de justice sociale.

La résolution, tout en reconnaissant que le problème du travail est mondial de sa nature, qu'il est essentiellement le problème de l'humanité, voyant ainsi dans l'homme une valeur supérieure à celles des ressources naturelles, admet en outre que le problème du travail est essentiellement un problème de gouvernement dans l'industrie, un problème de gouvernement dans l'Etat.

N'est-il pas vrai qu'aujourd'hui l'industrie est trop esclave du capital qui est le seul maître de la gérance industrielle ? N'est-il pas vrai que, pour la plupart des grandes industries du pays, en leur présente organisation, ce sont ceux qui y ont engagé leurs capitaux qui choisissent le bureau des directeurs, que ceux-ci choisissent le bureau administratif, et que ce dernier fixe les termes et conditions de l'emploi, sans nécessairement inviter la coopération des travailleurs, lorsqu'il s'agit de choses qui concernent leur bien-être ?

J'admets que le gouvernement de l'industrie est actuellement en cours de transition. Je reconnais que les possesseurs des capitaux engagés doivent compter sur toutes les garanties possibles et se réserver tout droit de d'administration, en autant que cet engagement de fonds leur donne ce droit; mais je reconnais aussi que les autres parties, qui sont nécessaires à l'industrie, devraient aussi avoir le droit d'être consultées, lorsqu'il s'agit des conditions sous lesquelles fonctionne l'industrie. Si, d'un côté, le capital est indispensable à l'industrie, le travail, d'un autre côté, est également nécessaire. Le riche, le capitaliste, engage ses capitaux: il a droit, de ce fait, à une rémunération sous forme d'intérêt; le travailleur engage son énergie et mérite une rémunération sous forme de gages.

Mais, si le capitaliste, en plus de son intérêt, a le droit d'administrer les affaires de l'industrie, le travailleur ne devrait-il pas avoir voix au chapitre, lorsqu'il s'agit de conditions qui concernent et sa vie et son labeur ? Il ne faudrait pas cependant conclure par là que le travailleur cherche à s'emparer de l'administration des affaires, ni à s'occuper de la partie financière, ni des ventes, ni des achats, ni d'autres choses semblables, dont la gérance est au-dessus de sa compétence, au moins à présent. Mais on veut faire entendre que les ouvriers, hommes et femmes, devraient, de concert avec les autres parties intéressées à l'industries, coopérer à la préparation et fixation des conditions qui, dans les établissements où ils travaillent, concernent leur bien-être, les mesures sanitaires, les gages et les heures de travail, la conduite et le traitement qu'ils reçoivent de ceux qui sont chargés de les diriger: autant de choses qui ont un effet vital sur leur santé et leur confort.

Non seulement la résolution reconnaît au travailleur son droit en ce qui vient d'être dit, mais elle tient aussi compte d'une très importante partie trop souvent oubliée, tantôt par le travail et tantôt par le capital—je veux dire la communauté, sans laquelle ni le capital, ni le travail ne pourraient exécuter leur entreprise conjointe: le travail de production.

Mesdames et messieurs, attention et réflexion; c'est l'ensemble des citoyens—la communauté—qui fournit les ressources et les forces naturelles, dont dépend toute production. C'est la communauté qui maintient le gouvernement, la loi et l'ordre, sans lesquels l'exploitation

de toute industrie serait impossible. C'est elle qui, sous une forme ou sous une autre, rend possible les moyens de transport, les opérations des banques, les communications, grâce aux concessions qu'elle fait et aux privilèges qu'elle accorde. C'est elle qui entreprend l'œuvre de l'éducation, donne naissance à l'opinion, encourage les arts et les inventions, dont dépend si étroitement le développement de l'industrie. C'est elle qui crée la demande pour les produits de l'industrie, dont la vente fournit au capital son intérêt et au travailleur ses gages. C'est donc sous tous ces rapports, et sous plusieurs autres, que la communauté est absolument essentielle à la vie de l'industrie. Si l'on admet donc la véracité de ces choses, il faudra que les droits de la communauté soient respectés partout où surgit une question qui touche au bien-être du peuple en son ensemble.

Voici quelle ligne de conduite recommande à ce sujet le parti libéral. Il dit que nous résoudrons d'une manière acceptable les grandes questions de l'industrie à condition que nous sachions que l'industrie dépend de plusieurs facteurs qui tous sont essentiels et solidaires, et que nous devrons donner à chacun d'eux la part d'autorité qui lui appartient, lorsqu'il s'agit de ses propres intérêts et de ceux de la société humaine.

J'arrive maintenant à l'autre aspect du troisième point que suggère cette résolution. Cette résolution ne se contente pas seulement de reconnaître que le problème du travail est mondial de sa nature, le problème de l'humanité et un problème de gouvernement dans l'industrie; elle déclare, en outre, que c'est un problème de gouvernement dans l'État. J'attire à ce sujet votre attention sur la dernière clause de cette résolution, qui demande le rétablissement de la suprématie du Parlement sur l'exécutif et de la suprématie du peuple sur le Parlement, par un juste suffrage et son libre exercice, et la discontinuation du gouvernement par des arrêtés en conseil.

Monsieur le Président, je désire profiter de l'occasion pour dire un mot ou deux que j'ai voulu exprimer depuis quelque temps, et qui ont trait au sujet que nous avons devant nous, et je vous demande la permission de prononcer ces paroles.

J'ai souhaité, en temps et lieu, rendre un humble hommage à notre illustre et bien-aimé leader, sir Wilfrid Laurier. Le moment est, je crois, opportun, et c'est ici, il me semble, la vraie place, car les questions que nous discutons se rattachent toutes au principe auquel il a consacré sa vie, pour lequel il a livré toutes ses batailles politiques—oui, et pour lequel il est mort—le droit du peuple de régir le Parlement de son pays.

Je n'entreprendrai pas de rendre hommage à son nom ni à sa mémoire par des paroles de louange. Quel éloge de ma part ou de tout homme ou femme en cette salle pourrait ajouter quelque chose aux expressions d'admiration adressées à sa mémoire par tous les pays et tous les continents depuis qu'il n'est plus? Je lui rendrai l'hommage que racontera l'histoire: ses propres paroles et sa propre vie.

Je vous prie de me permettre de vous rappeler ce qui fut dit par sir Wilfrid Laurier, lors de la prolongation du Parlement, en février 1916. Je remonte un peu dans le passé, afin que, si possible, je puisse, en peu de mots, mettre en lumière sa position devant le monde—position quelque peu voilée et effacée par la multiplicité des événements qui se sont déroulés en notre pays et qui ont obscursi notre vision pendant cette période intense.

Au moment de la prolongation du Parlement, en 1916, on se demanda naturellement quel droit avait un groupe d'hommes de prolonger l'exis-

tence du Parlement, sans consulter au préalable le peuple, puisque c'est de lui qu'il détient son autorité. Qu'en pensa sir Wilfrid? Son opinion et la nôtre furent les mêmes: le pays étant engagé dans une guerre, une élection n'était pas à souhaiter; elle devait, au contraire, être évitée, si possible. Mais il aborda le sujet avec la plus grande circonspection. Lorsqu'il eut occasion d'en parler en Chambre, il attira de prime abord l'attention sur le soin jaloux avec lequel les Pères de la Confédération avaient élaboré la Constitution de ce pays; sur le respect qu'ils avaient pour les institutions britanniques, et surtout pour la Constitution britannique. Il montra que, de tous les éléments constitutifs de la Constitution britannique, les plus importants étaient ceux qui conféraient au peuple le pouvoir souverain sur le Parlement, et au Parlement l'autorité de régir l'exécutif; que la durée d'un Parlement avait été fixée à cinq années et consignée en notre Constitution par les Pères de la Confédération, afin de garantir que le droit du peuple, de se prononcer sur des questions d'une importance vitale, ne lui fût jamais ôté sous aucune considération.

C'est pourquoi, avant de consentir à cette prolongation du Parlement, sir Wilfrid s'exprima ainsi, en parlant des principes auxquels j'ai fait allusion: "Ils étaient destinés à mettre un frein au pouvoir du Roi et du Parlement." Il référait spécifiquement à l'article qui prescrit la dissolution du Parlement au moins tous les cinq ans, afin de consulter le pays. Voici mot pour mot ce qu'il dit: "Ils étaient destinés à soumettre le Roi à la suprématie du Parlement et à soumettre le Parlement à l'arbitrage final du peuple."

Voici comment il s'exprima en un autre passage:

> "Quoique nous fassions, nous ne pouvons pas priver le peuple de l'autorité suprême qu'il possède sur ses législatures, dont il élit les membres."

Notez ces paroles, mesdames et messieurs, car toutes les difficultés que nous avons éprouvées depuis ce temps en ce pays ont eu pour cause l'oubli de ce qu'elles renferment.

Remarquez aussi ces dernières paroles qu'il prononça, avant de consentir à cette prolongation:

> "Je vous ferai remarquer, avant tout, qu'il n'est pas proposé ici d'altérer le principe de la Constitution."

Vous voyez à quelle condition il accepta la prolongation. Nous étions en guerre; éviter une élection en cette circonstance, c'était faire œuvre de patriotisme. Mais, le seul motif, même en temps de guerre, qui nous aurait justifiés, en prolongeant la durée du Parlement, était le maintien du principe fondamental de la constitution, celui de la suprématie du peuple sur le Parlement en toute matière d'une importance vitale. C'est pour cela qu'il eut soin de dire:

> "Je vous ferai remarquer, avant tout, qu'il n'est pas proposé ici d'altérer le principe de la Constitution. Il n'est pas proposé d'empiéter sur le pouvoir que possède le peuple sur le Parlement. Il est simplement proposer de suspendre temporairement l'opération de la Constitution. S'il s'agissait d'abolir ce principe que renferme la Constitution, je m'opposerais de tout mon pouvoir à cet attentat."

Maintenant, mesdames et messieurs, je veux vous poser cette simple question. Mon temps est passé, mais puisque je n'aurai plus l'occasion de vous parler pendant cette Convention, si l'on me permet, je voudrais finir.

QUELQUES DÉLÉGUÉS: Continuez.

L'HON. M. KING: Permettez-moi de vous faire une comparaison sous forme d'exemple; je le dois à la mémoire de celui que nous pleurons. Que penseriez-vous de l'usurpateur de l'exemple suivant? Supposez que le propriétaire d'une maison consente à la louer avec droit d'occupation pendant cinq ans, à condition qu'à l'échéance de cette période le locataire rende un compte exact de la manière qu'il l'a occupée et rempli les conditions du bail. Et supposez qu'à la fin du terme, pendant l'absence du propriétaire parti pour la guerre, au loin, pendant qu'il n'a plus aucun contrôle de son bien, l'individu qui en avait pris charge disait: "Je m'en empare pendant une autre année; le propriétaire se bat pour le respect des traités; je garde la possession de sa propriété et suppose qu'il y consente, et lui jure que je consacrerai mon temps à aider à gagner la victoire, et que je ne toucherai à rien de ce qu'il jugera sujet à controverse sans l'avoir consulté au préalable." Et maintenant, supposez qu'après de telles promesses, l'occupant, sachant que le maître n'a aucune chance de revenir, ou qu'il est incapable de reprendre possession de sa propriété, commence immédiatement à changer toute l'économie interne de la maison en matières de première importance, sans consulter le propriétaire. Que penserait-on d'un tel individu? Qu'en direz-vous, s'il ouvre le coffre-fort et s'empare du trésor qui y avait été déposé et commence à le distribuer à ses amis? Qu'en direz-vous, s'il dépouille les rayons et les murs des trésors de littérature et d'art, héritage sacré des ancêtres, trésors pour l'acquisition desquels les ancêtres du propriétaire avaient combattu et fait le sacrifice de leur vie? Et qu'en penserez-vous, s'il dit: "Je vais en disposer; je vais m'en débarrasser. Mes obligations? Je m'en lave les mains. Ceci fait, je barricaderai les approches de la maison, pour empêcher le maître, s'il revient, d'entrer chez lui par la porte de façade? Comme j'ai retenu possession de la maison, en supposant que je fais un acte de patriotisme, pendant que le propriétaire expose sa vie à défendre le respect dû aux traités, je commence toutefois par fermer cette avenue, bien que pour la faire il ait fallu lutter pendant nombre d'années; je boucherai ensuite cette autre, afin qu'il n'y ait plus d'accès possible à la maison; après cela je détruirai encore d'autres approches. Finalement, et pour y mettre le comble, j'élèverai en toute direction des barricades de fils de fer barbelés, afin que le propriétaire ne puisse plus rentrer en sa maison, quand il reviendra." Enfin, que pensez-vous d'un tel individu? Vous direz, sans doute, que c'est un malotru; que par ses agissements il a sapé tout reste d'honneur et d'honnêteté.

Eh bien, dites-moi si j'exagère le moindrement en déclarant que c'est exactement ainsi que le gouvernement de Borden s'est conduit à l'égard des droits du peuple canadien, voilà précisément ce qu'il a fait de la Chambre des Communes. Il en a retenu possession, avec l'entente qu'il respecterait la suprématie du peuple sur le Parlement. Mais, une fois en possession assurée, il a commencé à introduire une série de mesures sujettes à controverse: service militaire obligatoire, cadeaux au chemin de fer Canadian Northern, loi des élections en temps de guerre, pour ne mentionner que ces trois-là.

Et en quelle position se trouvait sir Wilfrid Laurier, après avoir donné son consentement à cette prolongation? Dans celle de gardien de la suprématie du peuple sur le Parlement. C'était à lui que revenait l'obligation de voir à ce que ces droits fondamentaux ne fussent pas méconnus. Je vous demande si son attitude à l'égard de ces questions, quand elles se présentèrent, ne fut pas celle d'un gardien à son ospte,

pour proclamer que le peuple avait le droit de se faire entendre? Il soutint que sur toutes les mesures sujettes à controverse et concernant directement le pays—le peuple doit être consulté avant leur adoption, car, le fait de consentir à une prolongation ne signifiait nullement que la suprématie du peuple sur le Parlement dût être abandonnée. N'oubliez pas que cette prolongation n'aurait jamais pu être accordée si sir Wilfrid n'y avait consenti. Son consentement étant indispensable, sir Wilfrid se constituait ipso facto le gardien et la sauvegarde des droits du peuple.

J'ai parlé de l'occupant qui avait ouvert le coffre-fort de la maison, pour en dérober le trésor y enfermé et le distribuer. Permettez-moi de vous citer les paroles de sir Wilfrid, au sujet d'une transaction du Parlement, pendant le temps de la prolongation. En parlant de l'acquisition de ce chemin de fer, pendant cette session, il dit, en son dernier appel publié pour l'électorat:

> "Par l'une des mesures prises pendant la dernière session, le Gouvernement acquiert les actions de la compagnie, moyennant une valeur nominale de soixante millions de dollars. Pas un dollar de ces actions n'a jamais été payé. Les experts employés par le gouvernement pour estimer la valeur de toute l'entreprise, hommes de science et d'expérience, ont fait rapport que les actions de la compagnie n'avaient aucune valeur.
>
> "Cependant le gouvernement avait pris sur lui de nommer un bureau d'arbitres, pour donner une valeur à cette propriété, que les experts ont reconnue sans valeur aucune.
>
> "L'opposition demanda la présentation au Parlement de ce rapport, quel qu'il fût, pour approbation. Malgré le rejet de la motion, le peuple a le droit de déclarer que le marché n'aurait pas dû être conclu définitivement par un parlement moribond, mais que toute l'affaire fût différée et adjugée par le nouveau Parlement."

Sir Wilfrid reconnaissait que l'occupation de la Chambre des Communes, pendant la période de prolongation, ne donnait pas droit à ceux qui en avaient pris possession de disposer irrévocablement de millions de dollars de l'argent du peuple. Si je suis bien renseigné, il y a lieu de croire qu'une telle manœuvre avait plutôt pour mobile le succès des élections que l'intention de gagner la victoire. Je crois que nous sommes arrivés à une époque de l'histoire du Canada, où le peuple de ce pays veut un gouvernement qui ne sera dominé ni par les compagnies de chemins de fer, ni par les institutions financières, commerciales, ou autres corporations. Nous voulons un gouvernement indépendant de tout cela et de groupes de gens à privilèges spéciaux; un gouvernement fondé sur le principe de la représentation par le peuple et pour le peuple; qui administrera les affaires suivant la volonté des représentants du peuple.

Je ne compléterai pas l'analogie, quel qu'en soit mon désir. Vous savez bien que trop comment ont été obstrués les approches de la Chambre des Communes. Vous n'ignorez pas les ignominies de la loi des élections en temps de guerre. Vous vous rappelez comment le gouvernement avait enrégimenté ses valets, ses créatures, pour manipuler les listes électorales que seuls les partisans devaient interpréter à leur guise. Vous vous souvenez comment le gouvernement refusa le droit de vote à un grand nombre d'hommes parfaitement qualifiés de citoyens canadiens, en dépit du fait que leur casier judiciaire était intact et qu'ils n'étaient point passibles de poursuites judiciaires. Vous n'avez pas oublié qu'il avait privé du droit de vote des femmes qui, sous le régime de la loi existante, étaient parfaitement qualifiées pour exercer ce privilège,

privilège qu'il avait laissé à celles dont les proches étaient partis outre-mer. Voilà ce que vous savez.

Que faut-il alors en conclure? Le peuple de ce pays comprend, avec raison, que le gouvernement actuel est l'usurpateur de ses droits; qu'un grand nombre des agissements de ce gouvernement sont injustifiables et nullement, dans l'ensemble, avantageux au pays.

On ne saurait, je crois, trop dénoncer une telle conduite, car une fois que le peuple perd confiance au Parlement, qu'il ne le reconnaît plus comme le défenseur du droit, le fondement de toute autorité constituée s'écroule. Le seul moyen possible de sauver le monde de futures révolutions consiste à rendre les gouvernements de tous les pays les véritables représentants de l'ensemble des peuples. Notre histoire politique se compose en grande partie du récit des luttes qu'il a fallu soutenir pour établir une telle représentation.

Je dis donc que, nous rappelant la mémoire de notre bien-aimé et illustre leader, nous, libéraux du Canada, avons raison d'être fiers de trouver en lui un homme dont le nom brillera pour toujours dans les fastes de l'histoire, parmi les hommes d'État les plus éminents: Hampden, Pyn, Pitt, Cobden, Gladstone, Lincoln, qui ont consacré leur vie pour donner au peuple la suprématie sur le Parlement, et au Parlement la suprématie sur l'exécutif, afin que ce droit soit maintenu au nom de la liberté.

C'est pourquoi, mesdames et messieurs, en pensant aujourd'hui à celui qui nous a quittés, à la place qu'occupe sa mémoire, non seulement dans le souvenir de ses amis ou de son pays, mais dans le monde entier, nous pouvons lui adresser la stance que Tennyson a écrite sur le duc de Wellington: voici un homme

"Qui de la vérité ne fit pas un hochet,
Ni de l'Etre Suprême un pur colifichet;
Qui de la félonie évitant la souillure,
Dans un monde pervers garda son âme pure.
Le travail fut sa loi, sa parole un trésor,
Et sa vie un écrin tissé de purs fils d'or."

L'HON. M. STEWART (président intérimaire): La résolution sera appuyée par M. Arthur W. Roebuck de Toronto.

L'HON. SÉNATEUR DANDURAND: Monsieur Roebuck était le porte-étendard libéral au Timiskaming; il a été défait en cette circonscription à la dernière élection.

M. A. W. ROEBUCK: Monsieur le Président, mesdames, messieurs, les directeurs de cette grande Convention m'ont averti que mes remarques devront être brèves. Certes, pour appuyer cette résolution il suffit d'ajouter seulement quelques paroles au discours si éloquent et si caractéristique que vient de prononcer le distingué gentilhomme qui l'a proposée (M. King). Je suis certain que nul n'a résisté à sa merveilleuse et logique éloquence. J'ai l'honneur de représenter ceux qui s'intéressent à la cause de la classe ouvrière en cette Convention. Je puis dire en mon nom et en celui des personnes que je représente, que mes amis sont réellement surpris de notre modération en ces résolutions. La classe ouvrière est très agitée en ce pays, et si l'on n'applique aucun moyen raisonnable et puissant, le mal ne fera qu'empirer. Il se peut que, si de grandes conventions comme celle-ci font la sourde-oreille aux clameurs de la classe ouvrière, des mesures plus radicales que celles-ci soient alors proposées au Parlement de ce pays. Nous ne demandons rien de révolutionnaire ni de très radical; mais nous voulons que l'ouvrier de ce pays ne soit obligé de travailler que pendant un nombre d'heures raisonnable;

que l'on ne demande à personne de travailler à moins que les gages qui lui sont offerts ne puissent suffire à le faire vivre moralement et décemment. Nous réclamons pour les travailleurs de ce pays le droit naturel, dont jouissent tous les êtres humains, celui de s'associer pour que leurs propres intérêts soient sauvegardés le mieux possible. Tels sont les points saillants de cette résolution, et je crois que nul démocrate ne refusera de les approuver.

Permettez-moi de dire un seul mot en terminant, pour vous demander d'établir un parallèle entre la réponse donnée par ce gouvernement à la demande d'une politique concernant le malaise ouvrier, qui a bouleversé ce pays, et celle que le parti libéral se propose de donner, si cette résolution est mise à exécution. D'un autre côté, qu'est-ce qu'on nous a répondu, quand nous avons eu des difficultés? Quand nous, ouvriers, avons essayé de penser, un autre arrêté en conseil était fabriqué; si nous avons levé la tête, ou ouvert la bouche, on nous a assommés à coups de baton de policiers et logés en prison. Voilà le genre de réponses que nous avons reçu du toryisme. D'un autre côté, mes amis, nous avons la classe des législateurs avec casques à pointe, tels que Arthur Meighen, N. W. Rowell; et de l'autre, les vues larges et sympathiques d'un homme d'État, comme Mackenzie King. Si vous adoptez cette résolution, mesdames et messieurs, vous n'aurez pas la peine de vous inquiéter de quel côté se tournera le public. Merci.

L'HON. M. DANDURAND: Deux autres orateurs suivront, l'hon. George P. Graham et M. D. D. Mackenzie, M.P. J'ai l'honneur de vous présenter l'hon. M. Graham, ex-ministre des chemins de fer.

L'HON. GEORGE P. GRAHAM: Messieurs les Présidents, mesdames, messieurs, comme je parle très peu le français, permettez-moi de vous adresser la parole en anglais, s'il vous plaît.

M. le Président, mesdames, messieurs, les temps actuels sont très sombres. La nation a été éprouvée; le parti libéral s'en est affligé. Le démon de la guerre a pénétré dans les foyers canadiens. Il est temps de réfléchir sérieusement et de délibérer sagement. A aucune époque de l'histoire de ce pays il a fallu faire un appel plus pressant aux graves pensées et à une conduite raisonnée. J'ai dit que la nation a été éprouvée. C'est vrai, elle a passé par le creuset; mais après cette épreuve, nous verrons le pur or de la démocratie. La nation a souffert, mais elle n'est pas morte. De notre affliction jaillira une source de joie. Quiconque s'arrête à penser à ce qui s'est passé sur les champs de l'Europe encore rougis du sang des plus braves fils du Canada, ne saurait conclure autre chose que nous, au Canada: nous recueillerons ce que les hommes qui ont sacrifié leur vie avaient le plus à cœur, la liberté. J'ai dit que les champs de l'Europe ont été inondés de sang et que des cœurs unis, dans d'heureux foyers canadiens, ont été cruellement arrachés les uns aux autres. Nous avons offert nos fils à la mère patrie, non seulement pour la défense de l'Angleterre, mais aussi pour la protection du Canada et du monde. Ce n'était pas la guerre de l'Empire britannique. Mais il s'agissait de remporter une victoire, afin que nos enfants, nos petits enfants et leurs descendants jouissent pendant de longues années des mêmes privilèges que nous, jusqu'à présent, en ce vaste Dominion. Si même le Canada n'avait pas fait partie de l'Empire britannique, chaque Canadien qui sent battre un cœur en sa poitrine s'était dit: nous Canadiens, formons une nation jeune; fiers de nos libertés et de nos droits démocratiques, notre place aujourd'hui est à côté de ceux qui bataillent pour la sauvegarde de ces principes: allons-y.

Plusieurs des familles de notre pays sont éplorées. Permettez-moi de vous dire, du fond du cœur, que, malgré leurs larmes et la perte de leurs fils, elles se consolent en sachant que leurs enfants sont allés là-bas sans peur de l'ennemi. Héritiers des vivantes traditions de leurs ancêtres, ils ont fait face aux hordes de l'autocratie sur les champs de bataille; et c'est, en grande partie, dû à leur héroïsme si nous, aujourd'hui, crions victoire, au lieu de rougir de honte, si d'autres seulement nous avaient sauvé nos libertés. Cette pensée n'est-elle pas un baume pour le cœur des mères et des pères qui ont si généreusement fait le sacrifice de leurs fils, des épouses qui ont si noblement dit un dernier adieu à leurs plus chères amours et soutiens? N'est-ce pas pour eux tous une consolation de savoir que ces fils du Canada, au zénith de leur virilité, ont combattu aussi, durant ces quelques années, pour les libertés d'autres nations du monde, et qu'ils ont remporté la victoire, couronnement naturel de leurs sacrifices? Nous pouvons peut-être vivre soixante et même septante années, mais je doute fort que nous puissions jamais inscrire, sur le livre d'or de notre histoire, une page plus glorieuse que celle qui narrera l'héroïsme de ceux qui sont tombés pour le salut de cette liberté.

J'ai dit que nous avons été affligés comme parti. Je connaissais sir Wilfrid aussi bien que tout homme, femme ou enfant en cette salle. Pour moi, quand je suis venu le voir en son dernier lieu de repos, il ne semblait pas mort. C'était un passage, non la mort. Laissez-moi vous dire que cet homme est arrivé au repos, terme de sa vie, avec courage et vigueur, avec une conscience sans tache. Au milieu de sa journée de labeur, selon son habitude en face de difficultés, il traversa la grande ligne de démarcation. Hésita-t-il, recula-t-il? Non pas. Il regarda le futur avec calme, le passé avec satisfaction, et fit le grand pas sans trembler. Mais il nous a confié, à vous et à moi, la tâche de poursuivre sans broncher l'œuvre du libéralisme, au moment de plonger en cet insondable inconnu, après une vie littéralement bien remplie.

Maintenant, en ma qualité de citoyen d'Ontario, je me propose de vous parler à découvert. Je n'appartiens pas à l'église que fréquentait sir Wilfrid, mais, vous jeunes gens et mères de famille ici présents, écoutez-moi bien. Si vous, jeunes gens, fils de vos mères, au moment de dire à ce monde un éternel adieu, vous laissez après votre départ le souvenir d'une vie si remplie d'œuvres et de foi comparables à celles de sir Wilfrid Laurier, vos concitoyens reconnaîtront que vous aurez accompli votre tâche ici-bas.

Nous commençons à présent une vie nouvelle, nous émergeons des ruines de la guerre, et nous voulons poser des fondations sur lesquelles reposeront non seulement le libéralisme du Canada, mais encore la vie nationale de ce vaste Dominion.

Quelle est la première chose à mettre au programme, non pas pour la publication, mais en notre cœur, non pas en notre tête ou en notre bouche seulement, mais en notre cœur? Un respect absolu des opinions de chacun. Lorsque nous sommes assemblés, nous nous adressons de bonnes paroles, nous nous serrons chaudement la main. Mais, une fois loin les uns des autres, c'est le démon de la bigoterie qui se met au gouvernail. Je parle à cœur ouvert, et, je crois, en connaissance de cause. L'illustre vieillard serait resté premier ministre du Canada en 1911, si la calomnie et la bigoterie ne s'étaient coalisées pour sa perte par tout le Canada. Les principes qu'il énonça pour le peuple canadien ne furent pas la cause de sa défaite, car il furent unanimement acceptés, lorsqu'il les

exposa à la Chambre des Communes. Mais la calomnie et la bigoterie, disséminées et soutenues par les préjugés, l'appel au vieux drapeau, et ce cantonnement dans les plis du Grand Old Union Jack, par certains prétendus superloyalistes, devinrent la consigne. Ces hyprocisies ne furent pas proclamées à son de trompe, mais chuchotées d'oreille à oreille. J'appuie de toute mon énergie sur ce point, et à moins que nous, comme libéraux, n'insistions sur la doctrine fondamentale du libéralisme, qui reconnaît à toute personne le droit de penser librement et sa parfaite liberté de croyance, nous ne sommes pas des libéraux, mais des torys fossilisés de l'ancienne époque féodale. Que les protestants qui sont en cette salle me permettent de leur dire que le système d'éducation qui a produit un Wilfrid Laurier a du bon; pour moi il ne saurait être mauvais. Je juge d'un arbre à ses fruits. Je répète donc à cette assemblée que jamais n'a vécu dans le Dominion du Canada, ni ailleurs, un gentilhomme chrétien plus parfait et plus exemplaire que sir Wilfrid Laurier. Serrons-nous la main avec la plus franche cordialité et dévoilons au monde, pour les suppôts de préjugés, pour ceux qui, par motifs politiques ou autres, soufflent la flamme de la bigoterie, que, dorénavant, non seulement nous ne nous laisserons pas duper par de tels hypocrites, mais que nous rejetterons comme indignes de la citoyenneté tout homme et femme qui suivront cette voie. C'est seulement ainsi que nous ferons la grandeur du parti libéral. Pour moi, c'est la pierre de touche du libéralisme. Sans ces nobles principes en vue, inutile pour nous de vouloir bâtir, car notre maison s'effondra comme celles qui reposent sur le sable.

Et maintenant, monsieur le Président, par véritable libéralisme j'entends une législation pour la masse du peuple. On a dit que le Seigneur aime les petits, les humbles, le commun: Il en a créé un si grand nombre! Le libéralisme, s'il veut dire quelque chose, signifie qu'il a toujours protégé ceux qui ne peuvent se défendre. Les individus retranchés derrière la fortune se protègent eux-mêmes; mais le peuple qu'ils assujétissent doit pouvoir compter sur la protection du gouvernement, et c'est à cette classe de protectionistes que j'appartiens.

Nous recommençons en neuf l'édification de notre vie nationale. Il se peut que nous mettions de côté les anciennes méthodes qui ont été suivies. Ce n'est pas ce que nous avons fait qui comptera, mais ce qui sera le résultat de nos délibérations actuelles. Ce résultat produira des effets merveilleux sur l'avenir du Canada et peut-être sur celui de l'Empire.

Je me crois aussi loyal que chacun de vous; je suis convaincu que j'ai le droit de le dire. Or, je déclare, avec toute la force que mes paroles peuvent avoir, que le premier devoir des Canadiens est de légiférer pour le Canada. Tant pis si je marche sur les pieds de quelqu'un. On reconnaît aujourd'hui que le Canada est une entité avec laquelle il faut compter, lorsqu'il s'agit du règlement des grandes difficultés, et le Canada suivra cette voie, parce qu'il est décidé d'y marcher. Permettez-moi de m'expliquer. Il y a dans l'Empire britannique une classe de penseurs—j'ai honte de le dire, mais je n'en ai pas peur—qui nourrissent encore l'idée que le Canada est toujours une colonie, et que nous ne pouvons rien faire sans l'approbation de Downing Street.

UN DÉLÉGUÉ: Rien à faire avec çà.

M. GRAHAM: Bien que nous soyons des libéraux et que nous voulions faire partie de l'Empire, affirmons-nous, et pour troisième sujet de notre programme de principes, déclarons que nous sommes Canadiens avant

tout, que nous allons gérer nos propres affaires et que nous avons le droit d'agir ainsi, dussions-nous même errer.

Une résolution ayant trait aux chemins de fer sera présentée à cette Convention. Si vous me le permettez, j'en dirai un mot à présent et n'y reviendrai plus. Je déclare, monsieur le Président, que le gouvernement actuel a fait ou tente de faire un fiasco du grand projet de sir Wilfrid: j'ai nommé le chemin de fer National Transcontinental, parce que les hommes qui composent ce gouvernement lui ont déclaré la guerre, dès l'origine. Leur animosité à son endroit était calculée, leur haine mordante et leurs agissements ne pouvaient produire que du fiel. Quand ce gouvernement est arrivé au pouvoir, il a commencé par changer le contrat passé avec la compagnie du chemin de fer Grand-Tronc, bien que prévenu par M. Hays qu'il ne prendrait pas à bail cette voie ferrée, si le contrat était changé. Malgré cela, les changements furent opérés, pour empêcher la compagnie du chemin de fer Grand-Tronc de l'exploiter à bail. Le gouvernement nomma une commission, à qui nous avons payé $100,000, pour faire une inspection de ce chemin de fer. Eh bien, je déclare sans hésiter que le rapport de cette commission n'était pas conforme à la vérité; que c'était une violation des témoignages, et la plus stupide chose que le peuple canadien se soit imposée. Et pourtant, le gouvernement a payé $100,000 pour ce document. Cette commission d'examen n'a relevé, dans tous les comptes de construction, qu'une somme de $4,000, au sujet d'un bail qui avait été passé, et même là, les témoignages furent très contradictoires. Le rapport dit que $40,000,000 avaient été gaspillés, mais il s'est bien gardé de montrer pour quoi ou comment. Avez-vous jamais entendu parler de ce contrat, depuis deux ou trois ans? Dès que le peuple a connu la vérité, ces messieurs du gouvernement ont déguerpi comme des lapins épeurés.

Mais cette résolution qui sera présentée dit quelque chose. Nous condamnons péremptoirement les conditions d'acquisition du chemin de fer Nord-Canadien par le Gouvernement du Canada. Laissez-moi vous dévoiler la transaction. Sachez, d'abord, que sir Wilfrid Laurier voulait aider à la construction de cette voie à travers les prairies, à l'est et à l'ouest d'Edmonton. Sir William Mackenzie vint un jour me voir, lorsque j'étais ministre des chemins de fer, et me pria de recommander une aide pécuniaire au Nord-Canadien, pour continuer la voie plus loin vers l'Ouest. Je refusai catégoriquement. Je lui dis: poussez d'abord vos voies de distribution jusqu'à l'Atlantique, payez vos dépenses d'opération, et ensuite revenez à nous et on en causera. Que fit-il? Il s'adressa à sir Richard McBride, le grand ami de sir Robert Borden. Il obtint de lui l'assurance que la province de la Colombie-Britannique se porterait garant des obligations, en vertu d'une charte provinciale, par laquelle sir Richard McBride lui-même, aux termes d'un contrat signé par sir William Mackenzie, et non la Commission fédérale des chemins de fer fixerait les taux. Nous, membres de l'Opposition en Chambre, dénonçâmes un tel arrangement, mais sans gain de cause. Le gouvernement du Dominion commença alors à faire des cadeaux à la compagnie pour la partie de sa voie ferrée à l'ouest des montagnes Rocheuses, non pas des obligations garanties, mais des millions sur millions de dollars en argent. Si le gouvernement de Borden avait suivi la politique de sir Wilfrid, nous ne serions pas dans le pétrin aujourd'hui avec ce chemin de fer. Dès que sir Richard McBride fut défait et que les libéraux reprirent les rênes du pouvoir, sir Robert Borden se dépêcha de retirer l'extrémité de cette voie ferrée des mains du gouvernement

libéral en Colombie-Britannique pour la placer sous la juridiction de la Commission des chemins de fer.

Sir Thomas White disait que nous avions laissé deux nourrissons sur le seuil de sa porte. Je lui réponds que ces deux enfants étaient robustes et sains, mais qu'il les a étranglés en refusant de suivre la politique de sir Wilfrid Laurier.

Que s'ensuivit-il ? Le parti libéral et moi-même, comme ex-ministre des chemins de fer et canaux, continuâmes notre opposition en Chambre à l'égard de toute question et proposâmes un amendement aux projets du Gouvernement. Celui-ci introduisit une clause en son dernier prêt au chemin de fer Nord-Canadien, en vertu de laquelle, faute de remboursement, le Gouvernement du Dominion devenait automatiquement propriétaire de ce chemin de fer, sans procédure légale. Qu'est-ce qui est arrivé ? En 1917, au lieu d'en prendre possession, en vertu des dispositions de l'hypothèque et sans procédure légale, le gouvernement fit adopter à la Chambre, par l'application du bâillon, un projet de loi aux termes duquel il versait à la compagnie du Nord-Canadien $10,000,000. Il ne faut donc pas s'étonner si sir William Mackenzie était l'ami d'un gouvernement unioniste et non d'un gouvernement libéral. Le gouvernement avait nommé une commission antérieurement à cette transaction. Elle déclara dans son rapport que les actions communes n'avaient aucune valeur. Malgré ce rapport, fait par son ministre actuel des finances, (sir Henry Drayton) le gouvernement, toujours par l'application du bâillon, versa $10,000,000 aux actionnaires et aux intéressés de ce chemin de fer.

Je propose, dans une motion qui sera rédigée plus tard, de demander une enquête, pour savoir ce que sont devenus ces $10,000,000. Des capitalistes sont intéressés à ce tripotage du Nord-Canadien. Ces actions communes ont été passées à quelques-uns d'entre eux: on a promis des parts à d'autres, et pour enrichir ceux à qui elles ont été données, quoique déjà millionnaires, et, pour rembourser à la banque principale les fonds fournis par elle, le peuple du Canada, en violation de toute honnêteté et contrairement à toute bonne administration, a été volé de $10,000,000, pendant qu'il s'imposait tous les sacrifices pour l'heureuse issue de la guerre. Pendant que votre fils et le mien exposaient leur vie dans les tranchées, pour le maintien de la liberté et de la démocratie, ces hommes, qui refusèrent de donner plus de $1.10 par jour à nos soldats, versèrent $10,000,000 à leurs amis.

Puis-je dire un mot du gouvernement unioniste ?

VOIX: oui, oui."

M. GRAHAM: Je n'entreprendrai pas de blâmer ceux qui sont entrés dans ce gouvernement, mais je désapprouve ceux qui n'en sortent pas. Ils ont trouvé la porte d'entrée; ils devraient trouver celle de sortie, s'ils ne se sentent pas chez eux. J'ai dit que je ne blâmerais pas les hommes ou les femmes qui ont donné leur appui à ce gouvernement ou qui y sont entrés. Pourquoi ? Je laisserai leur Créateur ou leur conscience juger de la droiture de leurs intentions. Le monde en ce moment était bouleversé, la terre tremblait, l'univers était ébranlé. Rien d'étonnant que des hommes d'une pareille trempe d'esprit aient pris une direction que nous reconnaissions fausse. Je ne leur en veux nullement. Mais je connais un peu l'histoire de la formation du gouvernement unioniste.

VOIX: "Parlez-nous en."

M. GRAHAM: Je crois avoir le droit d'en parler maintenant, puisque je me suis tu jusqu'ici. Il y a des hommes en ce gouvernement qui prétendaient être libéraux et qui s'étaient engagés à revenir dans les rangs du parti libéral, quand la guerre serait terminée; ils ne sont pas rentrés dans le camp, mais d'autres les ont remplacés. Je fus le premier, après sir Wilfrid, à recevoir l'offre d'une place en cet assemblage. Trois minutes de réflexion me suffirent pour dire: "Non." Quand mon illustre vieux chef se vit traiter comme il l'était par l'inclusion d'une mesure au livre des statuts, ou tout au moins par son introduction à la Chambre, et que tout le monde savait qu'il désapprouvait, et quand il fut en outre insulté par l'audace d'une invitation de forfaire à ses principes, il refusa. Quand on m'aborda pour la même fin, je répondis: "Jamais je n'accepterai ce que mon chef a refusé."

Permettez-moi d'aller plus loin, monsieur le Président, et voici quelque chose dont je n'ai jamais parlé—on m'offrit les mêmes termes que mon chef refusa, pour me prendre au piège. Non seulement j'aurais fait partie de ce gouvernement, mais on me laissait le choix entre tous les portefeuilles, excepté celui de premier ministre; on me fit même entendre que je pouvais être choisi comme ministre de la guerre outre-mer. Pères et mères qui avez des fils au front, qu'auriez-vous fait, vous qui avez été peut-être portés à me critiquer—qu'auriez-vous fait—après avoir écouté votre cœur, sachant votre seul fils au front, si l'on vous avait offert le portefeuille de ministre de la guerre, avec le privilège de vous rendre outre-mer et de conduire les affaires de la guerre? Je vous le jure, mesdames et messieurs, que le gouvernement unioniste ne pouvait trouver pour moi d'appât assez alléchant pour me faire accepter ce que mon chef avait refusé. Trois minutes à peine me suffirent pour décliner l'offre. Je revins ensuite chez Sir Wilfrid qui sourit en me voyant. "George", me dit-il, "je n'ai pas besoin de te demander quelle a été ta réponse,; ta décision a été vite prise." On me proposa même de former la moitié du cabinet avec ceux que je choisirais au nombre de mes amis, et s'il en manquait un pour remplir le cadre, je pourrais nommer un ministre sans portefeuille. Je refusai tout cela.

VOIX: "brave garçon! brave garçon"!

M. GRAHAM: Je n'ai jamais senti mon cœur battre si joyeusement qu'au moment où l'auguste vieillard me dit: "George, je savais que tu ne m'abandonnerais pas." Laissez-moi rendre justice à la mémoire de celui qui n'est plus. Jamais il n'essaya de me dissuader; il me laissa pleine et entière liberté d'action. Je suis heureux de répéter que j'ai refusé toute offre du gouvernement unioniste, et je crois que c'était là le plus grand plaisir de ma vie.

On a beaucoup parlé de la persistance de sir Robert Borden à former le gouvernement unioniste. C'est une erreur. Mais sir Clifford Sifton et sir William Mackenzie persistèrent. Sir Robert abandonna virtuellement son projet, lorsque sir Wilfrid Laurier et moi refusâmes son offre, et les membres de la Chambre peuvent le dire comme moi que toute l'affaire sembla morte pendant quelques jours. Mais il y avait des intérêts en jeu. La transaction relative au chemin de fer Nord-Canadien était exposée à tomber à l'eau, si l'argent n'était pas versé aux intéressés—et ce sont ceux-ci qui s'entêtèrent jusqu'à ce que le gouvernement se rendît aux désirs des gens du Nord-Canadien et de leurs satellites.

Qu'on dise ce que l'on voudra des agissements du gouvernement unioniste pendant la guerre, son administration en temps de paix n'est

qu'un fiasco. Vous vous rappelez que lors de la composition d'un gouvernement unioniste en Grande-Bretagne, des hommes, qui étaient antérieurement libéraux, firent partie de ce gouvernement et formèrent ce que l'on appelait le parti unioniste. Je vous réfère à l'histoire qui confirmera ma déclaration, quand je vous aurai dit que c'était l'un des gouvernements les plus réactionnaires de la Grande-Bretagne. L'histoire se répète au Canada, car les principes des tories seront suivis sous le nom d'unionisme par ceux-là mêmes qui s'affublaient d'un manteau libéral, et qui ne cherchaient qu'une occasion de s'introduire dans la crèche.

Le système de gouvernement par partis est celui qui protège le mieux les droits du peuple, parce qu'il permet de discuter à fond les questions d'affaires publiques. Un tel gouvernement est supporté par un ensemble d'opinions publiques du pays, force qui l'a mis au pouvoir et à laquelle il est responsable de sa conduite. Mais lorsqu'un gouvernement unioniste est au pouvoir, chaque ministre se dégage de sa responsabilité, et blâme quelque autre ministre. Une critique ardente et éclairée en Chambre est une arme défensive des droits des classes communes du Canada; et le seul moyen d'arriver à une telle critique c'est le système de gouvernement par partis. Appelons-le unioniste ou autrement, c'est le seul bon moyen de défendre les droits du peuple. Quant à moi, je suis un franc libéral, et je crois que les hommes qui se cramponnent à ce gouvernement, quelque appellation qu'ils se donnent, ne sont que des tories fossilisés.

La protection du bas peuple est l'un des premiers principes du parti libéral. Je ne crois pas à la distinction des classes en ce pays. Dieu merci, les titres de noblesse ont été abolis. La guerre a renversé cette vieille muraille qui séparait ce que l'on appelait les différentes classes, et l'on a vu, en conséquence, pendant ces quatre dernières années, le jeune artisan, le jeune cultivateur, le pêcheur, le mineur, le bûcheron combattre comme des braves, et se rendre les égaux du roi sur son trône, au point de vue national. Ces hommes qui ont ainsi défendu leur pays et leurs libertés sont les princes de la nation, et leur mémoire sera honorée par ceux qui nous succèdent, et cela longtemps après que la nation et le monde auront laissé dans la poussière de l'oubli ces individus, qui se sont glissés à la sourdine dans le gouvernement unioniste et s'y maintiennent sous de faux prétextes.

J'ai admiré le discours de mon honorable ami, Mackenzie King. Le public de ce pays n'établira jamais la distinction, qui existait parmi le peuple de l'Ancien Monde, entre le maître et le serviteur—l'homme qui sert, la femme de l'homme et la famille de l'homme qui servent sont honorables. Quoique ces serviteurs de la nation et l'aristocratie soient les membres de la grande famille humaine, l'aristocratie a cependant réussi à opprimer les autres. Nous touchons au temps où les hommes et même les femmes jouiront d'un plus grand degré d'égalité. Les gages et les heures de travail sont choses purement secondaires; mais il y a dans le fond du cœur d'un père de famille quelque chose que ne peuvent satisfaire ni les gages ni la réduction des heures de travail. Il veut quelque chose de plus cœur à cœur: il demande que sa famille soit considérée en société autant que celle de son patron. Permettez-moi de vous citer un petit exemple personnel. Je suis propriétaire d'une humble imprimerie, et j'y emploie un bon nombre d'hommes. J'ai fait là, pour mon instruction personnelle, une étude spéciale de la question ouvrière. Au début, les employés travaillaient pendant onze heures. Plus tard, j'ai retranché

une heure, et je n'ai constaté aucune réduction d'ouvrage. Et, après avoir diminué le nombre d'heures à neuf, et même à moins de huit, je ne me suis pas aperçu que j'ai perdu en quantité d'ouvrage produit. Pourquoi? Je suis entouré d'une famille de travailleurs contents de leur sort: ces braves gens font de leur mieux et sont satisfaits de leur situation, qui leur procure le plaisir de sortir avec leurs familles et de s'amuser agréablement en commum. Qu'on me permette de dire à ceux qui sont tentés de ne pas accepter ce principe de la journée de huit heures de travail qu'ils ne pourront jamais conduire avec succès les affaires au Canada, à moins qu'ils ne reconnaissent les droits absolus des hommes qu'ils emploient.

Je fais plus pour mes employés. J'ai mis au nombre de mon conseil d'administration, composé de cinq membres, deux de mes employés, et ce n'est qu'aux assemblées annuelles que nous avons plus de membres. Nous nous réunissons, mes employés et moi. Ils sont comme moi, au courant de mes affaires. Jamais pareil accord n'a régné, jamais d'aussi forts profits, jamais je n'ai eu plus de contentement que depuis l'introduction de ces hommes en mon conseil et comme directeurs associés en mes affaires.

Reste la question du tarif. J'ai déjà dit que nous sommes arrivés à une époque où il faudra compter avec le bas peuple. Je ne suis pas un extrémiste, mais je tiens à déclarer qu'au Canada nous devrons désormais mettre en avant ce qui vient en premier lieu. Le seul moyen de pouvoir remplir les obligations de notre dette et de développer le pays consiste en une forte production sous tous les rapports. Il faut que l'agriculture puisse se procurer les instruments qui servent à la production, sans payer des droits à tout le monde, que l'ouvrier qui travaille à l'atelier jouisse de la plus grande liberté possible, afin de se procurer au plus bas prix ce qui est nécessaire à son existence. Nos pêcheries sont susceptibles d'un grand développement; il en est ainsi de l'industrie du bois. Si nous voulons obtenir la plus grande somme de résultats d'une politique quelconque, il faudra que nous laissions les producteurs vivre économiquement et produire le plus possible. On n'y arrivera qu'en les déchargeant du fardeau de la taxe. Je ne ferai pas allusion à la clause concernant la construction de navires.

Nous avons une grande tâche à remplir; mais nous croyons que le premier devoir du peuple du Canada c'est le renversement du gouvernement de Borden. Impossible de mélanger l'huile et l'eau; impossible de retirer du sang d'une pierre meulière, et nous ne pourrons jamais arriver à aucun résultat en prétendant inculquer des principes de libéralisme à cet assemblage d'hommes. La politique la mieux suivie sera celle que désirent les hommes qui détiennent le pouvoir, et pour faire adopter les principes de libéralisme, il faut mettre le pouvoir entre les mains de ceux qui sont en accord avec ces principes.

Je vous remercie de m'avoir écouté si patiemment.

Notre tâche est lourde. Il faut que toutes les classes s'efforcent de s'unir, que la bigoterie soit chassée du cœur et de l'esprit et enterrée à jamais au Canada, car quiconque nourrit cette vipère ne peut pas s'appeler libéral. Justice égale pour toutes les classes, afin que nous puissions avec confiance tourner nos regards vers l'avenir. Les grandes ressources naturelles de ce pays sont amplement suffisantes pour les nécessités de notre population et nos obligations à l'égard de notre dette de guerre. Ceux qui viendront après nous auront lieu de se réjouir, en apprenant que cette Convention a eu lieu à Ottawa, et que nous avons

adopté les principes de protection et du relèvement de la condition du bas peuple, principes suivis par notre illustre chef, sir Wilfrid Laurier, chaque jour de sa vie.

L'HON. M. STEWART (président intérimaire): J'ai le plaisir d'inviter M. D. D. McKenzie à vous adresser la parole.

M. D. D. McKenzie (leader parlementaire du parti libéral): Monsieur le Président, mesdames, messieurs, c'est une tâche assez ardue que d'adresser la parole à une si nombreuse assemblée, à une heure si avancée et après une telle journée de labeur. Mais, on m'a prié de vous dire quelques mots; et comme je ne refuse jamais une obligation, je me rends volontiers à l'invitation du président, si vous me faites l'honneur de m'écouter.

Hier, j'avais le privilège de dire quelques mots aux délégués en organisant cette assemblée. J'étais réellement heureux de constater que l'on a si généreusement répondu à la convocation de cette Convention. Je connais l'objet de cette réunion; nous sommes ici pour serrer nos rangs et nous placer sur d'inébranlables fondements pour le triomphe des principes du libéralisme et du parti libéral, afin de conserver et de perpétuer cet héritage de libéralisme qui nous a été légué par l'illustre chef dont nous déplorons tous la perte.

On a beaucoup dit ce soir au sujet des partisans du grand leader. Un des vétérans de l'armée américaine était fier de répondre, quand on lui posait des questions sur la guerre: "J'étais avec Grant." Mesdames et messieurs, à l'instar de ce brave américain, et sans autre préambule, je dis aussi que j'étais avec sir Wilfrid Laurier. J'étais à ses côtés au plus fort de la mêlée et dans la plupart de ses combats; je suis resté près de lui et avec lui jusqu'au bout, et je n'ai pas lieu d'en avoir honte.

Plusieurs des orateurs d'aujourd'hui ont déclaré qu'ils sont restés fidèles au grand vieillard, au temps des élections de 1917. Je suis de ceux que l'on peut maintenant regarder comme une curiosité, car je suis sorti vainqueur de cette élection, la glorieuse bannière de mon chef à la main, sans compromis, sans concessions. Je suis ici comme un vivant témoignage de ce qui serait arrivé, si les hommes avaient eu la conviction de leurs principes. Je ne m'attarderai pas à ce sujet; j'appellerai bientôt votre attention sur les grandes différences qui existent entre les deux partis.

Vous êtes venus ici pour fixer le programme que nous devrons adopter, tracer la voie à suivre, énoncer les principes que nous devrons communiquer au peuple et le renseigner sur la manière de les appliquer. Il y a, peut-être, une légère différence entre les autres orateurs et moi, parce j'ai accepté certaines responsabilités dont les autres étaient exempts.

Je tiens, tout d'abord, à féliciter les délégués et à les remercier pour s'être rendus ici. Je leur dois ce témoignage, en particulier de la part des membres de la Chambre des Communes qui forment l'opposition. Nous sommes favorisés d'une jeune, énergique, brillante et savante opposition à la Chambre des Communes. Cette phalange est le porte-étendard des principes du libéralisme. Elle est fière de la réponse empressée faite à son appel. Vous êtes ici pour lui prêter main forte; pour lui dire qu'à la première occasion qui sera fournie au peuple d'exprimer sa volonté, par la voie du scrutin, il devra grossir vos rangs, jusqu'à ce que de l'opposition vous passiez au gouvernement du pays.

Vous avez entendu la lecture des résolutions qui ont été adoptées: celle concernant le commerce et l'autre, le tarif, l'une des principales présentées à la Convention. J'ai contribué à formuler cette dernière, avant

sa soumission au comité principal. Je l'approuve; je l'appuie; je la défendrai jusqu'au bout. Quiconque a de l'amour propre ne se laisse pas imposer, aussi longtemps qu'il peut se convaincre qu'il est dans la bonne voie. Quand j'ai accepté la responsabilité de la direction temporaire du parti libéral, la presse tory et unioniste s'est acharnée à ma personne, en vue de me faire perdre l'estime du peuple. Quelques paroles, que j'avais prononcées au sujet des industries de ce pays, lui ont servi de cheval de bataille. C'était une opinion que j'exprimais en toute sincérité sur des choses que je croyais nécessaires à certaines industries. Les tories se promettaient de me guillotiner, comme ils vont l'être bientôt, et sans réplique—parce que j'étais protectionniste à outrance. Mais ce sont eux les protectionnistes à perte de vue; ils s'en glorifient; il leur fallait ma tête; parce que, prétendaient-ils, j'avais aussi chaussé leurs bottes.

Comment se fait-il qu'ils puissent se camper ainsi sur le pinacle de la protection et s'en vanter à la face du ciel, puisqu'ils me veulent éternellement au fond des enfers pour avoir touché à ce sujet? Mais vent que toutes ces hâbleries. Je me tiens à la résolution; je maintiens les principes du parti libéral; j'adopte intégralement le programme tracé par sir Wilfrid Laurier, au cours des derniers mois de sa vie. Le peuple canadien ne saurait m'en blâmer; que je continue ou non à occuper une position responsable, je n'en démordrai point. Mes principes sont inébranlables, mon dévouement inaltérable, ma conduite future n'aura d'autre mobile que les principes du libéralisme. Je ne cajole ni puissants, ni patronage; je ne demande même aucune faveur de cette assemblée. Et pourquoi le ferais-je? Le parti libéral connaît mon histoire. C'est pourquoi, laissez-moi vous dire que ma profession de foi sera de suivre à la lettre le programme, quel qu'il soit, que cette magnifique Convention adoptera, jusqu'à ce qu'il soit soumis à notre juge commun, le peuple.

Ce n'est pas, monsieur le Président, un simple effet du hasard que cette grande démarcation de principes entre les libéraux et les tories de ce pays. Ce n'est pas par pur accident que nous avons, assis à nos côtés ici ce soir, un homme qui, depuis plus de vingt-trois longues années, s'est constitué, sans broncher, le champion des principes libéraux et de l'honnêteté, en cette grande province de la Nouvelle-Écosse, d'où je suis venu. Ce n'est pas plus par hasard que, pendant quatorze années avant son entrée au pouvoir, un autre premier ministre, l'hon. W. S. Fielding, l'incarnation de l'honnêteté, de l'intégrité et du savoir, dirigea les destinées de la province de la Nouvelle-Écosse. En cette province, que baigne l'océan, vit une population qui ne saurait être surpassée en intelligence par celle d'aucune autre province du Canada. Ce qu'elle a reconnu être juste, en matière de principes libéraux, d'honnêteté, d'intégrité et de progrès, je ne crains pas de le présenter et de le recommander à chacune des autres provinces. Nous ne demandons aucun changement; nous connaissons la bonne voie; ces principes nous les suivons et désirons que la grande masse du peuple les embrasse avec nous.

Ce n'est pas l'effet du hasard que la culbute du torysme au Nouveau-Brunswick; malheureusement, la province s'en était embâclée pendant quelques années. Et que n'ont pas fait ces bons apôtres, les tories, pour amadouer cette perle du golfe, cette laborieuse et progressive petite province de l'Ile du Prince-Edouard, en faisant miroiter à ses yeux le faux brillant de leur quincaillerie? Mal leur en a pris, car cette intelligente petite population ne sait point plier le genou devant

Baal; elle a su se débarrasser bientôt de ces histrions; et à présent, grâce à Dieu, elle jouit en paix et prospérité d'un nouveau gouvernement. Voilà qui n'est pas du hasard.

Je saute, momentanément, par-dessus la grande province d'Ontario. J'invite, en attendant, sa population à réfléchir, car une nuée de témoins l'encercle. Qu'elle médite! Une cause quelconque, que je ne chercherai pas à sonder, a retardé jusqu'ici la venue de cet esprit de progrès, de justice et de conviction dans le cœur et l'esprit du bon peuple de cette province. Mais, voici les Avents que suivront de près la Résurrection et le miracle de la Pentecôte, et j'espère que sur cette province descendront des langues de feu comme celles déjà descendues sur les autres provinces sœurs; que ce misérable levain du toryisme, déjà suri, sera jeté aux oubliettes, et que nous verrons bientôt fleurir, de rivage à rivage, des champs de lys du libéralisme vainqueur. Nous serons alors témoins d'une magnifique armée de gouvernements locaux, de cette unité nationale de pensées, d'idées et d'impressions locales; alors se lèvera l'aurore du jour où le gouvernement de Borden et de ses compagnons devra rendre compte de ses méfaits; alors se dresseront contre ces intrigants les hommes et les femmes de ce pays, qui les balayeront de la caverne où ils se sont réfugiés, et dont la porte restera sourde à jamais à leurs cris: "Sésame, ouvre-toi," s'ils tentent d'y rentrer.

J'accuse le gouvernement de Borden d'être un sac à promesses, un puits à promesses et un désert à actions. Je n'analyserai pas tout ce fatras: ce serait temps perdu; touchons seulement à la Colombie-Britannique. Que n'a-t-il pas promis à la Colombie-Britannique? "Tu seras une terre promise, une blanche Colombie; pour toi la Confédération fera pleuvoir une manne incorruptible; et tu seras transformée au point que tu pourras à peine te reconnaître toi-même." Eh bien, chère Colombie-Britannique, ta population est-elle plus blanche aujourd'hui qu'au temps jadis? Et tes rivières, ont-elles coulé du lait et du miel; et tes vallées et tes montagnes sont-elles aujourd'hui convertes d'un manteau de manne? Pauvre toi! On t'a leurrée comme on a leurré tes sœurs de la Confédération. Pensés-tu que ces gens qui te promettaient du pain, et qui ne t'ont donné à la place que des cailloux, méritent encore de ta part quelque confiance?

J'arrive aux grandes provinces du centre. Le gouvernement des tories n'a-t-il pas promis aussi à celles-ci la possession de leurs ressources naturelles? Quelques représentants de ces provinces ont osé rappeler au premier ministre ses promesses, trois ou quatre fois cette année, en pleine Chambre des Communes, et quelle fut la réponse du chef du gouvernement? Silence de mort! Il eut cependant un reste de pudeur: il ne nia pas avoir fait cette promesse; mal lui en aurait pris, car le Hansard en fait mention en trois ou quatre passages; mais il n'a pas voulu répondre, car il avait sans doute de bonnes raisons pour se taire.

C'est l'histoire de toutes les provinces: des promesses, des promesses, et voilà tout. Eh bien, aurons-nous la patience de nous laisser duper ainsi plus longtemps? Comment pouvons-nous croire que des hommes qui ne remplissent pas leurs engagements, qui sont absolument indifférents aux genres de promesses qu'ils font, qui ne se soucient nullement de la manière qu'ils traitent le peuple de ce pays, soient capables de gouverner le pays? Comment pouvons-nous avoir conscience de nos propres obligations en laissant plus longtemps entre leurs mains les rênes du pouvoir, si l'occasion se présente de les mettre à la porte et de les remplacer par d'autres dignes de la confiance du peuple?

Mesdames et messieurs, vous avez entendu tant parler aujourd'hui que je vous suis profondément reconnaissant de m'écouter à une heure si avancée de la nuit; mais puisque demain sera probablement le dernier jour de la Convention, je n'aurai plus l'avantage de vous parler.

Espérons, monsieur le Président, que bientôt nous aurons mis à effet les principes que nous avons énoncés en ces différentes résolutions. Espérons que nous rendrons une fois de plus ce pays heureux et prospère; un pays où hommes et femmes vivront contents, où s'épanouira le progrès matériel et moral comme chez notre voisine du sud. Nous possédons un vaste territoire, capable de faire vivre dans le bien-être une population aussi nombreuse que celle des États-Unis, qui excède déjà cent millions. Mettons les mains à la charrue; rendons le Canada tel que des hommes et des femmes, comme nous les voulons, viennent en multitude s'établir chez nous; faisons en sorte que les nôtres restent avec nous, heureux et contents comme nos voisins de l'autre côté de la frontière.

Fondons en ce pays un gouvernement qui méritera la confiance et le respect de tout homme du Canada. Ce jour-là le mécontentement, le découragement, le bolchévisme, qui existent en certaines sections du pays disparaîtront, et la prospérité, que nous avons vu régner pendant le régime du grand chef, sir Wilfrid Laurier, reviendra de nouveau. Un flot d'immigrants de choix se dirigera alors vers nos rivages, et les nôtres ne chercheront pas à nous quitter. Des millions de dollars ont été dépensés par les tories pour faire venir des immigrants au Canada; nous les avons attirés ici à grandes dépenses; mais, lorsque nous avons fait le dénombrement, il fut impossible de les retrouver: à l'exemple de la puce de l'Écossais, dès qu'on veut y poser le doigt, elle n'y est plus. Oui, on a fait venir ici des milliers d'hommes et de femmes, mais ce gouvernement leur a rendu la vie tellement impossible qu'ils ont pris la poudre d'escampette. Notre but à nous est de développer le pays de manière à rendre la population heureuse et libre, un pays, en un mot, où les citoyens pourront se fier aux promesses du gouvernement, où les droits de chaque citoyen seront respectés.

Monsieur le Président, je désirerais dire encore beaucoup d'autres choses; mais comme les orateurs qui m'ont précédé y ont touché de près ou de loin, je termine en remerciant de nouveau cette grande assemblée pour m'avoir écouté si patiemment.

La Convention applaudit à trois reprises M. McKenzie.

La résolution concernant les conditions du travail et de l'industrie que proposa M. King, appuyée par M. Roebuck, fut alors adoptée.

La Convention suspendit ensuite la séance à 11 heures du soir jusqu'à 10.30 le lendemain.

L'ESTRADE DANS LA SALLE DE LA CONVENTION

Convention libérale nationale

PROGRAMME

Le jeudi, 7 août 1919

SÉANCE DU MATIN

1—La séance de la Convention s'ouvre à 10 h., a.m.

2—Étude des résolutions proposées par le comité nommé à cet effet, et discours prononcés par des libéraux éminents des différentes provinces.

3—Ajournement pour le lunch à 12.30 h., p.m.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

4—A 2 h., p.m., les délégués des différentes provinces se réuniront dans leurs salles de comité respectives en arrière de la salle affectée à la Convention, et recevront de leur président et secrétaire respectifs les livrets de bulletins officiels destinés à la votation concernant l'élection du chef du parti libéral.

Dès la réception des bulletins officiels de votation, les délégués seront tenus de retourner à la salle de la Convention et d'occuper leurs sièges, tel qu'indiqué par les avis officiels et assignés à chacune des délégations provinciales.

5—La Convention se réunira de nouveau à 3.30 h., p.m.

Les noms de ceux qui sont proposés à la direction du parti seront donnés par le Président qui fera de nouveau lecture des règles à suivre pour la votation.

Après le retrait des candidats qui doivent se retirer, le Président donnera avis des noms de ceux qui sont restés dans la lutte, et puis la votation procédera conformément aux règlements déjà mentionnés.

6—La votation terminée, on procédera à l'étude des affaires inachevées.

Le jeudi, 7 août 1919

SÉANCE DU MATIN

La Convention reprit ses séances à 10.45, le jeudi, 7 août. Président, l'hon. M. Murray.

Le rapport du comité concernant les lettres de créance fut reçu et adopté.

L'HON. M. MURRAY: Je rappelle aux délégués qu'à deux heures, cette après-midi, ils devront tous se rendre en leurs salles de comité respectives, à l'arrière de cette salle commune, pour y recevoir les livrets officiels de bulletins de vote. Il semble qu'il y ait eu malentendu hier soir, quand cette annonce a été faite. On m'a dit que quelques-uns de nos amis de la presse—qui nous ont rendu un très grand service, pour lequel nous leur sommes très reconnaissants—paraissent n'avoir pas compris l'annonce—le malentendu est peut-être attribuable à leurs journaux—car on a publié que les urnes seraient distribuées à deux heures. C'est donc entendu qu'à deux heures tous les délégués seront présents à leurs salles de comité respectives, pour y recevoir le livret des bulletins de vote. Un autre règlement d'ordre s'applique aux urnes ou boîtes aux bulletins de vote. On me prie aussi de vous annoncer que M. Dewart désire voir à midi, aujourd'hui, les délégués de l'ouest d'Ontario, dans leur salle de comité.

ENCOURAGEMENT À L'AGRICULTURE

L'HON. M. MURRAY: Nous passons maintenant à l'étude des résolutions; voici un rapport du comité des résolutions sur l'encouragement. L'hon. M. Fisher, autrefois ministre de l'agriculture du gouvernement libéral présentera cette résolution qui sera appuyée par l'hon. M. Tweedale, ministre de l'agriculture du Nouveau-Brunswick.

L'HON. SYDNEY FISHER: Monsieur le Président, mesdames, messieurs, permettez-moi de proposer la résolution suivante:

> Dans l'intérêt de la production agricole et son développement, il est nécessaire d'encourager la coopération et d'attirer de plus grands placements dans l'agriculture; donc, il est grandement nécessaire d'utiliser les fonds nationaux pour aider les associations de coopératives de crédit agricole à obtenir le capital nécessaire à l'agriculture aux plus bas intérêts possible.
>
> Dans le but de réduire la cherté des nécessités de l'existence, en éliminant autant que possible le coût et les dépenses dans la transmission des vivres entre le producteur et le consommateur, il est nécessaire de donner une plus grande extension au principe et au système d'élévateurs du gouvernement canadien et de pourvoir à l'établissement d'entrepôts frigorifiques équipés pour l'assemblage, le triage, la préparation, l'entreposage et la classification des vivres, de manière à ce que les organisations coopératives et autres puissent obtenir l'équipement moderne pour la distribution des produits agricoles dans de meilleures conditions, afin de réduire les frais de consommation domestique ou d'exportation.
>
> Et ces facilités du transport aux entrepôts frigorifiques doivent être fournies au coût d'opération, pour l'expédition des vivres à travers le Canada et pour le transport aux marchés mondiaux du surplus des produits agricoles de ce pays, et leur distribution dans des conditions telles que l'on fera des produits agricoles canadiens des denrées supérieures sur le marché du monde.
>
> Que, dans l'intérêt de l'agriculture, en vue d'aider à une grande production du sol, et pour la conservation du sol au Canada, il est nécessaire que le gouvernement fournisse les moyens voulus pour la distribution des engrais au plus bas prix possible.
>
> Votre comité d'agriculture désire recommander qu'un comité spécial soit nommé afin de préparer une résolution sur les opérations des banques au Canada et leur adaptation à des prêts acceptables à l'agriculture et à l'élevage, et la présenter à votre comité.

Je vous remercie pour le cordial accueil que vous me donnez, je ne l'attribue pas à ma propre personne, mais je le crois adressé à celui qui depuis trente années révolues a toujours épousé la cause du libéralisme au Canada. J'ai été nourri de principes libéraux dès mon enfance, car mon père était un des radicaux de son temps. Je m'y suis raffermi pendant les années de mon cours d'études universitaires à Cambridge, Angleterre, lors de la magnifique efflorescence de libéralisme que dirigeait et propageait le très hon. William Ewart Gladstone, à cette époque chancelier de l'échiquier de la Grande-Bretagne. A mon retour au Canada, je pris part aux luttes politiques comme partisan de l'illustre vieillard libéral, dont le nom était synonyme de service et de dévouement aux intérêts publics, l'hon. Alexander McKenzie. J'eus l'honneur de soutenir des luttes électorales en mon propre comté, au moment où une vague de politique nationale traversait le pays; mais la fortune ne sourit pas à Alexander

McKenzie; j'eus le légitime orgueil de voir que nous avions enlevé le comté de Brome aux conservateurs et sauvé de la politique nationale, en le confiant au libéralisme. J'ai eu également l'insigne honneur d'accompagner notre vénéré leader en ses périgrinations à travers le Canada, et d'être son collègue pendant les quinze années de l'administration libérale, et je ne pense pas me tromper en disant que je suis fier des actes de ce gouvernement et que le peuple du Canada a bénéficié de ce libéralisme. Je suis tellement imprégné des principes du libéralisme que je ne puis retenir mon sang-froid, lorsque je me trouve avec ceux qui embrassent les doctrines fondamentales du torysme, s'associent aux classes privilégiées qui légifèrent pour piller le trésor public. Qu'est-ce que le libéralisme? C'est le principe de gouvernement par le peuple, pour le bien de la masse du peuple, sa protection contre ceux qui veulent attenter à ses libertés, droits et privilèges. Je ne vise à autre chose qu'à l'application de cette doctrine à l'administration des affaires publiques.

C'est grâce au libéralisme que fut introduit le grand Bill de Réforme de 1832, qui, malgré la puissance des privilégiés, invitait le peuple à participer à l'élection de ses représentants. La politique du Home Rule, suivie par le très hon. M. Gladstone, était basée sur le libéralisme, car Gladstone reconnaissait par là que l'Irlande avait droit à ce qu'elle réclamait. Plus récemment, ces mêmes principes ont été introduits dans le grand budget de Lloyd George, lorsqu'il annonçait que les riches et les pauvres seront tenus de contribuer équitablement au paiement des impôts nécessaires au gouvernement du pays. Mais le torysme privilégié anglais assaillit Lloyd George. On le dénonça comme socialiste; et, si le mot avait été inventé, on l'aurait traité de bolchéviste. Aujourd'hui Lloyd George s'est allié à ces pouvoirs et on le porte aux nues.

Au Canada, le libéralisme remonte à l'origine du gouvernement représentatif et responsable. Ce furent les libéraux qui, sous la direction de Baldwin et de Lafontaine, conquirent pour nous le droit de gouvernement autonome et mirent fin au pacte de famille et à la bigoterie capitonnée qui, jusqu'alors, sous l'égide du Home Government, avaient eu la haute main sur les affaires de ce pays. Ce furent Baldwin, Lafontaine et leurs collègues, les chefs libéraux du jour, qui nous ont acquis, à vous et à moi, le droit d'élire nos propres représentants pour administrer les affaires de ce pays, lesquels ne relèvent que du peuple. Plus tard, ce libéralisme fit un pas de plus. Ce fut Alexander McKenzie qui introduisit le vote au scrutin par lequel le peuple vote à sa guise, et s'affranchit de ceux qui les tenaient en leurs griffes et contrôlaient leurs votes. Nous avons gagné un point de plus aujourd'hui. Ce pays était rempli de parvenus et de privilégiés. J'ai dit que les fils du Canada ont combattu en cette grande guerre pour le maintien de la démocratie, la destruction de l'autocratie incarnée chez les Huns. Nous n'avons pas été affligés en ce pays de l'autocratie des rois et des empereurs, comme les nations de l'Europe; mais nous étions sous le joug d'une oligarchie et d'une plutocratie, composées d'un certain nombre de gens qui avaient accaparé la direction du pays et l'administration gouvernementale. Nous, libéraux du jour, voulons abolir la plutocratie au Canada; mais nous ne pourrons le faire que par l'alliance et la coopération de tous les citoyens du pays, quelque part qu'ils soient, sur la ferme, ou à l'atelier, qui veulent faire du Canada un pays vraiment démocratique, qui comprennent qu'il faut renverser le gouvernement tory que nous avons à Ottawa. Je vous demande de vous donner tous la main, sans distinction de localité, sans attention au genre de travail

que font les uns et les autres pour gagner leur vie, afin que nous ramenions le Canada aux anciens jours du gouvernement responsable, responsable aux représentants du peuple, élus par le suffrage libre, honnête et égal pour tous; car, si vous voulez atteindre ce but, vous devrez choisir un Parlement qui chassera du pouvoir le gouvernement actuel.

J'ai proposé une résolution d'encouragement à l'agriculture. Je ne me servirai pas de cette phrase banale que l'agriculture est le fondement de la prospérité canadienne. Je ne fais aucun appel direct à l'agriculture ni aux cultivateurs du pays. Les cultivateurs se préparent à se faire donner ce qui leur appartient. L'agriculture et la population rurale ont été dominées autrefois par d'autres intérêts, faute d'organisation, ignorance de leur force, parce que cette classe de citoyens connaissait à peine ses besoins et ses propres demandes. Nous avons été dernièrement témoins d'une splendide revendication, non seulement des désirs de la population rurale, mais du pouvoir de formuler ces demandes et de s'organiser pour les mettre à effet. Il y a de grandes organisations de cultivateurs dans toutes les parties du Canada. Elles ont fait connaître clairement ce qu'elles voulaient et demandé certaines choses, mais si l'agriculture canadienne n'est pas rendue une industrie rémunératrice, ceux qui s'y livrent ne seront ni satisfaits, ni prospères, et ne pourront jamais obtenir la récompense que méritent leurs labeurs et leur sens des affaires. Cette résolution demande donc que nous adoptions le principe de la coopération. Quant à moi, je suis persuadé que la coopération est la clef de la prospérité agricole au Canada, car elle a déjà démontré sa force et ses succès en d'autres pays agricoles. Le Danemark est un pays dont parle tout le monde, grâce aux réformes qu'il a faites en son organisation financière, sociale et commerciale. Les Danois ont relevé leurs pays de petit, pauvre et inorganisé qu'il était, et réussi à le mettre au rang de ceux où le peuple jouit d'une juste part de la répartition des richesses. Ils ont réussi à rendre cette contrée aussi prospère qu'ils pouvaient l'espérer. D'autres pays ont aussi progressé en cette direction. En Irlande, la coopération a changé la face de la vie rurale. On a dit, il n'y a pas longtemps encore—mais je suis loin de le croire, que le pire ennemi des nationalistes était l'Association coopérative irlandaise. Pourquoi? Parce qu'elle rendit le peuple si prospère qu'il oublia ses querelles. Je crois que l'on a réussi à faire adopter au Canada le principe de la coopération; que l'on devrait le généraliser, et que le pays y gagnerait à prêter une partie du capital national aux associations coopératives agricoles, base des conditions d'avances de crédits aux cultivateurs. Ne craignez pas qu'il y ait là danger pour le crédit national. Nulle autre garantie en ce pays, pour les fonds nationaux, privés ou sociaux, ne saurait être plus solide que les terres agricoles du Canada. Si le crédit national repose sur cette garantie, l'engagement sera sûr, les intérêts seront payés, et le pays ne se trouvera pas en plus fortes dettes ou dépenses. Donc, la première clause de cette résolution se lit:

> "Qu'il est expédient d'encourager la coopération et d'attirer un plus grand engagement de fonds dans l'agriculture, en vue de la production et du développement agricole; il est donc à propos d'utiliser le crédit national pour aider aux associations coopératives de crédit agricole à se procurer du capital pour l'agriculture au plus bas taux d'intérêt possible."

Je sais par expérience que deux ou trois difficultés principales se dressent devant les cultivateurs. L'une c'est le manque de main-d'œuvre,

l'autre un défaut d'organisation et de méthodes commerciales dans l'administration des affaires. Tout homme d'affaires sait, et vous le savez tous également, qu'il vous faut du capital pour les entreprises commerciales; qu'il vous faut des fonds pour gérer vos affaires le plus économiquement et le plus fructueusement possible. Les associations de crédit agricole ont déjà commencé cette entreprise sur une petite échelle au Canada. Je crois que l'on devrait généraliser ce système en notre pays, et je crois en outre que nul placement du crédit public ne serait plus avantageux pour le peuple du Canada que celui qui aiderait à ces associations de crédit agricole, pour permettre aux cultivateurs d'obtenir des conditions d'emprunt plus faciles en vue de la gérance de leurs affaires.

Le second paragraphe est un peu plus compliqué, et une explication à ceux qui ne sont pas cultivateurs aurait sa raison d'être. Nos organisations agricoles de l'Ouest ont eu la main heureuse en introduisant la coopération et en administrant leurs affaires pour en faire un succès. Dans l'Ouest, la grande industrie agricole est la culture du grain, et les élévateurs sont absolument indispensables à la vente du grain. Nous avons de ces entrepôts depuis un certain nombre d'années; ce sont les entreprises particulières qui en ont fait l'inauguration. Certaines gens pensaient qu'elles réalisaient de trop grands profits en ce genre d'affaires; après une période de discussions, d'études et de recherches, le gouvernement du Canada construisit à ses frais trois ou quatre élévateurs. Ces élévateurs gouvernementaux rendent aux producteurs de grain un service au prix coûtant. Le système a obtenu un double succès. Premièrement, il a régularisé les prix du service d'entreposage, de nettoyage et de classement du grain et, deuxièmement, n'a imposé aucun fardeau sur le peuple de ce pays, car ces élévateurs ont été administrés sur le pied du prix coûtant; les dépenses ont été réglées sur le coût du service, ces frais sont modérés et le système s'est payé de lui-même.

Nous nous proposons de le généraliser et de nationaliser le principe du système. Nous voulons en outre étendre ce principe aux entrepôts frigorifiques. L'idée de ces établissements n'est pas assez comprise. Plusieurs personnes s'en plaignent: elles confondent la cause avec l'effet. Les entrepôts frigorifiques sont indispensables à la bonne conservation des produits alimentaires corruptibles. Ces établissements, pourvus de tout le matériel nécessaire a l'entreposage et à la conservation de nos produits agricoles corruptibles, sont aussi nécessaires à l'agriculture de l'Est du pays, et, jusqu'à un certain point à l'agriculture de l'Ouest, que l'élévateur à celui qui ne cultive que du grain sur sa ferme. Nous proposons donc que le système qui a été appliqué aux élévateurs soit également étendu aux entrepôts frigorifiques, et que les frais d'entreposage soient en proportion du prix coûtant du service, et cela pour le bénéfice de ceux qui y placent leurs produits, pour le bénéfice des consommateurs du pays, pour l'assistance du commerce d'exportation et pour la réduction de la cherté de l'existence.

Nous croyons tous—nous savons tous—que le cultivateur ne reçoit pas pour ses produits le prix que le consommateur est obligé de les acheter. Nous savons tous que l'une des causes de cette cherté des produits alimentaires sont les frais de distribution, et nous nous proposons d'éliminer autant que possible le gaspillage et les dépenses inutiles entre le producteur et le consommateur. C'est pour cette raison que nous voulons encourager et aider, comme nous l'avons fait pour les élévateurs,

l'établissement d'entrepôts frigorifiques, qui seront la propriété du gouvernement et administrés au prix coûtant pour l'avantage de ceux qui en feront usage. C'est le consommateur canadien qui en bénéficiera, car une partie des produits placés en ces entrepôts sera dépensée au pays. L'exportation en bénéficiera également, car c'est avec le surplus de nos produits agricoles que les dettes du Canada à l'étranger sont presque totalement payées. Vu ce qui précède, nous vous demandons d'adopter ce principe. Nous vous prions aussi d'accepter l'idée à l'effet que le gouvernement fasse les arrangements nécessaires pour faciliter le transport des engrais. Cette demande peut ne pas être considérée par quelques-uns aussi importante que les deux autres. Cependant, il est certain que l'on utilise une grande quantité d'engrais et que cette utilisation produit un avantage marqué, surtout pour la culture des fruits. Les cultivateurs n'en font pas un grand usage, car les frais de transport sont un obstacle. Ils demandent que des mesures soient prises pour enlever ces difficultés, pour qu'ils puissent en faire un emploi plus général.

Reste une quatrième proposition. Nous ne l'avons pas discutée au comité de l'agriculutre. Mais nous demandons cependant qu'un autre comité étudie la question des rapports avec les banques au Canada. Je ne sais pas si ce comité s'est réuni, ni s'il a proposé une résolution. Les intérêts agricoles de ce pays exigent que des facilités, autres que celles que leur fournissent les organisations coopératives, leur soient accordées, afin de pouvoir emprunter de l'argent à des taux raisonnables. Nous croyons que le but de l'institution des banques au Canada—nous ne voulons pas le critiquer ici—était l'assistance aux industries du pays plutôt qu'à l'agriculture, et nous pensons qu'il est temps de faire des amendements à la loi des banques, pour que les cultivateurs et ceux qui s'occupent d'agriculture, puissent bénéficier d'une plus forte part du capital confié aux banquiers. Je vous demande d'approuver cette résolution et de l'adopter, comme l'expression du sentiment et de la volonté du parti libéral du Canada, à l'égard de l'assistance à donner à ceux qui sont engagés dans l'industrie agricole en ce pays.

L'HON. M. MURRAY: Cette résolution sera appuyée par l'hon. M. Tweeddale, du Nouveau-Brunswick.

L'HON. J. FLETCHER TWEEDDALE (ministre de l'agriculture pour la province du Nouveau-Brunswick): Monsieur le Président, mesdames, messieurs, en discutant la résolution présentée devant vous ce matin, je puis dire que son importance est telle que celui qui l'a présentée et celui qui l'appuie ne peuvent, dans le court espace de temps dont ils disposent, montrer la valeur de chacun de ses aspects; mais, à mon avis, c'est l'une des plus importantes résolutions présentées à cette Convention. Les orateurs qui m'ont précédé ont fait d'éloquentes allusions au fait que nous venons de sortir d'une terrible guerre, et que nos jeunes Canadiens, qui ont combattu épaule à épaule avec les soldats des Alliés, sont revenus avec le drapeau de la victoire. Une autre question, également touchée avant moi, est celle de savoir comment nous devrons organiser ce pays sous les nouvelles conditions actuelles, payer notre dette et redevenir une nation heureuse et prospère. La presse nous dit que maintenant les relations commerciales, sociales et industrielles ont une tendance à s'améliorer tout en étant encore grandement instables, et que nous sommes en face de difficultés dont l'élimination réclame toute la lucidité, la science et l'énergie des esprits les plus éclairés du pays. Une chose qui doit cependant nous rassurer c'est le fait que les défen-

seurs de nos droits et de nos foyers, maintenant revenus parmi nous, après la guerre, ont déclaré qu'ils ne toléreront pas l'existence du bolchévisme au Canada. Ce sont là de magnifiques promesses. Puisque nous avons remporté la victoire, il faut maintenant que nous songions à faire honneur à la dette qui nous a été imposée par les nécessités de guerre. Les orateurs précédents ont dit que le Canada a contribué non seulement en argent, mais en sang, au succès de la guerre, plus que toute autre nation, proportionnellement à notre population. Nous ne désespérons pas de notre situation, et nous avons trop de noblesse pour répudier notre dette, et assez de cœur et d'honneur pour prendre les moyens de l'éteindre.

Qu'est-ce que ce pays? Les habitants du Canada pensent-ils quelquefois au magnifique héritage qu'ils possèdent? Le Canada est un vaste pays; il renferme des ressources naturelles phénoménales, et sa population, quoique peu nombreuse, est douée de qualités que les hommes, qui sont allés combattre outre-mer et qui ont acquis une renommée non seulement pour eux-mêmes, mais encore pour le Canada ont su révéler. Quand on possède des hommes comme ceux-là dans un pays et des ressources comme celles que je viens de mentionner, on ne doit pas craindre pour l'avenir; le jour où nous aurons un gouvernement acceptable, nous sortirons de nos difficultés et redeviendrons un peuple prospère.

L'agriculture est une industrie de la plus haute importance. Autrefois le cultivateur était supposé être inférieur au reste. Mais, laissez-moi vous dire, mesdames et messieurs, que c'est principalement vers lui, vers l'agriculture, que nous devrons tourner nos regards, pour solder cette lourde dette de guerre. Nous pouvons discuter sur le tarif, le commerce, les associations commerciales, l'immigration, mais le seul moyen de sortir de nos difficultés financières c'est la production. Il nous faut produire quelque chose. Lorsqu'un homme d'affaires se trouve dans un pays étranger, et qu'il désire y demeurer, la première chose qui l'occupe c'est de connaître le chiffre des importations et celui des exportations. C'est bien simple, mais c'est ce que nous devons savoir nous aussi à présent. Un pays qui exporte plus qu'il n'importe reçoit plus d'argent qu'il ne dépense, et s'enrichit chaque jour davantage. Nous voyons actuellement des choses qui nous semblent alarmantes; mais nous avons confiance en nos institutions financières et en nos garanties. Cependant, si l'on traverse la frontière du sud, nous voyons que nos voisins escomptent notre argent à 5.2/8 pour cent. Pourquoi? Ce n'est pas parce que notre argent a perdu de sa valeur, ni parce que l'on craint que nous répudions notre dette, ni que nous tombions en banqueroute, mais parce que la balance commerciale est contre nous, ce qui veut dire que nos importations excèdent nos exportations. Voilà toute l'histoire. On se rendra davantage compte de l'importance de l'agriculture, après que j'aurai prouvé, en me basant sur les faits vérifiés et les statistiques, que cette industrie produit en une année plus de revenus que nos forêts, nos mines et nos pêcheries. Ce sont les quatre sources sur lesquelles nous devront compter pour remettre ce pays dans un état prospère et florissant. Mais c'est l'agriculture qui occupe la première place. Elle produit plus de valeur en un temps donné que la réunion des trois autres. En reconnaissez-vous maintenant l'importance? Vous voyez pourquoi, lorsque nous discutons ici cette question, en vue de l'adoption d'un programme, et que nous cherchons à tout arranger pour le mieux que nous ne devons pas perdre de vue le grand rôle joué par le cultivateur dans l'avancement du bien-être et de la prospérité du pays.

M. Tweeddale fut interrompu en ce moment par l'arrivée de M. Fielding sur l'estrade, et les applaudissements de l'assemblée.

Il continua en disant: La presse tory et les politiciens du parti tory vous diront: "Quoi, votre programme ne vaut rien actuellement, parce que nous ne pourrons rembourser nos obligations et payer les dettes que nous ont imposées les nécessités de guerre, si nous ne maintenons pas les droits dont sont frappés les instruments agricoles fabriqués en ce pays." Voyons quelle en est l'explication. Il y en a qui prétendent que c'est impossible d'enlever les droits imposés, lorsqu'il faut des revenus pour payer les dettes. Eh bien, si l'on impose une taxe de $100 sur le moulin où le cultivateur fait moudre son grain, $50 sur sa machine à battre, $25 sur sa faucheuse à grain, $10 sur sa faucheuse à foin, $5 sur son rateau à cheval, et 10c. sur chaque dent de herse dont il se sert pour cultiver sa terre, on enlève à cet homme l'argent qu'il a gagné par son travail, à la sueur de son front, pour le transférer au compte de banque de ce manufacturier qui possède des millions, auxquels ont contribué cet homme et d'autres cultivateurs comme lui. Cet argent ne fournit pas un sou au paiement de la dette du pays. Voilà qui est facile à comprendre.

Les cultivateurs de ce pays ont toujours demandé à grands cris la réciprocité en produits naturels avec les États-Unis. Il faut en effet un marché étranger pour le surplus de la consommation domestique. A quoi sert-il d'accroître la production sans savoir ce qu'on peut en faire? La plus grande partie doit être consommée dans le pays d'origine. La réciprocité avec les États-Unis était populaire, et ce fut une surprise pour le pays de voir que le gouvernement de Laurier ne l'avait pas mise à exécution. Ce gouvernement commit l'erreur de la soumettre à un plébiscite, au lieu de l'appliquer pour en montrer les avantages. En effet, dès que les ennemis comprirent que cette mesure serait un grand avantage pour le pays, que les cultivateurs en retireraient des millions de dollars, eux qui avaient contribué depuis des années à aider les manufacturiers, ils réclamèrent un plébiscite. Ils prirent l'argent contribué par les cultivateurs du Canada, employèrent des éditeurs, leur payèrent des sommes fabuleuses pour écrire des articles virulents contre la réciprocité, disposèrent de tous les moyens en leur pouvoir pour créer une opinion hostile à cette politique. Vous seriez surpris de la somme d'argent qu'ils dépensèrent par tout le pays pour corrompre l'opinion publique dans les circonscriptions électorales. Cet argent c'était le vôtre. Ces gens voulaient perpétuer ce système, pour que l'argent continuât à affluer en leurs comptes de banque aussi automatiquement que les rivières du pays déversent leurs eaux dans l'océan. Voilà des choses auxquelles il faudra remédier, ou bien elles se renouvelleront encore. La situation actuelle est très lamentable, mais le peuple est en éveil et il ne se laissera pas duper, même aux prix d'argent. Il veut le succès et la prospérité de ce pays et comprend que, vu les conditions actuelles, chaque citoyen honnête est tenu de mettre de côté tous les moyens de persuasion et autres, qui seront employés pour ramener au pouvoir un parti sur lequel la grande masse du peuple pourra compter.

La question de l'agriculture est inséparable de celle du tarif, du transport, des relations commerciales avec les autres pays. Je regrette d'apprendre par la voie des journaux que l'arrangement de réciprocité avec les États-Unis sera enlevé du livre des statuts de ce pays. Au temps de la discussion sur la réciprocité, le parti tory s'est conduit comme une bande d'hypocrites. Nous avons eu un exemple de ses agissements

dans la province du Nouveau-Brunswick, et vous allez voir comment on s'y prit. Lorsque la question de la réciprocité fut posée au pays, le gouvernement du Nouveau-Brunswick avait entrepris la construction d'un chemin de fer dans la vallée de la rivière Saint-Jean, au prix de $6,000,000 à $8,000,000 de l'argent du peuple. En ce moment, les membres de ce gouvernement proclamaient hautement "qu'il ne fallait avoir aucun rapport avec les américains en cette entreprise." Mais lorsqu'il s'agit de passer contrat pour la construction, on mit de côté les entrepreneurs de la province, qui étaient bien outillés et avaient toute l'expérience requise, avaient déjà construit des chemins de fer en d'autres pays, fait de bonnes affaires pour eux-mêmes et donné satisfaction à ceux pour lesquels ils avaient travaillé. Le contrat leur fut-il donné? Pas du tout. Pendant qu'ils criaient: "pas de rapport avec les américains" et que $6,000,000 de l'argent du peuple allaient être dépensés, ces bons messieurs du gouvernement traversèrent la frontière et donnèrent le contrat de la construction à un nommé Gould, citoyen américain, qui n'avait jamais construit de chemin de fer, ne possédait ni un pic ni une brouette; cependant c'est à lui que nos hommes devaient s'adresser pour gagner leur argent en travaillant à cette construction. Vous trouverez cette hypocrisie politique dans toute l'administration, soit fédérale, soit provinciale, car partout où règne le torysme c'est le même principe qui s'applique.

Je suis heureux de voir une si grande affluence de personnes venues de toutes les parties du Dominion pour discuter ces questions. Je suis persuadé que, lorsque vous retournerez chez vous, vous saurez mettre de côté les préjugés et qu'il n'en sera plus question. Il nous faut vivre ensemble comme un peuple uni et respecter chaque nationalité. Nous devrons faire plus; notre devoir est d'accorder à chaque personne des privilèges comme ceux dont nous jouissons nous-mêmes, et lui reconnaître le droit de suivre la croyance qui lui plaît, car il ne s'agit ici que d'une affaire de conscience entre l'individu et son Créateur.

M. JOHN KING (Fort William): Monsieur le Président, mesdames, messieurs, j'ai une question à poser. Je veux savoir si je comprends bien cette résolution. L'hon. M. Fisher et M. Tweeddale ont dit que le parti libéral se proposait de prendre possession des entrepôts frigorifiques. Est-ce le cas?

M. FISHER: Non.

M. KING: Que veut dire alors cette résolution?

M. FISHER: Il s'agit d'avoir les services des entrepôts frigorifiques du gouvernement au prix coûtant, de régler et de contrôler ainsi les prix que les propriétaires privés d'entrepôts frigorifiques imposent au peuple.

M. KING: Cela comprend-il les cours à bestiaux et les abattoirs?

M. FISHER: Non.

M. KING: Eh bien, alors, vous n'aurez guère plus que ce que l'on a maintenant. Nous voulons avoir quelque chose suivant ce que vous avez mentionné, afin qu'un cultivateur puisse faire transporter son wagon de bestiaux à la cour des entrepôts frigorifiques et aux abattoirs, pour que ses animaux soient abattus et inspectés, qu'il en reçoive un certificat et puisse ensuite mettre en vente sa viande comme son grain. Ceci étant fait, le cultivateur pourra vendre ses effets, le consommateur en aura le bénéfice, et nous ferons ainsi baisser le prix des nécessités de la vie, dont nous avons parlé. Cette question est d'une très haute importance, parce que c'est le transport de notre viande à travers le pays qui en augmente le prix. C'est le seul remède à cette condition

et le seul système qui permette de réduire le coût de la viande pour le consommateur. C'est en ces cours à bestiaux et en ces entrepôts frigorifiques que seront abbattus les animaux de boucherie et la viande conservée pour les produits, contre reçu donné. Je ne m'oppose pas à la résolution que vous avez sur la table; mais il est bon de se rappeler, vu le haut prix des objets nécessaires à l'existence, que si nous voulons avoir de la viande à meilleur marché qu'aujourd'hui, il nous faudra des entrepôts frigorifiques où le cultivateur aura des cours à bestiaux et des entrepôts placés sous le contrôle du gouvernement.

La résolution fut alors adoptée.

La réciprocité

L'hon. M. Stewart (président intérimaire): L'hon. W. S. Fielding présentera maintenant la résolution concernant la réciprocité; elle sera appuyée par M. N. T. Macmillan du Manitoba.

L'hon. W. S. Fielding (député de Shelburne et Queen) proposa:

"Attendu que la convention de réciprocité négociée avec les États-Unis par l'administration libérale, en 1911, était une mesure qui répondait aux espoirs que nourrissaient, depuis les premiers temps de notre histoire, les hommes d'état des deux partis politiques, créait de meilleures relations commerciales entre le Canada et la république voisine, et couronnait les efforts tentés vers ce but;

Que la convention était équitable et acceptable pour les deux pays et bien propre à favoriser les bonnes relations si recherchées;

Que l'attitude du parti conservateur sous la conduite de M. Borden, (aujourd'hui sir Robert Borden) en s'opposant à la convention et la renversant, sacrifiait les intérêts les plus chers du Canada à de pures considérations de parti;

Que le manque de sincérité dans la conduite des chefs conservateurs sur cette question a été amplement démontré par cette circonstance que, après avoir pris les rênes du gouvernement, ils ont procédé à apporter au tarif quelques-unes des modifications mêmes qu'ils condamnaient dans le principal article de leur programme électoral de 1911;

Que, pour avoir ainsi empêché la conclusion d'un arrangement aussi avantageux entre les deux pays, les chefs conservateurs méritent, et devraient encore encourir, chaque fois que l'occasion se présente, de durs reproches de la part du peuple canadien;

Que la convention de réciprocité a été sanctionnée en 1911 par le Congrès des Etats-Unis et que la loi portant cette sanction se trouve encore parmi les statuts américains;

Que, si l'on donne suite à la proposition soumise dernièrement au Congrès dans le but d'abroger la dite loi, les citoyens n'auront aucune raison de se plaindre, étant donné que les américains ont laissé la loi intacte pendant huit longues années, au cours desquelles le Canada n'a rien fait pour tirer profit des dispositions qu'elle contenait;

Que, bien que, pour ces raisons, cette convention ne peut s'objecter à la proposition ainsi soumise à Washington, nous, à titre de libéraux, voulons encore une fois affirmer notre admiration pour le but de la dite convention, notre foi dans les principes de relations amicales internationales sur lesquels elle est basée, et nous souhaitons sincèrement que ces principes soient maintenus dans les deux pays et qu'un jour propice arrive où les deux gouvernements manifesteront de nouveau le désir de conclure quelque arrangement du même genre."

Monsieur le Président, mesdames, messieurs, l'histoire se répète. En promenant mes regards sur cette grande assemblée de libéraux du Canada, je me suis naturellement reporté par la pensée à la grande convention de 1893, la première du parti libéral. Je me demande s'il n'y a pas quelque chose de magique pour nous dans le nombre "vingt-six." Il s'est écoulé exactement vingt-six années entre l'origine de la Confédération et la date de la première convention libérale. Nous comptons aussi vingt-six autres années entre cette convention-là et celle-ci. Il me semble donc qu'on peut se confier à la direction des chefs libéraux pendant environ un quart de siècle plus une année, mais qu'une fois par vingt-six ans il faut leur faire rendre compte de leur gérance et leur donner de nouveaux ordres.

La convention de 1893 fut un succès sur toute la ligne. Elle mit en contact les libéraux des quatre points cardinaux du Canada: ce seul fait était déjà significatif; c'est bon de se voir les uns les autres, d'un océan à l'autre. Au temps de notre première convention, la députation de l'Ouest comptait peu de délégués. Mais cette contrée s'est développée depuis, et nous sommes heureux de voir en cette Convention une nombreuse représentation de la population qui, depuis vingt-six ans, s'est établie dans les grandes plaines que nous appelons fièrement les provinces des prairies.

La première grande convention libérale eut donc lieu, il y a vingt-six ans et, trois ans plus tard, les libéraux prirent le pouvoir. Il est bon de se rappeler que sur ce nombre d'années le gouvernement libéral a dirigé le pays pendant quinze ans. Qu'on se souvienne, par ailleurs, qu'à l'expiration de ces quinze ans, le seul reproche que les tories pouvaient faire aux libéraux c'était d'avoir rendu le pays prospère et heureux et qu'il ne fallait pas le déranger—"Laissez les choses comme elles sont," était leur cri en 1911. Eh bien, je ne pense pas qu'à la fin d'aucune période du gouvernement conservateur—ou s'il lui plaît de s'appeler gouvernement unioniste—nous entendrons personne crier: "Nous sommes si heureux, si prospères et si satisfaits qu'il serait mieux de ne faire aucun changement."

Nous remportâmes une grande victoire trois ans après notre première convention; ne pouvons-nous donc pas espérer que cette grande assemblée, plus nombreuse et plus complète sous tous rapports que celle qui l'a précédée, sera le prélude d'une autre grande victoire libérale sous peu?

Nous sommes fiers de proclamer le parti libéral le parti du peuple. Quelquefois nos amis conservateurs se moquent de nous et disent: "Quoi, nous sommes tous pour le peuple; nous sommes autant que vous le parti du peuple." Eh bien, laissez-moi vous citer un petit exemple qui vous montrera qu'ils se trompent. C'est, je crois, M. Gladstone qui définit un jour ce qu'il faut entendre par libéralisme, en réponse à une question qui lui fut posée à ce sujet. "Le libéralisme signifie confiance au peuple." C'est là une bonne maxime. Le peuple n'est pas toujours dans la bonne direction; il se laisse parfois duper par des hâbleries, des agitations de drapeau et d'autres camouflages, tels que: "Pas d'affaires avec les Yankees", mais il réussit toujours à se reconnaître à la fin. Peu importe qu'il ait raison ou tort; sir John A. Macdonald a dit une fois, si je ne me trompe: "c'est le droit incontestable du peuple de s'égarer, si bon lui semble." Qu'il ait raison ou tort, nous, libéraux, croyons au principe qu'il faut avoir confiance au peuple. Et comment nous fions-nous à lui? Voici quelque chose d'intéressant. Les libéraux du Canada ont montré qu'ils se fiaient au peuple en convoquant deux grandes

conventions; mais les tories de ce pays n'ont jamais osé faire appel à une semblable assemblée. Les grands journaux conservateurs ont pourtant publié maintes fois qu'il y aurait une convention. Les chefs ont souvent signifié qu'il fallait une convention. Mais à la veille de rassembler leurs ouailles, ces braves gens reniflaient le danger: ils avaient peur du peuple.

Le parti libéral, au contraire, a prouvé, en 1893 et 1919, qu'il avait foi en la doctrine de Gladstone que le libéralisme signifie confiance au peuple.

On m'a invité à proposer une résolution sur un sujet qui me tient au cœur. L'orateur qui m'a précédé y a touché indirectement.

Notre population est répartie sur un si vaste territoire, et se compose d'éléments si divers qu'il y a naturellement de nombreuses causes de différends. L'habitation d'un vaste territoire, par une population si éparse, peut-être en soi une cause de divergence de vues. Nous avons notre Est et notre Ouest, nos différences de races et de croyances. Fasse le ciel que nous puissions harmoniser le tout. Pour nous, libéraux, il nous importe de voir à ce que toutes ces difficultés soient aplanies.

Impossible de toujours vivre en parfait accord sur toutes sortes de questions. Mais n'avons-nous pas lieu d'être fiers, quand nous pouvons au moins nous comprendre et nous unir sur quelques grandes questions? Or, s'il y eût jamais un sujet dans l'histoire de ce Dominion, sur lequel il y avait entente, c'était sur le désir de créer de meilleures relations commerciales avec les États-Unis. Je suis assez âgé pour me rappeller qu'en l'année 1866 je vis la fin du traité de réciprocité conclu avec les États-Unis en 1854. Je me souviens que des délégations des différentes provinces avant la Confédération—même du Dominion après la formation de la Confédération en 1867—se rendirent à Washington et supplièrent les Américains de ne pas mettre fin au traité. Sans attache de parti, tout homme public au Canada, qu'il s'appelât libéral ou conservateur, était persuadé que la prospérité, le bonheur et le contentement des provinces canadiennes demandaient de bonnes relations commerciales avec la république voisine. C'était la question qui dominait toutes celles sur lesquelles nous étions d'accord. Un pèlerinage de délégations se rendait à Washington; des efforts répétés se faisaient pour renouveler le traité; malheureusement, nos amis américains n'étaient pas de très bonne humeur. Ils nous en voulaient pour diverses raisons que je ne citerai pas; quoiqu'il en soit, le tarif douanier était pour nous un ennemi. Il arriva un temps que la moutarde nous ayant monté au nez, nous déclarâmes: "Nous n'irons plus à Washington réclamer des faveurs; nous avons tendu la branche d'olivier au gouvernement; s'il veut l'accepter, bel et bon; s'il la refuse, nous resterons chez nous." Et c'est ce que nous fîmes. Plus tard, on devint plus sage à Washington, ce fut le jour où les hommes d'État de cette grande nation pouvaient avouer que leur politique des années antérieures n'avait été ni amicale ni généreuse à l'égard de leurs grands voisins du Nord. Pendant les troubles qui ont eu lieu dernièrement au Mexique, un journal des États-Unis écrivait: "Quand nous pensons au Mexique, nous devrions remercier Dieu d'avoir le Canada au Nord." Les hommes d'État de l'Union américaine, en réfléchissant sur le passé, ont compris qu'ils n'avaient pas été aussi larges, justes et généreux qu'ils auraient dû l'être; et, revenant à de meilleurs sentiments, ils dirent: "Nous sommes disposés à tendre la branche d'olivier; nous voudrions renouer des relations amicales avec le Canada et sommes prêts à faire excuses pour le passé; voulez-

vous ouvrir des pourparlers avec nous et discuter du sujet? Nous nous rendîmes à leur invitation et parlâmes d'affaires. En compagnie de mon bon ami, M. Paterson, l'un des plus honnêtes [illegible] politiques du Canada, nous eûmes la bonne fortune d'arriver à une entente avec les autorités de Washington.

Nous revînmes à Ottawa, et je me rappelle le jour que j'eus le privilège de présenter la convention à la Chambre des Communes du Canada. De tous côtés on admit que cette entente était une bonne mesure pour le Canada. Les libéraux n'étaient pas les seuls en cette appréciation: "dans les rangs de Toscane on put à peine réprimer un applaudissement." Un de mes amis, conservateur en vue, me dit plus tard qu'il ne pouvait pas comprendre l'attitude du parti conservateur sur ce sujet. "M. Fielding," me dit-il, "j'étais assis dans une des galeries de la Chambre des Communes, le jour que vous y avez présenté la convention ayant trait à la réciprocité, et j'ai vu des conservateurs vous applaudir," et ce fut le cas. Quelques sceptiques auraient pourtant dit: "Oh! il y a un guignon quelque part; c'est trop bon pour être vrai." J'entendis moi-même un éminent député conservateur prononcer ces paroles: "Il faut que j'appuie cette convention, car voilà justement ce qui convient au peuple du Canada."

Maintenant, je crois dire que je respecte trop l'intelligence de sir Robert Borden pour supposer qu'il ait jamais voulu voir une menace dans la réciprocité. Je suis persuadé qu'il savait comme vous et moi que c'était un avantage d'établir de meilleures relations commerciales avec la grande république du Sud, et que la convention que nous avions conclue avec elle était acceptable, juste et raisonnable. Mais il était dominé par des intéressés au contraire, qui étaient loin d'être clairvoyants, même en leur opposition. Les grands industriels et autres intéressés du Canada se coalisèrent pour étouffer la convention. Les manufacturiers canadiens—pas la totalité, mais plusieurs—furent assez insensés pour s'entendre et faire avorter notre convention. Et cependant, les intérêts de cette classe étaient si bien sauvegardés que quelques-uns d'entre vous, gens de l'Ouest, trouvaient que nous aurions dû aller un peu plus loin. Quoiqu'il en soit, aucune des dispositions contenues en cette convention ne méritait leur hostilité. Tous ces alarmistes versèrent à pleines mains de l'argent aux fonds électoraux; et l'on dit que c'est la première fois que l'on avait plus de fonds disponibles qu'il n'en fut dépensé: il fallut en remettre—jamais je n'ai eu connaissance de pareille chose. Ces gens disposaient de tant d'argent, dit-on, qu'ils ne purent dépenser le tout.

Eh bien, ils réussirent à se débarrasser de la réciprocité. Mais j'ai entendu dernièrement un membre en vue du Parlement canadien prononcer les paroles suivantes, en parlant aux manufacturiers: "Vous avez semé le vent, vous récolterez la tempête. Nous voulions vous traiter généreusement; vous nous avez attaqués; vous avez voulu notre perte, ne vous plaignez pas, si nous vous rendons la monnaie de vos pièces à la première occasion; telle est l'humaine nature."

Laissez-moi vous dire, monsieur le Président, que cette convention, dont le mérite ne pouvait être assailli, fut, comme vous le savez, aveuglement attaquée par toutes sortes de stupides cris d'alarme. Et qu'avons-nous constaté? Lorsque ce gouvernement est arrivé au pouvoir, a-t-il rempli ses promesses? Ce qui contribua peut-être le plus au retour des conservateurs au pouvoir en 1911, fut le cri de: "Pas d'échange, pas d'affaires avec les Yankees." C'est un fait que mon bon ami, sir Thomas

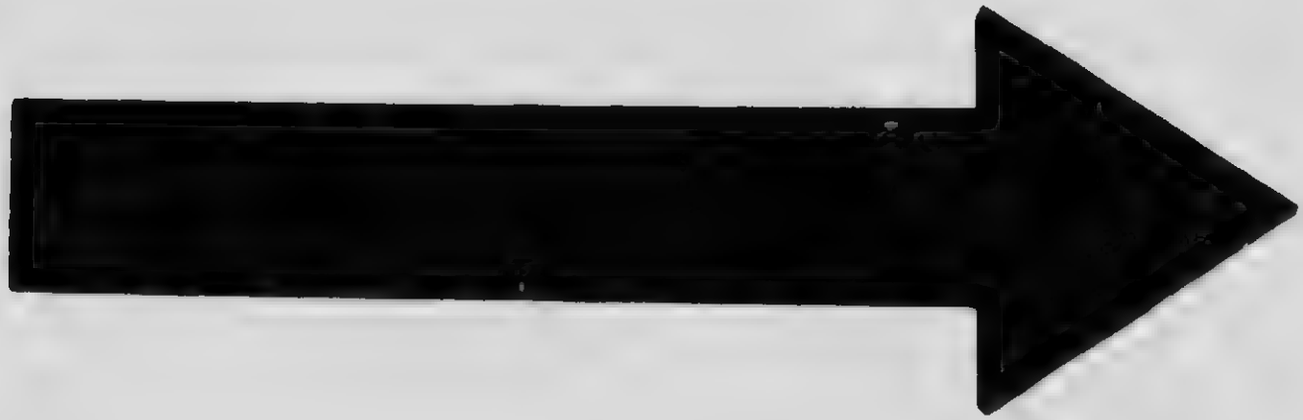

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

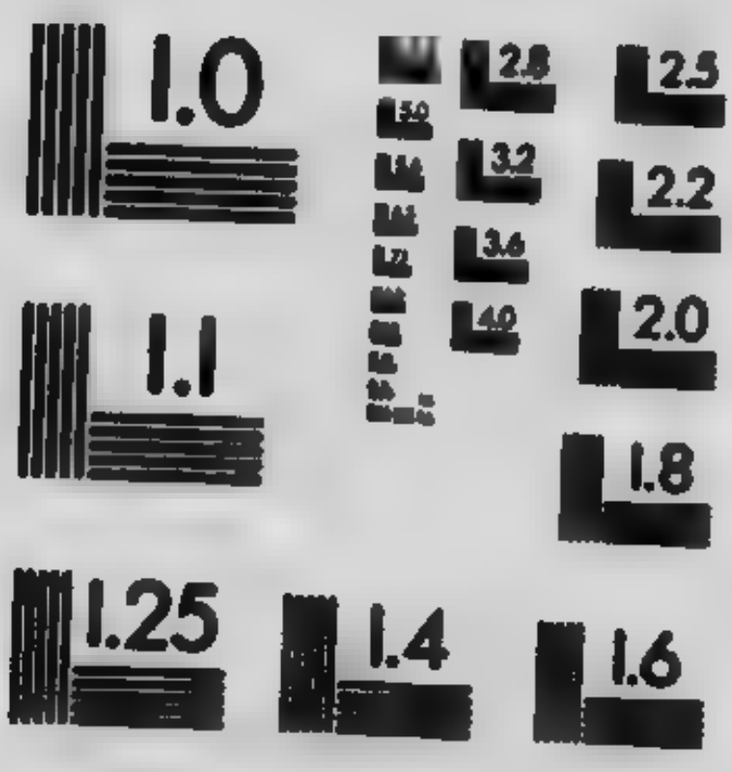

APPLIED IMAGE Inc
1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

White, a nié avoir inventé lui-même cette formule, mais quel qu'en soit l'auteur, elle porta ses fruits—c'était une exacte description de la campagne conduite contre le gouvernement de Laurier en 1917. Vous savez que parfois les hommes de l'opposition se permettent de dire des choses à tout hasard; gardons-nous de cette manœuvre, comme parti libéral, dans l'opposition; une fois que ces gens arrivent au pouvoir, ils s'aperçoivent qu'il leur est impossible de mettre à effet les plans et projets dont ils ont tant parlé. Et qu'avons-nous trouvé? A peine ce nouveau gouvernement fut-il au pouvoir qu'il envoya des délégués à Washington pour essayer de faire du commerce, pour demander la permission de mettre en pratique ce que la convention sur la réciprocité prescrivait et que condamnaient les conservateurs en tous leurs discours politiques par tout le Dominion.

La politique n'est pas et ne devrait pas être un tripotage. Je déclare, en toute sincérité, que si l'homme qui s'y engage n'est pas foncièrement persuadé qu'il agit avec droiture; que s'il n'est pas convaincu que les principes qu'il défend sont à l'avantage du pays, la politique n'est pas alors autre chose que du camouflage pour arriver au pouvoir.

C'est donc aussi clair que le jour que le parti conservateur a joué un rôle de comédien en 1911; que des hommes qui croyaient à la réciprocité et qui ont applaudi la convention sur ce sujet, quand elle fut présentée à la Chambre des Communes; que ceux qui écrivirent des articles de fond dans les journaux en faveur de la réciprocité, furent bâillonnés par les *whips* du parti; et que, quand l'outillage du parti fut mis en action, ces individus s'unirent pour détruire ce que je n'hésite pas à appeler l'une des meilleures mesures qui aient jamais été proposées au Dominion du Canada.

Je crois ne pas manquer à l'humilité en déclarant que, pendant ma longue carrière publique, je me suis appliqué à rendre quelque service à l'État. Tout homme qui a essayé de servir le public est obligé d'avouer, lorsqu'il jette un regard sur son passé, et à la lumière des connaissances acquises dans la suite: "Je voudrais n'avoir jamais fait cela; c'était peut-être une erreur; je croyais alors que c'était ce qu'il y avait de mieux; et après plus amples renseignements je reconnais aujourd'hui que mon action était louable."

Monsieur le Président, mesdames, messieurs, si en ma longue carrière publique j'ai jamais accompli un acte auquel j'avais foi, auquel j'ai cru et crois encore sincèrement aujourd'hui, c'est celui d'avoir signé la convention ayant trait à la réciprocité avec les États-Unis. Cette convention a défié le temps; elle a résisté à la critique, et les hommes qui la condamnèrent nous ont félicités d'avoir fait quelques-unes des choses pour lesquelles ils nous blâmèrent.

On nous disait que si le commerce de ce pays était dérangé, de façon à ce qu'une partie de notre blé fût dirigée vers le Sud, au lieu d'être transporté vers l'Est et l'Ouest, la rouille aurait mangé les rails du chemin de fer Canadien du Pacifique. Je suis tenté de croire que quelques-uns des hommes de cette compagnie de chemins de fer, d'habitude sages, et intelligents, s'étaient laissé duper par de telles simplicités. Et qu'entendons-nous aujourd'hui? On dit que l'exemption des droits sur le blé porterait préjudice aux intérêts des compagnies de chemins de fer du Canada; et cependant ce sont ces gens-là qui accordent cette franchise au blé. Comme le montre cette résolution, ils ont justement appliqué ce qu'ils avaient condamné en notre programme, ces même principes qu'ils rejetaient alors, et dont ils se sont servis pour arriver au pouvoir.

Au cours de la dernière session, ce volte-face leur a été rappelé à la Chambre par ce très excellent protectionniste, M. Cockshutt, de Brantford, citoyen très respectable, honnête et convaincu que la protection est ce qu'il faut. Quand le gouvernement a déposé son budget, à la dernière session, un ou deux des députés ont dit: "c'est un bon budget, parce qu'il contient quelques-unes des dispositions que renfermait la convention ayant trait à la réciprocité"—étrange aveu de la bouche d'hommes arrivés au pouvoir en dénonçant cette même convention. M. Cockshutt a dit carrément en Chambre à ces gens-là qu'il avaient reçu leur mandat sur la question des relations commerciales entre le Canada et les États-Unis; qu'ils l'avaient violé et qu'ils accomplissaient maintenant ce qu'ils avaient promis d'empêcher en prenant le pouvoir.

Les américains ont retenu cette convention sur leurs livres de lois. Ils auraient pu l'abroger en 1912 et nous n'aurions pas eu lieu de nous en plaindre. En 1911, ils nous tendaient encore une main amie; et quand les Canadiens avaient refusé si incivilement la réciprocité, qui aurait pu blâmer les Américains s'ils avaient abrogé cette convention le lendemain de l'élection? Ils auraient pu répondre, à bon droit: "Eh bien, puisque pendant des années nous n'étions pas en bons termes avec nos voisins du Canada, nous avons essayé plus tard d'établir des relations plus amicales; nous leur avons donné une généreuse convention, mais ils nous l'ont jetée à la figure." Qui aurait pu blâmer les Américains d'avoir retranché ce pacte de leurs statuts le lendemain? Mais ils patientèrent; ils ont évidemment fait preuve de plus de sens commun que le gouvernement canadien, ils ont laissé cette convention dans leurs statuts pendant huit années. Maintenant on a proposé au Congrès d'abolir cette convention. La proposition n'a pas encore été adoptée; elle ne le sera peut-être pas; mais si elle l'était demain, quel droit aurions-nous de nous en plaindre? Elle fut là durant huit années, et notre gouvernement a refusé d'en tirer parti. Si le Congrès l'abolit aujourd'hui, nous n'aurons pas lieu de le blâmer.

Cependant, nous voulons dire ceci, comme nous le déclarons dans les termes de cette résolution: nous croyons à la survivance des principes qui ont présidé à l'élaboration de cette convention—des principes de bonnes relations civiles entre le Canada et les États-Unis et de bons rapports commerciaux entre les deux pays, principes destinés à améliorer les relations entre le Canada et les États-Unis, et à promouvoir en même temps de meilleures relations entre l'Empire et les États-Unis. En supposant même que cette convention soit rayée des statuts des États-Unis aujourd'hui, espérons qu'il viendra un temps où le gouvernement du Canada et celui des États-Unis en reconnaîtront le bien fondé, renoueront de nouveau des pourparlers et formeront une fois encore un pacte qui rétablira la grande politique de meilleures relations commerciales entre le peuple des États-Unis et le peuple du Dominion du Canada.

M. N. T. MacMillan (Manitoba): Monsieur le Président, mesdames, messieurs, certes, c'est un grand plaisir pour moi d'être appelé à appuyer cette résolution, car en signant cette splendide convention avec les États-Unis, en 1911, le gouvernement libéral appliquait l'un des principes et l'un des articles du programme du grand parti libéral.

Je me rappelle bien, monsieur le Président, la campagne qui fut conduite pour empêcher sa mise à effet. Nous avions au Manitoba, comme vous le savez, un monsieur du nom de Bob Rogers. Cet individu savait que le parti libéral est toujours fidèle à ses principes et déterminé à suivre le programme d'après lequel il fut élu. Il savait donc que si le

peuple maintenait cette convention, c'était la mort du parti conservateur pour plusieurs années. Que fit-il alors? Il vint à Ottawa; et, se collant aux vieux camouflages de ses congénères, il manigança avec eux toute une série de fallacieux procédés. "Il y a un moyen," leur dit-il, "de faire avorter cette convention; cachons-nous dans les plis du vieux drapeau." Les cris d'annexion furent alors lancés d'un bout à l'autre du pays. Pour vous donner un petit échantillon des trucs dont se servirent ces bons tories au cours de cette campagne, laissez-moi vous conter l'histoire d'un homme qui vint visiter l'Ouest.

Un de nos fermiers Écossais de l'est du Canada se paya, dit-on, un voyage à travers notre grand Ouest. Il parcourut une partie de cette incomparable plaine de blé d'une étendue de 800 milles depuis Winnipeg jusqu'à Edmonton, en une direction, et de 400 milles en une autre. Il franchit ensuite les montagnes Rocheuses et se rendit jusqu'aux fertiles vallées de la Colombie-Britannique, et il entendit parler de cette grande et fertile région de la rivière la Paix, dont peu, même parmi nous, connaissent les ressources. Il revint ensuite à l'Est, chez lui, et parlant un jour de son excursion avec des amis, il leur dit: "Ce pays est la plus grande merveille du monde; là-bas chaque colline est une montagne, chaque ruisseau un fleuve et chaque homme un menteur."

Voilà, monsieur le Président, les moyens dont on s'est servi pour étouffer cette convention: le mensonge. C'est le mensonge de l'annexion qui fut répandu partout, et inculqué à quiconque n'était pas prévenu. Tous ces semeurs de faussetés s'affublèrent du vieux drapeau. Ce n'était rien de nouveau pour eux, ni la dernière fois qu'ils jouèrent cette bouffonnerie. Que firent-ils en 1917? "Couvrons-nous encore de la même loque." On nous qualifia comme jadis de traîtres, parce que nous suivions ce grand homme d'État (sir Wilfrid Laurier), qui ne s'est jamais souillé en faisant une injustice à ses semblables, qui voulait la bonne entente dans le grand Dominion du Canada; qui proclama et suivit plus de principes de progrès que tout autre homme d'État canadien.

Vous voyez donc qu'en 1917, nos ennemis se servirent des mêmes gaz empoisonnés qu'en 1911; à nous d'être sur nos gardes, monsieur le Président, mesdames et messieurs, ils sont encore prêts à recommencer. Le gouvernement unioniste à ,la remorque de sir Robert Borden n'a fait que changer de nom: il est resté tel qu'il était à sa formation. C'est le même assemblage d'histrions qui exploitent le patriotisme du grand peuple canadien pour se cramponner à la mangeoire. En 1911 et 1917 on nous qualifia de traîtres; nul doute qu'aux prochaines élections ils nous décerneront le titre de bolchévistes, si nous osons élever la voix pour expulser du pouvoir ces boucaniers. Hommes et femmes de cette assemblée, ces flibustiers ne respecteront même pas la mémoire de vos fils qui dorment dans les plaines de Flandre; vous serez traités de bolchévistes, si vous avez le courage d'élever la voix pour demander le rétablissement du gouvernement du peuple par le peuple au Canada, au lieu d'un régime par arrêtés en conseil, si vous réclamez des élections justes et honnêtes et le droit de vote pour tous les citoyens naturalisés en ce pays.

L'hon. M. Fielding a si maîtrement présenté cette résolution que je ne saurais rien y ajouter en la paraphrasant devant vous. Le rejet de la convention ayant trait à la réciprocité fut une grande perte pour le peuple canadien Nos concitoyens se sont laissé duper; nos fermiers de l'Ouest se sont laissé prendre au piège comme les autres; mais ils commencent à reconnaître leur erreur. Nous avons d'énormes obligations en ce pays, une dette écrasante à payer. Le seul moyen d'en sortir c'est une plus

grande production, un développement plus accentué de nos ressources naturelles. Nul gouvernement n'avait jamais tracé un si beau plan pour développer les inépuisables ressources du grand pays de l'Ouest que la mise a effet de cette magnifique convention. Si elle avait été adoptée en 1911, notre population des prairies serait plus nombreuse aujourd'hui; les hommes qui sont partis du Canada, et se sont fixés temporairement aux États-Unis et ailleurs, seraient revenus pour nous aider à développer le pays. Ils nous ont quittés parce que des restrictions pesaient sur eux, sous forme de droits qu'il leur fallait payer pour se procurer des instruments agricoles et vendre leurs produits.

J'ai eu occasion de converser avec un grand nombre de ces cultivateurs avant et après 1911. Je connais des hommes qui avaient pris toutes les dispositions voulues pour acheter des terres au Canada et s'étaient proposé de s'établir en ce pays aussitôt la convention ratifiée. Mais après le renversement du gouvernement libéral, ces gens retournèrent aux États-Unis, et le Canada en fut privé.

J'ai le plaisir d'appuyer cette résolution, car elle proclame les grands principes du parti libéral en faveur d'un plus libre échange commercial. Je suis persuadé que nous aurons bientôt l'occasion de confirmer ces principes par une loi.

La résolution fut alors adoptée.

Finances et taxation

L'hon. M. Stewart (président intérimaire): La résolution suivante est celle qui concerne les conditions financières du pays et les impôts; elle sera proposée par M. Knowles de la Saskatchewan et appuyée par M. J. E. Sinclair, M.P., de l'île du Prince-Edouard.

L'hon. W. E. Knowles (ex-député de Moose Jaw au Parlement fédéral, maintenant de la Législature de la Saskatchewan): Monsieur le Président, mesdames, messieurs, je ne vous retiendrai que quelques minutes.

Cette résolution est l'expression franche et honnête du parti libéral sur les sujets qu'elle renferme; nous y tranchons avec les classes à privilèges et les avocats des impôts indirects pour prélever des revenus aux dépens des classes pauvres. Rappelez-vous la naissance du gouvernement devenu aujourd'hui indigne du Canada. Quand il naquit, il y aura bientôt deux ans, son éclosion se produisit dans une ambiance qui est l'antithèse absolue de l'esprit de cette résolution que je vais proposer dans quelques minutes. Mes amis qui étaient alors à la Chambre des Communes se rappelleront que nous avions attendu pendant plusieurs semaines l'arrivée du nouveau-né, "le gouvernement unioniste." Ils se souviennent qu'avant l'éclosion la couveuse était entourée de millionnaires. Ils se rappellent qu'en juillet nous pensions que le fétus était rendu à terme; en août, nous croyons qu'il allait sortir de sa prison; mais, deçus dans nos espérances, nous quittâmes la Chambre des Communes, sous l'impression que ce n'était qu'un ballonnement fictif, qui ne produirait qu'une fausse couche. Cependant, un peu plus tard, cet avorton, qui reçut au baptême la glorieuse appellation de "gouvernement unioniste," entouré de millionnaires et impatiemment attendu par ses oncles et tantes, naquit, enfin, un jour, au Château Laurier. Ses pères conjoints, Flavelle, sir William Mackenzie (qui avait dix millions de raisons (dollars) d'assister à l'accouchement) étaient présents, mais pas un seul obstétricien honnête n'osa se salir les mains pour aider la mère; seule une vieille sage-femme, sir Clifford Sifton, lui prêta son con-

cours. A peine cet enfant prodige eut-il vu le jour que tous les fidèles Bleus, le thorax gonflé de joie à la vue du nouveau-né, faillirent crever d'orgueil en voyant qu'ils tenaient enfin quelque chose de leur fabrication, un copeau du vieux tronc, la vivante image de ses pères tories—avec des yeux et un étalage de tories, et, mieux que tout cela, des serres de tories pour tout griffer.

Et que firent alors les libéraux qui avaient contribué à la production de ce bel être? Nous voyons des hommes comme M. Calder et M. Rowell—je ne dirai rien de M. Rowell.

QUELQUES DÉLÉGUÉS: Oui! oui! allez-y.

M. KNOWLES: J'aime un bon diable et j'aime un honnête chrétien, mais pas M. Rowell.

Mais que voyons-nous faire à ces hommes, les contributeurs à la création de ce nouveau-né? On pouvait voir ces libéraux aller, et je les ai vus moi-même, d'un endroit à l'autre du Canada, tête basse, des paroles d'excuses aux lèvres, tout en s'efforçant d'expliquer leur contribution à la formation de ce jeune enfant, dont ils avaient maintenant honte, parce que leur coopération fut impuissante contre l'atavisme et l'hérédité, c'était un petit rejeton tory à privilèges, un tory protectionniste, le vivant portrait de ses auteurs, car la conception était trop avancée, quand ses coparents libéraux s'escrimèrent à lui infuser un peu de sang libéral dans les veines.

Alors, nous demandons que les revenus du Canada soient dorénavant prélevés par des moyens autres que l'impôt indirect, qui est le mode prôné par les millionnaires. Nous payons un impôt de $18.50 par tête au Canada, tandis que les citoyens des États-Unis n'en payent que $2.11, soit un neuvième de notre fardeau. Je dis donc qu'en cette résolution nous faisons connaître au peuple du Canada quelle est notre opinion sur cette question. Nous voulons prélever des revenus sur les recettes du peuple—car après tout, c'est la source d'où ils devraient provenir. Ceux qui peuvent payer devraient être tenus de le faire; il faut que l'impôt sur les recettes soit perçu. L'administration actuelle en a fait un jeu; elle ne veut pas que cet impôt soit un succès; mais elle cherche plutôt à se cantonner dans le système protectionniste. Nous nous en séparons là-dessus; nous nous tenons à notre système et voulons prélever de l'argent sans imposer un trop lourd fardeau sur le bas peuple, contrairement à la méthode suivie actuellement.

Je propose donc cette résolution:

"ATTENDU que la sécurité nationale exige que le public soit au courant et se rende compte de la gravité de la situation financière du pays, afin de prendre les mesures pour y faire face; et

ATTENDU que le 31 mars dernier, d'après la déclaration du ministre des finances, le chiffre net de la dette publique était de $1,584,000,000, ou en chiffres ronds, de $220 pour chaque homme, femme et enfant du Dominion, entraînant une dépense annuelle d'environ $115,000,000 en intérêt, et imposant ainsi un fardeau annuel de $15 par tête de population en intérêt sur la dette seule; et

ATTENDU que la dépense prévue du gouvernement fédéral pour l'exercice en cours dépasse $800,000,000, ou en chiffres ronds, $100 par tête de population; et

ATTENDU que le revenu prévu n'est que de $280,000,000, ce qui donne lieu à un déficit estimé à plus de $500,000,000—correspondant à $62.50 par tête de population; et

ATTENDU que la ruine nationale surprendra ce pays, si l'on s'en tient au mode actuel de financer les affaires; et

ATTENDU que la Grande-Bretagne et les États-Unis prélèvent actuellement plus de 80 pour cent de leur revenu au moyen de l'impôt direct, alors que le Canada n'en retire pas plus de 20 pour cent;

QU'IL SOIT, ET IL EST PAR LES PRÉSENTES RÉSOLU:

1. Que la gravité de la situation financière du pays s'impose à l'examen très approfondi des citoyens patriotes et exige que le gouvernement pratique la plus stricte économie;

2. Qu'il faut chercher à augmenter le revenu en imposant et percevant, d'une manière équitable et efficace, des impôts échelonnés, sur les profits d'affaires et le revenu, applicables à tous les revenus excédant un chiffre d'exemption raisonnable;

3. Et frapper d'impôts les articles de luxe."

M. J. E. SINCLAIR, M.P. (pour Queen's, I.P.E.): Monsieur le Président, mesdames, messieurs, c'est pour moi un grand plaisir, en ma qualité de cultivateur de l'Est, de me joindre à l'hon. M. Knowles, chef des cultivateurs de l'Ouest, pour présenter à la Convention une résolution qui renferme le principe de la taxation, tel qu'adopté par le comité des résolutions. Je suis persuadé que cette résolution qui est l'expression du principe que cet éminent homme d'État, dont le portrait est suspendu en cette salle (sir Wilfrid Laurier), sera adoptée par cette Convention.

Maintenant, mesdames et messieurs, c'est une mesure impopulaire que de présenter à un pays quelconque un système de taxation. Nous avons posé nos principes sur la question des droits douaniers et le tarif, mais, tout en formulant ces principes, nous ne devons pas perdre de vue le fait qu'il nous faut des fonds. Je déclare, monsieur le Président, que le gouvernement unioniste n'a pas su maintenir les revenus de ce pays en rapport avec les dépenses. C'est pourquoi j'ai le plaisir en cette occasion d'avoir le privilège d'appuyer cette résolution en esprit, puisque je n'ai pas eu l'avantage de l'examiner en son sens littéral, qui reconnaît les principes de l'impôt direct comme moyen de prélever plus d'argent, pour faire face aux dépenses toujours croissantes et nécessaires aux besoins de notre grande nation canadienne.

La résolution fut alors adoptée.

L'HON. M. MURPHY: Avant de lever la séance, on m'a prié de demander aux délégués présents, qui ont assisté à la convention de 1893, de se réunir à la porte d'arrière de cette salle, vers trois heures, après qu'ils auront reçu leurs livrets de bulletins de vote, pour être photographiés en groupe, photographie qui sera gardée comme souvenir historique.

La convention leva la séance à 12.30 pour se rassembler à 3.30 p.m.

Jeudi 7 août 1919

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Reprise de la séance à 3.30 p.m.

L'HON. M. MURPHY: Les délégués sont priés de s'asseoir au centre de la salle, dans les sections désignées par les pancartes. Les délégués suppléants devront aussi s'asseoir au centre de la salle. Les délégués voteront en leurs places provinciales respectives où ils seront assis. La délégation de l'Ontario se placera à gauche de l'estrade, celles de la Saskatchewan, de l'Ile du Prince-Edouard, du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Alberta se placeront en face de l'estrade; les délégués de Québec s'asseoiront à droite. Le président désire que les vice-présidents prennent leurs places sur l'estrade, pendant la durée de la votation. Les délégués de l'Alberta peuvent-ils m'entendre?

VOIX: "Non."

L'HON. M. MURPHY: Merci; ils ne m'entendent pas. (Rires). Je vous lirai bientôt les noms des scrutateurs que vous avez choisis, le premier jour de la Convention, pour s'occuper des urnes et recueillir les bulletins, dès que le temps de la votation sera annoncé. Les urnes sont au coin gauche sur le devant de la salle; elles seront remises aux scrutateurs par les hommes en charge sous la direction de M. Andrew Haydon, qui vient de descendre dans la salle, afin d'améliorer l'accoustique pour le bénéfice de la délégation de l'Alberta et d'autres délégués au fond de la salle. Je vais maintenant lire les noms des scrutateurs; à mesure qu'ils seront nommés, ces messieurs voudront bien se rendre au coin gauche du devant de la salle et prendre leurs urnes. Ils iront ensuite aux sections occupées par les provinces respectives auxquelles ils appartiennent, et s'y tiendront jusqu'à la signature des bulletins de vote et leur dépôt dans les urnes. Une fois la votation terminée, les scrutateurs se rendront avec leurs urnes à la salle de comité affectée à la délégation de l'Ontario, où aura lieu le comptage des bulletins de vote.

Les scrutateurs élus le premier jour de la Convention sont les suivants:

ALBERTA—Milton Martin, C. Gordon, Dr. T. A. Wright.
COLOMBIE-BRITANNIQUE—W. M. Ivel, R. Smillie, J. F. J. Cashion.
MANITOBA—G. G. Serkan, A. E. Hill, W. H. Truman.
NOUVEAU-BRUNSWICK—A. T. LeBlanc, M.P.P., Dr. A. F. Emery.
NOUVELLE-ÉCOSSE—Capitaine Gérald McElheney, T. F. Burke.
ONTARIO—A. Little, H. H. Horsey, W. E. N. Sinclair, H. D. Ramsden, G. J. McGaughey, Percy Roberts.
ILE DU PRINCE-EDOUARD—E. T. Higgs, B. W. Tanton.
QUÉBEC—J. A. St. Cyr, Dr. H. Deslauriers, M.P., Arthur L. Desaulniers, M.P., C. A. Fournier, M.P., Dr Théo. Gervais, M.P., Dr J. E. Fontaine, M.P.
SASKATCHEWAN—Gravel, McGee, Hindle.
YUKON—R. C. Millar.

SOUHAIT DE BIENVENUE À LADY LAURIER

En ce moment, Lady Laurier, accompagnée d'amies, apparut dans la galerie de la salle et fut saluée par des applaudissements enthousiastes. La grande assemblée lui témoigna son respect et son admiration en se levant et applaudissant pendant quelques minutes.

L'HON. M. MURPHY: Les scrutateurs sont priés de se ranger dans les allées de chaque côté de leurs provinces respectives, et tous prendront leur distance de manière à recueillir approximativement de cinquante à soixante bulletins en chaque urne. Puis-je traduire en peu de mots

le sens de vos applaudissements à la noble compagne de feu notre bien-aimé chef, et lui dire que nous sommes heureux de la voir avec nous?

L'assemblée signifia son approbation par un tonnerre d'applaudissements.

L'HON. M. MURPHY: Maintenant, mesdames et messieurs, si les urnes ont été distribuées, et si les scrutateurs sont à leurs places, le président lira la liste des noms de ceux qui ont été nommés à la position de chef du parti libéral. Après cela, quelques minutes de réflexion seront accordées à ceux qui auront été proposés, pour leur permettre de retirer leur candidature, s'ils le désirent. Si personne ne se retire, les noms seront lus à nouveau. Rappelez-vous que chacun vote pour un seul candidat, qu'il doit écrire seulement le nom de ce candidat sur son bulletin.

L'HON. M. MURRAY: Je vais vous lire les noms des messieurs qui ont été mis en nomination.

"OTTAWA, *le 7 août 1919.*

"Nous nommons par la présente M. Alexander Smith d'Ottawa pour être le chef du parti libéral au Canada.

(*Signé*) J. B. MCCOLL,
Cobourg, Ont.
" JOHN MACAULAY,
North Bruce, Wiarton, Ont."

"Nous, délégués à la Convention libérale nationale présentons l'hon. W. L. Mackenzie King et le nommons chef du parti libéral du Canada.

(*Signé*) A. B. AYLESWORTH,
" SYDNEY FISHER."

"M. Andrew Haydon, "*Le 7 août 1919.*
secrétaire général
de la Convention libérale.

"Monsieur, nous nommons par la présente D. D. McKenzie pour la position de chef du parti libéral.

(*Signé*) JAMES A. ROBB,
" FRANK OLIVER,
" N. T. MACMILLAN,
" J. H. SINCLAIR."

"L'hon. George P. Graham. "*Le 6 août 1919.*

Proposé par W. W. B. MCINNES, Vancouver Centre, Colombie-Britannique.

Appuyé par CHARLES J. MONTREUIL, Essex-Nord, Ontario."

"Nous nommons par la présente l'hon. William Stevens Fielding, député au Parlement pour Shelburne et Queens, Nouvelle-Écosse, comme aspirant à la position de chef du parti libéral du Canada.

(*Signé*) W. M. MARTIN,
Premier ministre de la Saskatchewan.
" W. E. FOSTER,
Premier ministre du Nouveau-Brunswick."

Les nominations sont au nombre de cinq; ce sont tous les noms qui ont été placés devant moi.

L'HON. M. MURPHY: On m'a prié d'attirer l'attention des délégués sur le fait, que bien que les bulletins soient recueillis par province, pour cause de commodité et de rapidité, on ne se propose pas de les compter par province ou d'annoncer le résultat par province. Les règles adoptées s'y opposent. Il n'y aura qu'un résultat, celui du vote total de cette Convention nationale. On m'a prié de vous annoncer cela avant la votation et le comptage. Si le président le permet, la votation va commencer.

M. ALEXANDER SMITH: Monsieur le Président, mesdames, messieurs, je trouve que ma nomination n'est qu'un compliment, c'est pourquoi je retire mon nom.

L'HON. M. MURRAY: M. Alexander Smith désire par ces mots nous dire qu'il retire sa candidature.

L'HON. M. MURPHY: M. Andrew Haydon demande que le président nommé pour chaque province lui apporte les livrets de bulletins de vote non utilisés, apres la votation par les délégués de chaque province. Il se peut qu'il y ait un surplus de ces livrets, parce qu'il manque des délégués, ou pour quelque autre raison. Mais que ce soit une raison ou une autre, les présidents des différentes provinces sont priés de remettre le surplus de ces livrets à M. Andrew Haydon qui est sur l'estrade. Les scrutateurs porteront les urnes à la salle du comité d'Ontario, lorsqu'ils auront recueilli tous les bulletins des électeurs. Les compteurs des bulletins de vote, nommés le premier jour de la Convention, se rendront à la salle des délégués d'Ontario, dès qu'ils auront voté, pour dépouiller le scrutin, sous la direction de Andrew Haydon, qui sera là avec le nombre de feuilles de comptage nécessaire et l'aide requise. Les compteurs choisis par la Convention sont les suivants:

ALBERTA—C. H. Grant, F. S. Selwood, Thomas McKercher, Thomas Bell, Angus McDonald.
COLOMBIE-BRITANNIQUE—E. S. Knowlton, P. Donnelly, W. B. Farris, C. B. Patterson, Geo. Powell.
MANITOBA—H. S. Patterson, J. H. Gunn, A. M. Bannerman, S. K. Colquhoun, J. L. Cowie.
NOUVEAU-BRUNSWICK—J. G. Robichaud, M.P.P., A. G. Harmer, D. W. Mesereau, M.P.P., D. Sullivan, F. M. Thompson.
NOUVELLE-ÉCOSSE—Col. Allison Borden, Col. Ralston, John Hood, R. H. Mackay, Dr. Whitman.
ONTARIO—R. L. Brackin, A. J. Young, Col. McKee, E. R. Dewart, E. Proulx.
ILE DU PRINCE-EDOUARD—F. L. Rogers, A. C. Saunders, J. J. Johnston, J. F. McNeil, J. J. McNally.
QUÉBEC—E. d'Anjou, M.P., J. F. Fafard, M.P., Gustave Boyer, M.P., P. T. Casgrain, M.P., J. E. Prevost, M.P.
SASKATCHEWAN—Houser, Atkinson, McManus, McEwer, Palmer.
YUKON—J. A. Campbell.

La votation eut lieu ensuite.

CORRUPTION ÉLECTORALE

L'HON. M. MURRAY: M. Preston va présenter une résolution pendant le dépouillement du scrutin.

M. W. T. R. PRESTON: Monsieur le Président, mesdames, messieurs, je vais vous proposer cette résolution qui sera appuyée par l'hon. Rodolphe Lemieux.

"Que la résolution recommandée par le comité des résolutions sur les fraudes électorales soit la première chose dans l'ordre du programme de travail, pendant que les scrutateurs se retirent pour compter les votes du premier tour de scrutin.

Il s'agit de présenter la résolution ayant trait aux fraudes électorales, adoptée hier par le comité des résolutions.

La résolution fut alors adoptée.

M. PRESTON: Monsieur le Président, sir Lomer Gouin, mesdames, messieurs, la résolution que je propose de présenter maintenant et qui sera appuyée par M. J. E. Adamson, de Winnipeg, se lit comme suit:

ATTENDU que des accusations ont été portées ouvertement à l'effet qu'il existait une conspiration en vue de perpétrer toute une série de manœuvres frauduleuses relativement à cette partie de la loi des élections en temps de guerre qui concerne les électeurs militaires, afin d'étouffer la voix des électeurs honnêtes du Dominion, manœuvres comportant le vote de personnes inaptes à voter, le vote à deux reprises, la supposition de personnes, et le détournement ou transfert illégal de dizaines de mille de bulletins à des circonscriptions autres que celles dans lesquelles les électeurs militaires étaient réputés avoir le droit de voter;

ET ATTENDU que des accusations ont été ouvertement lancées portant que ces manœuvres frauduleuses auraient été impossibles sans la coopération volontaire et le parjure d'un grand nombre de personnes nommées pas la Couronne;

ET ATTENDU que des accusations ont été ouvertement portées à l'effet que ces manœuvres frauduleuses colossales ont été commises sous la direction et avec la connivence de ministres du cabinet, d'officiers militaires et de fonctionnaires civils occupant des postes d'influence et de responsabilité;

ET ATTENDU que l'on a prétendu qu'officiellement on savait que des personnes étaient connues officiellement être directement impliquées dans la conduite et la direction de ces manœuvres frauduleuses et qu'elles ont été par la suite recommandées par le premier ministre pour être l'objet de titres honorifiques impériaux de la part de Sa Majesté le roi;

Par conséquent, cette convention demande par les présentes la nomination d'une commission royale impartiale munie de pouvoirs et d'une autorisation illimitée pour instituer une enquête complète et approfondie sur la conduite de toutes les phases des manœuvres illégales et autres fraudes relatives aux élections tenues en vertu de la loi susdite des électeurs militaires, et cette convention demande aussi la condamnation de tous ceux, militaires ou civils, qui peuvent être reconnus impliqués dans les fraudes électorales mentionnées ci-dessus.

Je me trouve en ce moment devant vous, après avoir représenté le parti libéral outre-mer, pendant la récente élection générale, conscient de la responsabilité attachée à la position que j'occupe, non seulement devant cette assemblée, mais devant la loi, et je déclare formellement que des personnes de haut rang, d'importance et d'influence ont conspiré pour manigancer le vote des soldats, lors de cette élection, de façon à étouffer la voix de l'électorat honnête de ce pays. J'ai énuméré une partie des manœuvres frauduleuses dans la résolution que je viens de vous lire. Ce serait trop long et j'abuserais du temps à ma disposition, si je voulais énumérer toutes les fraudes dont je possède des preuves irrécusables; mais je déclare, sans peur d'être contredit, que l'on a employé en cette élection les moyens les plus déshonnêtes que l'on connaisse: vote à deux reprises, supposition de personnes, parjure, coercition des

électeurs militaires votant dans des circonscriptions autres que dans celles où ils avaient droit de voter. Je vois dans cette audience des représentants d'au moins vingt-cinq comtés de ce Dominion, qui seraient aujourd'hui membres de la Chambres des Communes sans ces colossales fraudes électorales. J'affirme que cette question, si elle n'est pas la plus grave n'est pas la moins importante de celles qui seront présentées à cette Convention. Je ne suis pas ici comme simple individu; mais sur la demande personnelle de sir Wilfrid Laurier, j'ai consacré tout mon temps depuis dix-huit ou vingt mois, à recueillir des témoignages pour dénoncer les principaux conspirateurs responsables. Pendant que je fus enfermé dans une sombre cellule d'une prison militaire, à Witley, où l'on me mit aux arrêts, pour avoir accusé le lieutenant colonel Malone d'avoir rempli son urne de bulletins de vote frauduleux, accusation qui fut du reste reconnue fondée, lorsque les scrutateurs dépouillèrent plus tard le scrutin, je pris la résolution de consacrer toute mon énergie et tous les jours de ma vie à dénoncer ces manœuvres frauduleuses, pour venger la liberté civile du peuple de ce pays, et revendiquer la nécessité de l'honnêteté dans la conduite des élections. Durant ces mois, je me suis efforcé de me renseigner sur cette maudite conspiration en Europe et par tout le Canada, et je n'hésite nullement à déclarer sur cette estrade et devant cette grande assemblée, comme je l'ai dit ailleurs dans l'Ontario, que cette perfidie électorale a été ourdie à Ottawa, que sir Robert Borden est le chef de ces conspirateurs, et que sir George Perley, Haut Commissaire du Canada, Hector MacInnes, C.R., de Halifax, l'hon. Dr Reid, ministre des chemins de fer, l'hon. N. W. Rowell, président du conseil privé, et l'hon. Arthur Meighen, ministre de l'Intérieur sont chacun *particeps criminis*—tous associés en ce terrible crime. Je déclare, sans crainte d'être contredit, que les fraudes qui valurent dix années de prison à Boss Tweed, à New York, il y a quelques années, n'étaient que des bagatelles à côté de l'orgie bacchanolienne de corruption à laquelle se sont livrés ces conspirateurs à la dernière élection. Le parti libéral doit beaucoup à ces soldats d'outre-mer qui voulaient voter avec la liberté pour laquelle ils combattaient, mais qui ont été forcés de voter pour le gouvernement, sous peine de punitions de tous genres par les autocrates militaires. Ils demandent que cette Convention prenne la responsabilité d'exposer ces fraudes et d'en faire subir les conséquences à leurs auteurs.

Des soldats qui avaient affirmé leurs droits de voter pour le parti libéral furent condamnés aux tranchées. Immédiatement après les élections, le lieutenant colonel Frank Reid, le représentant du gouvernement en France, se vanta que dix ou douze hommes au front, qui avaient refusé de voter pour le gouvernement, furent pris et envoyés à un poste d'avant-garde, à la portée des ennemis, et que pas un seul ne fut jamais revu. Je déclare aussi, d'après la déposition de trois témoins, qu'un officier à Argyll House avait avoué qu'il était chargé d'envoyer sur la ligne de feu les soldats qui avaient voté pour le parti libéral, et qu'il fit en sorte que nul ne revînt. Des soldats m'ont affirmé que non seulement ils étaient menacés des tranchées pour manifester leur opposition au gouvernement, ou pour laisser entendre qu'ils étaient portés à voter pour le parti libéral, mais qu'ils avaient été indignement maltraités par des brutes d'officiers supérieurs. Voilà des crimes odieux et non des crimes ordinaires. J'espère que la voix de la justice en ce Dominion ne pourra jamais rester muette en face de ces terribles déclarations.

A ce mur (montrant le portrait de sir Wilfrid Laurier) est suspendue l'image de l'homme d'État qui a reçu le vote des honnêtes gens de ce pays à l'élection générale de 1917, et qui, sans le nombre des iniquités électorales et des fraudes, dont nous possédons les preuves, aurait été encore premier ministre de ce pays avant sa mort. Je ne puis concevoir de crimes plus atroces dans l'histoire d'aucun gouvernement que ceux perpétrés par ces abominables conspirateurs, et je tiens à rendre publiques ces accusations en pleine ville d'Ottawa, et si vous le voulez à l'ombre des édifices parlementaires, avec l'espoir que le son de ma voix sera entendu au palais du gouvernement. Les libéraux présents en cette Convention ne bondiront-ils pas à la vue et au su de ces mépris de nos libertés? Le peuple canadien n'en rougira-t-il pas ou fera-t-il du gouvernement responsable une bouffonnerie? Je vous crois et je le crois trop nobles pour cela. Si, par malheur, ce pays avait même la moindre velléité de rester indifférent devant de telles révélations, alors je conclurais que pour lui point de salut possible. Nous souhaitons un gouvernement qui ne le cède en rien au meilleur des autres pays. Si ces lèvres peintes (montrant le portrait de sir Wilfrid Laurier) pouvaient s'ouvrir aujourd'hui, que n'auraient-elles pas à dire? Ne proclameraient-elles pas, comme elles l'ont toujours fait, quand elles pouvaient s'ouvrir, l'inviolabilité du scrutin et la préservation de l'honneur national, coûte que coûte?

Mais le gouvernement de Borden n'a pas eu honte de fouler aux pieds l'honneur national, comme on écrase un vil insecte; pour lui la conviction nationale à l'endroit de l'inviolabilité du scrutin n'est qu'une chimère. Les intérêts publics et l'honneur national de tout pays sont à jamais compromis, s'ils sont à la merci de quelques criminels politiciens sans souci des lois. Nulle sécurité en aucun pays si les violateurs des lois ne sont pas punis, et les lois régissant les élections ne font pas exception aux autres. Tant que le principe du respect des lois n'aura pas été revendiqué, ce pays sera sans cesse un jouet entre les mains d'un chef politique, d'un quelqu'un qui ne s'occupe que de ses intérêts personnels et ceux de ses amis aux dépens du public. Je demande aux hommes et aux femmes de cette Convention, au nom du bon gouvernement et de l'honneur national, de réclamer une enquête minutieuse et complète sur ces accusations. Et je ne crains pas de vous répéter que tous les faits que j'ai mentionnés ici et ailleurs sur cette question seront confirmés sous serment par des témoins prêts à subir n'importe quel contre-examen.

Sir Wilfrid Laurier avait été instruit de toutes ces turpitudes, sauf une, d'un caractère tout particulier, à laquelle M. Adamson fera bientôt allusion. Sir Wilfrid Laurier a fréquemment déclaré que jamais plus grand crime n'avait été commis dans l'histoire d'un gouvernement de l'Empire que cette conspiration de fraude électorale en décembre 1917. C'est à sa demande expresse et en rapport constant avec lui, jusque dix jours avant sa mort, que je me suis efforcé de recueillir les témoignages sur lesquels reposent ces terribles accusations.

Je vous demande, au nom du libéralisme, dans l'intérêt de l'honneur national, pour la cause du droit et de la liberté, au nom de l'inviolabilité du scrutin et de l'impérissable principe qu'un peuple libre puisse voter sans crainte ou faveur, soit d'autorités militaires, soit d'autorités civiles; je vous conjure pour la cause du gouvernement responsable, au nom de toutes les choses pour lesquelles la démocratie du monde a combattu depuis que les barons ont arraché la Grande Charte au roi Jean, à Rumymède, de ne pas souffrir que ces grands principes, le seul espoir de notre

nation, soient foulés aux pieds par aucun parti politique, ou aggrégation de partis, mais de demander que ce Dominion institue une enquête sur ces atroces fraudes électorales, et qu'elle soit poursuivie jusqu'à ce que tous ces crimes soient exposés au grand jour et les conspirateurs livrés à la justice.

M. J. E. ADAMSON (Winnipeg): Monsieur le Président, sir Lomer Gouin, mesdames, messieurs, la véritable campagne en faveur du libéralisme, celle qui a réussi à en amener l'existence, ce fut la lutte pour le suffrage et l'établissement de la votation au scrutin—la lutte pour les droits du bas peuple à l'élection de ses propres représentants, au gouvernement constitutionnel comme nous l'avons aujourd'hui au Canada. Le suffrage et le scrutin sont les fondements des institutions libres en ce pays: ceci ne souffre plus de discussion. La corruption électorale est le renversement de nos institutions libres et du droit que possède le peuple de se gouverner lui-même. Il s'ensuit que le peuple de ce pays ne peut avoir aucune confiance en un gouvernement qui fait fi de ces institutions pour arriver au pouvoir.

J'accuse le gouvernement de Borden d'avoir usé de tripotage pour voler le pouvoir, et je me propose de le montrer en peu de mots. Premièrement, lorsque la loi du service militaire obligatoire ou de la conscription fut placée sur le livre des statuts, on nous dit que c'était une affaire où la politique n'avait aucun rôle à jouer, et que l'on n'en ferait pas une question de politique. Cette déclaration ne fut jamais suivie. Nous savons que l'on aveugla les électeurs de douzaines de circonscriptions de ce pays par des promesses relatives à ce qui se ferait ou ne se ferait pas sous le régime de la loi de conscription. J'ai en main une preuve spécifique d'un cas particulier. M. A. E. Blount était le secrétaire particulier de sir Robert Borden—son homme de confiance. Il est maintenant casé en une position au sénat qui lui vaut $6,000 par année. Le 5 septembre 1917, le sénateur W. H. Sharpe du Manitoba télégraphia à M. Blount, qui était alors à Ottawa. Voici la teneur du télégramme:

"M. A. E. Blount, "WINNIPEG, MANITOBA, *le 5 décembre 1917.*
Ottawa, Ont.

"Une grande agitation a été créée ici par E. H. Hutchins au sujet de l'enrôlement de son fils. Il a offert de souscrire cinq cent mille dollars à l'emprunt de la victoire, à condition que son fils ne fût pas enrôlé. Son fils a été enrôlé. Le père en appelle maintenant au juge Duff d'Ottawa. Vous devrez voir à ce qu'aucune décision ne soit donnée avant l'élection. Nous voulons la tenir en doute jusqu'après l'élection, et après cela il faudra que cet enrôlement soit mis au rancart, ou cela donnera lieu à une petite rébellion ici. Voyez les personnes qu'il faut pour cela et faites en sorte que cette affaire soit arrangée."

W. H. SHARPE,
Payable par le comité du gouvernement unioniste.

Voici donc un cas où la loi de conscription est foulée aux pieds pour des fins politiques. Nul doute à ce sujet. Une telle manœuvre était-elle approuvée par le peuple de ce pays? Mais ce n'est là qu'un exemple. Ce qui eut une portée autrement grave fut l'annulation du droit de vote d'un grand nombre de loyaux citoyens, hommes et femmes, d'origine étrangère ou descendants de parents de nationalités étrangères, dans la province du Manitoba. Sur une population de 466,000, il y avait 190,000

qui n'étaient pas d'origine britannique. Les hommes publics de ce pays, et du Manitoba en particulier, ont pour devoir de faire de ces gens de bons citoyens, de leur inculquer foi à nos institutions et confiance en notre gouvernement. Ils ont été amenés à grands frais en ce pays par le gouvernement; ils ont été naturalisés, et en leurs certificats de naturalisation ils ont eu la promesse de tous les "droits et privilèges" de citoyens. Ce gouvernement leur a ôté ces droits. Les certificats de naturalisation ont été traités de chiffons de papier, comme le Kaiser avait fait du traité garantissant la neutralité de la Belgique. Ce gouvernement a commis une félonie qui sera pour toujours une tache ineffaçable dans l'histoire de ce pays et compliquera grandement le problème de l'assimilation des éléments étrangers. La plupart de ces gens aiment le Canada; ils sont venus s'y établir et s'y créer des foyers pour eux-mêmes, leurs familles et les générations futures.

Vous savez comment ce gouvernement a fait fonctionner à son profit le tripotage électoral; je n'en parlerai pas. Mais une chose qui mérite une attention spéciale c'est la manipulation et la répartition du vote des soldats. C'était déjà une canaillerie assez ignoble que le tripotage électoral pratiqué au pays; nous avions toutefois quelques moyens de défense. Mais, dès que les soldats au front eurent voté et furent retournés à leurs postes, ce gouvernement s'accapara de leurs votes et s'en servi à sa façon, après avoir dupé nos soldats.

Je porte cette accusation, conscient de toute la responsabilité que j'endosse en ce faisant—je ne la fais pas sans connaître toute la portée des paroles que je prononce—je ne parle pas sans preuves à l'appui de mon accusation—je déclare donc que le premier ministre, sir Robert Borden, et son collègue, l'hon. Arthur Meighen, ont agi personnellement en conspirateurs et se sont rendus coupables de complicité dans la plus monstrueuse corruption électorale qui ait jamais eu lieu au Canada, par la manipulation et la répartition des votes à leur profit. Je fais cette accusation parfaitement conscient du sens de mes paroles et de la gravité de ce qu'elles comportent.

J'ai en ma possession un télégramme; j'ai le code original; j'ai la traduction du code et son interprétation. En 1873, le scandale du Pacifique fit chasser sir John A. Macdonald du pouvoir; ce scandale fut révélé par un télégramme qui demandait $10,000. Mais la faute de sir John Macdonald n'était qu'une bagatelle à côté d'autres turpitudes que je vais vous dévoiler. Tout d'abord, j'ai dit que j'avais le code en ma possession. Je ne vous le lirai pas; mais je vous donnerai lecture d'un télégramme daté de Winnipeg le 30 novembre 1917, c'est-à-dire, 17 jours avant la votation. Il est adressé à sir Robert Borden, Ottawa, et signé par Arthur Meighen, et payable par le "comité du gouvernement unioniste", et, tel que interprété il se lit ainsi:

"Robt. L. Borden,
Ottawa, Ont. "*30 novembre 1917.*

"Voudrais avoir mille votes des soldats à l'étranger pour le Manitoba, dont 300 pour Selkirk, le reste à partager entre Provencher, Macdonald et Springfield, ou la même proportion de divisions quelle que soit notre part. ARTHUR MEIGHEN."

"Payable par le comité du gouvernement unioniste."

J'ai un télégramme daté de Winnipeg quatre jours plus tard. Il porte la date du 4 décembre 1917, et est adressé au sénateur Tanner de Halifax, N.-É. Le sénateur W. H. Sharpe en est l'auteur. Voici comment il se lit:

"Sénateur Tanner, "WINNIPEG, MAN., *le 4 décembre 1917.*
Halifax, N.-É.

"W. J. Tupper a reçu un télégramme de votre secrétaire adjoint, et en réponse je vous prie de répartir également tous les votes disponibles entre les circonscriptions suivantes: Provencher, Springfield et Selkirk, pour la province du Manitoba, et en Saskatchewan, Saltcoats, Nort Battleford, Prince Albert, Swift Current et Humboldt. Ceci nous aidera grandement.

W. H. SHARPE."

"Payable par le comité du gouvernement unioniste."

A-t-on jamais commis en ce pays un crime politique plus maudit? Si pareilles manœuvres ne révoltent et ne remplissent pas d'indignation ce qui reste de conscience chez le peuple canadien, je ne sais pas ce qu'il faut de plus. Mesdames et messieurs, lorsque nous pensons à notre regretté et bien-aimé chef; quand nous songeons à sa pureté de cœur, à sa noblesse de caractère, à sa grandeur d'âme, à sa parfaite intégrité, et que nous relevons de telles ignominies chez les préférés du peuple canadiens, à l'égard de notre bon vieux chef, c'est assez pour "faire pleurer les anges."

Imaginez-vous ce qui se passerait en Angleterre, si une telle complicité était attribuable à Lloyd George. Il ne pourrait pas rester vingt-quatre heures au pouvoir; le peuple anglais bien pensant, qui comprend le gouvernement et les institutions britanniques, aurait bientôt fait de le mettre au rancart.

Le peuple de chaque pays demande réparations des injustices commises à son égard. Il y a une différence, à notre point de vue, entre le libéralisme britannique et le libéralisme sur le continent européen. En Grande-Bretagne et au Canada, nous avons des moyens constitutionnels pour redresser les torts qui nous sont faits. Jadis en France, et maintenant en Russie et en Allemagne, ces moyens constitutionnels n'existent pas. Il s'ensuit que les révolutions politiques opérées en Angleterre n'ont pas fait couler du sang; en Russie, au contraire, et ailleurs il a fallu en verser. Le bolchévisme est le résultat de l'absence de ces moyens de redresser les torts. Si l'on enlève au peuple les moyens constitutionnels de se rendre justice, il usera de moyens inconstitutionnels. Si l'ont veut que le bolchévisme règne au Canada, on n'a qu'à laisser se perpétrer de pareilles manœuvres. C'est pourquoi je dis que le gouvernement unioniste mène le pays au bolchévisme.

J'ai grand plaisir à appuyer cette résolution.

La résolution fut alors adoptée.

RÉTABLISSEMENT CIVIL DES SOLDATS

L'HON. M. MURRAY: Le lieutenant colonel Ralston va présenter une résolution qui sera appuyée par l'hon. Dr Béland, au sujet du rétablissement civil des soldats.

L'HON. M. MURPHY: Mesdames et messieurs, le colonel Ralston est l'un des soldats les plus distingués du Canada. Il n'est pas délégué à cette Convention; mais il s'intéresse tant au libéralisme progressif qu'il est venu ici à ses propres dépens, a contribué au travail des comités avant l'ouverture de la Convention, et il s'occupe maintenant à aider à la solution du problème des soldats rapatriés.

UN DÉLÉGUÉ—D'où vient-il?

L'HON. M. MURPHY: Il vient de la Nouvelle-Écosse, province qui a produit beaucoup d'hommes distingués.

LE LIEUTENANT-COLONEL J. LAYTON RALSTON, C.M.G., D.S.O. Monsieur le Président, mesdames, messieurs, le sujet que je dois discuter devant vous, cette après-midi, n'est peut-être pas de ceux sur lesquels on devrait parler vers la fin de cette Convention, lorsque tout le monde souffre de la chaleur et sent déjà la fatigue—j'ai chaud moi-même et je suis fatigué. Depuis une semaine, nous avons élaboré ce sujet, pour arriver à quelques conclusions. Nous avons finalement atteint notre but, comme l'attestera la résolution que je vais proposer. C'est à moi de vous présenter ces conclusions et à vous de décider si, oui ou non, vous pouvez les accepter.

Je veux que tout le monde comprenne que je ne suis pas ici pour défendre une résolution quelconque. Mon rôle consiste à vous présenter les considérations que le comité à étudiées: à vous d'en décider.

Voici la résolution:

1. "ATTENDU que pour en venir au règlement définitif de la question du rétablissement dans la vie civile on considère que le principe fondamental devrait être de traiter d'une manière équitable les soldats de toutes carrières, en tenant compte de la durée et de la nature du service;

Il est résolu que cette convention déclare que l'adoption d'un système de subventions en espèces aux soldats et aux dépendants de ceux qui sont décédés constitue le moyen le plus acceptable et efficace de rétablissement dans la vie civile—ces subventions devant être en sus de la gratification actuelle et de toute pension accordée pour incapacité à la suite de service.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE CETTE CONVENTION DÉCLARE:

2. Que tout ce qui a trait à l'éducation du vétéran soit confié à des éducateurs compétents en vue d'assurer la coordination, l'amélioration et l'expansion d'un système de formation par l'enseignement, tant professionnel que général.

3. Assurance.—Que des mesures soient prises en vertu desquelles l'état se chargera de toute augmentation du prix de l'assurance en faveur des dépendants du soldat lorsque cette augmentation est due à une incapacité encourue durant la guerre.

4. Pensions.—(*a*) Qu'il soit accordé aux soldats ou à leurs dépendants, selon le cas, des pensions ou allocations qui leur permettront de maintenir un train de vie qui leur garantira la santé, l'éducation, ainsi que toutes les nécessités, le confort et l'agrément qui contribuent à un type d'existence digne d'un citoyen du Canada.

(*b*) Que les soldats frappés d'incapacité permanente soient préparés à quelque carrière utile de leur choix et pour laquelle ils ont des aptitudes et capacités, et ce, pendant le temps nécessaire à leur formation dans ce but, et qu'après avoir été ainsi instruits, le gouvernement leur vienne en aide en leur procurant du travail à une rémunération suffisante pour les services rendus dans cet emploi,

(*c*) Que, depuis son licenciement et jusqu'à ce que ladite instruction soit terminée et qu'on lui ait procuré cet emploi, le soldat frappé d'incapacité permanente ainsi que susdit et ses dépendants reçoivent des pensions ou allocations amplement suffisantes pour leur permettre de subsister avec l'aisance libérale dont il est question plus haut, et lorsque l'on a trouvé du travail pour ledit soldat une

fois son instruction terminée, le gouvernement, si la rémunération reçue ne suffit pas à assurer ce degré d'aisance, comble l'insuffisance.

(*d*) Que les soldats qui sont de retour ou qui dorénavant reviendront frappés d'incapacité partielle ou totale et leurs dépendants reçoivent au cours de la durée de cette incapacité des pensions ou allocations suffisantes pour leur permettre de subsister avec le degré d'aisance ci-dessus mentionné.

5. Examen médical.—Que des mesures soient prises en vue d'assurer l'uniformité des décisions des médecins concernant les incapacités, en instituant des conseils d'appel médicaux permanents et ambulants.

6. Que des agences de placement plus efficaces soient établies et que les diverses organisations disparates qui existent actuellement soient coordonnées sous une autorité centrale.

7. Que par l'expression soldats, employée dans la présente résolution, on entend désigner également les marins, les aviateurs et les gardes-malades chaque fois que l'application s'impose, ainsi que les soldats canadiens de l'une quelconque des armées, impériale ou alliées, si les gouvernements, impérial ou alliés, n'ont pas assuré les avantages dont il est question dans les présentes."

En ma qualité de soldat rapatrié, je ne me sens pas tout à fait en mon assiette en présentant une résolution de ce genre qui, par sa teneur, semble accorder une attention spéciale au soldat rapatrié. Néanmoins, j'espère, vu la sympathie qui a été exprimée au comité, que vous m'écouterez, vous rappelant la position que je prends en essayant de montrer l'esprit qui animait le comité pendant les jours passés.

Il s'agit de savoir comment rétablir le soldat dans la vie civile, tout en l'aidant le mieux possible, afin de compenser en une certaine mesure les trois ou quatre années qu'il a perdues, pendant qu'il était parti pour la guerre, alors que les autres citoyens étaient restés au pays. De longues heures et de nombreux jours ont été consacrés à l'étude de ce problème, qne vous ne trouverez peut-être pas encore résolu.

Nous comprenons que les intérêts du Canada et des soldats eux-mêmes demandent le rétablissement de ces hommes dans la vie civile, afin qu'ils soient employés, assistés et puissent vivre aussi confortablement et décemment que s'ils n'avaient jamais quitté leur pays. Ils ont reçu certaines soi-disant gratifications; mais le gouvernement actuel a laissé entendre qu'il ne les considère pas entièrement satisfaisantes. Il a pris des dispositions en vertu desquelles les hommes qui voudront s'établir sur une terre recevront de l'assistance sous forme de prêts d'argent à intérêt réduit et pendant de longs termes. Actuellement, les soldats rapatriés et les civils bien pensants se demandent s'il est raisonnable de donner une considération spéciale à une classe ou à une fraction de la population. Voilà une question à laquelle il nous faudra trouver une réponse. En nous occupant toujours du soldat revenu, nous devons nous rappeler qu'à la fin de la guerre dans l'Afrique du Sud, chaque soldat rapatrié reçut gratuitement une certaine superficie de terre, dont la vente moyenne rapporta, je crois, la somme de $350 à $400. Plusieurs de ces hommes furent dupés par les spéculateurs en immeubles, et n'en reçurent pas la pleine valeur de leur propriété.

Comment s'y prendre pour rétablir le mieux possible le soldat rapatrié dans la vie civile? Voilà le problème Si l'assistance donnée ne suffit pas, si la gratificatio.. est insuffisante, que peut-on faire de plus? Si l'on aide celui qui consent à s'établir sur une terre, que fera-t-on pour l'ar-

tisan, pour celui qui retournera au collège, pour celui qui avait un petit négoce avant de partir, ou celui qui désire être commerçant après son retour; comment régler toutes les autres occupations? Ces hommes peuvent bien dire: nous voulons une assistance quelconque, car nous avons un commerce *bona fide* ou une autre occupation où nous voudrions faire un placement.

Votre comité a siégé pendant trois jours et a discuté attentivement cette question. Il était sur le point de conclure que le seul moyen d'arriver à formuler un programme, acceptable à toutes les classes, consisterait à donner à un homme engagé dans une entreprise ou occupation quelconque, reconnue solide par un bureau compétent, une assistance semblable à celle que reçoit celui qui s'établira sur une terre.

Vous comprendrez immédiatement la difficulté que présente un tel projet. Nous avons pensé aussi que l'on pourrait adopter ici le plan suivi en Angleterre: qu'un homme qui avait commencé un cours universitaire devrait être aidé, aux dépens de l'État, à poursuivre ses études. Ce système est appliqué maintenant en Australie, et l'on dit qu'il produit de bons résultats.

Nous avons trouvé aussi que le gouvernement devrait, jusqu'à un certain point, s'engager à fournir de l'emploi aux hommes qui sont revenus, fussent-ils même aussi sains de corps et d'esprit qu'auparavant. Telles étaient quelques-unes des alternatives que nous avions en vue, et je dois dire que quelques délégués étaient très portés à les accepter.

Mais voici la difficulté: si l'on commence à créer de nouveaux services, un plus grand nombre d'inspecteurs, de bureaux, d'estimateurs et de surveillants, autant de gens avec lesquels les soldats devront se mettre en rapport; des bureaux par tout le pays, où devront se rendre les soldats revenus, à propos de leurs prêts ou don d'argent, ou quelque autre forme d'assistance, on aura un système qui augmentera les dépenses, et rendra difficile l'application des règlements. En outre, il sera absolument impossible de trouver deux bureaux en deux provinces différentes qui auront les mêmes vues sur la solidité d'une entreprise commerciale, car vous savez que les conditions diffèrent d'une province à l'autre. Il s'ensuit que les hommes se plaindront des décisions de ces bureaux. Il sera donc très difficile d'établir une organisation départementale et une administration pouvant donner satisfaction.

Enfin, on s'est arrêté à cette alternative; elle est beaucoup discutée dans le pays depuis quelque temps, sous une forme ou sous une autre. Elle a beaucoup plus de partisans dans l'Ouest que dans l'Est. Voici ce que l'on dit: pourquoi ne laisserait-on pas les soldats rapatriés se débrouiller eux-mêmes? Pourquoi ne pas leur donner une assistance raisonnable, un peu dans le genre de celle que reçurent les soldats de la guerre de l'Afrique du Sud? Qu'on leur mette en mains une somme d'argent raisonnable et qu'on les laisse se frayer leur chemin comme ils l'entendront. C'est la proposition qui a été discutée en dernier lieu par le comité, et c'est là le principe sur lequel vous êtes appelés à voter cette après-midi.

Telle est la décision. Mais je vous prie d'y réfléchir avant de voter, car je puis dire que je suis venu ici fortement porté vers l'idée d'aider les soldats en leur fournissant de l'emploi, en les préparant à une occupation quelconque, et en leur prêtant des fonds pour leurs affaires, comme on le ferait pour toute autre personne. Mais j'avoue que je ne suis plus aussi enthousiaste de l'opinion que j'avais; je crois que le meilleur moyen à prendre est celui que contient la résolution que j'ai lue.

En voici les raisons. Premièrement, on y gagne au point de vue administratif. Tout consiste à donner au soldat un chèque pour la somme qui lui sera accordée. On se passe ainsi de bureaux, d'estimateurs et de frais généraux d'administration. On emploie actuellement 585 personnes au service du rétablissement des soldats, dont les bureaux sont à Ottawa. Il y a, en outre, dans diverses parties du pays des bureaux et des employés; les dépenses d'entretien de ces bureaux doivent être énormes. On se passe de tout cela, si l'on adopte le principe qu'une gratification en argent est le meilleur moyen d'aider au rétablissement des soldats.

Deuxièmement, le soldat comprend, après tout, qu'il devrait être traité au moins comme un citoyen ordinaire, que l'on ne devrait pas s'immiscer en ses affaires personnelles, pour savoir s'il fait un bon ou un mauvais usage de ce qui lui appartient. Il ne devrait pas être à la merci d'une série de bureaux ou de gens qui lui donnent toutes sortes de conseils sur la manière de gérer ses petites affaires. Je crois que la plupart d'entre eux sauront faire un aussi sage emploi de la petite somme d'argent qui leur sera accordée que la majorité de ceux qui disent qu'il ne faudrait rien leur donner, autrement que sous forme de prêt. Je dis que toute autre méthode que celle spécifiée dans la résolution est non seulement ennuyeuse, mais trop lente et trop compliquée. Il faut que le soldat rapatrié rentre le plus vite possible dans la vie civile, chose impossible avec bureaux, restrictions, etc.

Autre considération, supposons qu'on vienne en aide aux soldats rapatriés sous forme de prêts; que s'ensuivra-t-il, en cas d'insuccès? Le pays l'obligera-t-il à rembourser? Peut-être que oui, peut-être que non. Si des avances sont faites sous forme de prêts, et si dans cinq ans, ce qui n'est pas impossible, le pays est dans une situation financière voisine de la banqueroute, il lui faudra ou forfaire à ses engagements ou encourir l'ignominie de chasser les soldats de leurs foyers, de leur négoce, etc., et s'emparer de leur avoir pour recouvrer l'argent qu'il leur aura prêté.

Il me semble que ce sont là des considérations dont nous devrons tenir compte, lorsque nous aurons à décider de quelle manière il nous faudra aider les soldats qui nous sont revenus.

Quelle somme devra-t-on débourser? La résolution ne la spécifie pas, car personne ne saurait en fixer le montant. Je ne crois pas le soldat irraisonnable; il se rend compte des obligations qui pèsent sur son pays; et quand il entend des gens proposer de lui prêter de l'argent pour toutes sortes de choses—qui ne sont pas souvent de bonnes affaires—il commence à penser que le pays peut avoir des montagnes d'or quelque part, et qu'il fait aussi bien d'en arracher une bonne part, d'une manière ou d'une autre. Je dis que le soldat n'est pas un être irraisonnable, et que c'est aux représentants autorisés de ce pays à fixer le montant à donner, après que nous aurons admis ce principe.

J'ose dire qu'il n'y a peut-être pas une seule personne en cette assemblée qui comprenne ou sache, d'une manière certaine, quelles sont les obligations financières de ce pays à l'heure actuelle, ou qui sache la somme d'argent que le Canada est en position de payer à trois ou quatre cent mille hommes disséminés par tout le pays. C'est une question qu'il faudra étudier plus tard. Nous voulons que vous votiez sur l'un ou l'autre de ces deux projets, savoir: aiderons-nous au rétablissement des soldats rapatriés, premièrement au moyen d'une gratification en argent, ou, deuxièmement au moyen de prêts?

Maintenant, quels sont les objections au projet d'une gratification en argent? Quelques-uns disent qu'ils ne veulent pas payer le patriotisme du soldat—mais, pour l'amour de Dieu, peut-on supposer que le soldat veuille faire payer son patriotisme? Voici ce qu'il demande. Je veux être mis dans une position équivalente, autant que faire se peut, à celle que j'aurais eue, si je n'avais pas quitté ce pays. Je vois Tom, Dick, Harry, etc., engagés en des entreprises commerciales; ils font de l'argent, ils sont peut-être propriétaires, casés pour leur vie, tandis que moi, je suis trois années en retard."

D'autres prétendent que l'adoption d'un tel projet, gratification en argent, ne fera pas l'affaire du soldat. Laissez-moi vous dire ceci, et ce n'est pas une banalité, c'est du sérieux: ces hommes possédaient assez d'habileté, d'initiative, de savoir-faire pour se rendre en France et en Belgique, y faire leur part et contribuer à la victoire finale, grâce à laquelle nous sommes chez nous aujourd'hui, maîtres de notre propre pays. Pouvons-nous donc douter qu'ils soient capables d'administrer une petite somme d'argent qui leur sera confiée? On sait que quelques-uns dépenseront follement leur allocation; mais combien d'autres personnes ne gaspillent-elles pas actuellement leur argent en ce pays? Je ne crois donc pas qu'il faille s'arrêter à la supposition que trois, quatre, cinq ou même dix pour cent des soldats puissent ne pas faire le plus sage emploi d'une telle gratification.

Savez-vous ce que veut le soldat? Il ne cherche pas à se faire étiqueter à profusion, ni à se laisser couvrir d'insignes, chaque fois qu'une aide quelconque lui est donnée. Il aime qu'on s'intéresse à lui et il est tout disposé à écouter de sages conseils, en matière d'affaires qui le concernent, pourvu qu'on ne le bourre pas jusqu'à la gorge. Si cet argent est distribué conformément à des sages règlements, et que des conseils sont donnés aux hommes sur le meilleur usage qu'ils puissent en faire, je suis persuadé que le nombre de ceux qui le gaspilleront sera bien petit. Par ailleurs, cet argent sera dépensé en notre pays. Quatre cent mille hommes forment au moins un quart des contribuables du Canada, et le soldat revenu au pays aidera comme les autres au paiement de la dette: le pays bénéficiera donc de son argent.

Voici les emplois que les soldats veulent faire de leur argent—et ces emplois ont été étudiés par le comité. Les uns désirent se bâtir une maison. Sans doute que ceux-là peuvent le faire actuellement, en empruntant des fonds d'une ville—c'est-à-dire, si la ville est disposée à fournir des garanties à la province, et celle-ci au Dominion—procédé aussi long que la route qui mène à Tipperary. Ne vaut-il pas mieux leur donner directement leur allocation pécuniaire et leur permettre de s'en servir à leur goût?

Ceux qui veulent se mettre dans le négoce auront en mains un peu d'argent comptant; ceux qui désirent terminer un cours universitaire auront de quoi le payer. Quelques-uns voudront le placer à intérêt et le grossir autant que possible; tant mieux, qu'ils le fassent fructifier. Voilà la situation. Voilà ce que vous aurez à décider; c'est le principe le plus important de la résolution.

Vous voyez donc que, par l'adoption de cette résolution vous vous débarrassez de l'aide sous forme d'instruction occupationnelle aux hommes qui sont physiquement sains, de ceux qui veulent se donner une instruction universitaire, de ceux qui désirent entrer dans le négoce, de ceux qui se proposent de construire des maisons . . . car ils auront tous leur argent en mains.

La résolution fait aussi mention de la question de l'éducation. Nul homme n'aime plus à s'instruire que le soldat rapatrié. Il comprend que l'instruction est une richesse dans la vie nationale de ce pays; que plus on est instruit, plus on possède de moyens pour réussir; et que plus on aura d'hommes habiles, experts et expérimentés en tout, plus la vie nationale du Canada en bénéficiera. Et n'oublions pas que le soldat s'intéresse autant que tout autre citoyen à l'amélioration de cette vie nationale.

Nous ne croyons pas que l'on tire actuellement le meilleur parti possible des facultés éducationnelles qui existent en ce pays. Les universités sont fermées pendant trois ou quatre mois par été; elles pourraient être utilisées en été pour des cours d'étude sur l'assurance, l'administration financière, la comptabilité, l'instruction occupationnelle et manuelle. Les collèges d'enseignement technique devraient introduire en leurs programmes des cours d'apprentissage, chose nécessaire non seulement au soldat, mais à l'ouvrier lui-même.

Cette résolution pose en principe général que les autorités en charge de l'éducation devraient s'occuper de l'éducation, occupationnelle ou autre; du soldat et de celle des dépendants des soldats victimes de la guerre. Elle va jusque-là, et c'est assez, si l'objet désiré est confié aux éducateurs compétents et animés de l'esprit que demande une telle obligation.

Je puis dire que les présidents des universités se sont réunis à Ottawa au commencement de cette année, et qu'ils ont adressé au gouvernement des recommandations semblables aux propositions dont j'ai parlé, mais qu'ils n'en ont reçu aucune réponse, je veux dire aucun encouragement. On ne donne actuellement aucune assistance aux soldats rapatriés qui veulent finir leurs cours universitaires ou secondaires, excepté aux invalides ou à ceux qui se sont enrôlés avant l'âge fixé. En Angleterre, on donne un cours d'instruction aux soldats canadiens enrôlés dans l'armée impériale, revenus se faire démobiliser au Canada, et qui sont retournés en Angleterre; cette instruction leur est donnée aux dépens des contribuables anglais qui comprennent les avantages de l'éducation. L'Australie suit cet exemple et le Canada devrait l'imiter.

Une des dispositions de la résolution veut que le soldat invalide puisse assurer sa vie suivant les mêmes conditions qu'avant. En d'autres mots, cette résolution demande que l'État paye la différence entre la prime d'avant-guerre et celle d'après-guerre.

La résolution contient une autre disposition—générale de sa nature, mais représentant les principes libéraux—c'est-à-dire que les pensions, eu égard au temps et à la place qui seront déterminés, devront être payées aux soldats ou à leurs dépendants, et être telles que les uns ou les autres puissent maintenir un niveau de vie raisonnable, suffisant pour garantir la santé, l'éducation, et toutes les autres conditions nécessaires au maintien d'une existence digne d'un citoyen du Canada. Je crois que l'on ne devrait pas faire moins que cela pour la famille d'un soldat.

Une autre clause qui ne manque pas d'importance est celle qui a trait à un bureau d'appel médical ambulant, à cause du manque d'uniformité des examens médicaux.

Enfin, la résolution demande aussi une meilleure centralisation de bureaux de placements. Puis-je ajouter quelques mots, monsieur le Président?

Il y a un an aujourd'hui, les troupes canadiennes se concentraient autour du bois de Gentelles, devant Amiens, et se préparaient à la mémo-

rable journée du huit août pour s'élancer, dès l'aurore et gagner une avance de onze milles, prélude de la marche finale et triomphale qui nous valut la victoire. Quatre semaines plus tard, la ligne Hindenburg était percée à Dury. Trois semaines ensuite, nos braves Canadiens avancèrent de huit milles, du bois de Bourlon à Cambrai; et trois semaines plus tard, ils partirent de Marquion et passèrent par Denain, Valenciennes et entrèrent dans Mons, le fameux matin du 11 novembre.

Et voici ce que nos soldats ont accompli en ces trois derniers mois de la guerre: capture de 31,000 prisonniers, 623 pièces d'artillerie, 2,800 mitrailleuses; libération de 500 mil' . carrés de terrain; prise de 228 villes et villages, attaque et défaite .. 47 divisions ennemies par quatre petites divisions canadiennes. Quatre divisions de l'armée canadienne attaquèrent et vainquirent, durant ces trois mois, en France et en Belgique, le quart de l'armée allemande. Voilà les actes des hommes pour qui je parle aujourd'hui; voilà des hommes qui, je crois, feront de bons citoyens en ce pays. Tels sont les hommes qui devraient recevoir l'instruction, les moyens et l'assistance nécessaires pour prendre leurs places parmi nous, comme membres honorés et respectés de la population. Ils ont droit à une pleine mesure des privilèges qui sont l'apanage d'un pays démocratique, et ce sont ces hommes, je vous en donne ma parole, qui partageront entièrement et joyeusement toutes les responsabilités de notre vie nationale.

Résultat de la votation pour l'élection d'un chef

L'hon. M. Murray: Voici le rapport du secrétaire général sur le résultat de la votation:

"Je certifie par la présente qu'un total de 949 votes ont été déposés au premier tour de scrutin, et qu'en vertu des règles nul candidat n'a reçu la majorité du total et qu'aucun choix n'a été fait.

(*Signé*) Andrew Haydon,
secrétaire-général."

Je vais maintenant vous faire connaître le nombre de votes donnés à chaque candidat:

W. S. Fielding	297
George P. Graham	153
W. L. Mackenzie King	344
D. D. McKenzie	153
Bulletins gâtés	2
	949

Conformement à la règle 8, il faut procéder à un deuxième tour de scrutin. Cette règle porte que:

"La votation continuera jusqu'à ce qu'un candidat reçoive la majorité de tous les bulletins déposés; ce candidat sera alors déclaré élu. Mais, si nul choix n'a été fait après le quatrième tour de scrutin, le candidat ayant reçu le plus petit nombre de votes au cinquième tour et aux suivants devra se retirer de la lutte."

Mesdames et messieurs, si vous désirez quelque autre explication sur la votation, je crois qu'il est de mon devoir comme l'un des présidents de cette Convention de vous fournir ce renseignement, car il s'agit ici d'une chose importante. Si personne ne pose de questions, et si tout le monde comprend bien la situation, les scrutateurs procéderont à la deuxième votation sur le bulletin numéro 2.

L'HON. M. MURPHY: Les scrutateurs voudront bien se rendre de nouveau dant les allées et recueillir les bulletins de la deuxième votation. Les mêmes candidats sont sur les rangs. Dès que tout le monde aura voté les compteurs se rendront de nouveau à la salle du comité de l'Ontario et y attendront l'arrivée des urnes. L'assemblée restera en séance durant le temps du comptage. La proposition maintenant devant la Convention sera appuyée par l'hon. Dr Béland.

Le Dr Béland fut alors appelé, mais il était sorti de la salle. La discussion sur la résolution ayant trait au rétablissement civil des soldats fut donc temporairement suspendue.

LA SITUATION DES CHEMINS DE FER

L'HON. M. MURRAY: Nous avons ici une importante résolution sur la situation des chemins de fer. Je prie M. Graham de la lire et de demander son adoption.

M. GEORGE P. GRAHAM (ex-ministre des chemins de fer dans l'administration libérale): Monsieur le Président, mesdames, messieurs, comme j'ai parlé un peu longuement hier soir sur cette résolution, je me contenterai de la lire et de faire quelques remarques sur la dernière clause à laquelle je n'ai pas touché hier.

ATTENDU que le gouvernement libéral et le parlement du Canada ont entrepris la construction du chemin de fer Transcontinental national entièrement sur le sol canadien, y compris les installations de têtes de ligne, ainsi que le parachèvement du projet de communication par paquebots avec l'Europe et l'Extrême Orient, . arnissant de la sorte, le meilleur moyen possible de transport entre l'Orient et la mère patrie, ouvrant une vaste étendue du Canada jusqu'ici inexploitée et assurant la diminution des taux de transport de marchandises; et

Que la réalisation du but visé lors de la conception de ce réseau de transport a été e. travée par l'opposition systématique de l'administration Borden, cette convention se déclare d'avis que l'on ne saurait s'assurer des conséquences avantageuses à retirer de la construction de cette grande voie transcontinentale nationale que par le renversement du gouvernement actuel;

Que la ligne de conduite suivie par le gouvernement, relativement au réseau de chemin de fer du Canadian Northern a comporté, outre l'octroi de subsides et la garantie d'obligations, la prestation de sommes énormes des deniers publics, entraînant ainsi le Dominion du Canada dans des obligations financières à la suite desquelles le gouvernement prit possession du dit réseau;

Qu'en sus des engagements formidables encourus par l'achat du réseau de chemin de fer du Canadian Northern, le gouvernement Borden a fait adopter par le parlement, en contravention avec les lois déjà sanctionnées, une loi sous l'autorité de laquelle on versa $10,000,000 aux propriétaires de ce chemin de fer, dont on n'a jamais révélé les noms; cette Convention répudie avec toute l'énergie possible toute cette transaction qui déroge aux saines principes du commerce et demande qu'une enquête sérieuse soit faite sur les circonstances relatives à l'achat de ce chemin de fer et la destination des deniers versés à cette fin;

Que le gouvernement possède et exploite aujourd'hui quelque 16,000 milles de voie ferrée. Nous sommes d'avis que le système actuel d'administration par une commission, dont la plupart des

membres ne consacrent qu'une faible partie de leur temps à ce service, est impratique, inefficace et extravagant, et que, sous cette direction et l'administration actuelle, la nationalisation et l'exploitation par l'État ne sauraient faire valoir leur mérite dans des conditions impartiales;

Que des installations suffisantes et le tonnage pour le trafic océanique constituent des éléments essentiels au commerce du Canada et que le manque absolu de prévoyance dont a fait preuve le gouvernement en ne voyant pas à assurer ces installations et ce tonnage pour la période immédiate d'après-guerre est non seulement de nature à humilier le Canada, mais porte un grave préjudice à notre commerce d'exportation; et

Que, à une époque comme celle-ci, où le pays devrait être en mesure de tirer tout le profit possible des occasions qui se présentent d'obtenir la part qui lui est due du commerce d'exportation sur lequel repose l'avenir financier, industriel et agricole du pays, nous nous trouvons dans une situation déplorable, à tel point que l'on n'a pris aucune mesure adéquate au transport des produits de la ferme, de la fabrique et de la forêt sur les marchés de l'univers. Et que, renseigné comme il était sur la perte énorme de tonnage causée par le tumulte de la guerre, le gouvernement n'a pas su sauvegarder le commerce du Canada contre l'état de choses qu'il envisage dans le moment, ce qui dénote une absence flagrante de sens des affaires et le condamne impitoyablement aux yeux du peuple canadien;

Cette convention affirme sa plus grande confiance en l'avenir du Canada, convaincue que le développement, avec prudence et économie, de nos richesses naturelles, une politique judicieuse et énergique d'immigration et de colonisation, en même temps qu'une stricte économie et l'administration efficace de tous les ministères, sont autant de moyens par lesquels on arrivera à résoudre les difficultés épineuses qui se présentent à l'heure actuelle dans le domaine du transport et ailleurs.

Je ne vous ferai pas un long discours; je me contenterai de dire un mot sur la question des facilités d'expédition aux ports de mer. Comme vous le savez, on nous a demandé de produire sur la ferme et à la manufacture, et d'accroître les produits de la forêt et des pêcheries, afin de réclamer notre part du commerce d'exportation, immédiatement après la guerre. Nous trouvons que nous avons produit une abondance d'effets pour l'expédition en dehors du pays, mais que nous manquons de navires pour les transporter.

La résolution fut alors adoptée.

Prohibition

L'hon. M. Murray; La résolution suivante est celle qui se rapporte à la prohibition; elle sera proposée par Mme. Helen Bentley, de Kent, et appuyée par Mme. R. W. Ball de St. Thomas.

Mme. Helen Bentley (Kent, Ont.): Monsieur le Président, mes amis libéraux—car nous sommes des amis, ou devrions l'être, puisque nous avons les mêmes intérêts à cœur, je viens de l'extrémité est de la province d'Ontario, du comté de Kent, pour surveiller autant que possible les intérêts des femmes en rapport avec la question ouvrière, la réforme sociale et industrielle, la prohibition ou interdiction des boissons alcoolisées, et surtout le bien-être des enfants et des mères de famille. Les femmes de notre district s'intéressent beaucoup à ce mouvement. Elles

prétendent qu'elles n'ont pas été traitées équitablement dans le passé, au sujet de la prohibition. Elles s'imaginent que l'on a plaisanté avec ce sujet; que l'on s'est amusé à rogner un peu les griffes du dragon, au lieu de le terrasser.

Les femmes sont sous l'impression que quelques-uns de nos aspirants politiques ressemblent beaucoup à un éminent chef d'opposition, auquel la presse a dernièrement fait allusion en disant qu'il s'est perché et cramponné solidement sur le haut d'une clôture. Voilà, au dire des femmes, la position prise dans le passé par les deux partis. Je crois me faire l'écho des sentiments des femmes de la province, en disant qu'elles sont presque certaines de triompher sur cette question, et nous ferions aussi bien de nous incliner gracieusement devant l'inévitable—mais c'est une chose qui nous sera imposée.

Il se peut que la Convention suppose que ce soit un temps mal choisi du mois pour essayer d'introduire ce sujet dans le programme du parti libéral; que le signe du zodiac n'est peut-être pas le bon, mais nous, femmes, pensons différemment.

Nous sommes aussi dans les jours caniculaires, et c'est très étrange de voir nos aspirants politiques s'approcher à la sourdine de la cruche à l'eau et attraper tous une attaque d'hydrophobie, comme jadis quelques-uns de leurs prédécesseurs. Les femmes croient qu'aussi longtemps que ce mal sera toléré au pays, elles se trouveront dans une position presque semblable à celle d'une personne, dont le voisin tient à garder des serpents pour s'amuser—des serpents à sonnettes et des trigonocéphales. Celui qui garde de ces serpents peut essayer de faire croire à ses voisins qu'ils sont parfaitement inoffensifs, qu'ils ne leur feront aucun mal, qu'ils peuvent être laissés libres de temps à autre. Mais les voisins croient qu'aussi longtemps que ces animaux sont à proximité, la seule chose à faire est de s'armer d'une hache et de les mettre en pièces.

Les femmes s'attendent à de grandes choses de la part de cette Convention libérale et du parti libéral. Nous avons foi au parti libéral et croyons qu'il fera ce qui est juste et honorable; il s'est engagé à faire ce qui est honorable sous d'autres rapports, et nous espérons qu'il agira ainsi avec la prohibition. Observons les principes de justice et nous réussirons. Agir autrement c'est nous ravaler au niveau du gouvernement unioniste et du conservatisme—on n'aura pas foi en nous. Si nous marchons dans les sentiers de la justice et du bien, et si nous obéissons à la voix de notre conscience, nous n'aurons pas lieu de craindre pour l'avenir.

"O vérité, fille de Dieu,
Ton existence est éternelle;
Erreur abhorrée en tout lieu,
Péris avec ta clientèle."

Nous approuvons tous la résolution telle qu'elle est, pourvu que le gouvernement fédéral nous donne toute la législation qui nous sera nécessaire. Voici la résolution:

ATTENDU que la réglementation, la restriction et la prohibition de la vente des liqueurs enivrantes, sont du ressort des provinces, dans les limites de leur juridiction respective, cette Convention est fortement d'avis que, lorsque pour l'application efficace des mesures législatives de restriction ou de prohibition adoptées par une province, la législature desdites provinces juge à propos l'adoption de lois fédérales supplémentaires, le parlement fédéral devra décréter ces lois, sur demande de ladite législature.

Nous reposant maintenant sur l'obligation du gouvernement libéral à cet égard—qui, nous le croyons fermement, sera un gouvernement libéral et cela très prochainement—j'ai le plaisir d'avoir présenté cette résolution qui sera appuyée par Mme. Ball, de St. Thomas.

MME. R. W. BALL (St. Thomas): Monsieur le Président, mesdames, messieurs, lorsqu'on m'a demandé ou choisie pour venir à cette Convention, je me suis posé cette question: Quel est le plus grand besoin du Canada aujourd'hui? J'ai répondu qu'il nous fallait des hommes—forts et vaillants, prêts à entreprendre quoique ce soit pour leur pays. Depuis mon arrivée ici, je suis enchantée et charmée. J'ai appris une leçon pour ma vie, car le Canada possède dans le parti libéral des hommes qui tous sont francs, purs, honnêtes et justes—des hommes qui s'adossent au mur et savent faire face à l'ennemi en lui criant: "Nous voici; voici nos principes; nous n'en avons pas d'autres, que Dieu nous soit en aide."

Figurez-vous, si vous le voulez, une grande place de campement. Tout est silencieux, sauf quelques joyeuses notes sifflotées ou chantonnées par intervalles. Tout à coup, un jeune garçon de seize ans sort du groupe, se place sur le devant des tentes et sonne le rassemblement. A la voix du clairon accourent de tous côtés de vigoureux gaillards, prêts à se lancer au combat. En tête, le sergeant-major commande: "Attention!" et toute la ligne de répondre: Attention! attention!

Votre nouveau leader et le mien sortira bientôt des rangs et il dira: "Le moment de la bataille approche; il faut que les torts soient redressés, que la justice règne pour tout le monde, que le glorieux étendard de la liberté flotte encore une fois sur le Canada. Attention! libéraux du Canada." Quelle sera votre réponse?

En appuyant cette résolution, je tiens à dire que les législatures provinciales ont déjà fait un grand pas en matière de prohibition. Beaucoup d'efforts sont restés sans résultat jusqu'à présent, faute de coopération de la part du gouvernement fédéral, qui est revêtu de certains pouvoirs plus ou moins bien définis sur ce sujet. Ce que l'on veut surtout, ce que cette résolution comporte, ce que cette Convention désire, c'est l'union et la coopération du gouvernement d'Ottawa avec les gouvernements provinciaux, pour assurer un état de choses que les provinces reconnaissent nécessaire à leur bien-être social et moral. Il me fait grand plaisir d'appuyer cette motion. La résolution fut alors adoptée.

L'HON. DR BÉLAND (reprenant la considération de la résolution ayant trait au rétablissement civil des soldats): Monsieur le Président, mesdames et messieurs, j'ai le grand honneur de seconder la motion qui a été faite à cette assemblée d'adopter le rapport du comité des résolutions au sujet du rétablissement civil des soldats.

La grande Convention libérale ne pouvait se désintéresser de ce problème qui engage l'attention du peuple canadien depuis la signature de l'armistice. Plusieurs plans ont été soumis à la considération du comité spécial nommé à cette fin, et ce comité a adopté un rapport qui a été à peu près totalement changé par le comité des résolutions.

Le but principal de ce rapport est d'empêcher le gouvernement du Canada de constituer de nouvelles commissions telles que celle, par exemple, que l'on appelle le Land's Settlement Board, d'accumuler commissions par-dessus commissions, grevant le budget chaque année de centaines de milliers de dollars pour défrayer les dépenses de ces commissions, grevant le budget, en outre, de centaines de milliers de dollars, sinon de millions, pour payer toute une armée d'employés qui

devraient plutôt s'occuper de supporter les soldats dans toutes les sphères de l'activité humaine. Aujourd'hui c'est une aide ou un prêt que l'on consent aux cultivateurs, demain ce seront les ferblantiers, demain ce seront les selliers, demain ce seront les médecins, demain ce seront les avocats, demain ce seront les imprimeurs, qui, tour à tour, reviendront devant le gouvernement et diront au gouvernement: "Vous avez conçu un projet, vous avez proposé un plan pour aider aux cultivateurs à défricher des terres ou à les cultiver; mais nous, pouvez-vous nous ignorer?"

La Grande Association des Vétérans de la Guerre a adopté une résolution disant que le soldat n'est pas satisfait de la méthode de traitement, de l'aide qui lui est donnée par le Gouvernement du Canada. Le soldat aime mieux, si on veut le rém rer, si on veut faire quelque chose pour lui, qu'on lui donne sa rém ation et que tout soit dit. Or, le comité des résolutions a adopté une clause à l'effet, dans la mesure que le permettront les finances canadiennes, que les soldats reçoivent une rémunération en espèces, et que nous en finissions avec ces commissions qui s'accumulent sans cesse à tel point que ça devient une véritable tour de Babel et qu'on ne s'y comprend plus.

En outre, le comité a considéré la question des pensions à donner aux veuves de ceux qui sont tombés au champ d'honneur et la question des pensions qui doivent être fournies à ceux qui sont revenus totalement ou partiellement mutilés. Le comité s'est également occupé de la question de l'assurance, afin de pourvoir le mutilé d'une assurance sur sa vie. Comme vous le savez, les compagnies d'assurance réclament d'un homme qui n'est pas dans une condition physique irréprochable un taux plus élevé. Or, nous demandons que le Gouvernement fournisse la différence entre la prime ordinaire de l'assurance et le coût hasardeux—si je puis m'exprimer ainsi—de l'assurance du mutilé.

Ce sont là les principaux points contenus en cette résolution.

J'ai l'honneur de seconder la proposition qui vous a été présentée si éloquemment par mon ami le colonel Ralston, de la Nouvelle-Écosse, et je suis sous l'impression que cette Convention adoptera ce rapport unanimement, car, nous tous, que nous soyons de la province de Québec, de l'Ontario, des Provinces Maritimes ou de l'Ouest, nous n'avons qu'un désir, qu'une volonté: celle de reconnaître les services héroïques rendus par nos soldats et nos fils qui, ayant tout laissé derrière eux, ont été se sacrifier outre-mer pour la cause de l'honneur, de la justice et de la liberté.

Résultat de la deuxième votation

L'hon. M. Murphy: A l'ordre, pendant que le président annoncera le résultat de la deuxième votation.

L'hon. M. Murray: Voici le rapport numéro 2.

"Je certifie par la présente qu'un total de 939 votes ont été déposés au deuxième tour de scrutin, et qu'en vertu des règles nul candidat n'a reçu la majorité du total et qu'aucun choix n'a été fait.

(*Signé*) Andrew Haydon,
secrétaire général."

Le résultat est le suivant:

M. Fielding	344
M. Graham	124
M. King	411
M. McKenzie	60
	939

L'HON. M. MURPHY: On a dit au président que lors de la deuxième votation quelques délégués avaient quitté la salle, et n'étaient pas à leurs sièges, quand les bulletins ont été recueillis. On a donc suggéré qu'avant la troisième votation le clairon qui est sur l'estrade sonnât l'appel en dehors de la salle et que cinq minutes après il donnât sur l'estrade un autre appel pour la troisième votation. C'est ce qui va se faire maintenant. Ne marquez pas vos bulletins, car il peut y avoir une raison pour attendre. Attendez que l'on donne le signal du haut de l'estrade.

M. GRAHAM SE RETIRE

L'HON. M. GRAHAM: Mesdames et messieurs, afin de hâter le travail et pour d'autres raisons, qui sont évidentes, je désire me retirer.

M. T. H. SHIPWAY: Si ceux qui ont marqué leurs bulletins, avant que vous ayez parlé, effaçaient le nom et le remplaçaient par celui du candidat pour lequel ils veulent voter, est-ce que ce serait acceptable?

M. DEWART: Quelques-uns ont déjà marqué leurs bulletins.

L'HON. M. MURRAY: Vu la déclaration de M. Graham, je crois dire que si un homme avait marqué son bulletin pour M. Graham, il pourrait gratter le nom et inscrire sur son bulletin le nom d'un des autres candidats. C'est ma propre opinion.

VOIX: "Les bulletins sont dans l'urne."

L'HON. M. MURRAY: S'ils y sont, on ne peut plus les reprendre.

M. D. A. ROSE (Toronto): Qu'on les compte contre les autres candidats. S'ils sont dans l'urne, ils seront totalisés dans la majorité.

L'HON. M. MURRAY: Certainement.

L'HON. FRANK OLIVER: Ces votes devront être annulés.

L'HON. M. MURRAY: Nous sommes des gens raisonnables. Je vais consulter les présidents conjoints et les vice-présidents, et vous prie de nous accorder seulement trois minutes, car il s'agit ici d'une chose importante.

Après cette consultation entre les présidents et les vice-présidents, l'hon. M. Murray dit:

Nous avons décidé qu'il faut annuler le bulletin numéro 3. Prenez le bulletin numéro 4 et servez-vous en pour voter, vu la déclaration de M. Graham. Cela sera acceptable pour tout le monde.

UN DÉLÉGUÉ: Pourvu que la votation se fasse maintenant.

L'HON. M. MURRAY: On ne procède pas maintenant à la votation.

UN DÉLÉGUÉ: Plusieurs délégués ont déjà déposé leurs bulletins dans l'urne.

UN AUTRE DÉLÉGUÉ: M. McKenzie s'est-il retiré?

L'HON. M. MURRAY: Non.

UN DÉLÉGUÉ: Quels sont les candidats?

L'HON. M. MURRAY: Messieurs Fielding, King et McKenzie.

UN DÉLÉGUÉ: Conformément à la règle . . .

UN DÉLÉGUÉ: Que chacun s'asseoie.

M. SHIPWAY: Je pense que plusieurs délégués ont marqué leurs bulletins, les ont déposés dans l'urne et sont sortis de la salle.

L'HON. M. MURRAY: Nous le savons. Vu que M. Graham a déclaré se retirer, après que quelques personnes avaient déposé leurs bulletins dans l'urne, sans savoir que M. Graham se retirait, nous avons décidé d'annuler tous ces bulletins et de prendre le bulletin suivant pour voter. Les scrutateurs se retireront pour vider les urnes, et nous continuerons à voter, sachant que M. Graham s'est retiré. Les candidats qui restent

sont: messieurs King, Fielding et McKenzie. Tout le monde étant maintenant renseigné, une nouvelle votation va se faire, et je pense que tout ira bien.

M. MACMILLAN: Quelques-uns ont voté et se sont retirés de la salle. Si vous continuez à voter immédiatement, il y aura injustice. Ce serait mieux d'attendre à la veillée.

VOIX: "Non, non."

L'HON. M. MURPHY: Veuillez vous asseoir un moment et le tout s'arrangera sans difficulté. Comme vous le voyez, il y a eu de la confusion. A l'ordre. Je prie les personnes qui sont debout de s'asseoir. Le président a décidé que, par suite du malentendu occasionné par le retrait de M. Graham comme candidat, le bulletin numéro 3 a été annulé, parce que quelques délégués avaient déjà déposé ces bulletins dans l'urne, après y avoir inscrit le nom de M. Graham, ou de quelque autre candidat. Pour éviter toute autre confusion, tous les délégués devraient déposer le bulletin numéro 3 dans l'urne; de cette manière il ne restera plus sur les livrets aucun bulletin numéro 3. Les scrutateurs se retireront ensuite pour vider les urnes et reviendront, et dès que le président l'aura annoncé, chacun prendra le bulletin numéro 4, pour éviter toute confusion.

Cette explication fut répétée en français par sir Lomer Gouin.

L'HON. M. MURPHY: Que chacun dépose son bulletin numéro 3 dans l'urne, marqué ou non. Vu que ce bulletin est annulé, il ne sera pas nécessaire d'y inscrire un nom quelconque, mais il faut l'ôter du livret, pour empêcher tout malentendu possible.

M. VENIOT: N'y a-t-il pas une règle qui veut qu'aucun candidat ne se retire excepté après le quatrième tour de scrutin?

L'HON. M. MURRAY: Non, un candidat peut se retirer en tout temps.

L'HON. M. MURPHY: Il faut que tout le monde dépose le bulletin numéro 3 dans l'urne, car il ne comptera pas pour la votation qui va suivre. Le bulletin suivant sur le livret porte le numéro 4. En conséquence, déposez le bulletin numéro 3 dans l'urne, avant la sortie des scrutateurs.

M. McKENZIE SE RETIRE

M. D. D. McKENZIE: Monsieur le Président, je désire remercier mes amis de l'encouragement qu'ils m'ont donné en cette Convention; mais je me retire maintenant de la lutte.

Monsieur McKenzie fut l'objet d'un magnifique élan de reconnaissance pour ses grands services publics et politiques. Tous les délégués se levèrent et l'applaudirent cordialement.

L'HON. M. MURPHY: Le président vient d'annoncer que, lorsque le secrétaire général aura fait savoir que les urnes ont été vidées et que les scrutateurs seront prêts, on continuera à recevoir les bulletins d'une autre votation.

UN DÉLÉGUÉ: Quel est le numéro du bulletin suivant?

L'HON. M. MURPHY: Quatre.

UN DÉLÉGUÉ: Puis-je dire que plusieurs délégués ont déjà marqué le bulletin numéro 4 pour M. D. D. McKenzie?

L'explication que venait de donner M. Murphy fut répétée en français par sir Lomer Gouin.

L'HON. M. MURPHY: Bien que l'on ait annoncé déjà plusieurs fois, on répète une fois de plus que les délégués sont priés de ne pas marquer le

bulletin suivant jusqu'à ce qu'on leur dise que le temps de la votation est arrivé. Je répète l'annonce.

PLUSIEURS DÉLÉGUÉS: Trop tard.

L'HON. M. MURPHY: On a prié aussi les scrutateurs de ne prendre aucun autre bulletin, avant d'avoir reçu ordre du haut de l'estrade.

M. FRANK S. CAHILL, M.P.: Je comprends que quelques-uns ont déjà marqué le bulletin numéro 4. Je tiens à le répéter, afin de faire savoir où nous en sommes avec ces bulletins.

L'HON. M. MURPHY: Si les délégués voulaient s'arrêter quelques minutes, et ne pas marquer leurs bulletins, il n'y aurait pas de confusion possible. Il est certain que le tout s'arrangera facilement, si les délégués veulent se reposer jusqu'à ce que les urnes soient vidées et des instructions données par le président.

UN DÉLÉGUÉ: Mais c'est déjà fait.

L'HON. M. TURGEON: Les bulletins sont marqués pour M. McKenzie.

L'HON. M. MURPHY: Attendez; le président le sait; il va donner des instructions pour dissiper tous ces malentendus.

M. SHIPWAY: Je désire que l'on donne un autre coup de clairon avant la votation.

L'HON. M. MURPHY: Les scrutateurs voudront bien prévenir le président, dès que les urnes auront été vidées, avant que l'on procède à une nouvelle votation. Ils verront à ce que les bulletins 3 et 4 soient tous sortis des urnes. Les urnes sont-elles vides?

PLUSIEURS SCRUTATEURS: Oui.

L'HON. M. MURPHY: Les scrutateurs au fond de la salle ont-ils répondu que leurs urnes sont vides?

PLUSIEURS SCRUTATEURS RÉPONDENT: Oui.

L'HON. M. MURPHY: Veuillez ne pas marquer d'autres bulletins; attendez que les messieurs en consultation sur l'estrade soient arrivés à une décision. Si quelques-uns ont encore sur leurs livrets les bulletins 3 et 4, je les prie de les déchirer.

UN DÉLÉGUÉ: Le bulletin numéro 5?

L'HON. M. MURPHY: Quelqu'un dit numéro 5. Non. Si quelqu'un a encore les numéros 3 ou 4, qu'il les déchire, et n'en marque pas d'autres.

L'HON. M. MURRAY: Avez-vous tous le bulletin numéro 5 non marqué?

PLUSIEURS DÉLÉGUÉS: Oui.

L'HON. M. MURRAY: Quelqu'un a-t-il déjà marqué le bulletin numéro 5?

UN DÉLÉGUÉ: Oui.

L'HON. M. MURRAY: Est-il marqué pour l'un ou l'autre des deux candidats restants, M. Fielding ou M. King?

UN DÉLÉGUÉ: Oui.

L'HON. M. MURRAY: Comprenons bien ceci. Chacun a-t-il le numéro 5 pouvant servir? Est-ce bien compris?

UN DÉLÉGUÉ: Numéro 10?

L'HON. M. MURRAY: Non; le numéro 5 servira pour la nouvelle votation, pour le choix de l'un des deux candidats qui restent.

UN DÉLÉGUÉ: Le mien est déjà marqué.

L'HON. M. MURRAY: Comprenez-vous tout ce qui vient d'être dit? Je prie quelqu'un de se rendre au milieu de la salle avec ce mégaphone.

L'HON. M. JOHN OLIVER (premier ministre de la Colombie-Britannique) descendit alors dans la salle et fit l'annonce suivante: la prochaine vota-

tion se fera avec le bulletin numéro 5. Ne marquez pas votre bulletin avant d'avoir reçu ordre.

L'HON. M. MURRAY: Maintenant, comprenez-vous tous qu'il ne reste que deux candidats sur les rangs et que vous devrez vous servir du bulletin numéro 5?

PLUSIEURS DÉLÉGUÉS: Oui.

L'HON. M. MURRAY: Tout le monde a-t-il bien compris?

PLUSIEURS DÉLÉGUÉS: Oui.

SIR LOMER GOUIN: Messieurs, il reste deux candidats: l'honorable W. S. Fielding et l'honorable W. L. Mackenzie King. Vous votez pour ces deux candidats sur le bulletin numéro 5.

Les bulletins furent marqués conformément à ces intructions, recueillis par les scrutateurs et donnés aux hommes en charge du comptage.

UNITÉ NATIONALE

L'HON. M. MURRAY: Il nous reste encore quelques résolutions dont une sur la question de l'unité nationale. Je prie M. John Boyd de Montréal de présenter cette résolution et M. Donald Downie de Vancouver de l'appuyer.

M. JOHN BOYD (Montréal): Monsieur le Président, mesdames, messieurs, la résolution que j'ai à vous présenter se lit comme suit:

> "Reconnaissant que Sir Wilfrid Laurier n'a eu durant toute sa vie de plus grand désir que l'établissement de la concorde entre les races et l'unité nationale dans tout le Dominion, le parti libéral au Canada, réuni en convention nationale, condamne énergiquement toute tentative ayant pour but de créer l'animosité entre les races et la désunion nationale, et propose au peuple canadien le haut idéal de ce grand homme d'État: "Un Canada uni dans lequel tous les Canadiens jouissent de droits égaux, travaillent tous ensemble, dans l'harmonie et la concorde, au développement et à la grandeur de leur patrie commune."

Vu l'avance de nos travaux et surtout la chaleur, je ne retiendrai votre attention que pendant une ou deux minutes. Dans quelques heures cette mémorable assemblée, qui signifie tant pour le libéralisme, comptera parmi les événement historiques. Les délégués d'une extrémité à l'autre du Canada retourneront chez eux. Quel idéal emporteront-ils d'ici? Quel plus grand idéal pourraient-ils emporter que la leçon enseignée par ce grand homme qui, pendant cinquante années, a prêché la conciliation, l'harmonie et la concorde entre les grandes races de ce pays? Inutile pour moi de vous dire quoi que ce soit à ce sujet, mesdames et messieurs, puisque vous savez tous que son plus cher désir était de voir régner l'harmonie et la concorde; mais, malheureusement, il y a eu des gens en ce Dominion—Dieu merci que parmi eux il n'y avait pas un seul libéral—qui, pour de sordides fins politiques, se sont appliqués à semer la discorde. Leur but était d'envenimer race contre race. Mais la vue de cette grande Convention de libéraux, dont les membres sont venus de toutes les parties du Dominion, est une preuve que leurs agissements ont raté, et que les Canadiens de langue française et les Canadiens de langue anglaise ne font qu'un en leur amour de la commune patrie. Je suis venu de la province de Québec, et je n'ai pas besoin de répéter devant cette Convention que les habitants de cette province ont à cœur les plus chers intérêts du Canada. Vous avez vu comment la province de Québec est représentée à cette Convention, et vous savez, comme tous les autres, que la population de cette pro-

vince est essentiellement canadienne, qu'elle aime son pays, et que, de concert avec les autres citoyens de ce pays, elle désire voir un Canada uni. Quand nous quitterons cette salle nous retournerons à nos foyers échelonnés de l'Altantique aux eaux lointaines du Pacifique, emportant avec nous en notre cœur et notre âme les idéals de ce grand homme, dont nous vénérons la mémoire, et dont l'histoire immortalisera le souvenir comme elle a déjà immortalisé les noms des grands bienfaiteurs de l'humanité. Efforçons-nous de suivre son idéal d'un pays uni; et, quand viendra le moment décisif, quel que soit celui qui nous sera donné pour leader, rallions-nous autour de lui, inspirés par les idéals que nous a légués notre regretté chef. Luttons pour le libéralisme, jusqu'au triomphe final de la liberté et de la démocratie au Canada.

M. DONALD DOWNIE (Vancouver): Monsieur le Président, mesdames et messieurs, je vous parlerai en anglais, puisque des deux langues qui se parlent ici, la langue barbare de notre race est la seule qui soit comprise de tout le monde.

Monsieur le Président, mesdames, messieurs, en appuyant cette résolution, j'ai l'honneur de parler d'une grande union. Cette Grande Union des Canadiens est celle de chaque race et croyance pour un bon gouvernement, pour le libéralisme et pour le Canada.

En 1917, fut commis un grand crime politique. L'histoire l'a enregistré. Mais on aurait peine à croire qu'en nos provinces de langue anglaise, et surtout en celle qui touche à l'océan Pacifique, il se faisait une propagande de haine de race, que repoussait et abhorrait quiconque parmi nous aime notre pays et qui comprend le sens du *fair play* britannique. Nous sommes tous ici aujourd'hui convaincus de la justesse de ce principe britannique de tolérance et de justice. Grâce à cette largeur de conception, l'Empire a su gouverner de vieilles races de toutes croyances et de toutes couleurs, et civiliser des peuples de toutes sortes et de tous les climats. Nous tous ici réclamons l'unité du Canada. Nous répudions le crime de désintégration et de désunion nationale, moyen dont s'est servi un grand parti politique en 1917, parce qu'il ne connaissait d'autres crimes plus efficaces pour retenir le pouvoir. Il n'avait rien épargné pour vilipender une province et ameuter une race contre une autre.

En conséquence, nous manquerons à notre devoir, avant de nous séparer de cette grande Convention de Canadiens, si nous ne conspuons cette ignoble campagne comme elle le mérite, et si nous ne proclamons, comme libéraux, l'union des Canadiens de toute croyance, langue et province. L'histoire enregistrera cette Convention; elle la transmettra à la postérité; elle nous jugera, non par les difficultés que nous avons eu à vaincre, mais par le courage et l'audace que nous avons déployés à les surmonter. Elle jugera, rigoureusement, espérons-le, les individus qui ont propagé cette haine de race et de croyance pour servir leurs fins politiques; elle les clouera au gibet de l'infamie, d'où la postérité ne pourra jamais les arracher. L'âge de la bigoterie est passé; celui des dissensions religieuses est tombé dans l'oubli. La vague montante du libéralisme, qui lave partout sur son passage les immondices du régime des tarés, nous apportera un règne de bonne volonté, de paix et d'harmonie qui, au Canada, écrasera, une fois pour toute, la tête de l'hydre du fanatisme. Notre patrie est le berceau et le home de l'entente cordiale. Rien ne me plaît davantage que d'appuyer aujourd'hui cette résolution déclaratoire, dans les quelques paroles que je vous adresse, car, en une convention libérale, une telle résolution n'est pas une matière

à controverse. C'est une loi des descendants des races de langues anglaise et française; et j'ai assez confiance en la liberté de ces deux races dont nous sommes issus et qui peuplent notre Canada; en ces deux races qui nous ont donné nos deux langues et nos lois et l'esprit de nos libres institutions; en ces deux races les plus valeureuses du monde moderne, et qui depuis mille ans ont formé l'avant-garde de la civilisation; j'ai suffisamment confiance en la bravoure de cette race qui a résisté si héroïquement à Verdun et remporté la brillante victoire de la Marne; j'ai foi à l'esprit de cette race qui sut triompher à Trafalgar; je crois assez fermement au sens commun de cette race de Normands et de Saxons qui ont fait la vieille Bretagne ce qu'elle est aujourd'hui, et j'ai foi aux dignes fils de français et d'anglais qui respirent l'air de la liberté sur ce sol du Canada, pour sentir et savoir qu'en dépit des appels aux préjugés ils ne veulent faire qu'un cœur et qu une âme, et qu'en leur cœur brûle toujours la flamme de ce feu sacré qui pétillait au cœur de ces héros tombés sur la terre de France pour défendre notre liberté et nous léguer leur gloire.

La résolution fut alors adoptée.

Ressources naturelles

L'hon. M. Murray: Il y a une autre résolution, d'une importance assez considérable, qui demande que les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta puissent jouir de la possession de leurs propres ressources naturelles. Je prie l'hon. M. Stewart, premier ministre de l'Alberta, de présenter cette résolution et l'hon. M. T. Martin, premier ministre de la Saskatchewan, de l'appuyer.

L'hon. M. Stewart (Alberta): Monsieur le Président, mesdames, messieurs, voici la résolution:

> Résolu que l'on devrait accorder aux provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, le droit de propriété et le contrôle des ressources naturelles qui se trouvent dans les limites de leurs frontières et ce, à des conditions raisonnables et équitables par rapport à toutes les autres provinces du Dominion.

Il s'agit ici d'un sujet que nous avons discuté avec les premiers ministres; et, comme vous le savez, nous en avons souvent conféré avec le gouvernement unioniste et le gouvernement conservateur qui l'a précédé. Les trois provinces des Prairies y sont grandement intéressées. Ce sont les trois seules provinces du Canada qui ne jouissent pas de la possession de leurs ressources naturelles. Cependant, comme vous le savez encore tous, sir Robert Borden s'était engagé formellement, lors des élections de 1911, à la restituer à ces provinces, lorsqu'il parcourut l'Ouest en cette occasion. Depuis ce temps nous avons constamment réclamé le règlement de cette vexante question. Nous avons eu des pourparlers avec le gouvernement; les premiers ministres des différentes provinces du Canada se sont réunis pour discuter le sujet. Nul n'a contesté le droit des trois provinces de l'Ouest à la possession de ces ressources naturelles. Mais quelques-unes des autres provinces du Canada ont montré de l'opposition et ont demandé d'être consultées avant le règlement final. Ce point de vue a été mentionné en cette résolution, et nous demandons à cette grande Convention de nous prêter son appui, afin que nous aussi puissions être les possesseurs de nos ressources naturelles, et tout en tenant compte des réclamations que peuvent avoir d'autres provinces. Je ne veux pas vous retenir plus longtemps; je vous soumets la résolution. Nous désirons grandement qu'elle soit

adoptée par cette Convention, car elle est pour nous d'une grande importance. C'est donc avec plaisir que je vous présente cette résolution.

L'HON. W. M. MARTIN (premier ministre et ministre de l'éducation, Saskatchewan): Monsieur le Président, mesdames, messieurs, je désire appuyer la résolution qui a été si bien présentée par mon ami, M. Stewart, de la province de l'Alberta. Avant d'entrer en mon sujet, je désire vous exprimer mon plaisir en voyant ici une telle assemblée. Elle incarne l'union du libéralisme canadien d'une extrémité à l'autre du pays. Je ne doute donc nullement que, grâce au magnifique et progressif programme incorporé dans les diverses résolutions déjà adoptées, le gouvernement actuel ne reçoive une bonne râclée, lorsqu'il se représentera devant l'électorat. Ma foi, je ne crois même pas que nous ayons grand besoin d'un programme, pour lui enlever les rênes du pouvoir. Si nous le laissons encore agoniser pendant un an ou deux, il nous préparera lui-même le meilleur des programmes, celui du dégoût universel, et le peuple n'aura plus qu'à lui allonger le coup de pied de l'âne, à l'arrière-train, le jour de l'élection.

Je ne veux pas retenir trop longtemps votre attention, pour vous parler davantage du sujet si bien présenté par mon ami, M. Stewart. La question des ressources naturelles des provinces de l'Ouest a provoqué un grand intérêt et soulevé de nombreuses contestations en ces provinces. Vous vous souvenez tous des termes d'autonomie en vertu desquels on nous garantissait certaines subventions, en retour de nos ressources naturelles. En ce temps-là notre situation en ces provinces différait de celle d'aujourd'hui; nos provinces venaient de naître, le gouvernement provincial était à son début; une subvention monnétaire nous valait mieux alors que nos ressources naturelles qui n'étaient pas développées. Grâce à ce secours du trésor nous pouvions nous livrer à toutes sortes d'entreprises, chose impossible avec nos ressources naturelles seulement. Mais nous trouvons aujourd'hui que nos provinces devraient être mises sur le même pied que les autres. Le pacte de la Confédération n'était pas, à mon avis, un contrat à perpétuité entre les diverses provinces et entre le Canada et les provinces. Nous devons nous concerter comme provinces, nous devons nous entr'aider de temps à autre; et il me semble qu'il nous faut mettre au point les relations qui existent entre les diverses provinces, et celles entretenues entre le Dominion et les diverses provinces. Nos ressources naturelles ont été aliénées d'une année à l'autre. Nous voulons bien croire que c'était pour le plus grand avantage du Canada. Mais, des millions et des millions d'acres des territoires de l'Ouest ont été concédés aux constructeurs de chemins de fer, non seulement à travers les prairies, mais en certains cas à travers le nord de l'Ontario et même la Colombie-Britannique. Je ne veux pas entrer plus avant dans cette phase particulière de la question. La résolution vous demande d'approuver la proposition qu'il est temps de mettre les provinces de l'Ouest en possession et disposition de leurs ressources naturelles, moyennant conditions justes et raisonnables pour les autres provinces du Dominion.

C'est avec grand plaisir que j'appuie cette résolution.

SIR LOMER GOUIN: La résolution a été clairement expliquée en anglais; je demande permission d'en dire quelques mots en français, parce que la province de Québec est grandement intéressée à cette question.

SIR LOMER GOUIN: Voici ce dont il s'agit: lors de la création des provinces de l'Ouest, le gouvernement fédéral a gardé les terres de la Cou-

ronne, les pouvoirs d'eau et les mines de ces trois provinces qui sont mentionnées.

Les gouvernements de Québec, d'Ontario et des provinces Maritimes ont la possession des terres de ces provinces.

Comme compensation du fait que le gouvernement fédéral gardait pour lui ces terres, ces pouvoirs d'eau et ces mines, le même gouvernement a donné une subvention annuelle spéciale aux gouvernements de ces trois provinces. Ces trois provinces, de manière à être mises sur le même pied que la province de Québec et les autres provinces que je vous ai mentionnées, demandent qu'on leur donne toutes les terres et toutes les mines qui n'ont pas été concédées par le gouvernement fédéral.

Cette question est à l'ordre du jour depuis plus de 10 ans. A la dernière conférence interprovinciale qui s'est tenue à Ottawa l'automne dernier, cette question a été l'objet principal de notre réunion et de nos discussions, mais nous ne sommes arrivés à aucune décision. La motion qui est maintenant devant vous résume à peu près la position qui a été prise alors par les anciennes provinces de la Confédération.

Nous disons, nous, délégués des vieilles provinces: si le gouvernement fédéral croit devoir donner maintenant aux provinces de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba les terres de la Couronne, nous n'y voyons pas grandes objections, pourvu que l'on donne une compensation équitable et raisonnable aux anciennes provinces. C'est ce qui est maintenant proposé par la résolution.

Je n'ai pas de mandat spécial en ce moment pour parler au nom de la province de Québec sur cette question, mais je n'ai aucune hésitation à déclarer que, pour moi du moins, je ne vois pas grande objection à ce que les provinces de l'Ouest obtiennent d'Ottawa ce qu'elles demandent, pourvu que, tout naturellement et tout honnêtement, les anciennes provinces reçoivent une juste et équitable compensation. S'il n'y a pas d'objection de la part de la province que j'ai l'honneur de représenter, je dirai à la convention que Québec accepte la résolution.

La résolution fut alors adoptée.

Résolution de remerciements

L'hon. M. Stewart (président intérimaire): Il est proposé par M. McKenzie, appuyé par M. Lemieux:

> "Que les remerciements de cette convention libérale nationale soient exprimés, et ils le sont par les présentes, à monsieur Andrew Haydon pour les grands services rendus au parti libéral du Canada en s'acquittant à titre gratuit des fonctions de secrétaire général pendant plusieurs mois d'un travail ardu et difficile; aux membres des divers comités qui lui étaient associés pour le travail préparatoire de la convention; au maire et à la corporation de la cité d'Ottawa pour l'offre gratuite des édifices à la Convention et à ses divers comités; à l'honorable ministre de la milice, ainsi qu'aux fonctionnaires supérieurs des ministères de la milice, des travaux publics et du bureau de l'exposition canadienne, pour avoir si généreusement contribué à l'accommodation des délégués de la Convention; au président et aux fonctionnaires supérieurs de la Chambre des Communes pour les actes de courtoisie dont ils ont fait preuve; et à tous les autres qui, de toute manière, ont contribué à faire de cette convention un succès insurpassable."

M. McKenzie n'étant pas présent, je vous demande si vous approuvez cette résolution.

La résolution fut alors adoptée.

Remerciements a l'honorable Charles Murphy, et aux secrétaire adjoints

L'hon. M. Murray proposa:

"Que cette Convention désire affirmer sa haute appréciation des efforts inlassables et de l'énergie soutenue dont l'honorable Charles Murphy, président du comité local des préparatifs, a fait preuve en préparant et effectuant d'une manière irréprochable les travaux d'ordre exécutif de la plus grande, la mieux réussie et la plus complète convention politique qui ait jamais eu lieu au Canada.

Et cette convention désire également exprimer son appréciation des services rendus par messieurs Duncan C. Ross et Lucien Pacaud, dans l'exercice de leurs fonctions ardues, en qualité de secrétaires adjoints."

Je crois que les paroles ne feraient que pâlir la démonstration à laquelle donna lieu la lecture de cette résolution par les personnes présentes à la Convention. Je demande avec plaisir que cette résolution soit adoptée.

Sir Lomer Gouin: Monsieur le Président, je seconde avec plaisir la proposition de mon collègue, M. Murray. Cette convention a été organisée d'une façon parfaite; elle ne pouvait l'être mieux. On parle quelquefois d'artisans de la victoire: si vous en voulez un exemple vivant, vous le trouverez dans la personne de l'honorable M. Murphy.

La résolution fut alors adoptée au milieu d'applaudissements enthousiastes.

L'hon. Charles Murphy, M.P.; Monsieur le Président, messieurs, je regrette de ne pas être capable de vous adresser la parole en ce moment dans la belle langue de mes amis, sir Lomer Gouin, Rodolphe Lemieux, le Dr Béland et Ernest Lapointe, mais, comme vous parlez l'anglais, nous nous comprendrons les uns les autres sans difficulté. Je désire simplement que vous m'accordiez le privilège de m'adresser à mes amis de langue anglaise qui ne comprennent pas le français.

L'hon. Charles Murphy parla alors en anglais.

Vote de remerciements a la presse

M. L. J. Gauthier, M.P. (St. Hyacinthe) proposa, appuyé par M. A. B. McCoig, M.P. (Kent, Ont.):

Qu'un vote de remerciements sincères soit adressé aux représentants des journaux pour les excellents comptes rendus qu'ils ont faits des travaux de cette convention.

La résolution fut votée et trois hourras poussés pour la presse.

Les Dames

L'hon. M. Stewart: Il est d'usage, aux banquets et dans des réunions de ce genre, de voter des remerciements aux dames. Mais, puisqu'elles sont aujourd'hui sur un pied d'égalité avec les hommes, elles auront le plaisir de s'en retourner chez elles avec les mêmes sortes de remerciements que ceux adressés aux hommes qui sont venus ici. J'espère voir le jour où le parti libéral sera représenté au Parlement, à Ottawa, par une ou deux douzaines de dames, comme on le voit en quelques-unes de nos provinces.

L'hon. Walter Scott, ex-premier ministre de la Saskatchewan, fut appelé en ce moment par l'hon. M. Stewart, mais il était sorti de la salle.

L'hon. M. Murphy: l'hon. Geo. P. Smith, de l'Alberta; nous adressera maintenant la parole.

L'HON. M. GEO. P. SMITH (ministre de l'éducation de l'Alberta): Monsieur le Président, mesdames, messieurs, l'heure est peut-être un peu avancée pour faire un discours; par ailleurs, j'ai prêté l'oreille à tant de bonnes choses que je ne sais réellement s'il y a encore de quoi dire.

On nous amuse quelquefois dans l'Ouest, en nous disant qu'il n'y a pas de différence entre les deux partis. Une telle propagande, que l'on fait depuis quelques années, me semble assez dangereuse. Nulle différence, dit-on, entre les libéraux et les conservateurs au Canada. Nous savons tous qu'en chaque pays du monde, depuis que les rois gouvernaient de droit divin, qu'il a toujours existé une très grande différence entre le conservatisme et le libéralisme. Je voudrais, si vous le voulez bien, vous rappeler la situation qui existait en 1896. Les conditions d'aujourd'hui ne diffèrent pas totalement de celles d'alors. En ce temps-là, nous avions d'énormes dépenses et de maigres recettes; il y avait stagnation en commerce, en immigration—sur toute la ligne. Les querelles de races et de religions étaient très vives. La question des écoles du Manitoba était très épineuse: c'est en grande partie sur elle que se fit l'élection de 1896.

Le parti libéral triompha, sous la direction de notre regretté leader. Les amis des conservateurs étaient absolument désorientés; le libéralisme rentra en possession de son dû et leur montra comment il savait aplanir de nombreuses difficultés.

L'esprit d'un tory est bouché pour certaines choses: il ne saurait les comprendre. Ce qui épatait les tories, c'était l'augmentation des revenus malgré la réduction de l'impôt.

Mesdames et messieurs, je n'irai pas plus loin, car les officiers retournent avec les dernières nouvelles sur le choix d'un chef, cette nouvelle a plus d'importance que tout ce que je pourrais vous dire. Permettez-moi cependant d'ajouter ceci: quel que soit le chef choisi par la Convention, si le libéralisme, d'un océan à l'autre, marche à côté de lui, la personnalité de l'homme aura moins de poids que le programme adopté en ces trois jours par cette Convention. Nous pouvons gagner avec l'un ou l'autre des deux candidats restants, pourvu que nous soyons unis d'une extrémité à l'autre du pays, et que nous suivions tous le grand programme préparé par ceux qui l'ont élaboré depuis quelques jours. Je m'arrête et vous quitte en vous disant que celui qui a été élu chef sera bientôt premier ministre du Canada. (Applaudissements.)

RÉSULTAT DE LA TROISIÈME VOTATION

En ce moment les compteurs revinrent après avoir dépouillé le scrutin et compté les votes donnés aux deux candidats restants, l'hon. W. S. Fielding et M. W. L. Mackenzie King.

L'HON. M. STEWART: Voici le troisième rapport du secrétaire général:

> "Je certifie par la présente qu'un total de 914 bulletins ont été déposés au troisième tour de scrutin, et que, conformément aux règles, l'hon. W. L. Mackenzie King a reçu la majorité des votes, et je déclare par la présente M. King élu par cette Convention.
>
> Nombre de votes pour M. Fielding, 438, pour M. King, 476."

(*Acclamations et applaudissements prolongés.*)

L'HON. M. FIELDING: Monsieur le Président, mesdames, messieurs, si la motion est à l'ordre, c'est avec le plus grand plaisir que je prie cette Convention de confirmer à l'unanimité le rapport que nous venons de recevoir et d'offrir ses félicitations à M. King pour la victoire qu'il vient de remporter. Il y a quelques instants, pendant la votation, en causant

avec un ami près de moi, je lui disais en toute sincérité que je ne savais trop ce que je préférerais, gagner ou perdre. Gagner c'est un triomphe dont tout homme peut être fier, car c'est un honneur que d'être le choix de cette grande Convention libérale, honneur que l'élu et sa famille peuvent se rappeler pendant des générations. Gagner, c'est grand; perdre, c'est être soulagé de lourds fardeaux et de grandes responsabilités, et je suis peut-être aussi bien d'en être exempt.

C'est pourquoi, comme j'ai passé des années en association avec mon ami, M. King, je contribue de tout cœur et en toute sincérité aux félicitations qui lui sont adressées. Une chose qui me peinait en cette affaire, c'était de me voir engagé dans ce qui me semblait être une sorte de rivalité avec d'anciens collègues et amis; avec M. King qui fut mon collègue pendant plusieurs années; avec M. Graham, mon collègue aussi pendant longtemps; avec mon ami, D. D. McKenzie, qui a toujours été un de mes partisans dévoués durant toute ma carrière politique. C'était pour moi une malchance, et j'en ai souffert quelque temps, car il m'a semblé que je leur faisais concurrence. Néanmoins, tout est bien qui finit bien. Nous venons d'avoir une magnifique Convention, une preuve d'union du parti libéral; nous avons montré que nous savons mettre de côté nos divergences d'opinion pour l'amour de l'union.

J'offre mes cordiales félicitations à mon bon ami, M. King, et je demande que sa nomination soit approuvée à l'unanimité.

(*Acclamations et applaudissements prolongés.*)

L'HON. GEORGE P. GRAHAM: Monsieur le Président, mesdames, messieurs, j'appuie avec plaisir la motion de mon ami, l'hon. W. S. Fielding. C'est la première fois, si je ne me trompe, que le peuple lui-même s'est assemblé ainsi au Canada pour choisir un chef.

Vous avez élu un homme encore jeune, un homme de talent. Que tout libéral de ce pays, homme, femme et enfant, lui prête maintenant un ferme appui pour expulser le gouvernement de Borden. (Applaudissements).

Nous venons d'avoir une merveilleuse Convention; l'union a régné parmi nous; nous avons dénoncé la bigoterie—bannissons-la. Nous allons terminer cette Convention en parfait accord; l'union est le mot d'ordre, et j'offre mes cordiales félicitations à mon jeune ex-collègue, l'hon. W. L. Mackenzie King.

(*Acclamations enthousiastes.*)

Les délégués firent ensuite appel à M. D. D. McKenzie, qui fut salué d'acclamations et d'applaudissements.

M. D. D. MCKENZIE: Monsieur le Président, mesdames, messieurs, je crains qu'on ait peut-être supposé que je puisse nourrir une petite pointe de jalousie ou de dépit, parce que je ne me suis pas empressé d'appuyer la motion de l'hon. M. Fielding; mais, comme M. Graham a pris le devant et s'est bien acquitté d'une charge si agréable, et comme il est d'usage qu'une motion est présentée par une seule personne et appuyée également par une seule, je n'ai pas cru nécessaire de renchérir sur cet usage. Je suis par nature un peu craintif—un peu timide. Mais, je puis vous assurer que c'est avec le plus grand plaisir que je me lève pour appuyer cette motion qui demande de reconnaître à l'unanimité la nomination du Leader du parti libéral.

Je suis sûr, mettant ma candidature de côté, qu'il était difficile de choisir parmi les autres aspirants celui qui était le mieux qualifié. Mais vous formiez le jury et je suis persuadé que vous avez eu à réfléchir. Pour décider entre l'hon. M. Fielding et l'hon. M. King, il me semble

que vous étiez un peu dans la position de cet Irlandais au cœur chaud, qui courtisait deux dames en même temps et qui se disait:

"Chacune ferait mon bonheur,
Si l'autre était loin de mon cœur."

Permettez-moi de remercier les membres de la Chambre des Communes—c'est ma dernière occasion de le faire en public—pour la bonté qu'ils m'ont témoignée durant le peu de temps que j'ai agi en qualité de chef de l'Opposition. J'espère qu'ils n'auront rien à reprendre, devant le peuple du pays, de nos actes durant ce temps. J'espère, monsieur le Président, que bientôt le peuple de ce pays nous fera le plaisir d'ajouter un nouveau titre à celui que nous venons de conférer à M. King, et que de chef de l'Opposition il le fera Premier Ministre du Canada. Permettez-moi de féliciter M. King de sa brillante victoire.

Acclamations et applaudissements.

L'hon. M. King, le leader nouvellement élu, fut alors appelé par plusieurs délégués pour adresser la parole à la Convention et reçut d'anthousiastes applaudissements.

L'HON. W. L. MACKENZIE KING (leader du parti libéral): Monsieur le Président, mesdames, messieurs,

UN DÉLÉGUÉ: "Long live the King"!

L'HON. M. KING: Monsieur le Président, mesdames, messieurs, je suis sûr que vous appréciez tous les sentiments dont je suis animé, en essayant de vous remercier pour m'avoir conféré le plus grand honneur qu'un homme puisse recevoir. Vous ne serez pas étonnés si j'éprouve de la difficulté à faire appel aux paroles avec lesquelles je veux vous témoigner ma gratitude, car en vérité je suis en ce moment plus conscient de la lourde responsabilité et de la grande portée des obligations qui viennent de m'échoir si soudainement que du grand honneur que vous venez de me faire. Mais si les paroles étaient nécessaires, ou si j'en trouvais de suffisantes pour vous remercier de votre confiance, elles seraient, en cette circonstance, inadéquates pour exprimer ce que je sens à la vue d'une autre preuve de confiance que viennent de me témoigner mes amis et anciens collègues dans le cabinet de notre bien-aimé leader, sir Wilfrid Laurier.

Je ne saurais exprimer trop sincèrement à M. Fielding mes remerciements pour le noble élan avec lequel il vient de m'assurer qu'il se met à ma disposition, pour m'aider, de son exceptionnelle expérience et du prestige de sa grande personnalité, à promouvoir la cause pour laquelle nous sommes tous si étroitement unis. Je suis également fort embarrassé pour exprimer de semblables remerciements à M. George Graham, également un ami et un ex-collègue, qui s'est empressé de se joindre à M. Fielding pour m'assurer de son influence et de sa personnalité dans la lutte à soutenir pour le triomphe des nombreux et splendides principes et projets qui ont été incorporés dans le programme de notre parti. A mon autre ami, M. McKenzie, avec lequel j'ai eu l'honneur de m'asseoir, il y a quelque temps, à la Chambre des Communes, et avec lequel j'espère avoir bientôt le même privilège, il m'est impossible de traduire les sentiments de reconnaissance en retour de l'offre qu'il me fait de sa grande expérience, acquise non seulement comme membre du Parlement pendant de longues années, mais comme chef du parti au moment le plus critique de son histoire.

Je suis certain que vous me permettrez de dire un mot pour exprimer des remerciements spéciaux aux messieurs qui ont proposé et appuyé ma nomination. Nous sommes tous plus ou moins des créatures d'asso-

ciation et de sentiment. C'est pour moi un doux plaisir de voir que l'expression de la grande confiance, que m'a témoignée cette assemblée, a eu pour origine la nomination faite par sir Allen Aylesworth, qui n'est pas seulement un ami, un intime et un ex-collègue, mais un homme qui, toute sa vie, fut l'ami de mon père et de ma mère. Je puis dire la même chose de M. Fisher qui, depuis longtemps, est pour moi un fidèle ami comme il fut aussi l'ami de mes parents. Ces pensées sont un supplément au bonheur du moment, et j'adresse à ces messieurs mes sincères remerciements pour la confiance qu'il m'ont témoignée en associant leurs noms distingués et honorés à ma nomination qu'ils ont placée devant cette Convention

Je pourrais continuer, mesdames et messieurs, et mentionner d'autres à qui je suis si redevable que je ne pourrai jamais exprimer suffisamment ce que je sens; mais, vous êtes ici depuis trois jours, et vous n'êtes pas disposés à écouter un long discours. Je ne puis cependant oublier une chose, dont je voudrais dire un mot: c'est la relation que, par l'entremise de sir Allen Aylesworth, ma nomination établit avec la circonscription à laquelle j'ai le privilège d'être rattaché par des liens tout aimables, relation qui, je l'espère, durera, et qui remonte déjà loin dans l'histoire de notre pays.

Vous savez que sir Allen représentait la circonscription de York-Nord, pendant qu'il était dans le cabinet de sir Wilfrid Laurier. Avant lui, cette circonscription fut représentée par un autre membre du cabinet de sir Wilfrid, sir William Mulock, un libéral dans la force du terme et un ami aussi fidèle qu'on puisse trouver. Les libéraux de York-Nord qui eurent confiance en ces hommes, m'ont fait l'honneur de m'offrir leur nomination à la dernière élection. C'est là que, pour donner au peuple la suprématie sur le Parlement, et au Parlement la suprématie sur l'exécutif, nous avons livré les mêmes vieilles batailles, que nos ancêtres livraient autrefois, et qui ont servi à poser les fondements du parti libéral en ce pays.

Je ne puis oublier—et j'espère que vous me permettrez d'en faire mention en cette occasion—que mon grand-père fut choisi, quatre ou cinq fois, par les électeurs de York-Nord pour les représenter au temps des premières luttes pour l'établissement d'un gouvernement responsable au Canada, quand lui dans l'Ontario, et Papineau, au Bas-Canada, s'efforçaient d'apporter un changement aux relations de l'exécutif avec le Parlement, par lequel l'exécutif serait soumis à la volonté du peuple, exprimée par ses représentants. Je me rappelle aussi que lorsque M. Lafontaine fut temporairement sans siège en Québec, ce fut York-Nord qui l'invita de se rendre dans l'Ontario, et lui offrit la circonscription, qu'il représenta quelque temps—courtoisie dont Québec avait honoré peu de temps avant Robert Baldwin, un autre grand libéral de ce temps-là, et qui, ne pouvant se faire élire dans l'Ontario, fut invité à représenter une circonscription de la province de Québec.

Mesdames et messieurs, j'espère qu'en faisant mention de ces choses, qui appartiennent aux traditions de notre parti, et qui sont enregistrées dans l'histoire de notre pays, je prononce des paroles prophétiques de cette union plus étroite qui s'établira entre les provinces sœurs de Québec et Ontario—en vérité entre toutes les provinces de ce Dominion.

Mais je manquerais de vous communiquer ce que je considère comme plus grand que tout le reste, en ce grand honneur que vous m'avez conféré, si je ne vous disais que j'y reconnais avant tout un hommage à la mémoire de notre illustre leader, sir Wilfrid Laurier. Il m'a honoré de

sa confiance lorsqu'il m'invita, tout jeune que j'étais, à entrer en son gouvernement. J'ai eu le privilège d'être associé à sir Wilfrid Laurier, depuis lors jusqu'à sa fin. Je suis fier, à bon droit, des connaissances acquises en cette association. Si j'ai raison d'être reconnaissant aujourd'hui, c'est avant tout d'avoir eu le privilège d'acquérir de bonne heure dans la vie une connaissance des préceptes politiques, méthodes politiques et idéals politiques de la bouche de celui dont le caractère était synonyme de grandeur, noblesse, élévation.

Je suis persuadé que je saurai accomplir vos désirs, si je m'applique, de tout mon pouvoir, à maintenir les principes que sir Wilfrid s'est efforcé de répandre par tout ce Dominion et qui peuvent être résumés, je crois, dans a seule maxime de l'illustre homme d'État anglais, Pyn, lorsqu'il disait: "Cette forme de gouvernement est la meilleure qui porte et entraîne chaque partie et membre de l'état vers le bien commun."

Voilà la forme de gouvernement que sir Wilfrid Laurier a toujours cherché à faire prévaloir par tout le Dominion, un gouvernement qui saurait unir race à race, croyance à croyance et pays à pays dans l'Empire, et nation à nation dans une Ligue des nations, afin que par l'expansion de l'esprit qui aide à l'union des membres d'une famille, en premier lieu, nous puissions enfin répandre ce plus grand esprit de bonne volonté qui, favorisé par les circonstances, fusionnera en une seule toute les nations du monde.

Je n'ai plus qu'un mot à dire en terminant. Je me croirais indique de la confiance que vous m'avez si généreusement témoignée, si je n'étais pas conscient de mon inexpérience des affaires parlementaires, de la vie publique, du peu de connaissances que je possède des mille et une choses, pour remplir adéquatement les obligations de la grande tâche que vous m'imposez en me conférant ce grand honneur. Je n'aurais même pas le courage d'essayer de remplir ces obligations, si je ne savais que celui qui est appelé à accepter la place de leader doit avant tout et en tout se faire le serviteur des serviteurs, et qu'en cherchant, en cet esprit de soumission, à satisfaire aux désirs de ceux qui l'ont choisi pour être leur chef, il peut s'attendre à trouver direction et conseils parmi les grandes forces assemblées autour de lui. Si je manque de confiance en quelqu'une des qualités que je peux avoir, je n'aurai qu'à me tourner vers cette assemblée, à jeter un regard sur le visage des dames et des messieurs assemblés devant moi en cette audience, pour savoir de quelle moisson de sagesse et de conseils je suis assuré—sagesse et conseils d'ordre supérieur—en cherchant à remplir les obligations attachées à cette position.

C'est pourquoi, mesdames et messieurs, tout en vous priant de faire toutes les concessions possibles à celui qui est si inexpérimenté, j'espère néanmoins que vous saurez, me voyant disposé à entreprendre l'œuvre du parti libéral de la manière que je croirai être selon son désir, que je pourrai compter sur les conseils de ceux qui occupent des places d'avant-garde dans les rangs du parti, tels que les membres libéraux du Sénat, les libéraux de la Chambre des Communes, les chefs du parti dans les différentes provinces, les représentants réunis ici. Tout cela constituera pour moi une boussole dont l'aiguille m'indiquera la bonne direction à suivre.

S'il en faut plus, il suffira de consulter le programme tracé par cette Convention. Je considère ce programme, mesdames et messieurs, comme une carte sur laquelle est tracée la direction que veut suivre la population de ce pays, et qui a été indiquée par la voix des libéraux assemblés ici.

Donc, avec cette carte et cette boussole, sans songer au passé, mais cap sur l'avenir, mettons-nous à l'œuvre dès maintenant. En avant, comme une grande et puissante armée unie, marchons à la conquête de nouvelles libertés, de plus de droiture dans les affaires publiques de cette nation; en avant, plus zélés et plus unis, jusqu'à ce que nous ayons atteint le but où les principes et directions, adoptés en cette historique occasion, seront devenus, par mesures législatives, une partie des lois de notre patrie. Je vous remercie de nouveau. (*Applaudissements.*)

La Convention se termina à 8 p.m. par le chant du God Save the King.

LISTE DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

Résolution sur la mort de sir Wilfred Laurier

"Eplorés, endeuillés, les membres de cette Convention nationale du parti libéral du Canada déplorent la perte que subit le pays par le trépas du très honorable sir Wilfrid Laurier qui, pendant plus de quarante-cinq années, fut toujours un membre éminent du Parlement canadien, et presque trente-deux années le chef et le leader du parti libéral en ce pays. Depuis longtemps le Canada reconnaissait en lui le plus distingué de ses hommes d'Etat, et l'Empire britannique une figure remarquable parmi les conseillers de Sa Majesté. Il voua sa vie au service de son pays et de son Roi, et son nom brillera dans l'histoire parmi ceux des grands hommes du monde.

"Créer une meilleure entente, une union plus étroite entre les deux principales races de ce pays—française et anglaise—et faire de leurs descendants de véritables Canadiens, fut le but et l'objet de toute sa vie; et, jusqu'à son dernier soupir, il aimait à penser et à espérer que nous—ses partisans et amis—continuerions son œuvre, tout en la rendant plus fructueuse, même de notre vivant, jusqu'à ce que les dissensions de races ou croyances disparaissent à jamais du Canada.

"Cœur pur, âme sans tache, toujours animé des plus sublimes idéals, il dirigeait comme il gouvernait, avec sagesse et droiture. Magnanime dans le triomphe, la défaite le rendait peut-être plus noble encore. Né du peuple, il fut toujours l'avocat et le défenseur des humbles.

"En leur mémoire reconnaissante il s'est érigé un monument aussi impérissable que le Canada; car, d'un pays qu'il a trouvé colonie, il a fait une nation.

"Au cœur de ses amis attristés—en vérité, au cœur de tous ses concitoyens—sa vie n'a pas simplement fait naître de nobles sentiments et une sincère estime, mais une véritable affection; c'est pourquoi, sa perte nous émeut au point que les mots sont impuissants à exprimer notre douleur.

"C'était, nous le déclarons, le meilleur et le plus illustre Canadien, toujours et partout chevalier sans peur et sans reproche."

Résolution concernant l'autonomie du Canada

Résolu que nous nous opposons énergiquement à la centralisation du contrôle impérial et à toute modification organique dans la Constitution du Canada en ce qui concerne les relations du Canada avec l'Empire après son adoption par le parlement avant qu'elle ne soit ratifiée par un vote du peuple canadien par voie de plébiscite.

Résolution reprochant au gouvernement de ne pas avoir administré la loi des impôts sur le revenu

Cette convention censure le gouvernement, parce qu'il n'a pas appliqué la loi des impôts sur le revenu de façon à assurer la somme qu'une taxe de ce genre devrait rapporter, lorsque convenablement perçue.

Rapport du comité de l'organisation du parti adopté à titre de résolution

Le Comité d'organisation du parti a l'honneur de présenter le rapport suivant:

Nous recommandons la formation d'un Comité d'organisation libéral national composé comme suit:

1. D'un président, qui sera le chef du parti libéral au Canada.
2. De neuf vice-présidents, un pour chaque province, qui sera nommé par l'association libérale de chaque province. Au cas où une province n'aurait pas d'association libérale provinciale, le premier ministre ou le chef de l'opposition nommera le vice-président.
3. La formation d'un Conseil national de cinquante-quatre membres, dont l'un sera le premier ministre provincial ou le chef de l'opposition, ou un substitut nommé par lui, selon le cas, et cinq autres membres désignés par l'Association libérale pour la province, là où il en existe une, ou par les députés libéraux de la province à la Chambre des Communes, au cas où il n'existerait pas d'association libérale pour cette province.
4. Les membres du Conseil de chaque province constitueront un comité des finances chargé de recevoir les souscriptions prélevées pour les déboursés du comité.
5. Le comité nommera un organisateur national qui prendra la direction du bureau principal dont le siège sera à Ottawa.

Résolution d'hommages au Roi et de reconnaissance à l'Armée Canadienne

Cette Convention désire affirmer son dévouement à la personne de Sa Gracieuse Majesté le roi George V, ainsi que son appréciation des efforts inlassables qu'il a faits durant la guerre, pour faire régner l'harmonie dans tous ses Dominions, et de son attachement inaltérable à l'Empire britannique et à notre Canada de prédilection.

Cette Convention désire manifester aussi sa reconnaissance à notre armée canadienne pour le rôle magnifique qu'elle a joué en contribuant à remporter cette éclatante victoire qui a répandu sur le monde les bienfaits de la paix. Dans le conflit désespéré que se livrèrent les forces de l'autocratie et de la démocratie, nos braves soldats se sont couverts de gloire par leur courage et leur amour du devoir; ils se sont acquis la reconnaissance éternelle de tous les Canadiens et grâce à eux le nom du Canada sera une inspiration pour les générations de l'avenir.

Résolution sur la conservation et l'amélioration de la vigueur physique des Canadiens

Attendu que la grande guerre et l'épidémie encore plus meutrière ont entraîné une perte considérable de vies au Canada; et

Attendu que la vie humaine et la capacité physique sont les biens les plus précieux de la nation; et

Attendu que la conservation et l'amélioration de ces ressources devraient être l'objet principal de la nation:

Par conséquent, cette Convention de libéraux s'engage à poursuivre avec vigueur les mesures les plus propres à conserver la vie et à améliorer l'état physique des citoyens du Canada.

Résolution sur le tarif

Que pour le grand bien du Canada, il importe d'apporter des réductions sensibles aux impôts de douane afin de réaliser deux fins de la plus haute importance, premièrement: la diminution du coût très élevé de la vie qui oppresse si lourdement les masses; deuxièment: la réduction du prix des instruments de production nécessaires aux industries qui ont pour base les ressources naturelles du pays, dont le développement intense est essentiel au progrès et à la prospérité nationale;

Qu'à ces fins, le blé, la farine de blé et tous les produits de blé; les principaux articles d'alimentation; les instruments aratoires et les machines agricoles; les tracteurs agricoles; les machines d'exploitation minière, de minoterie, de scierie et les pièces servant à la réparation de ces machines; le bois de service dégrossi et dressé, la gazoline, les huiles d'éclairage et de lubrification et les huiles combustibles; les filets, la ficelle à filets et les outillages de pêcheurs; les ciments et les engrais et la matière première qui entre dans la fabrication de ces objets devraient être exempts de droits de douane.

Qu'une revision descendante du tarif devrait se faire qui comporterait des réductions sensibles dans les droits de douanes, sur les articles d'habillement et les chaussures et sur d'autres articles de consommation générale (autres que les objets de luxe), de même que sur la matière première entrant dans la fabrication de ces articles.

Que le tarif de faveur accordé à l'Angleterre soit porté à 50 pour cent du tarif général.

Et le parti libéral s'engage à mettre à exécution les dispositions de la présente résolution à l'aide de mesures législatives lorsqu'il sera réélu.

Résolution concernant le travail et l'industrie

Résolu que le Comité recommande que la Convention libérale nationale accepte dans leur intégralité, comme partie du programme libéral, dans l'esprit qui a présidé à leur rédaction et dans la mesure que le permettront les circonstances particulières au pays, les propositions de la Convention du travail et les principes généraux associés à la Société des nations et insérés dans les conditions de la paix.

Ces méthodes et principes, qui ont pour but la réglementation de la situation ouvrière et ainsi énoncés dans le traité, sont comme suit:

Premièrement—Le principe fondamental que le travail ne devrait pas être considéré simplement comme une denrée ou un article de commerce.

Deuxièmement—Le droit d'association pour toutes fins légitimes, par les employés, aussi bien que par les patrons.

Troisièmement—Le paiement aux employés d'un salaire suffisant pour leur permettre de se maintenir dans un mode d'existence raisonnable selon ce que l'on entend par là dans leur époque et dans leur pays.

Quatrièmement—L'adoption d'une journée de 8 heures ou d'une semaine de 48 heures comme période réglementaire de travail.

Cinquièmement—L'adoption d'un repos hebdomadaire d'au moins vingt-quatre heures, lequel devrait comprendre le dimanche lorsque cela est pratique.

Sixièmement—L'abolition du travail des enfants et l'imposition, sur le travail des enfants, de restrictions qui leur permettront de continuer leur éducation et d'assurer chez eux le développement physique convenable.

Septièmement—Le principe que les hommes et les femmes devraient recevoir le même salaire pour un travail d'égale valeur.

Huitièmement—Dans chaque pays, le code de lois relatif aux conditions d'emploi devrait faire entrer en ligne de compte le traitement industriel équitable de tous les travailleurs résidant légalement dans ce pays.

Neuvièmement—Chaque état devrait voir à l'organisation d'un système d'inspection auquel participeraient les femmes, afin d'assurer l'observance des lois et règlements concernant la protection des employés.

Et il est de plus résolu

1. Qu'il soit pourvu, dans l'administration du domaine industriel, à l'adoption de principes de représentation en vertu desquels le travail et la population, tout comme le capital, peuvent avoir leurs représentants dans la direction de l'industrie, afin de sauvegarder et favoriser leurs intérêts lorsqu'ils s'agit d'arrêter des programmes d'ordre industriel.
2. Que, dans la mesure du possible, en tenant compte de la situation financière du pays, un système d'assurance contre le chômage, la maladie, la dépendance à la vieillesse et autre incapacité, lequel système comprendrait des pensions pour les vieillards et les veuves, et des secours dans les cas de maternité, soit établi par le gouvernement fédéral, conjointement avec les administrations des diverses provinces; et que pour les questions se rattachant à des mesures législatives industrielles ou sociales, on devrait s'efforcer de surmonter toute question de juridiction entre le Dominion et les provinces, et cela par une coopération efficace entre les diverses administrations.
3. La représentation de l'élément ouvrier sur les commissions fédérales se rattachant à des questions ouvrières.
4. Des mesures législatives efficaces pour la conservation de la vie humaine et de la santé.
5. La représentation de l'élément ouvrier à la commission des administrateurs des Chemins de fer nationaux du Canada.
6. Que le système de rééducation des soldats, devenus incapables de poursuivre leurs occupations d'avant-guerre en raison de lésions physiques, soit étendu aux travailleurs invalidés de l'industrie.
7. Restriction plus efficace de l'immigration chinoise.
8. La constitution en corporation par loi fédérale des sociétés coopératives.
9. La reconnaissance du principe de représentation proportionnelle.
10. Des mesures rigoureuses et immédiates par le gouvernement relativement au coût élevé de la vie et aux profits excessifs.
11. Le rétablissement de la suprématie du Parlement sur l'exécutif et du peuple sur le Parlement, se manifestant par la cessation du gouvernement par arrêtés en conseil et un sens électoral équitable qui s'exerce librement.

Résolution d'encouragement à l'agriculture

Pour promouvoir la production agricole et son développement, il est nécessaire d'encourager la coopération et d'attirer de plus grands placements dans l'agriculture; donc, il est grandement nécessaire d'utiliser les fonds nationaux pour aider les associations coopératives de crédit agricole à se procurer le capital nécessaire à l'agriculture aux plus bas intérêts possible.

Dans le but de réduire le haut coût de la vie, en éliminant, autant qu'il est possible de le faire, les dépenses de transmission des vivres entre le producteur et le consommateur, il est nécessaire de donner une plus grande extension au principe et au système d'élévateurs du gouvernement canadien et de pourvoir à l'établissement d'entrepôts frigorifiques équipés pour l'assemblage, le triage, la préparation, la mise en entrepôt et la classification des vivres de manière à ce que les organisations coopératives et autres

puissent obtenir l'équipement moderne pour la distribution des produits agricoles dans des conditions supérieures et à des taux de transport moindres, et des prix de vente inférieurs.

Et ces facilités de transport des entrepôts frigoriques doivent être fournies au coût d'opération, pour le transport des vivres à travers le Canada et aux marchés mondiaux du surplus des produits agricoles de ce pays, en les délivrant dans des conditions telles que l'on fera des produits agricoles canadiens un étalon de qualité sur le marché du monde.

Que, dans l'intérêt de l'agriculture, en vue d'aider à une plus grande production du sol, et pour la conservation du sol au Canada, il est nécessaire pour le gouvernement de préparer la distribution des engrais au plus bas prix possible.

Votre comité d'agriculture désire recommander qu'un comité spécial soit nommé, afin de préparer une résolution au sujet du système des banques au Canada et l'adoption d'un système apte à prélever les emprunts pour les terres et l'élevage et de présenter une telle résolution à votre comité.

Résolution concernant la réciprocité

Attendu que la convention de réciprocité négociée avec les États-Unis par l'administration libérale, en 1911, était une mesure qui répondait aux espoirs, que nourrissaient depuis les premiers temps de notre histoire les hommes d'état des deux partis politiques, de créer de meilleures relations commerciales entre le Canada et la république voisine, et qui couronnait les efforts tentés vers ce but;

Que la convention était équitable et acceptable pour les deux pays et bien propre à favoriser les bonnes relations si recherchées;

Que l'attitude du parti conservateur, sous la conduite de M. (aujourd'hui sir) Robert Borden, en s'opposant à la convention et la renversant, sacrifiait les intérêts les plus chers du Canada à des considérations absolument de parti;

Que le manque de sincérité des chefs conservateurs sur cette question a été amplement démontré, puisque, après avoir pris les rênes du gouvernement, ils ont procédé à apporter au tarif quelques-unes des modifications qu'ils condamnaient dans le principal article de leur programme électoral de 1911;

Que, pour avoir ainsi empêché la conclusion d'un arrangement aussi avantageux entre les deux pays, les chefs conservateurs méritent, et devraient encore encourir, chaque fois que l'occasion se présente, de durs reproches de la part du peuple canadien;

Que la convention de réciprocité a été sanctionnée en 1911 par le Congrès des États-Unis et la loi portant cette sanction se trouve encore parmi les statuts américains;

Que, si l'on donne suite à la proposition soumise dernièrement au Congrès dans le but d'abroger la dite loi, les citoyens n'auraient aucune raison de se plaindre, étant donné que les américains ont laissé la loi intacte pendant huit longues années, au cours desquelles le Canada n'a rien fait pour tirer profit des dispositions qu'elle contenait;

Que, bien que, pour ces raisons, cette convention ne puisse s'objecter à la proposition ainsi soumise à Washington, nous, à titre de libéraux, voulons encore une fois affirmer notre admiration pour le but de la dite convention, notre foi aux principes de relations amicales internationales sur lesquels elle est basée, et nous souhaitons sincèrement que ces principes soient maintenus dans les deux pays et souhaitons qu'un jour propice viendra où les deux gouvernements manifesteront de nouveau le désir de conclure quelque arrangement du même genre.

Résolution concernant la situation financière et les impôts

Attendu que la sécurité nationale exige que le public soit au courant et se rende compte de la gravité de la situation financière du pays, afin de prendre les mesures pour y faire face; et

Attendu que le 31 mars dernier, d'après la déclaration du ministre des finances, le chiffre net de la dette publique était de $1,584,000,000, ou en chiffres ronds, de $220 pour chaque homme, femme et enfant du Dominion, entraînant une dépense annuelle d'environ $115,000,000 en intérêt, et imposant ainsi un fardeau annuel de $15 par tête de population en intérêt sur la dette seule; et

Attendu que la dépense prévue du gouvernement fédéral pour l'exercice en cours dépasse $800,000,000, ou en chiffres ronds, $100 par tête de population; et

Attendu que le revenu prévu n'est que de $280,000,000, ce qui donne lieu à un déficit estimatif excédant $500,000,000—correspondant à $62.50 par tête de population; et

ATTENDU que la ruine nationale surprendra ce pays, si l'on s'en tient au mode actuel de financer les affaires du pays; et

ATTENDU que la Grande-Bretagne et les États-Unis prélèvent actuellement au delà de 80 pour cent de leur revenu au moyen de l'impôt direct, alors que le Canada ne retire de cette façon pas plus de 20 pour cent;

QU'IL SOIT ET IL EST PAR LES PRÉSENTES RÉSOLU:

1. Que la gravité de la situation financière du pays s'impose à l'examen très approfondi des citoyens patriotes et exige de la part du gouvernement qu'il pratique la plus stricte économie;
2. Qu'il faut chercher à augmenter le revenu en imposant et percevant, d'une manière équitable et efficace, des impôts échelonnés, sur les profits d'affaires et le revenu, applicables à tous les revenus excédant un chiffre d'exemption raisonnable;
3. Et taxer les articles de luxe.

RÉSOLUTION CONCERNANT LES FRAUDES ÉLECTORALES

ATTENDU que des accusations ont été portées ouvertement à l'effet qu'il existait une conspiration en vue de perpétrer toute une série de manœuvres frauduleuses relativement à cette partie de la loi des élections en temps de guerre qui concerne les électeurs militaires, afin d'étouffer la voix des électeurs honnêtes du Dominion, manœuvres comportant le vote de personnes inaptes à voter, le vote à deux reprises, la supposition de personnes, et le détournement ou transfert illégal de dizaines de mille de bulletins à des circonscriptions autres que celles dans lesquelles les électeurs militaires étaient réputés avoir le droit de voter;

ET ATTENDU que des accusations ont été ouvertement lancées, portant que ces manœuvres frauduleuses auraient été impossibles sans coopération et parjure délibérés d'un grand nombre de personnes nommées par la Couronne;

ET ATTENDU que des accusations ont été ouvertement portées à l'effet que ces manœuvres frauduleuses colossales ont été commises sous la direction et avec la connivence de ministres du cabinet, d'officiers militaires et de fonctionnaires civils occupant des postes d'influence et de responsabilité;

ET ATTENDU que l'on a prétendu qu'on savait officiellement que des personnes étaient à la conduite et à la direction de ces manœuvres frauduleuses et que ces personnes ont été par la suite recommandées par le premier ministre pour être l'objet de titres honorifiques impériaux de la part de Sa Majesté le roi;

Par conséquent, cette convention demande par les présentes la nomination d'une commission royale impartiale munie de pouvoirs et d'une autorisation illimités pour instituer une enquête complète et approfondie sur la conduite de toutes les phases des manœuvres illégales et autres fraudes relatives aux élections tenues en vertu de la loi susdite des électeurs militaires, et cette convention demande aussi la condamnation de tous ceux militaires, ou civils, qui peuvent être reconnus comme impliqués dans les fraudes électorales mentionnées ci-dessus.

RÉSOLUTION CONCERNANT LE RÉTABLISSEMENT DES SOLDATS DANS LA VIE CIVILE

1. ATTENDU que pour en venir au règlement définitif de la question du rétablissement dans la vie civile, on considère que le principe fondamental devrait être de traiter d'une manière équitable les soldats de toutes carrières, en tenant compte de la durée et de la nature du service;

Il est résolu que cette convention déclare que l'adoption d'un système de subventions en espèces aux soldats et aux dépendants de ceux qui sont décédés constitue le moyen le plus acceptable et efficace de rétablissement dans la vie civile—ces subventions devant être en sus de la gratification actuelle et de toute pension accordée pour incapacité à la suite de service;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE CETTE CONVENTION DÉCLARE

2. Que tout ce qui a trait à l'éducation du vétéran soit confié à des éducateurs compétents en vue d'assurer la coordination, l'amélioration et l'expansion d'un système de formation par l'enseignement, tant professionnel que général.
3. Assurance.—Que des mesures soient prises en vertu desquelles l'état se chargera de toute augmentation du prix de l'assurance en faveur des dépendants du soldat, lorsque cette augmentation est due à une incapacité encourue durant la guerre.
4. Pensions.—(*a*) Qu'il soit accordé aux soldats ou à leurs dépendants, selon le cas, des pensions ou allocations qui leur permettront de maintenir un train de vie tel qui leur garantira la santé, l'éducation, ainsi que toutes les nécessités, le confort et l'agrément qui contribuent à un type d'existence digne d'un citoyen du Canada;

(b) Que les soldats frappés d'incapacité permanente soient préparés à quelque carrière utile de leur choix et pour laquelle ils ont des aptitudes et capacités, et ce, pendant le temps nécessaire à leur formation dans ce but et qu'après avoir été ainsi instruits, le gouvernement devra leur venir en aide en leur procurant du travail à une rémunération suffisante pour les services rendus dans cet emploi;

(c) Que depuis son licenciement et jusqu'à ce que ladite instruction soit terminée et qu'on lui ait procuré cet emploi, le soldat frappé d'incapacité permanente ainsi que susdit et ses dépendants devraient recevoir des pensions ou allocations amplement suffisantes pour leur permettre de subsister avec l'aisance libérale dont il est question plus haut et lorsque l'on a trouvé du travail pour ledit soldat une fois son instruction terminée, le gouvernement devrait, si la rémunération reçue ne suffit pas à assurer ce degré d'aisance, combler l'insuffisance;

(d) Que les soldats qui sont de retour ou qui dorénavant reviendront frappés d'incapacité partielle ou totale et leurs dépendants devraient recevoir au cours de la durée de cette incapacité des pensions ou allocations suffisantes pour leur permettre de subsister avec le degré d'aisance ci-dessus mentionné.

5. Examen médical.—Que des mesures soient prises en vue d'assurer l'uniformité des décisions des médecins concernant les incapacités, en instituant des conseils d'appels médicaux permanents et ambulants.

6. Que l'on devrait créer des agences de placement plus efficaces et que les diverses organisations disparates qui existent actuellement devraient être coordonnées sous une autorité centrale.

7. Que par l'expression soldats, où employée dans la présente résolution, on entend désigner également les marins, les aviateurs et les garde-malades chaque fois que l'application s'impose, ainsi que les soldats canadiens de l'une quelconque des armées, impériale ou alliées, en tant que les gouvernements, impérial ou alliés, n'ont pas assuré les avantages dont il est question dans les présentes.

Résolution concernant les chemins de fer et la mise en valeur des richesses naturelles

Attendu que le gouvernement libéral et le parlement du Canada ont entrepris la construction du chemin de fer Transcontinental national entièrement sur le sol canadien, y compris les installations de têtes de ligne, ainsi que le parachèvement du projet de communication par paquebots avec l'Europe et l'Extrême Orient, fournissant de la sorte le meilleur moyen possible de transport entre l'Orient et la mère patrie, ouvrant une vaste étendue du Canada jusqu'ici inexploitée et assurant la diminution des taux de transport des marchandises; et

Attendu que la réalisation du but visé lors de la conception de ce réseau de transport a été entravée par l'opposition systématique de l'administration Borden, cette Convention se déclare d'avis que l'on ne saurait s'assurer des résultats avantageux de la construction de cette grande voie transcontinentale nationale que par le renversement du gouvernement actuel; et

Attendu que la ligne de conduite suivie par le gouvernement, relativement au réseau de chemin de fer du Canadian Northern, a comporté, outre l'octroi de subsides et la garantie d'obligations, la prestation de sommes énormes des deniers publics, entraînant ainsi le Dominion du Canada dans des obligations financières à la suite desquelles le gouvernement prit possession du dit réseau; et

Attendu qu'en sus des engagements formidables encourus par l'achat du réseau de chemin de fer du Canadian Northern, le gouvernement Borden a fait adopter par le parlement, en contravention avec les lois déjà sanctionnées, une loi sous l'autorité de laquelle on versa $10,000,000 aux propriétaires du C.N., dont on n'a jamais révélé les noms; cette Convention répudie avec toute l'énergie possible toute cette transaction qui déroge aux saines principes de commerce et demande qu'une enquête sérieuse soit faite sur les circonstances relatives à l'achat du C.N. et la destination des deniers versés à cette fin.

Le gouvernement possède et exploite aujourd'hui quelque 16,000 milles de voie ferrée. Nous sommes d'avis que le système actuel d'administration par une commission, dont le plus grand nombre des membres ne consacrent qu'une faible partie de leur temps à ce service, est impratique, inefficace et extravagant, et que, sous cette direction et l'administration actuelle, la nationalisation et l'exploitation par l'État ne sauraient faire valoir leur mérite dans des conditions impartiales.

Des installations suffisantes et le tonnage pour le trafic océanique constituent des éléments essentiels au commerce du Canada; et le manque absolu de prévoyance dont

a fait preuve le gouvernement en ne voyant pas à assurer ces installations et ce tonnage pour la période immédiate d'après-guerre est non seulement de nature à humilier le Canada, mais porte un grave préjudice à notre commerce d'exportation.

A une époque comme celle-ci, où le pays devrait être en mesure de tirer tout le profit possible des occasions qui se présentent d'obtenir la part qui lui revient du commerce d'exportation sur lequel repose l'avenir financier, industriel et agricole du pays, nous nous trouvons dans une situation déplorable, à tel point que l'on n'a pris aucune mesure adéquate pour le transport des produits de la ferme, de la fabrique et de la forêt sur les marchés de l'univers. Renseigné comme il l'était sur la perte énorme de tonnage causée par le tumulte de la guerre, le gouvernement n'a pas su sauvegarder le commerce du Canada contre l'état de choses qu'il envisage dans le moment, ce qui dénote une absence flagrante de sens des affaires et le condamne impitoyablement aux yeux du peuple canadien.

Cette Convention affirme sa plus grande confiance en l'avenir du Canada, convaincue que le développement, avec prudence et économie, de nos richesses naturelles, une politique judicieuse et énergique d'immigration et de colonisation, en même temps qu'une stricte économie et l'administration efficace de tous les ministères, sont autant de moyens par lesquels on arrivera à résoudre les difficultés épineuses qui se présentent à l'heure actuelle dans le domaine du transport et ailleurs.

Résolution concernant le contrôle du commerce des spiritueux

Attendu que la réglementation, la restriction et la prohibition de la vente des liqueurs enivrantes, dans les limites de leur juridiction respective, sont du ressort des provinces, cette convention est fortement d'avis que, lorsque pour l'application efficace des mesures législatives de restriction ou de prohibition adoptées par une province, la législature des dites provinces juge à propos l'adoption de lois fédérales supplémentaires, le parlement fédéral devrait, à la demande de ladite législature, décréter ces lois.

Résolution sur l'union des races

Reconnaissant que sir Wilfrid Laurier n'a eu durant toute sa vie de plus grand désir que l'établissement de la concorde entre les races et l'unité nationale dans tout le Dominion, le parti libéral au Canada, réuni en convention nationale, condamne énergiquement toute tentative ayant pour but de créer l'animosité entre les races et la désunion nationale, et propose au peuple canadien le haut idéal de ce grand homme d'état: "Un Canada uni dans lequel tous les Canadiens jouissent de droits égaux, travaillent tous ensemble dans l'harmonie et la concorde, au développement et à la grandeur de leur patrie commune."

Résolution concernant le controle par les provinces de leurs ressources naturelles

Résolu que l'on devrait accorder aux provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta le droit de propriété et le contrôle des ressources naturelles qui se trouvent dans les limites de leurs frontières et ce, à des conditions raisonnables et équitables par rapport à toutes les autres provinces du Dominion.

Résolution de remerciements à l'adresse de tous ceux qui ont aidé au travail de la convention

Que les remerciements de cette Convention libérale nationale soient exprimés, et ils le sont par les présentes, à monsieur Andrew Haydon pour les grands services rendus au parti libéral du Canada, en s'acquittant à titre gratuit des fonctions de secrétaire-général pendant plusieurs mois d'un travail ardu et difficile; aux membres des divers comités qui lui étaient associés pour le travail préparatoire de la convention; au maire et à la corporation de la cité d'Ottawa pour l'offre gratuite des édifices à la convention et à ses divers comités; à l'honorable ministre de la milice, ainsi qu'aux fonctionnaires supérieurs des ministères de la milice, des travaux publics et du bureau de l'exposition canadienne, pour avoir si généreusement contribué à l'accommodation des délégués de la convention; au président et aux fonctionnaires supérieurs de la Chambre des Communes pour les actes de courtoisie dont ils ont fait preuve; et à tous les autres qui, de toute manière, ont contribué à faire de cette convention un succès insurpassable.

Résolution de remerciements à l'honorable Charles Murphy, député, à messieurs Duncan C. Ross et Lucien Pacaud, députés

Cette convention désire affirmer sa haute appréciation des efforts inlassables et de l'énergie soutenue dont l'honorable Charles Murphy, président du comité local de la convention, a fait preuve en préparant et exécutant d'une manière irréprochable les travaux d'ordre exécutif de la plus grande, la mieux réussie et la plus complète convention politique qui ait jamais été tenue au Canada.

Et cette convention désire également exprimer son appréciation des services rendus par messieurs Duncan C. Ross et Lucien Pacaud dans l'exercice de leurs fonctions ardues, en qualité de secrétaires adjoints.

Résolution de remerciements aux journaux

Qu'un vote de remerciements sincères soit inscrit aux représentants des journaux pour les excellents comptes rendus qu'ils ont fait des travaux de cette convention.

TABLES DES MATIERES

A

	Page
Adamson, M. J.-E.—Discours sur la corruption électorale	178
Armstrong, Mlle Isabel C.—Discours sur la conservation de la vie et de la santé	109
Aylesworth, sir Allen—Hommage à la mémoire de sir Wilfrid Laurier	47

B

Ball, Mde R.-W.—Discours sur la prohibition	191
Ballotage pour l'élection d'un leader, méthode de	172
Résultat du premier scrutin	187
Résultat du deuxième scrutin	192
Résultat du troisième scrutin	202
Béland, deputé, l'hon. H.-S.—Discours de	64
Bell, l'hon. J.-H.—Discours de	60
Bentley, Mde Helen—Discours sur la prohibition	189
Bienvenue par le maire Fisher, adresse de	45
Bostock, l'hon. sénateur Hewitt—Discours, loyauté envers le roi	85
Bowley, C.R., M. J.-W.—Discours	63
Boyd, M. John—	
Discours sur l'unité nationale	196
Discours sur le Canada et l'empire	72
Boyle, l'hon. J.-R.—Discours sur l'organisation du parti	85
Bulletins de vote, méthode de distribution des	119
Bulletins de vote spéciaux	19, 20, 21 et 22
Bureau, député, l'hon. Jacques—Discours de	96

C

Calder, capitaine R.-L.—Discours de	52
Cameron, M. A.-K.—Discours sur le tariff	127
Comités, rapports relatifs à la nomination des	56
Congdon, M. F.-T.—Discours de	100
Convention, Historique de la	5
Convocation officielle	5
Comités nommés pour la direction des affaires de la	7
Séance du Comité national	9, 23
Membres des sous-comités chargés des affaires de la	9
Certificats et lettres de créance pour les délégués	10, 11
Livrets et brochures pour faciliter le travail de la	11, 12
Bulletins spéciaux pour la votation à la	19
Description des bulletins pour la	19
Feuilles de comptage à l'usage de la	22
Lieu où sont tenues les séances de la	23
Quelques-uns des arrangements relatifs à la	23
Félicitations à la presse au sujet de la	25
Dépôt des documents de la	26
Liste des délégués à la	26
Rapport officiel des délibérations de la	35
Programme, premier jour	37
Rapport des délibérations du premier jour	39
Programme, deuxième jour	67
Rapport des délibérations du deuxième jour	69
Programme, troisième jour	153
Rapport des délibérations du troisième jour	153
Comités nommés à la	56
Règles régissant les résolutions et leur discussion	59
Règles régissant la votation	59
Comités des lettres de créance	67
Compteurs officiels, liste des	68

D

PAGE

Dandurand, sénateur, l'hon. R.—Discours sur les relations du Canada avec l'empire 69, 72
Délégués, liste des 26
Dépôt des documents 26
Dewart, député, H.-H., C.R., Discours de 80
Downie, M. Donald—Discours sur l'unité nationale 197

F

Fielding, l'hon. W.-S.—
Discours sur la réciprocité 162
Discours—l'unanimité du choix du leader 202
Fisher, maire d'Ottawa, Harold—Discours de bienvenue 45
Fisher, l'hon. Sydney—Discours sur l'agriculture 154
Foster, l'hon. W.-E.—Discours de 98
Fraser, M. J.-A.—Discours sur le tarif 124

G

Gauthier, député, L.-J.—Propose le vote de remerciements à la presse 201
Gouin, sir Lomer—Discours en acceptant la présidence conjointe de la Convention 44
Discours sur nos richesses naturelles 199
Appuie le vote de remerciements à l'hon. Ch. Murphy 201
Graham, l'hon. George P.—
Discours sur le Parti libéral 140
Discours sur l'état des chemins de fer 188
Discours pour appuyer la motion concernant l'unanimité du choix du leader 203
Gregory, M. W.-D.—Discours sur le Canada et l'empire 71

H

Haydon, Andrew—Vote de remerciements à 200

K

King, député, l'hon. W.-L. Mackenzie—
Discours sur le travail et les conditions industrielles 131
Remerciements à la Convention sur son élection 204
Knowles, l'hon. W.-E.—Discours sur la finance et les taxes 169

L

Lafortune, député, M. D.-A.—La taxe sur le revenu 84
Langley, l'hon. George—Discours sur le tarif 112
Lapointe, député, M. Ernest—Discours 91
Laurier, Sir Wilfrid—Hommage à la mémoire de 50
Laurier, adresse de bienvenue à Lady 172
Leader, nouveau—
Résultat du premier scrutin 187
Résultat du deuxième scrutin 192
Résultat du troisième scrutin 202
Lemieux, député, l'hon. Rodolphe—
Hommage à la mémoire de Sir Wilfrid Laurier 50
Discours: Relations du Canada avec l'empire 74

M

Macdonald, M. E.-M.—Discours 103
Macdonald, député, M. M.-A., C.R.—Discours: Le Canada et l'empire 70
Mackay, l'hon. A.-G.—Discours 102
McCoig, député, M. A.-B., appuie le vote de remerciements à la presse 201
McKenzie, député, M. D.-D.—
Discours d'ouverture de la Convention 40
Discours à sa nomination à la vice-présidence de la Convention 44

PAGE

Discours sur l'idéal du parti 148
Appuie la motion déclarant unanime le choix du leader 203
McMaster, député, M. A.-R.—Discours sur le tarif 128
MacMillan, M. N.-T.—Discours sur la réciprocité 167
MacMillan, M. Thos.—Discours: loyauté envers le roi 89
Marshall, l'hon. Duncan—Discours 75
Martin, l'hon. W.-M.—Discours: ressources naturelles 199
Motherwell, l'hon. W.-R.—Discours 106
Murphy, député, l'hon. Charles—
Discours à l'ouverture de la Convention 40
Remarques au sujet du scrutin 119
Explication des méthodes pour recueillir et compter les bulletins 172
Vote d'appréciation des services de 201
Discours de remerciements 201
Murray, l'hon. George-H.—
Discours en acceptant la présidence conjointe de la Convention 41
Remarques aux délégués au sujet de la nomination des comités 50
Propose un vote de remerciements à l'hon. Charles Murphy et aux secrétaires conjoints 201

N

National, séances finales du Comité 23
Nomination des Comités 50
Nomination du leader 173
Norris, l'hon. T.-C.—Discours 94

O

Oliver, l'hon. John—
Discours sur le tarif 120
Discours: problèmes canadiens 63
Oliver, l'hon. Frank—Discours 107

P

Pardee, député, M. F.-F.—Discours 101
Parti, Comité d'organisation du 67
Parti, rapports concernant l'organisation du 12, 85
Petrie, Mde H.-D.—
Discours sur la conservation de la santé 111
Discours sur le tarif 124
Presse, félicitations à la 25
Preston, M. W.-T.-R.—Discours: corruption électorale 175

R

Ralston, C.M.G., D.S.O., Lt.-Col. J.-Layton—Discours sur le rétablissement des soldats 181
Remerciements à la presse 201
Résolutions, règles régissant les 67
Résolutions, discussion des—
Relations du Canada avec l'Empire 69
Amendement aux 72
Taxe sur le revenu 82
Loyauté envers le roi 88
Conservation de la vie et de la santé 109
Le tarif 111
Amendement 120
Travail et conditions industrielles 131
Encouragement à l'agriculture 154
Réciprocité 162
Finance et taxes 169
Corruption électorale 174
Rétablissement des soldats 180
Situations des chemins de fer 188

PAGE
Prohibition..... 189
Unité nationale..... 196
Résolutions adoptées, liste des..... 211
Roebuck, M. Arthur-W.—Discours sur les conditions ouvrières et industrielles.. 139

S

Secrétaire-adjoints, nominations de..... 45
Sinclair, député, M. J.-E.—Discours: la finance et la taxe..... 171
Sinclair, député, M. J.-H.—Discours sur l'organisation du parti..... 87
Smith, l'hon. George P.—Discours de..... 202
Stewart, l'hon. Chas.—
Discours: Conditions des temps présents..... 90
Discours: Ressources naturelles..... 200

T

Turgeon, l'hon. W.-F.-A.—Discours..... 62
Tweedale, l'hon. J. Fletcher—Discours sur l'agriculture..... 158

V

Veniot, l'hon. Peter J.—Discours sur le tarif..... 116

W

Wilton, M. J.-W.—Discours: la taxe sur le revenu..... 82

VIGNETTES

L'hon. W.-L. Mackenzie King, député..... Frontispice
L'hon. Charles Murphy, député..... Au recto 3
M. Andrew Haydon..... " 8
Le pavillon Howick..... " 36
Sir Lomer Gouin..... " 40
L'hon. G.-M. Murray..... " 40
Estrade dans la salle de la Convention..... " 152
Les neufs chefs provinciaux..... " 80
La salle de la Convention..... " 68
La Convention en session..... " 118